This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07022411 2

No 17 12
REGISTERED
BY N. Y. P. L.

ANNUAIRE

DE

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1885.

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT FRÈRES,

Imprimeurs de l'Université.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1885.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1885.

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
228485A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1925 L

THE NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de l'ère chrétienne. 1885

L'année 2661 des Olympiades, ou la 1e année de la 666e Olympiade, commence en juillet 1885.

L'année 1302 des Turcs ou de l'Hégire commence le 21 octobre 1884; et l'année 1303 commence le 10 octobre 1885, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Éclipses en 1885.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

I. Le 16 mars, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

II. Le 30 mars, éclipse partielle de lune, en petite partie visible à Louvain.

Entrée de la lune dans la pénombre à 2 h. 8 m. du soir.

Entrée de la lune dans l'ombre à 3 h. 17 m.

Milieu de l'éclipse à 4 h. 52 m.

Sortie de l'ombre à 6 h. 27 m.

Sortie de la pénombre à 7 h. 36 m.

Grandeur de l'éclipse = 0,880, le diamètre de la lune étant pris pour unité.

III. Le 8 septembre, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

IV. Le 24 septembre, éclipse partielle de lune, à peine visible à Louvain.

Entrée de la lune dans la pénombre à 5 h. 21 m. du matin.

Entrée dans l'ombre à 6 h. 33 m.

Milieu de l'éclipse à 8 h. 7 m.

Sortie de l'ombre à 9 h. 41 m.

Sortie de la pénombre à 10 h. 53 m.

Grandeur de l'éclipse = 0,784, le diamètre de la lune étant pris pour unité.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	5
Epacte	XIV
Cycle solaire	18
Indiction romaine	13
Lettre dominicale	D

Fêtes mobiles.

Septuagésime	1r février.
Les Cendres	18 février.
Pâques	5 avril.
Les Rogations	11, 12, 13 mai.
L'Ascension	14 mai.
La Pentecôte	24 mai.
La Sainte-Trinité	31 mai.
La Fête-Dieu	4 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	29 novembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de Jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 25, 27 et 28 février. — Les 27, 29 et 30 mai. — Les 16, 18 et 19 septembre. — Les 16, 18 et 19 décembre.

No 17 12
REQUESTED
BY N. Y. P. L.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1885.

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT FRÈRES,
Imprimeurs de l'Université.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1885.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1885.

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

second semestre de l'année académique 1884-1885.

10 mard. ste Scolastique, vierge.
11 Merc. s. Séverin, abbé.
12 Jeud. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Vend. ste Euphrosine, vierge.
14 Sam. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 DIM. *Quinquagésime. Indulgence plénière.* ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Lund. ste Julienne, vierge.
17 Mard. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Merc. *Les Cendres.* s. Siméon, évêque et martyr.
19 Jeud s Boniface de Lausanne.
20 Vend. s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Sam. b. Pepin de Landen.
22 DIM. *Quadragésime* 1r *dim. du Carême.* Chaire de s. Pierre à Antioche. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
23 Lund. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Mard. s. Mathias, apôtre.
25 Merc. *Quatre-temps.* ste Walburge, vierge.
26 Jeud. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Vend. *Quatre-temps.* s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Sam. *Quatre-temps.* ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 10 *heures* 48 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 52 *minutes.*

☺ P. L. le 1, à 4 h. 19 m du matin.
☾ D. Q. le 8, à 7 h. 12 m. du soir.
● N. L. le 16, à 5 h. 55 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 5 h. 41 m. du soir.
☺ P. L. le 30, à 4 h. 58 m. du soir.

—

1 DIM. *Reminiscere.* s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Lund. s. Simplice, pape. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
3 Mard. ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Théophile. — *Réunion de la Faculté de Droit.*
6 Vend. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
7 Sam. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit.*
8 DIM. *Oculi.* s. Jean de Dieu.
9 Lund. ste Françoise, veuve. — *Réunion du Conseil rectoral.*

10 Mard. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Merc. s. Vindicien, évêque.
12 Jeud. s. Grégoire le Grand, pape.
13 Vend. ste Euphrasie, vierge.
14 Sam. ste Mathilde, reine.
15 DIM. *Lætare*. s Longin, soldat.
16 Lund. ste Eusébie, vierge.
17 Mard. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Merc. s. Gabriel, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque.
19 Jeud. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Vend s Wulfran, évêque de Sens.
21 Sam. s. Benoît, abbé.
22 DIM. *Judica. La Passion*. s. Basile, martyr.
23 Lund. s. Victorien, martyr.
24 Mard. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Merc. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Humbert, évêque.
26 Jeud. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Vend. *Notre Dame des Sept-Douleurs*. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Sam. s. Sixte III, pape.
29 DIM. *Les Rameaux*. s. Eustase, abbé.
30 Lund. s. Véron, abbé.
31 Mard. s. Benjamin, martyr. — *Commencement des vacances académiques*.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 43 *minutes.*

☾ D. Q. le 7, à 3 h. 1 m. du soir.
● N. L. le 15, à 6 h. 10 m. du matin.
☽ P. Q. le 21, à 11 h. 39 m. du soir.
○ P. L. le 29, à 6 h. 33 m. du matin.

—

1 Merc. s. Hugues, abbé.
2 Jeud. *Jeudi saint.* s. François de Paule.
3 Vend. *Vendredi saint.* s. Richard, évêque de Chicester.
4 Sam. *Samedi saint.* s. Isidore de Séville.
5 DIM. PAQUES. ste Julienne de Cornillon ; s. Vincent Ferrier.
6 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES. s. Célestin, pape.
7 Mard. s. Albert, ermite.
8 Merc. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Jeud. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Vend. s. Macaire, évêque.
11 Sam. s. Léon le Grand, pape.
12 DIM. *Quasimodo.* s. Jules I, pape.
13 Lund. s. Herménégilde, martyr.
14 Mard. s. Justin, philosophe et martyr; ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 Merc. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Jeud. s. Benoît-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.
17 Vend. s. Anicet, pape et martyr.
18 Sam. s. Ursmer, évêque, abbé de Lobbes.
19 Dim. *Misericordia*. s. Léon IX, pape.
20 Lund. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Mar. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry. — *Fin des vacances académiques.*
22 Merc. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Jeud. s. Georges, martyr.
24 Vend s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Sam. *Rogations*. s. Marc, évangéliste.
26 Dim. *Jubilate*. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Lund. s Anthime, évêque et martyr.
28 Mard. s. Paul-de-la Croix; s. Vital, martyr.
29 Merc. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le 29 avril* 1835.
30 Jeud. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 19 *minutes.*

☾ D. Q. le 7, à 9 h. 1 m. du matin.
● N. L. le 14, à 3 h. 36 m. du soir.
☽ P. Q. le 21, à 6 h. 3 m. du matin.
○ P. L. le 28, à 8 h. 49 m. du soir.

—

1 Vend. ss. Philippe et Jacques, apôtres
2 Sam. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Dim. *Cantate.* Patronage de s. Joseph, s. Alexandre Invention de la ste Croix.
4 Lund. ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Jean devant la Porte Latine — *Réunion de la Faculté de Médecine.*
7 Jeud. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Faculté de Droit.*
8 Vend. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
9 Sam. s. Grégoire de Nazianze, docteur.
10 Dim. *Vocem.* s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Lund. *Rogations.* s. François de Hiéronymo. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. *Rogations.* ss. Nérée et Achillée, martyrs.

13 Merc. *Rogations.* s. Servais, évêque de Tongres.

14 Jeud. ASCENSION. s. Pacôme, abbé de Tabennes.

15 Vend. ste Dimphne, vierge et martyre. — **A** 10 *heures, à l'église de Saint-Pierre, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.

16 Sam. s. Jean Népomucène, martyr.

17 DIM. *Exaudi.* s. Pascal Baylon.

18 Lund. s. Venance, martyr.

19 Mard. s. Pierre Célestin, pape.

20 Merc. s. Bernardin de Sienne.

21 Jeud. ste Itisberge, vierge.

22 Vend. ste Julie, vierge et martyre.

23 Sam. *Jeûne.* s. Guibert, fondateur de Gembloux.

24 DIM. PENTECOTE. *Indulgence plénière.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.

25 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE. s. Grégoire VII, pape.

26 Mard. s. Philippe de Néri.

27 Merc. *Quatre-temps.* ste Marie Madeleine de Pazzis; s. Jean I, pape.

28 Jeud. s. Augustin, apôtre de l'Angleterre; s. Germain, évêque de Paris.

29 Vend. *Quatre-temps.* s. Maximin, évêque de Trèves.

30 Sam. *Quatre-temps.* s. Ferdinand III, roi.

31 DIM. LA SAINTE TRINITÉ. ste Angèle de Mérici; ste Pétronille, vierge.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 7 *heures* 9 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 19 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 30.

☾ D. Q. le 6, à 0 h. 23 m. du matin.
● N. L. le 12, à 11 h. 0 m. du soir.
☽ P. Q. le 19, à 2 h. 7 m. du soir.
○ P. L. le 27, à 11 h. 36 m. du matin.

—

1 Lund. s. Justin; s. Pamphile, martyr. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
2 Mard. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*
4 Jeud. LA FÊTE-DIEU. s. Optat, évêque de Milève.
5 Vend. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
6 Sam. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. *Procession générale.* s. Robert, évêque.
8 Lund. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion du Conseil rectoral.*

9 Mard. ss. Prime et Félicien, martyrs.
10 Merc. ste Marguerite, reine.
11 Jeud. s. Barnabé, apôtre; s. Aleydis de Schaerbeek.
12 Vend. s. Jean de Sahagun.
13 Sam. s. Antoine de Padoue.
14 DIM. *Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint Sacrement de Miracle à Louvain.* s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 Lund. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Mard. ste Lutgarde, vierge; s. Jean François Régis.
17 Merc. ste Alène, vierge et martyre.
18 Jeud. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Vend. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Sam. s. Sylvère, pape et martyr.
21 DIM. s. Louis de Gonzague.
22 Lund. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Mard. ste Marie d'Oignies.
24 Merc. Nativité de s. Jean Baptiste.
25 Jeud. s. Guillaume, abbé.
26 Vend. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Sam. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 DIM. s. Léon II, pape.
29 Lund. ss. PIERRE ET PAUL*, apôtres.—*Indulgence plénière.*
30 Mard. ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 58 minutes.

☾ D. Q. le 5, à 0 h. 44 m. du soir.
● N. L. le 12, à 5 h. 34 m. du matin.
☽ P. Q. le 19, à 0 h. 38 m. du matin.
○ P. L. le 27, à 2 h. 41 m. du matin.

—

1 Merc. s Rombaut, ev., patron de Malines.
2 Jeud. Visitation de la Ste-Vierge.
3 Vend. s. Euloge, martyr.
4 Sam. *Jeûne.* s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. — *Indulgence plénière.* ss. Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
6 Lund. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Mard. s. Willebaud, évêque d'Eichstadt.
8 Merc. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Jeud. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Vend. les sept Frères Martyrs.
11 Sam. s. Pie I, pape.
12 DIM. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Lund. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Mard. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Merc. s. Henri, empereur d'Allemagne.

16 Jeud. Notre-Dame du Mont-Carmel; ste Renilde.
17 Vend. s. Alexis, confesseur.
18 Sam. s. Camille de Lellis.
19 DIM. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles*. s. Vincent de Paul.
20 Lund. s. Jérôme Émilien.
21 Mard. ste Praxède, vierge.—*Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD I, *Roi des Belges*.
22 Merc. ste Marie-Madeleine.
23 Jeud. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Vend. ste Christine, vierge et martyre.
25 Sam. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 DIM. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Lund. s. Pantaléon, martyr.
28 Mard. ss. Nazaire et Celse, martyrs; s. Victor, martyr.
29 Merc. ste Marthe, vierge.
30 Jeud. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Vend. s. Ignace de Loyola.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 39 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 10 h. 14 m. du soir.
● N. L. le 10, à 0 h. 32 m. du soir.
☽ P. Q. le 17, à 2 h. 5 m. du soir.
○ P. L. le 25, à 5 h. 44 m. du soir.

—

1 Sam. s. Pierre ès-Liens. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Dim. *Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape.
3 Lund. Invention du corps de s. Étienne.
4 Mard. s. Dominique, confesseur.
5 Merc. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Jeud. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Vend. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Sam. s. Cyriaque, martyr.
9 Dim. s. Romain, martyr.
10 Lund. s. Laurent, martyr.
11 Mard. s. Géry, évêque de Cambray.
12 Merc. ste Claire, vierge.
13 Jeud. s. Hippolyte, martyr; b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Vend. *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.

15 Sam. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 DIM. s. Hyacinthe, confesseur ; s. Roch, confesseur.
17 Lund. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Mard. ste Hélène, impératrice.
19 Merc. s. Jules, martyr; b. Urbain II, pape; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Jeud. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Vend. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Sam. s. Timothée, martyr.
23 DIM. s. Philippe Béniti.
24 Lund. s. Barthélemi, apôtre.
25 Mard. s. Louis, roi de France.
26 Merc. s. Zéphyrin, pape et martyr.
27 Jeud. s. Joseph Calasance.
28 Vend. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Sam. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 DIM. ste Rose de Lima, vierge.
31 Lund. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, *à* 9 *heures* 34 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 45 *minutes.*

☾ D. Q. le 2, à 5 h. 33 m. du matin.
● N. L. le 8, à 9 h. 2 m. du soir.
☽ P. Q. le 16, à 6 h. 33 m. du matin.
○ P. L. le 24, à 8 h. 13 m. du matin.

—

1 Mard. s. Gilles, abbé.
2 Merc. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Jeud. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Vend. ste Rosalie, vierge.
5 Sam. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 DIM. *ss. Anges-Gardiens.* s. Donatien, mart.
7 Lund. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Mard. NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Adrien, martyr.
9 Merc. s. Gorgone, martyr.
10 Jeud. s. Nicolas de Tolentino.
11 Vend. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Sam. s. Guy d'Anderlecht.
13 Dim. *Saint Nom de Marie.* s. Amé, évêque de Sion en Valais.

14 Lund. Exaltation de la ste Croix.
15 Mard. s. Nicomède, martyr.
16 Merc. *Quatre-temps*. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Jeud. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Vend. *Quatre-temps*. s. Joseph de Cupertino.
19 Sam. *Quatre-temps*. s. Janvier, martyr.
20 Dim. *Commémoration des Sept-Douleurs de la très sainte Vierge Marie*. s. Eustache, martyr.
21 Lund. s. Mathieu, apôtre.
22 Mard. s. Thomas de Villeneuve, évêque; ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Merc. ste Thècle, vierge et martyre.
24 Jeud. Notre-Dame de la Merci.
25 Vend. s. Firmin.
26 Sam. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Dim. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Lund. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Mard. s. Michel, archange.
30 Merc. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 48 *minutes.*

☾ D. Q. le 1, à 11 h. 47 m. du matin.
● N. L. le 8, à 7 h. 50 m. du matin.
☽ P. Q. le 16, à 1 h. 39 m. du matin.
○ P. L. le 23, à 9 h. 41 m. du soir.
☾ D. Q. le 30, à 6 h. 16 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Remi; s. Bavon, patron de Gand.
2 Vend. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Sam. s. Gérard, abbé.
4 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. François d'Assise.
5 Lund. s. Placide, martyr. — *Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examens.*
6 Mard. s. Brunon, confesseur.
7 Merc. s. Marc, pape.
8 Jeud. ste Brigitte, veuve.
9 Vend. s. Denis et ses compagnons, martyrs.
10 Sam. s. François de Borgia.
11 Dim. s. Gommaire, patron de Lierre.
12 Lund. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Les inscriptions et les recensements se font à partir de ce jour jusqu'au samedi* 24 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*

13 Mard. s. Édouard, roi d'Angleterre. — *Fin des vacances académiques.*

14 Merc. s. Calliste, pape et martyr. — *Messe solennelle du St-Esprit, pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1885-1886.

15 Jeud. ste Thérèse, vierge.

16 Vend. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.

17 Sam. ste Hedwige, veuve.

18 DIM. s. Luc, évangéliste. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45, *du règlement général doivent être adressées aux Facultés avant les réunions de cette semaine.*

19 Lund. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*

20 Mard. s. Jean de Kenti. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*

21 Merc. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*

22 Jeud. s. Mellon, évêque. — *Réunion de la Faculté de Droit.*

23 Vend. s. Jean de Capistran. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*

24 Sam. s. Raphaël, archange. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que*

si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes. (Règl. gén. art. 6.)

25 DIM. s. Crépin. s. Crépinien. s. Chrysante et ste Darie, martyrs.

26 Lund. s. Évariste, pape et martyr.—*Réunion du Conseil rectoral.*

27 Mard. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.

28 Merc. ss. Simon et Jude, apôtres.

29 Jeud. ste Ermelinde, vierge.

30 Vend. s. Feuillen, martyr.

31 Sam. *Jeûne.* s. Quentin, martyr.

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 21 *minutes.*

● N. L. le 6, à 9 h. 21 m. du soir.
☽ P. Q. le 14, à 10 h. 18 m. du soir.
○ P. L. le 22, à 9 h. 58 m. du matin.
☾ D. Q. le 29, à 2 h. 15 m. du matin.

—

1 DIM. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*
2 Lund. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
3 Mard. s. Hubert, évêque de Liège.— *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Faculté de Médecine.*
5 Jeud. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean Baptiste. —*Réunion de la Faculté de Droit.*
6 Vend. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Willibrord, évêque d'Utrecht.

8 DIM. Patronage de la sainte Vierge. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*
9 Lund. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome; s. Théodore, martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. André Avellin.
11 Merc. s. Martin, évêque de Tours.
12 Jeud. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Vend. s. Stanislas Kostka.
14 Sam. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.
16 Lund. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Mard. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Merc. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Jeud. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Vend. s. Félix de Valois.
21 Sam. Présentation de la très sainte Vierge.
22 DIM. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Lund. s. Clément I, pape et martyr.
24 Mard. s. Jean de la Croix.
25 Merc. ste Catherine, vierge et martyre.

26 Jeud. s. Albert de Louvain, évêque de Liège et martyr.
27 Vend. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Sam. s. Rufe, martyr.
29 DIM. *Avent.* s. Saturnin, martyr.
30 Lund. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 3 *heures* 46 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 21 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'à la fin du mois.*

● N L. le 6, à 1 h. 35 m. du soir.
☽ P. Q. le 14, à 6 h. 40 m. du soir.
○ P. L. le 21, à 9 h. 17 m. du soir.
☾ D. Q. le 28, à 0 h. 40 m. du soir.

—

1 Mard. s. Éloi, évêque de Noyon.— INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Merc. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Jeud. s. François Xavier.
4 Vend. ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue.
5 Sam. s. Sabbas, abbé.
6 DIM. s. Nicolas, évêque de Myre.
7 Lund. s. Ambroise, évêque et docteur.—*Réunion de la Faculté des Sciences.*
8 Mard. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Merc. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Faculté de Médecine.*
10 Jeud. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion de la Faculté de Droit.*

11 Vend. s. Damase, pape. — *Réunion de la Faculté de Théologie.*
12 Sam. s. Valérie, abbé en Picardie.—*Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
13 DIM. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Lund. s. Nicaise, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Merc. *Quatre temps.* s. Eusèbe, évêque de Verceil. — MESSE D'OR.
17 Jeud. ste Begge, veuve; ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de S. M.* LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*
18 Vend. *Quatre-temps.* Expectation de la très sainte Vierge.
19 Sam. *Quatre temps.* s. Némésion, martyr.
20 DIM. s. Philogone, évêque.
21 Lund. s. Thomas, apôtre.
22 Mard. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Merc. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Jeud. *Jeûne.* s. Lucien.
25 Vend. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Sam. SECOND JOUR DE NOËL. s. Étienne, premier martyr.
27 DIM. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Lund. ss. Innocents.
29 Mard. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Merc. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Jeud. s. Silvestre, pape.

—

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 de chaque mois.

—

VÉNUS.

Le 15 janvier	à 10 h. 14 m.	du matin.
— février	à 10 h. 57 m.	du matin.
— mars	à 11 h. 23 m.	du matin.
— avril	à 11 h. 43 m.	du matin.
— mai	à 0 h. 8 m.	du soir.
— juin	à 0 h. 49 m.	du soir.
— juillet.	à 1 h. 28 m.	du soir.
— août	à 1 h. 50 m.	du soir.
— septembre . . .	à 2 h. 4 m.	du soir.
— octobre	à 2 h. 27 m.	du soir.
— novembre . . .	à 3 h. 2 m	du soir.
— décembre . . .	à 3 h. 19 m.	du soir.

MARS.

Le 15 janvier	à 0 h. 36 m.	du soir.
— février	à 0 h. 12 m.	du soir.
— mars	à 11 h. 45 m.	du matin.
— avril	à 11 h. 11 m.	du matin.
— mai	à 10 h. 38 m.	du matin.
— juin	à 10 h. 6 m.	du matin.
— juillet.	à 9 h. 37 m.	du matin.
— août	à 9 h. 5 m.	du matin.
— septembre . . .	à 8 h. 28 m.	du matin.
— octobre	à 7 h. 43 m.	du matin.
— novembre . . .	à 6 h. 46 m.	du matin.
— décembre . . .	à 5 h. 38 m.	du matin.

JUPITER.

Le 15 janvier	à 2 h. 50 m.	du matin.
— février	à 0 h. 35 m.	du matin.
— mars	à 10 h. 27 m.	du soir.
— avril	à 8 h. 18 m.	du soir.
— mai	à 6 h. 23 m.	du soir.
— juin	à 4 h. 34 m.	du soir.
— juillet.	à 2 h. 54 m.	du soir.
— août	à 1 h. 16 m.	du soir.
— septembre . . .	à 11 h. 38 m.	du matin.
— octobre	à 10 h. 4 m.	du matin.
— novembre . . .	à 8 h. 23 m.	du matin.
— décembre . . .	à 6 h. 40 m.	du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier	à 9 h. 27 m.	du soir.
— février	à 7 h. 22 m.	du soir.
— mars	à 5 h. 34 m.	du soir.
— avril	à 3 h. 42 m.	du soir.
— mai	à 1 h. 58 m.	du soir.
— juin	à 10 h. 13 m.	du soir.
— juillet.	à 10 h. 31 m.	du matin.
— août	à 8 h. 45 m.	du matin.
— septembre . . .	à 6 h. 54 m.	du matin.
— octobre	à 5 h. 1 m.	du matin.
— novembre . . .	à 2 h. 56 m.	du matin.
— décembre . . .	à 10 h. 50 m.	du matin.

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous le fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

—

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines, S. G. Mgr PIERRE-LAMBERT GOOSSENS, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr GRAVEZ, évêque de Namur, avec droit de succession le 1er juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, et du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN-JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI-FRANÇOIS BRACQ, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liège, S. G. Mgr VICTOR-JOSEPH DOUTRELOUX, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr DE MONTPELLIER avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liège le 1er août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liège le 24 août 1879.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr ISIDORE-JOSEPH DU ROUSSEAUX, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1er décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880 évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880.

Évêque de Namur, S. G. Mgr EDOUARD-JOSEPH BELIN, né à Obigies en 1821, sacré à Namur le 14 avril 1884.

ÉVÊQUE COADJUTEUR

De S. G. Mgr l'Évêque de Gand :

S. G. Mgr GUSTAVE-LÉONARD DE BATTICE, évêque de Pella, né à Gand le 19 mai 1839, sacré à Gand le 20 janvier 1878.

—

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

C. F. J. Pieraerts, prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Montagne du Collège, 2.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre étranger de l'académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam, correspondant de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale d'histoire d'Espagne, et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
D. Mercier, doyen de la Faculté de théologie.
F. de Monge, doyen de la Faculté de droit.
C. Ledresseur, doyen de la Faculté de médecine.
F. M. E. Lefebvre, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.
P. J. Van Beneden, doyen de la Faculté des sciences.
P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine hono-

raire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, D. Mercier.
Secrétaire, T. J. Lamy.

H. J. Feye, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique; les institutions canoniques et les décrétales. Rue Ste Anne, 7.

J. B. Lefebve, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. A Sclayn (Namur).

F. J. Ledoux, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique générale. Collège du St-Esprit.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société d'archéologie biblique de Londres,

président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre effectif de la commission royale des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie. Rue Neuve, 22.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; le droit civil ecclésiastique. Rue des Bogards, 76.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, 108.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique spéciale -- la métaphysique générale

et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. VAN DER MOEREN, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand ; la théologie morale.

D. MERCIER, professeur ordinaire, assesseur du vice-recteur; le cours de philosophie supérieure selon saint Thomas d'Aquin. Collège du St-Esprit.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, F. de Monge.
Secrétaire, A. Nyssens.

T. J. C. SMOLDERS, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ancien membre de la Chambre des représentants et du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, 22.

J. B. C. G. DELCOUR, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, 27

J. J. THONISSEN, professeur émérite, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, ministre d'État, grand officier de l'ordre de Léopold,

chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre Dame de Villa-Viçosa, grand officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour l'amélioration des prisons d'Espagne, de la société de statistique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commissiou de surveillance du pénitencier central de Louvain. Rue de la Station, 88.

E. E. A. De Jaer, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil approfondi. Rue de la Station, 152.

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'université de

France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

A. THIMUS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, 8.

J. P. A. H. STAEDTLER, professeur ordinaire; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, 3.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue Saint-Hubert, 1.

L. MABILLE, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, 24.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et la législation consulaire. Rue de la Station, 114.

F. DE MONGE VICOMTE DE FRANEAU, professeur ordinaire; les pandectes. Rue de l'Abreuvoir, 9.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne; le droit criminel (droit pénal), le droit commercial, le droit notarial et le droit fiscal. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur ordinaire; le droit public et le droit criminel (procédure pénale). Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, C. Ledresseur.
Secrétaire, G. Verriest.

P. J. E. CRANINX, professeur émérite, commandeur de l'ordre de St Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, président de l'académie royale de médecine. Rue Léopold, 1.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la couronne royale de Prusse, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie nationale de Paris, membre associé de la société de chirurgie de Paris, etc.; la clinique externe. Marché aux Grains, 16.

F. HAIRION, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro, etc. Boulevard de Tirlemont, 9.

P. J. HAAN, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne. Rue de Tirlemont, 127.

E M. VAN KEMPEN, professeur émérite, offi-

cier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, 182.

F. J. M. LEFEBVRE, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre et ancien vice-président de l'académie royale de médecin, membre de la société de statistique de Paris; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, 36.

E. HAYOIT, professeur ordinaire, membre de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 66.

E. MASOIN, professeur ordinaire, membre titulaire de l'académie royale de médecine; la physiologie et les maladies mentales. Marché Ste-Anne, 15.

E. HUBERT, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; le cours théorique des accouchements, la clinique obstétricale et la gynécologie. Rue Léopold, 13.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire; l'anatomie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, 75.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique;

la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 9.

G. VERRIEST, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne, l'hygiène. Rue des Écreniers, 25.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique et la chimie médicale, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique et l'urologie. Rue des Moutons, 34.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire; la théorie et la clinique des maladies oculaires; l'histologie et les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 23.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, F. M. E. Lefebvre.
Secrétaire, A. Tielemans.

C. F. J. PIERAERTS, recteur de l'Université, professeur ordinaire.

A. J. NAMÈCHE, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. CARTUYVELS, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J. B. J. Nève, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint Lazare à Venise, etc. Rue des Orphelins, 52.

E. Nève, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université. A Hauthem-Saint-Gerlac, près Maestricht.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale, les antiquités grecques et l'histoire politique contemporaine. Rue des Bogards, 19.

L. C. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, 3.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, 38.

C. DE HARLEZ, professeur ordinaire, camérier de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la *Royal asiatic Society* de Londres, de la société asiatique et de la société linguistique de Paris, de l'institut ethnographique de France, de l'académie indo-chinoise, de la société des textes pâlis, de la société américaine de France; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes, chinoise et mandchoue. Rue au Vent, 8.

P. P. M. ALBERDINGK-THIJM, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, 5.

J. JACOPS, professeur ordinaire, président du collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

F. L. G. COLLARD, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine; les exercices philo-

logiques sur la langue grecque (cours du doctorat); les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, 24.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire, assesseur du vice-recteur; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne. Rue des Récollets, 55.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. HEMERYCK, professeur extraordinaire, président du collège Juste-Lipse; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit; l'économie politique et la statistique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Place du Manège, 17.

A. TIELEMANS, professeur agrégé, bibliothécaire-adjoint. Rue de la Station, 120.

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, P. J. Van Beneden.
Secrétaire, J. B. Carnoy.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, de l'Institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie royale des sciences de Stockholm et d'Édimbourg, de l'académie de médecine de Paris, correspondant de l'académie voldarnese del Poggio, membre honoraire de l'Institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'Institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société

Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, président de la commission académique chargée de la publication de la Biographie nationale, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, 93.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société philomathique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre Dame, 20.

L. HENRY, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire, docteur

en sciences et en médecine, etc.; la botanique générale et spéciale (cours de candidature) et la géographie botanique. Rue Marie Thérèse, 27.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire, docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie. Collège des Prémontrés, rue de Namur, 95.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures et des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques; l'administration industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. BLAS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, etc ; la chimie analytique (docimasie); la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique et la pharmacognosie. Rue de Tirlemont, 88.

G. LAMBERT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, 4.

L. COUSIN, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice-consul d'Espagne; les constructions du génie civil. Rue Léopold, 26.

J. MICHA, professeur ordinaire, ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, 8.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 13.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et à la coupe des pierres, et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, 95.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire, docteur en sciences; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, vice-consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue des Récollets, 16A.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'université, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des protorganismes, la botanique, la physiologie végétale et les maladies des plantes (institut agronomique). Marché aux Grains, 11.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue des Joyeuses-Entrées, 45.

U. WAREG MASSALSKI, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures; l'économie industrielle aux écoles spéciales. Rue Juste Lipse, 1B.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire, ingénieur honoraire au corps des mines, etc.; l'agronomie (l'agriculture générale, les cultures spéciales, les industries agricoles). Rue de Bériot, 25.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire, agronome, médecin-vétérinaire, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil provincial d'Anvers, etc.; la zootechnie. Rue des Bogards, 78.

A. PROOST, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles; la chimie et la géologie agricoles, les animaux utiles ou nuisibles à

l'agriculture, et l'hygiène rurale. Rue Notre-Dame, 19.

J. MARCHAND, professeur extraordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'institut préparatoire; le génie rural et la méthodologie mathématique. Rue des Orphelins, 58.

E. VANDERLAAT, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Équateur à Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale. Rue des Orphelins, 49.

A. LECART, professeur extraordinaire, ingénieur agricole; l'économie rurale, la comptabilité agricole, la silviculture et l'arboriculture pratique. Rue des Orphelins, 49.

A. THEUNIS, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la chimie générale et la chimie analytique, la falsification des denrées alimentaires. Rue de Tirlemont, 65.

A. DUMONT, professeur extraordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; suppléant pour le cours d'exploitation des mines. Anvers, rue d'Argile, 51.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET, docteur en droit, rue des Joyeuses-Entrées, 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

VANLINTHOUT frères. Rue de Diest, 44.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

J. BAGUET, rue Juste-Lipse, 11.

APPARITEURS.

A. FENENDAEL. Krakestraat, 2.
P. VANDEBORNE. Rue Vleminckx, 15.
L. VANDERLINDEN. Rue Ste-Anne, 25
F. DEGROM. Abbaye de Parc.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

A. FENENDAEL. Krakestraat, 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F DEGROM. Abbaye de Parc.

—

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT.
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, F. Ceulemans, licencié en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).
(Place de l'Université.)

Président, J. Jacops, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

---

(1) Le collège du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 750 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

Sous-régents, M. Lecler, bachelier en droit canon, et G. Ostyn, bachelier en théologie.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, A. Hebbelinck, bachelier en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, A. Meunier, docteur en sciences naturelles, et J. Caïmo, étudiant en théologie.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du St-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue Neuve, 22.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, professeur à la Faculté de philosophie. Rue de la Station, 120.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans. Montagne du Bélier, 19.

Concierge, A. Fenendael. Krakestraat, 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE.
(Collège du Pape.)

Directeur, J. B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

Préparateurs, l'abbé Meunier, Van Gehuchten, Wilmaers, Van Biervliet, Morren.

Concierge, A. Lenaerts.

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE HUMAINE ET COMPARÉE.
(Collège du Pape.)

Directeur, G. Gilson, chargé de cours.

Préparateurs, A. Van Gehuchten, J. Van Biervliet.

Concierge, A. Lenaerts.

---

jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 257.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, M. De Laere, pharmacien.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.
Assistants, V. André. Place de l'Université, 4 et T. Moreau, rue au Vent, 5.
Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.
Chef des travaux, L. Guislain, ingénieur. Rue Nobelus.
Garçon de service, J. Vits.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

SEE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.
Chef des travaux, L. Guislain.
Garçon de service, J. Vits.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Collège Juste-Lipse.)

Directeur, A. Theunis, professeur extraordinaire.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge-préparateur, P. Vaeson.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.
Chef de culture, J. Giele.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit

MUSÉE DE BOTANIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, P. Vaesen.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, P. Vaesen.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

---

heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 8 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

MUSÉE D'ARCHITECTURE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Helleputte, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(Collège du Roi, rue de Namur, 93.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, G. Gilson, chargé de cours.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, 36.)

ANATOMIE DESCRIPTIVE.

AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

Assistant, R. Sansen, docteur en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ANATOMIQUE ET SALLE DE TRAVAIL PRATIQUE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Prosecteur, F. Giele.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant principal, J. F. Heymans, étudiant en médecine, docteur en sciences naturelles.
Assistants adjoints, A. Van Gehuchten, E. Charlier, H. Smets, J. Nothelier, O. Laduron, étudiants en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Van Gehuchten, étudiant en médecine.
Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, A. Denys, chargé de cours.
Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Créteur.
Concierge, X. Wouters.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Créteur.
Concierge, X. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, M. R. Michaux.
Chefs de clinique, M. le professeur T. Debaisieux et M. le docteur Dandois, chargé de cours.
Élèves internes, Rossignol et Scohy, docteurs en médecine.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.
Chef de clinique, M. le docteur Denys, chargé de cours.
Élèves internes, le Dr Z. Glorieux et A. Roosen.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.
Élève interne, A. Schepens, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, E. Butaye et J. Brusselmans, docteurs en médecine.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, R. Sansen, docteur en médecine.
Élève attaché au service, Ch. Peeters.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

G. Pardon, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).

S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et Institut agronomique).

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

—

Programme des cours de l'année académique 1884-1885.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Mercier*. — Secrétaire : M. *Lamy*.

H. J. FEYE, professeur ordinaire. DE DISPENSATIONIBUS MATRIMONIALIBUS. TITULI SELECTI E LIBRIS I ET III DECRETALIUM, lundi, mardi et mercredi à 11 heures, jeudi à 10 heures.

F J. LEDOUX, professeur ordinaire. DE VERBO INCARNATO, lundi et jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. L'ÉVANGILE DE S. MATTHIEU, lundi et samedi à 9 heures, jeudi à 11 heures. — COURS D'HÉBREU : *grammaire et explication de quelques psaumes*, mardi et vendredi à 10 heures. — COURS DE SYRIAQUE, mardi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire et bibliothécaire de l'Université. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET L'ARCHÉOLOGIE, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. DROIT CIVIL-ECCLÉSIASTIQUE : *partie spéciale, l'administration du temporel du culte*, mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures, pendant le

premier semestre; mercredi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE du XIe au XVe siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à midi, mercredi à 10 heures. — PATROLOGIE, vendredi à midi.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le traité DE DEO UNO ET TRINO, mercredi à 9 heures, vendredi à 11 heures, samedi à 8 heures.

A. B. VAN DER MOEREN, professeur ordinaire et président du collège du Saint-Esprit. LA THÉOLOGIE MORALE : DE CONSCIENTIA (S. Alph. de Lig. theol. mor. lib. 1, tract. 1); DE TEMPERANTIA (S. Thom. *Summ. theol.* 2. 2. q. 141 171), lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

D. MERCIER, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. Cours de PHILOSOPHIE SUPÉRIEURE SELON SAINT THOMAS : *Théorie de la connaissance et de la certitude* (Qq disp. de verit., in II post. anal., in XII Met., etc.), jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *de Monge*.— Secrétaire : M. *Nyssens*.

Examen de candidat.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit, l'introduction histo-*

rique au cours de droit civil et *le droit naturel ou la philosophie du droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A. H. STAEDTLER, professeur ordinaire. *L'histoire et les institutes du droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

Premier examen de Docteur.

F. DE MONGE, professeur ordinaire. *Les pandectes*, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. DE JAER, professeur ordinaire. *Le code civil*, lundi, mardi et samedi à 8 heures et demie, jeudi à 10 heures et demie, et vendredi à 9 heures.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur ordinaire. *Le droit public*, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de

9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil-ecclésiastique : partie spéciale, l'administration du temporel du culte* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

L. MABILLE, professeur ordinaire. *Le code civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Les éléments du droit commercial*, jeudi et vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.— *Le droit criminel* (droit pénal), lundi de 9 heures et demie à 11 heures, et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur ordinaire. *Le droit criminel* (procédure pénale), Trois leçons par semaine, pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire. *Le*

code civil, jeudi et vendredi de 10 heures et demie à midi, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures et demie à midi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre. — *Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil-ecclésiastique : partie spéciale, l'administration du temporel du culte* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *L'introduction historique au cours de droit civil et le droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *La continuation du cours de droit des gens*, comme ci-dessus. — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. — *La législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La continuation du cours d'économie politique*, comme ci-dessus. — *La statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Les éléments du droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil et la philosophie du droit*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie, *L'histoire politique moderne*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci dessus.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années). — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

D. MERCIER, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *philosophie supérieure selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire, *Les lois organiques du notariat*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

A. THIMUS, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil* (cours de deux années), lundi de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des*

vérités fondamentales de la religion, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. NYSSENS, professeur extraordinaire. *Le droit fiscal*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

A. THIMUS, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil* (cours de deux années), lundi de 11 heures à midi et demi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le droit naturel ou la philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Ledresseur*. — Secrét.: M. *Verriest*.

Premier examen de Candidat.

E. MASOIN, professeur ordinaire. *La physiologie humaine* (y compris *la physiologie comparée*), jeudi, vendredi et samedi à midi.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi

à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacognosie et les éléments de pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *Les éléments d'anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie et myologie*, jeudi et vendredi à 9 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Le professeur d'anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat.

E Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *physiologie*), indiqué ci-dessus. — *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive* (*splanchnologie, angéiologie, névrologie et organes des sens*) *et l'anatomie des régions*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

pendant le premier semestre; mardi, mercredi et samedi de 7 heures à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie des régions*, aux jours et heures à déterminer.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire. *L'histo-chimie et la chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. GILSON, chargé de cours. *L'embryologie*, samedi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le second semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. LEFEBVRE, professeur ordinaire. *La pathologie générale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La thérapeutique générale*, y compris *la pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. HAYOIT, professeur ordinaire. *La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. MASOIN, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale* (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*), lundi et jeudi à 8 heures, vendredi à midi, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

E. Venneman, professeur ordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 heures.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

G. Verriest, professeur ordinaire. *La clinique interne et consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *L'hygiène publique et privée*, mardi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. *La clinique externe et consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

J. Denys, chargé de cours. *L'anatomie pathologique*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre. — (Suppléant de M. Verriest.) *La clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, chargé de cours, chef de clinique chirurgicale.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hubert, professeur ordinaire. *La théorie des accouchements, les manœuvres obstétricales et la gynécologie*, lundi, vendredi et samedi à midi. — *Exercices cliniques d'obstétrique et consultations gratuites*, lundi et mardi à 4 heures. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. Le cours d'*ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. Les cours d'*hygiène et de clinique interne*, indiqués ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale*, y compris les *maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *L'anatomie chirurgicale*, mercredi à midi, pendant le premier semestre. — *Les bandages, les appareils et la petite chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Dandois, chargé de cours, chef de clinique chirurgicale.

Troisième examen de Docteur.

G. Verriest, professeur ordinaire. Le cours de *clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. *La clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *L'anatomie chirurgicale, les bandages et les appareils, la petite chirurgie et la médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, chargé de cours, chef de clinique chirurgicale.

COURS FACULTATIF.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacie théorique (partie inorganique); les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique*, lundi à 11 heures, mardi à 8 heures et demie, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La pharmacie théorique (partie organique)*, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La pharmacie pratique, les opérations et recherches chimiques, pharmaceutiques, analytiques et*

microscopiques, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 10 heures à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Lefebvre*. — Secrét. : M. *Tielemans*.

Premier examen
de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La logique et la psychologie*, lundi, vendredi et samedi à 10 heures, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi à 8 heures, mardi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pen-

dant le premier semestre; vendredi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *L'explication d'auteurs grecs*, mardi à 11 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre; et pour les élèves qui se préparent au doctorat, samedi à 11 heures, pendant toute l'année.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire. *L'histoire politique moderne*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature française*, mardi et mercredi à 10 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature flamande*, mardi et mercredi à 10 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen
de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La philosophie morale*, jeudi à 10 heures, vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'histoire politique du moyen âge*, lundi et mercredi à 10 heures, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire. *L'histoire politique interne de la Belgique*, lundi à 8 heures, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'explication d'auteurs latins*, cours indiqué ci-dessus.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, cours indiqué ci-dessus.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences morales et historiques,
préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et

vice-recteur de l'Université. *Le cours de religion*, indiqué ci-dessus.

J. Jacops, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La logique, la psychologie et la philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité et du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre. — *Les éléments de la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie* (cours de deux années), mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, lundi et mardi à 11 heures, pendant le second semestre. — *L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire. *L'explication d'auteurs grecs*, samedi à 11 heures, pendant toute l'année.

L. Bossu, professeur ordinaire. *L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *Les antiquités grecques* (cours de deux années), mardi à midi, mercredi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire comparée des littératures européennes modernes* (cours de deux années), jeudi à 10 heures, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *La métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi et mardi à 4 heures, pendant toute l'année.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et assesseur du vice-recteur. Cours de *philosophie supérieure selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures.— Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

COURS FACULTATIFS.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique contemporaine*, jeudi à 3 heures, pendant le premier semestre.

C. de Harlez, professeur ordinaire. *La langue*

et la littérature sanscrites, lundi et mercredi à 4 heures. — *Les langues iraniennes* (*zend, pehlvi, vieux persan*), samedi à 4 heures.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur. *La grammaire comparée des langues grecque, latine et française*, jeudi à midi. — *Le grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

T. J. LAMY, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*hébreu* et de *syriaque*, indiqués ci-dessus.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les antiquités chrétiennes et l'archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *paléographie*, aux jours et heures à déterminer.

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. DE GROUTARS, professeur ordinaire et assesseur du vice-recteur.

Professeurs pour les cours spéciaux : M. COLLARD, professeur ordinaire, et M. J. HEMERYCK, professeur extraordinaire et président du collège Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doy.: M. *Van Beneden*.—Secrét.: M. *J. B. Carnoy*.

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice recteur de l'Université. Le cours de *religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie générale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris la *botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, et samedi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi, de 10 heures à 11 heures et

demie, et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations*, aux jours et heures à déterminer.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la première épreuve à la session de février; lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

Deuxième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Visite du musée, vendredi à 2 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La psychologie et la philosophie morale*, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi à midi, pendant le premier semestre.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *La mi-*

croscopie théorique, la microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des proto-organismes, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pour la première section, vendredi de 10 heures et demie à 1 heure, samedi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. HENRY, professeur ordinaire. Le cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. Le cours de *physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris *la botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.—*Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 3 heures à

6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent se présenter à l'examen au mois de février; lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. Le cours de *microscopie*, indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *religion*, indiqué ci-dessus.

L. HENRY, professeur ordinaire. *Principes généraux de chimie.* (Partie du cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.)

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de géométrie analytique*, lundi, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, ven-

dredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Les cours de *logique*, de *psychologie* et de *philosophie morale*, indiqués ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Compléments du cours précédent et éléments du calcul des variations*, aux jours et heures à déterminer. — *La statique analytique et la dynamique du point*, parties du cours de *mécanique* des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les compléments d'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La cristallographie*. Voir le cours de *minéralogie* des Écoles spéciales.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *L'astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de Docteur en Sciences naturelles

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *La zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géographie et la paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre — *L'anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Suppléant pour le cours d'anatomie comparée, G. GILSON, chargé de cours.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant la second semestre.

E. MASOIN, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La physiologie comparée*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'histochimie et la chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *La botanique générale et spéciale* y compris *la paléontologie végétale*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant toute l'année.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur

ordinaire. *La minéralogie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous avec compléments, aux jours et heures à déterminer.—*La géologie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La paléontologie stratigraphique*, lundi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie générale*, samedi à 6 heures.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre ; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre. Travaux du laboratoire, mercredi et jeudi à 2 heures et demie.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *La géographie végétale*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *L'analyse pure*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique*, cours des Écoles spéciales indiqué ci dessous. — *La physique mathématique générale*, y compris *la théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Le calcul des probabilités*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *L'astronomie mathématique*, mardi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer.— *Les théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale approfondie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. A CARNOY, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *La géométrie supérieure analytique*, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie supérieure synthétique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de chimie pratique, obligatoires, ont lieu mercredi et jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion et les principes de la philosophie*, cours indiqués ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de

M. le professeur BREITHOF, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La mécanique analytique*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La minéralogie*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. Le cabinet de *minéralogie* est ouvert vendredi et samedi de 2 heures à 4 heures pendant le premier semestre et de 2 heures à 6 heures pendant le second semestre.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La chimie analytique* (*docimasie*), mercredi et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*travaux analytiques*), mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie ; vendredi à 2 heures et demie séance facultative.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Hellepütte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire *Les éléments de la paléontologie animale*, partie du cours indiqué ci-dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. Visite du cabinet de *zoologie*, vendredi à 2 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La géologie*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. Dewalque, professeur ordinaire. *La chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à

11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du génie civil, de la construction des machines et des mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de métallurgie et de chimie.*

G LAMBERT, professeur ordinaire (suppléant A. DUMONT, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J MICHA, professeur ordinaire. *La construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier semestre, pour les sections du *génie civil*, de la *construction des machines* et des *mines;* mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour toutes les sections.

Quatrième année.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 3 heures à 7 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant tout le premier semestre, *pour la section de métallurgie*, et jusqu'au 1r avril, *pour la section de chimie*.

G. LAMBERT, professeur ordinaire (suppléant A. DUMONT, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les construc-*

tions du génie civil (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les principes de l'architecture*, vendredi à 3 heures, pendant le second semestre.

H PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci dessus. — *Les applications industrielles de l'électricité*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre.

Conférences sur la *législation des mines* par M. le professeur LAMBERT, sur l'*administration industrielle* par M. le professeur DEWALQUE, et sur l'*économie industrielle* par M. le professeur MASSALSKI.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil* et de la *construction des machines*; mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à

6 heures, pendant tout le second semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil*, de la *construction des machines* et de la *métallurgie*, et du 1r avril jusqu'à la fin du semestre pour la section de *chimie*.

COURS FACULTATIFS.

N. E. VANDERLAAT, professeur agrégé. *La géographie industrielle*, vendredi à 6 heures.

A. THEUNIS, professeur extraordinaire. *La falsification des denrées alimentaires*, aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs-Architectes.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie inorganique*, partie du cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DEWALQUE, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus — *Exercices de chimie pratique*, jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture*, jeudi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le cours de religion et les principes de la philosophie*, cours indiqués ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'architecture, sous la direction de M. le professeur HELLEPUTTE, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral. La mécanique analytique*, cours indiqués ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire *Les applications de la géométrie descriptive aux*

ombres, à la perspective et à la stéréotomie, cours indiqué ci dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *La physique industrielle* (*chauffage et ventilation des lieux habités*), mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Exercices d'architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture*, mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

Quatrième année.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *L'architecture civile et religieuse* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'esthétique appliquée à*

l'architecture, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les applications industrielles de l'électricité*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences sur la législation, l'administration et l'économie industrielles, indiquées ci-dessus.

Ingénieurs des Constructions civiles et des Constructions mécaniques.

Ingénieurs des Arts chimiques.

Voir le programme spécial.

INSTITUT AGRONOMIQUE.

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. Theunis, professeur extraordinaire. *La chimie générale*, mercredi et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures à 10 heures et demie et jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices de chimie pratique*, mercredi de 10 heures et demie à 1 heure, et jeudi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; mardi de 10 heures à midi, et jeudi de 9 heures et demie à midi, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique*, y compris *les démonstrations et exercices pratiques*, vendredi de 8 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *La microscopie appliquée*, vendredi de 10 heures à midi, pendant le second semestre. — *Herborisations*.

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (Anatomie comparée et descriptive)*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre, et de 11 heures à midi, pendant le

second semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, mardi à 3 heures. — *Excursions zootechniques*.

J. MARCHAND, professeur extraordinaire. *Le génie rural* (introduction : *éléments de physique*, *mécanique générale*), mardi de 8 heures à 9 heures et samedi de 11 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi de 11 heures à midi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Mathématiques*, mardi de 9 heures à 10 heures, pendant toute l'année. — *Exercices d'arpentage et de topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le génie rural* (*constructions rurales*, *notions sommaires d'archéologie*), jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi de 9 heures à midi, et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures à 11 heures, et samedi de 9 heures à midi, pendant le second semestre.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire. *L'agronomie* (*culture générale*, *climatologie*, *agrologie*, *travaux du sol*), lundi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année.

A. PROOST, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*, mercredi de 8 heures à 9 heures pendant le second semestre.

Deuxième année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La philosophie générale*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

J. M. A. Cartuyvels, professeur ordinaire. *L'agronomie (les cultures spéciales)*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (physiologie et esthétique animales)*, mardi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre, et de 11 heures à midi, pendant le second semestre. — *Applications*, mardi à 3 heures.

A. Theunis, professeur extraordinaire. *La chimie analytique*, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, mercredi de 9 heures à midi, pendant toute l'année; jeudi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre, et de 9 heures et demie à midi, pendant le second semestre.

A. Proost, professeur ordinaire. *Chimie et physiologie spéciales des plantes cultivées, et géologie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'hygiène*,

mercredi et vendredi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

J. MARCHAND, professeur extraordinaire. *Le génie rural* (*mécanique agricole*, *géodésie agraire*, *hydraulique agricole*), mardi de 11 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Mathématiques*, lundi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le génie rural* (*constructions rurales*), jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Dessin*, lundi et samedi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *Les maladies des plantes*, samedi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

A. LECART, professeur extraordinaire. *L'économie rurale*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *La silviculture*, vendredi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Troisième année.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire.

L'agronomie (*les industries agricoles*), mardi et vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Excursions*.

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie* (*exploitation des animaux domestiques*), mercredi de 11 heures à midi, et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures à 10 heures, et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Exercices zootechniques*, mardi à 3 heures. *Excursions*.

A. Lecart, professeur extraordinaire. *L'économie rurale*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. – *La comptabilité agricole*, mercredi de 10 heures à 11 heures, pendant toute l'année. — *La silviculture*, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre. — *Arboriculture pratique*, mercredi à 3 heures. — *Excursions forestières*.

A. Proost, professeur ordinaire. *L'entomologie*, mercredi de 11 heures à midi, pendant le second semestre.

G. Hellepütte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, mardi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Dessin*

et projets, lundi de 10 heures à 1 heure, mardi de neuf heures à midi, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures à midi, et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *Les maladies des plantes*, samedi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le droit rural et forestier*, lundi de 8 heures à 9 heures, et mardi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

J. MARCHAND, professeur extraordinaire. *Génie rural* (*les machines agricoles*), samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre, et de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *Mathématiques*, lundi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi, pendant le second semestre.

A THEUNIS, professeur extraordinaire. *Les travaux du laboratoire* (*analyses industrielles et agricoles*), jeudi et vendredi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre, et de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux Écoles spéciales et à l'Institut agronomique.

Directeur : J. MARCHAND, professeur extraordinaire de la Faculté des sciences.

Professeur : M. TIELEMANS, professeur agrégé de la Faculté de philosophie, bibliothécaire-adjoint.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
C. F. J. PIERAERTS.

Le Secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

—

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr C. PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, G. Cappellen Smolders, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial

1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'Intérieur.

2d *Vice-Président*, J. B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.
Gardien du vestiaire, G. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, P. Jacqmotte, industriel.
Secrétaire, L. Debougnie, étudiant en médecine.
Trésorier, J. Helsmortel, id.
Gardien du vestiaire, J. Godeau, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
Vice-Président, P. Deckers, étudiant en droit.
Secrétaire, A. Cols, id.
Trésorier, F. Wilmart, id.
Gardien du vestiaire, P. Van Cutsem, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-Président, E. Compeeren, étudiant en médecine.
Secrétaire, J. Vuylsteke, étudiant aux Écoles spéciales.
Trésorier, G. Smets, étudiant en sciences.

Gardien du vestiaire, L. Landmeesters, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Descamps, professeur à la Faculté de droit.
Vice Président, J. Poliart, étudiant en droit.
Secrétaire, baron H. Coppens, id.
Trésorier, F. Vandersmissen, étudiant en notariat.
Gardien du vestiaire, C. Jorian, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit
Vice-Président, C. Peeters, étudiant en médecine.
Secrétaire, J. Verbist, étudiant en droit.
Trésorier, A. Bartholomeussen, id.
Gardien du vestiaire, C. Moereels, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Van Hoonacker, étudiant en théologie.
Secrétaire, Em. Pattyn, étudiant en médecine.
Trésorier, G. Mostaert, id.
Gardien du vestiaire, A. Laporta, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-Président, ***
Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.
Trésorier, A. Ruelens, curé à Héverlé.
Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le supérieur du collège.
Président, L. Finet, étudiant.
Vice-Président, V. De Groote, id.
Secrétaire, E. Lauwers, id.
Trésorier, A. Houyoux, id.
Gardien des jeux, J. De Cleene, id.
Gardien du vestiaire, J. Baeckelmans, id

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président, J. de Trooz-van Elewyck, conseiller provincial.

Vice-Président, F. Schollaert, avocat, conseiller provincial.
Secrétaire, P. De Becker, avocat.
Trésorier, l'abbé Kennis.
Membres : Jules Baguet, agent de change; J. B. Boine, rentier; M. Boon, rentier; Deckers, vicaire de Ste-Gertrude; J. Novent, professeur; A. Peeters, avocat; Van Olmen, vicaire de St-Pierre; Wilryckx, vicaire de St-Quentin.

ÉCOLE DOMINICALE ET PATRONAGE.

1re *subdivision (rue des Orphelins).*

Président, F. Schollaert.
Vice-Président, ***.
Secrétaire-trésorier, abbé Kennis.
Aumônier. Van Olmen, vicaire.
Membres : M. Boon; J. Jacqmotte, négociant; Ch. Peeters; Pels, employé; Van Hoorenbeke frères, étudiants.

2e *subdivision (Rattemanspoort).*

Vice-Président, P. De Becker.
Aumônier, abbé Vérhaegen, aumônier-adjoint au pénitencier.
Secrétaire-trésorier, Peeters, vicaire de N.-D. aux Dominicains.
Membres : Janssens, aumônier de la maison d'arrêt, et Van Hoorenbeek, vicaire de Sainte-Gertrude.

Grande section (adultes).

Président, J. de Trooz.
Vice-Président, J. Novent.
Aumônier : Wilryckx, vicaire.
Secrétaire-trésorier, ...
Membres : J. Baguet; J. B. Boine; Deckers, vicaire; J. Novent; A. Peeters; baron van Oldeneel tot Oldenzeel; U. Wareg Massalski.

—

RAPPORT
présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1883-1884.

—

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Notre première pensée, en rappelant ce qui s'est passé pendant cette année 1884 au sein de notre Société, doit être de songer à ceux d'entre nos frères que la mort nous a ravis.

Les uns sont tombés l'arme au bras, membres encore actifs de la grande armée de la charité chrétienne; d'autres que leurs forces avaient trahi, continuaient à soutenir de leur bourse les malheureux Tous aimaient le pauvre et le déshérité d'un égal amour, et c'est à ce titre qu'ils ont compté parmi nos coopérateurs.

Laissez-moi vous citer parmi nos membres actifs décédés cette année, les noms de M. Motte, étudiant, un des membres les plus zélés de la Conférence Ste-Gertrude; de M. Vuylsteke, étudiant, membre de la Conférence St Jacques; de M. Josse Evrard, membre de la Conférence St-Pierre, homme d'un dévouement à toute épreuve, qui est mort en semant l'aumône autour de son lit de douleur.

Les pauvres secourus par la Conférence St-Pierre ont encore fait une grande perte dans la personne de M. Doniau, membre actif et gardien du vestiaire, un des vétérans de notre Société à Louvain.

N'oublions pas M. Ocreman, membre souscripteur et ancien membre fondateur de la Conférence St-Pierre, qu'il n'a quittée que quand sa santé ne lui a plus permis de fréquenter assidûment les réunions.

Nous avons à déplorer la perte de plusieurs membres honoraires : M. Oscar Pecquereau, dont j'ai pu apprécier personnellement l'âme charitable; M. Dubois, vicaire de l'église de Ste-Gertrude, un des membres de ce clergé flamand qu'on trouve toujours sur la brêche quand il y a une infortune à adoucir. Nous lui devons une reconnaissance spéciale, car, nous pouvons le dire maintenant — sa modestie ne pourra plus, hélas, s'en offenser — à mainte reprise, M. Dubois se plut à nous aider à rétablir par des dons anonymes l'équilibre de notre budget.

Vous vous rappelez avec quelle générosité Madame Torné, continuant les traditions de son charitable mari, soutenait notre œuvre. La mort l'a ravi cette année à nos pauvres.

Récemment, nous avons encore perdu en Madame la Baronne Dre d'Udekem d'Acoz, une bienfaitrice de longue date de notre œuvre. Il est beau de porter un grand nom; il est plus beau de l'illustrer par une noble générosité.

Nous avons eu plus d'une fois le bonheur de nous retrouver aux pieds des autels, aux services célébrés pour nos chers défunts. C'est M. le chanoine Carnoy qui, suivant une ancienne et généreuse habitude que nous aimons à rappeler ici, a célébré tous ces services.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur la situation de nos Conférences.

Le nombre total de nos membres actifs est de 382. Le nombre des familles secourues est de 269.

Signalons — en la déplorant — une certaine diminution dans le nombre de nos membres actifs. Le feu de la charité que J. C. lui-même a allumé dans nos âmes, tendrait-il à s'affaiblir? La visite à domicile des pauvres est un assujettissement parfois pénible, j'en conviens. Ce n'en est pas moins un devoir pour tout bon chrétien que son labeur journalier ne retient pas absolument. Disons plus, au point de vue social, n'est-ce pas un bonheur de pouvoir se faire pardonner sa richesse en devenant le serviteur du pauvre?

Les occupations multiples de M. le professeur Eug. Hubert, président de la Conférence St-Quentin, l'ont forcé de se démettre de ses fonctions. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre reconnaissance et de celle de nos pauvres pour les services qu'il a rendus pendant une carrière de charité déjà longue. Son successeur est M. le professeur Descamps qui ne s' st jamais refusé à mettre au service des

malheureux sa fortune et l'appui plus précieux d'un dévouement à toute épreuve.

L'assiduité des membres actifs aux réunions n'a pas laissé trop à désirer. Néanmoins, je ne puis laisser passer cette question sans y insister d'une façon toute particulière. Il est en effet de la plus haute importance que les membres soient instruits de toutes les décisions du comité central; que la visite des pauvres et la remise des secours se fasse régulièrement; que chacun enfin reste dans le mouvement. Le plus sûr moyen d'obtenir ce résultat n'est-il pas dès lors de pratiquer le moins possible l'absentéisme?

L'*Alma Mater* n'a pas voulu célébrer les fêtes glorieuses du cinquantenaire de sa reconstitution sans faire participer à l'allégresse générale les pauvres de Louvain.

Mgr le Recteur nous a fait parvenir une somme de mille francs, au moyen de laquelle une distribution extraordinaire de comestibles choisis a été faite à nos protégés. Le matin du 11 mai, une messe solennelle les réunit à l'église Saint-Michel, et beaucoup de membres actifs vinrent, en s'approchant des SS. Sacrements avec leurs pauvres, sceller une fois de plus l'alliance de la religion et de la charité.

Une des plus belles œuvres de notre Société, est la distribution d'un St-Nicolas aux pauvres. Venant au milieu de l'hiver, ces secours extraordinaires sont de la plus grande utilité. N'est-il

pas touchant, du reste, de faire participer le déshérité de la fortune aux fêtes de la famille; de faire rayonner de joie au moins une fois ces fronts courbés par un travail incessant? C'est à M. Stasse, président de la Conférence St-Pierre, que nous devons d'avoir pu organiser cette belle fête des années précédentes. Espérons qu'au milieu de sa vie de plus en plus occupée, M. Stasse n'oubliera pas son œuvre de prédilection.

Voici l'exposé de la situation financière pendant l'exercice écoulé (1884).

Le total des recettes s'est élevé à fr. 6430-63. Elles se répartissent comme suit :

Quêtes ordinaires fr. 1479-48. C'est le produit des quêtes hebdomadaires faites aux séances. Ce chiffre de 1479 fr. est inférieur de 277 fr. à celui de l'année précédente (1883). Cette diminution est tout entière le fait de la Conférence St-Pierre, où le zèle financier des membres semble se ralentir. Nous sommes persuadés qu'on ne devra pas rappeler au dévouement cette vaillante bourgeoisie brabançonne dont les membres ont toujours payé largement de leur bourse et de leur personne.

Parmi les Conférences d'étudiants, honneur aux Conférences de Ste-Gertrude et de St-Michel, qui sont visiblement en progrès. Puisse l'exemple de ces deux Conférences être contagieux.

Une seconde source de revenus, ce sont les

quêtes extraordinaires qui se sont élevées à fr. 218-10, soit une diminution d'une cinquantaine de francs sur l'exercice écoulé.

Rappelons ici que depuis plusieurs années, une ressource importante de notre budget a disparu. Je veux parler de la fête de charité dont le produit nous aidait autrefois à combler le déficit. Nous faisons un appel pressant aux sociétés catholiques de la ville. Elles qui s'entendent si bien à faire agréablement le bien, ne peuvent oublier la grande œuvre de la bienfaisance libre et chrétienne.

Nos souscriptions se sont élevées à 1789 fr., chiffre qui ne diffère pas sensiblement de celui que nous avons obtenu en 1883.

Mentionnons parmi nos plus fidèles souscripteurs, M. Henri de Kerchove qui, établi depuis bien des années à Gand, n'a jamais négligé ses anciens pauvres de Louvain.

Mlle la baronne Constance de Dieudonné appartient à une famille que les malheureux connaissent de longue date.

Si je ne craignais de blesser une noble humilité, je soulèverais le voile de l'anonyme que s'obstine à garder un de nos bienfaiteurs les plus zélés, ancien professeur à l'Université. Les pauvres qu'il a secourus tant de fois, le bénissent, et ce nom qu'il m'est interdit de vous dire est écrit sur le Livre de Vie.

Malgré ces beaux exemples d'une générosité

persistante, il semble nécessaire d'augmenter le nombre de nos souscripteurs.

Mgr Cartuyvels a bien voulu nous prêter le concours de sa parole éloquente pour le sermon de charité prêché tous les ans à la collégiale de St-Pierre. Le sermon a produit 633 fr., soit 258 fr. de plus que l'année précédente.

Enfin comme produit de dons particuliers nous trouvons une somme de 2311 fr. Nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage ici à la famille de feu M. Maes, qui a tenu à continuer les traditions généreuses du défunt. Un don de 500 fr. vient enfin nous rappeler le souvenir d'un homme de bien, Edmond Poullet. La génération d'étudiants qui a eu le bonheur de le connaître quittera bientôt les bancs de l'Université. Mais qu'il me soit permis de le dire, avec une émotion que je ne veux pas maîtriser, son nom restera gravé dans le cœur de chacun de ses anciens élèves.

Le chapitre de nos dépenses comprend :

D'abord 13,360 pains, payés fr. 3589-17, soit une diminution de 249 fr. sur ce poste. Notons que ce chiffre élevé et consolant de distributions de pains n'a pu être obtenu que grâce au bas prix du blé. Une hausse éventuelle et toujours possible de cette denrée de première nécessité augmenterait nos dépenses dans une notable proportion. Nous prions nos coopérateurs de ne jamais perdre de vue ce fait économique.

Les Conférences ont ensuite dépensé en vêtements la somme de 3094 fr. 82 c. Ce chiffre est tout-à fait anormal, et nous croyons nécessaire de rappeler à ce propos aux membres des différentes Conférences, quelles sont les règles fixées par le Conseil à ce sujet. Chaque famille ne peut recevoir en moyenne des vêtements que pour une valeur de six francs — ce qui porte le chiffre total de nos dépenses de ce chef à 1800 ou 2000 fr. au plus. Au contraire, nous voyons que pendant l'hiver extrêmement doux de 1884, nos dépenses de vêtements se sont élevées à 3094 fr. 82 c. La modération s'impose donc.

Nos autres dépenses dont le total est de 991 fr. 10 c., sont restées sensiblement les mêmes.

N'oublions pas de porter à ce chapitre la dépense de fr. 1008.72, occasionnée par le cinquantenaire de l'Université. Nous avons expliqué plus haut l'origine et l'emploi de cette somme.

Le total de nos recettes comparé à celui de nos dépenses, accuse un déficit de 2252 fr. 18 c. (1).

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	1,470 48	Pains (13360) :	3,589 17
Quêtes extraordinaires :	218 10	Vêtements :	3,094 82
Souscriptions :	1,789 00	Poêles :	113 90
Dons particuliers :	2,311 00	Coke :	187 20
Sermon	653 05	Paille :	348 30
Reliquat de la Kermesse flamande	1381 80	Divers :	341 70
		Cinquantenaire de l'Université	1,008 72
Total : fr.	7,812 43	Total : fr.	8,683 81

Heureusement, que le dernier reliquat de la réserve fournie par notre part dans le produit de la kermesse flamande nous permet de combler une partie de ce déficit.

Quoi qu'il en soit, notre budget de 1884 se solde par un mali de 870 fr. 38 c. Il y a là une menace pour l'avenir. A votre charité, Messieurs, à votre esprit de prosélytisme à la conjurer.

Quelques détails sur la Conférence St-Joseph établie au collège de la Ste-Trinité en cette ville. Cette utile institution, où se fait peut-on dire l'apprentissage de la charité, continue à porter les meilleurs fruits. Nos jeunes confrères, appréciant justement le bienfait d'une éducation chrétienne, ont spécialement en vue dans leur œuvre de procurer ce bienfait aux enfants déshérités, comme le budget ci-annexé le prouve (1).

Mentionnons également la Conférence St-

BILAN.

Total des dépenses :	fr.	8,685	81
Total des recettes :		7,812	11
Déficit :	fr.	870	38

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Joseph :

Recettes	fr.	2,246	77
Dépenses	»	2,242	96
Boni	fr.	3	81

Mais il est à remarquer que parmi les 2242,96 de dépenses est comprise une somme de 800 fr. destinée à la fondation de bourses d'études.

Lambert à Heverlé qui continue sous les auspices d'une famille illustre à adoucir les souffrances parfois si cruelles et les misères cachées de notre prolétariat agricole (1).

Une œuvre profondément sympathique, parce qu'elle répond à un besoin social de la plus haute importance — la préservation de la jeunesse ouvrière — c'est l'École Dominicale-Patronage (2), établie à Louvain sous le vocable de Ste-Barbe.

Cent cinquante enfants sont inscrits à la section inférieure. Chaque dimanche on constate environ cent vingt présences. Des fêtes variées servent d'attrait, de récompense et de stimulant à toute cette jeunesse. L'instruction religieuse, ce condiment nécessaire de la paix sociale et domestique, est donnée chaque dimanche par les RR. PP. de la Société de Jésus.

La Grande Section comprend cent cinq mem-

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

Recettes	fr.	586	56
Dépenses	»	556	00
Boni	fr.	30	56

(2) Budget de la Conférence Ste-Barbe :

Recettes	fr.	2,072	86
Dépenses	»	2,018	61
Boni	fr.	54	25

Le déficit qui était l'an dernier de 1444.12 est réduit cette année à 1051.48.

228185A

bres. Quatre-vingt-dix sont des plus assidus. Le programme est analogue à celui de l'École Dominicale, mais approprié à l'âge plus avancé des sociétaires. Une excursion à Lierre leur a permis de fraterniser avec les Xavériens de cette jolie petite ville catholique.

Si je pouvais personnellement émettre un vœu, ce serait celui d'étendre cette œuvre dans de plus vastes proportions. Au lieu de deux cent cinquante jeunes gens, n'en pourrait-on pas préserver cinq cents ou plus de la mauvaise compagnie et des habitudes du cabaret?

Quoi qu'il en soit, je me plais à rendre un hommage légitime à cette œuvre toute d'actualité, que je voudrais voir fleurir dans tous nos centres ouvriers. Suivons dans cette voie nos frères allemands qui, ayant à sauver l'ouvrier d'un double danger, celui de l'hérésie et de l'irréligion, ont donné la plus grande extension aux œuvres ouvrières. Dans toutes les réunions plénières des catholiques allemands, cette question est traitée avec la plus grande compétence : les solutions pratiques ne manquent pas. A nous flamands à profiter de l'exemple et de l'expérience de nos frères allemands.

Car, Messieurs, nous devons aimer les pauvres, c'est la voix de Jésus-Christ qui le proclame, mais c'est aussi la voix de la nature qui le crie. Eh quoi ! n'aurions nous pas honte de n'être ici-bas que des jouisseurs inutiles, de passer l'œil

sec à côté de nos frères malheureux, de les éclabousser quelquefois d'un luxe insolent. Ce serait bien mal comprendre les enseignements de la charité chrétienne et les leçons de l'histoire contemporaine.

Et ici, Messieurs, permettez moi une dernière réflexion.

Quand le socialisme promet à courte échéance une transformation sociale dont la perspective séduit les uns et inquiète les autres, ne devons-nous pas remercier la Providence d'avoir mis entre nos mains dans la Société de St Vincent, un instrument de pacification et de fraternisation qui comble l'abîme qu'on vise à creuser de nos jours entre le riche et le pauvre?

Puissions-nous le saisir, Messieurs, ce rôle, puissions-nous le mettre à exécution, en adoucissant les trop brusques transitions qui séparent les classes. Agissons partout, au sein de la société de St-Vincent et dans ces œuvres qui sont ses filles et qui gravitent autour d'elle Agissons dans les cercles d'ouvriers, les patronages, sous la direction éclairée de notre admirable clergé. Là se trouve le vrai progrès de l'humanité. Là se trouve à la fois la régénération du pauvre et, ne l'oublions pas, la nôtre.

—

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. C. PIERAERTS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*
Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*
P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*
Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*
Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc. Lucilib.), philos. et litt. doct., *p. t. a Secret.*

Socii.

Victor Brants, prof. ordin , ex-secret. (1874-75).
Baro Leo Bethune, Alostanus, phil. et litt. doct. et juris candid., ex-secret. (1883-84).
Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et litt. candidatus.
Augustus Bertrand, Bullionensis, id.
Rev. Adrianus Couwenbergh, ex Hoeven (Batavus), phil. et litt. id.
Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ baccalaureus.
Eugenius Herbecq, Dionantensis, phil. et litt. candidatus.
Rev. Josephus Van Hove, Thiletanus, philologiæ stud.
Rev. Ludovicus Reyter, ex Altwies (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. stud.
Æmilius Godineau, ex Wiers, id.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. doctor, lector univers. Leodiensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, professor univers. Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor.

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor progymnasii Dikirchensis

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus, professor collegii Poperingh.

Rev. canunicus Alf. Scgers, ex Appels, philolog. licentiatus, inspector studiorum humaniorum in diœcesi Gandavensi.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doctor, lector in Athenæo Luciliburg.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, vicarius in oppido Brugensi.

Rev. Victor Bourmanne, ex Blehin, philolog. licentiatus.

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, S. J., ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79), professor in collegio Pacis Namurcensi.

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et litt. doct., professor athenæi Lovaniensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et litt. doct., professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et litt. doct., professor collegii Virtonensis.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et litt. doct.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et litt. atque juris doct., ex-secret. (1879-80).

Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et litt. atque juris doct., ex-secret. (1880-81).

Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et litt. doct. et scient. nat. candidatus, ex-secret. (1881-82).

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et litt. doct.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et litt. doct., ex-ag. vices secret. (1882-83).

Augustus Van Ryckelen, ex Halle-Boyenhoven, phil. et litt. doct.

Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. cand., jam in univ. Bonnensi studiosus.

Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ doct., professor in collegio oppidi La Louvière.

Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philológiæ licentiatus, professor in seminario Rolariensi.

Alfredus De Groote, Gerardimontensis, phil. et litt. candid., stud. in seminario Gandavensi.

Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. cand.

Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. cand.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1883-1884, pr M. le baron Léon BÉTHUNE, docteur en philosophie et lettres, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Le 12 mai 1884 — premier jour des fêtes jubilaires de l'Université — le bureau de la Société Philologique a été appelé à présenter ses respectueux hommages à NN. SS. les Évêques. M. François Collart, vice-président de la Société, s'est fait l'interprête de nos sentiments reconnaissants à l'égard de l'épiscopat belge. Son discours éloquent retrace l'histoire, et explique d'une façon succincte le but de notre Société.

Je crois donc répondre à vos vœux en insérant dans notre rapport annuel un passage de ce discours.

Voici les paroles de M. Collart :

. . . . . .

Création toute spontanée et libre, la Société Philologique, Messeigneurs, reproduit, dans ses traits fondamentaux, cette institution féconde qui fait la gloire des universités allemandes, et qui est connue sous le nom de *séminaire philo-*

logique. Dans sa sollicitude constante pour son doctorat en philosophie et lettres, notre chère Université, devançant les réclamations de la presse pédagogique, a reconnu, il y a douze ans déjà, qu'un enseignement philologique complet doit comprendre non seulement des cours théoriques, qui communiquent à la jeunesse la science toute faite, mais encore des cours pratiques, où l'élève, sous l'œil vigilant d'un maître, apprend à travailler, à chercher et à découvrir. Et grâce au dévouement de l'un de ses professeurs les plus éminents, M. Willems, elle a créé dès lors une société d'un caractère tout intime, dont les membres interprètent des auteurs grecs et latins, font des travaux originaux et s'initient au mouvement philologique, en analysant les revues et les publications les plus importantes qu'ils tiennent en grande partie de votre générosité.

Malgré les difficultés de toute innovation, la Société Philologique croit avoir répondu, Messeigneurs, dans la mesure de ses faibles forces, à votre haute confiance. Chaque année, elle a compté des membres nombreux et zélés, qu'animait un véritable amour pour l'étude de l'antiquité classique; plusieurs fois déjà, elle a reçu publiquement les éloges les plus flatteurs de savants distingués; et ce n'est pas sans un légitime orgueil qu'elle a vu, en un si petit nombre d'années, plusieurs de ses membres entrer dans

l'enseignement superieur : elle semble avoir eu ainsi la bonne fortune de résoudre, presque à son insu, le problème de la formation des professeurs de nos Universités belges.

. . . . . .

Nosseigneurs les Évêques ont adressé leurs plus chaleureux remerciements au professeur éminent, qui est le fondateur de notre Société et qui continue à présider cette utile institution avec un zèle que nous avons tous apprécié et que l'étranger nous envie.

En voulez-vous la preuve, Messieurs? Laissons parler M. Paul Frédericq, professeur à l'université de Liège. Voici ce qu'il disait dans un ouvrage publié cette année (1) :

« Si l'Université catholique de Louvain ne possède pas de cours pratique d'histoire, elle peut être fière de sa « Societas Philologa » que dirige depuis douze ans M. le professeur Willems avec un dévouement et un tact admirables. Cette société philologique, qui se réunit dans la maison du Professeur, s'efforce de combler les lacunes du doctorat belge en philosophie pour ce qui concerne la philologie classique qui, dans sa véritable acception, embrasse la langue, l'histoire, les institutions et les beaux-arts de la Grèce et de Rome. Son objet principal est l'exa-

(1) *Travaux du cours pratique d'histoire nationale*, Gand, J. Vuylsteke, 1885, p. XLII.

men des articles les plus importants des revues philologiques belges et étrangères (allemandes, hollandaises, françaises, italiennes, anglaises et danoises). D'après le règlement, les membres de la Société sont chargés à tour de rôle de lire quelques articles et d'en rendre compte. De cette façon, tous sont à même de suivre, dans une certaine mesure, le mouvement général des sciences philologiques. De plus, chaque année on explique en commun un auteur grec ou latin d'une manière approfondie. Deux jeunes collègues de M. Willems, MM. les professeurs Brants et Collard, font partie de la Société et aident à son succès par d'importantes communications.

» La « Societas Philologa » de M. Willems a déjà contribué à former des savants distingués, parmi lesquels je citerai mon collègue de Liège, M. Charles Michel, et MM. Brants et Collard eux-mêmes. Pour les détails, je renvoie aux petits rapports annuels de la « Societas Philologa Lovaniensis ... »

» Les livres de M. Willems jouissent d'une réputation européenne bien méritée, mais à mes yeux sa « Societas Philologa » est son œuvre la plus belle et la plus féconde. »

Jetons maintenant, Messieurs, un coup d'œil sur la situation intérieure de la Société et résumons ses travaux pendant l'année 1883-84.

Le nombre des membres actifs s'est élevé cette année à dix huit.

Le bureau de la Société n'a pas subi de changements, sauf le remplacement de M. le Dr Doppler comme secrétaire par le Dr bn Léon Béthune.

Comme les années précédentes, l'explication d'un auteur classique nous a occupés pendant une majeure partie de nos séances. Nous avons lu et commenté une partie du VIe Livre de Polybe. M. le professeur Collard nous a donné lecture d'une savante notice sur Polybe destinée à faciliter l'étude de cet auteur.

La séance d'ouverture a été occupée en partie par la lecture du rapport de M. Doppler, auquel était joint un aperçu sommaire sur certains points d'art militaire chez les anciens.

Ensuite, M. le professeur Willems nous communiqua ses impressions sur le travail du Rév. Vanden Gheyn, intitulé : *Les participes latins en minus, amaminus, etc.* La discussion qui s'ouvrit à ce sujet fut reprise pendant une partie de la séance suivante.

N'oublions pas de mentionner une nouvelle communication de M. Willems au sujet de l'ouvrage récent de Cagnat : *Les impôts indirects chez les Romains*. M. le président traita ensuite d'une manière approfondie la question des circonscriptions douanières dans l'empire romain.

Dans une des séances suivantes, M. Remy, aujourd'hui docteur spécial en sciences philologiques, nous communiqua quelques fragments intéressants de son mémoire de Doctorat, sur

l'emploi du subjonctif et de l'infinitif dans Pline le Jeune.

J'eus enfin l'honneur de vous dire quelques mots au sujet du livre de M. Des Chesnes, sur la législation forestière romaine. Ce livre comme celui de M. Cagnat traite de points un peu spéciaux touchant à l'histoire et à l'économie politique. Il est du reste intéressant de présenter dans son ensemble et son développement une question comme celle qu'étudie M. Des Chesnes. Peut-être eût-on pu réclamer un peu plus de clarté, et ce scrupule qui semble l'apanage de notre esprit germanique, et auquel notre vénéré président a tenu à nous habituer.

Une partie de nos réunions a été absorbée par les rapports mensuels des membres sur les Revues mises à notre disposition par la munificence de l'Université.

Citons quelques-unes des revues étudiées spécialement :

Le *Hermes*, le *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthùmswisschenschaft*, le *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, et les *Blätter für das baierische Gymnasialschulwezen* représentent spécialement le mouvement philologique allemand.

M. le professeur Collard nous fit une savante analyse de l'année 1881 (tome 9) du *Jahresbericht*, en faisant connaître le but de la revue, le caractère général de chacune de ses parties et

les travaux les plus importants publiés dans ce volume.

La *Mnemosyné*, organe de la philologie néerlandaise, reste fidèle encore à cette langue latine qui fut jadis l'instrument scientifique universel.

L'Italie nous envoie la *Rivista di Filologia*, de Turin, et la France, la *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes*, et le *Bulletin épigraphique de la Gaule*. Ce dernier nous fournit souvent l'occasion de nous exercer à l'art difficile de lire les inscriptions.

Voilà, Messieurs, le résumé succinct de nos travaux pendant l'année 1883 84. Puisse-t-il nous encourager à recommencer nos études avec une nouvelle ardeur!

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr PIERAERTS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
1r *Vice-Président*, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
2d *Vice-Président*, M. E. Standaert, étudiant en droit.
Secrétaire, M. G. Vanden Gheyn, étudiant en théologie.
Trésorier, M. E. Dijon, étudiant en droit.
Bibliothécaire, M. Gilbert, étudiant en droit.
Membre, M. D. Mercier, professeur à la Faculté de théologie.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1883-1884, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. V. HANOTIEAU, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Il est d'usage d'ensevelir en quelques pages les souvenirs de toute une année.

Ces sérieux travaux, fruits de longues recherches ou de graves et profondes méditations, ces études spirituellement pensées, alertement écrites, toutes vos œuvres, viennent se confondre mélancoliquement sous une même poussière et dans un même oubli, sans flamme, sans couleur, sans vie, dans ces tristes reliquaires qu'on appelle *des rapports*.

Encore, Messieurs, si, pour ces fils de vos veilles, vous aviez la certitude qu'on vous offrira un coffret délicatement ouvragé, peut-

---

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur F. M. E. Lefebvre, président ; M. le professeur Descamps, 1er vice-président ; M. Ch. Nagels, 2e vice-président ; M. V. Hanotieau, secrétaire ; M. A. Herdewyn, trésorier ; M. J. Anciaux, bibliothécaire ; M. le professeur L. de Monge, membre.

être vos cœurs paternels seraient-ils légèrement consolés. Il vous faudrait un fin joaillier : voulez-vous du forgeron qui vous revient de la campagne?

* * *

Il me souvient avoir lu qu'au moyen âge Florence avait gravé au frontispice d'un palais cette noble dédicace :

« A Jésus-Christ, Roi de Florence, l'élu du Sénat et du Peuple! » Cette royauté du Christ célébrée par une cité, cette glorification par la foule de la foi catholique a gardé en ce siècle des soldats et des apôtres; parmi les plus dévoués et les plus illustres figurait l'un de nos membres d'honneur, Mgr Dechamps, à la mémoire vénérée duquel je veux, au nom de notre Société, rendre ici un hommage d'admiration et de gratitude. Le Cardinal-Archevêque de Malines s'intéressait à notre association; il lui écrivait un jour ces lignes : « C'est en faisant la petite guerre dans la Société littéraire que ses membres se préparent à faire plus tard la grande guerre à l'erreur, à l'injustice, à l'arbitraire, pour donner la victoire à la raison, à la foi, au droit et à la liberté chrétienne. »

Que notre compagnie entende rester fidèle à ce programme, notre président, M. Lefebvre, l'attestait dans une solennelle circonstance devant le successeur de Mgr Dechamps, entouré

de ses vénérables collègues de l'Episcopat. Lors des fêtes grandioses qui ont marqué le cinquantenaire de la restauration de l'*Alma Mater*, vous savez en quels termes excellents M. le président, en remerciant NN. SS. les Évêques de leur sollicitude pour notre Société, rappelait son passé, son rôle, ses bienfaits, et comment à notre modeste tribune, toutes les sciences cultivées à l'Université catholique se rencontrent, pour rendre ensemble témoignage à la vérité.

Avons-nous, cette année encore, comme le voulait Mgr Dechamps, fait la petite guerre pour la foi, pour la science et pour la justice? Oui, certes; un coup d'œil jeté sur les mémoires présentés nous en fournira la meilleure preuve.

M. Herdewyn inaugura nos séances en réfutant certaines erreurs philosophiques.

L'apparition d'une brochure intitulée : *Matérialisme et Spiritualisme* lui suggéra d'intéressantes observations sur ce phénomène, étrange à première vue, d'un professeur comme M. Tiberghien, que d'aucuns accusent d'être spiritualiste et qui forme cependant des élèves qui font profession ouverte de matérialisme et qui aboutissent à cette aberration horrible, mais inéluctable : l'athéisme!

Frappé de ce fait, M. Herdewyn en recherche la cause et nous fait saisir les affinités logiques qui existent entre *l'athéisme et le panenthéisme*, entre la théorie de M. Berlier et la théorie de

M. Tiberghien. Et en effet, si le monde est infini, nécessaire, éternel, qu'a t-on besoin de Dieu pour l'expliquer? Voici venir le temps souhaité par un libre penseur, « où l'on enseignera une psychologie indépendante de l'entité âme et une philosophie indépendante de la cause première! »

Dans un autre travail, notre ami a entrepris de nous exposer le système et la méthode de Hégel. Ce philosophe identifie complètement l'être et la pensée; il les comprend sous une seule dénomination : l'Idée L'Idée est un principe indéterminé qui se détermine suivant une loi nécessaire pour devenir toutes choses. Dès lors, Messieurs, n'est-il pas évident que l'âme humaine perd toute personnalité! Et s'il en est ainsi, « si l'homme moral, comme parle Hégel, a conscience de son action comme de quelque chose de nécessaire », que devient notre liberté?

Dans cette doctrine, l'homme, comme tout être, subit les lois de l'évolution naturelle. Mais alors, encore un coup, où donc est la liberté? où le droit? où le devoir? Et le fait accompli, et toutes les actions de l'homme ne sont-ils pas, tout simplement, le devenir de l'être?!

Dans sa *Philosophie du Droit*, Hégel poursuit la conciliation de la réalité existante avec le droit. Il pose cet axiome en principe : « Tout ce qui est réel est rationnel, et tout ce qui est rationnel est réel; ce qui est, est la raison même. » Et le droit, pour le philosophe allemand,

est « le règne de la liberté réalisée ». En développant cette définition, M. Herdewyn fait voir, avec beaucoup de science, comment elle se lie à la théorie générale de Hégel et combien est fausse cette idée qu'il donne du droit.

Au point de vue politique, selon Hégel, la loi et la force ne sont pas distinctes du droit et de la justice. La liberté individuelle est annihilée; la nation est tout, elle se développe fatalement; au citoyen de fléchir devant elle : l'État est omnipotent. Dans les relations internationales, les traités ne sont plus qu'un vain mot; chacun les apprécie à sa guise; ce n'est plus la droite raison, ni l'équité, ni la bonne foi qui interprêteront les pactes conclus; ce sont les soldats et les canons. La force, encore et toujours, est la grande souveraine!

« Voilà l'idéal prussien dont on veut faire l'idéal humain! Est-ce l'avenir ou le passé? »

Après ces doctes spéculations, Messieurs, j'eus l'honneur de vous égrener quelques rimes, votre attention fut ainsi reportée vers ce qui constitue l'essence même de la véritable poésie, vers le beau.

C'est encore du beau qu'on vint vous parler à quelques jours de là avec une éloquence pleine d'humour et de profondeur.

Sous le titre *Idéalisme et Naturalisme*, M. le professeur Léon de Monge a donné lecture d'une étude sur une tendance littéraire qu'on érige en

système. De tout temps les romanciers et les poètes se sont vantés de connaître la nature et de peindre les passions humaines. De tout temps, ils ont distingué dans l'œuvre de l'écrivain et de l'artiste un élément personnel, *subjectif*. En reproduisant la nature, le poète, comme le peintre, la transforme; il donne à ses tableaux la marque de sa propre personnalité.

Lorsque les « naturalistes » disent que « l'art, c'est la nature vue à travers un tempérament », ils disent une banalité vieille comme le monde, à moins que le mot de *tempérament* n'implique pour eux une impulsion fatale, irrésistible, irresponsable, c'est-à-dire un *déterminisme* absolu.

Il en est bien ainsi. Les apôtres de la nouvelle doctrine sont déterministes, en effet C'est, *en théorie*, la seule différence entre eux et les grands génies d'autrefois, romanciers ou poètes.

Je cède la parole à M. de Monge.

« L'immanence, le monisme et le déterminisme leur étant inconnus, ces romanciers et ces poètes ne savaient pas que le phénomène humain n'est qu'une phase de la vie diffuse, universelle, impersonnelle. Chacun d'eux s'imaginait avoir son *moi* particulier à lui tout seul, ce qu'il nommait son âme; de plus, il s'imaginait que cette âme est libre, et que, par son libre effort, elle peut se perfectionner elle même, c'est-à-dire se rapprocher de Dieu...

« Mais, pour un naturaliste convaincu, tous les

goûts, tous les *tempéraments* sont légitimes. Tout ce qui existe est dans la nature. Tout le monde a le droit de suivre son tempérament; le tout est d'en avoir un, bien marqué, riche et plantureux. Es-tu fauvette? Gazouille. Es tu singe? Grimace. Es-tu lion? Rugis. Te sens-tu cochon? Vite, saisis le moment de l'inspiration; grogne... Un beau grognement, qui gargouille, magistral et grave, au profond du ventre, ronfle en trémolo dans ton large gosier, puis tout-à-coup s'exaspère, vibre et monte en gamme chromatique furieuse pour éclater en cri suraigu? — Bien grogné, grand artiste! Tu peux te vanter d'être un fier cochon, mon ami! »

Dans une autre lecture, M. de Monge oppose l'idéalisme au naturalisme.

L'idéal, c'est la perfection de la nature. Dans ce qui est fatal et déterminé par des lois irrésistibles comme le mouvement des astres dans l'espace, l'idéal se confond avec la réalité.

Mais l'homme, intelligent et libre, n'accomplit la loi de sa nature que par l'effort volontaire vers le *mieux*, vers la perfection.

L'art, c'est l'effort libre de l'homme vers la perfection du beau.

M. de Monge s'occupe ensuite de quelques unes des tentatives faites par les philosophes pour définir le beau : les meilleures définitions en approchent, mais nulle ne l'enserre et ne le contient tout entier. Malgré tout, il reste dans le

sentiment du beau quelque chose de mystérieux et d'inconnu.

Mais s'il paraît impossible de saisir l'essence même de la beauté, peut-être n'est-il pas complètement impossible d'en connaître la *fonction* naturelle et sociale dans l'ordre providentiel.

Il est un fait incontestable, universel : tout être vivant se pare pour la fécondité. Avant le fruit qui conservera l'espèce, la plante produit l'éclat et la symétrie de la fleur. Mais c'est surtout l'animal que les lois de la nature parent pour la fécondité de l'avenir. C'est pour cela que la chenille devient papillon et que le rossignol chante.

Cette parure est celle d'une victime. L'amour tue, vite ou lentement, mais il tue. Un instinct irrésistible sacrifie l'être vivant à la perpétuité de sa race : et la beauté vient parer le sacrifice. Il est d'autant plus impitoyable et plus prompt que l'on descend l'échelle animale. Beaucoup de vertébrés voient plusieurs générations de leurs enfants. Ils sont très rares, au contraire, les insectes qui voient naître leurs fils.

Si l'attrait du plaisir et l'aiguillon de la douleur sont les seuls guides de la bête, à quoi servent l'éclat métallique de l'aile du colibri, le chant de la fauvette? D'ailleurs, dans les animaux supérieurs, dans le lion qui meurt pour défendre sa lionne et dans la lionne qui meurt pour défendre ses petits, l'affection, qui semble se rapprocher

de la beauté morale, ne purifie-t-elle pas déjà l'attrait égoïste du plaisir?

Maintenant, parcourez l'histoire, parcourez les œuvres des poètes et des artistes les plus admirés et les plus aimés du genre humain : et vous verrez que le beau, qui provoque chez l'animal, le sacrifice, le dévouement, spontané mais inconscient, aux intérêts de l'espèce, provoque chez l'homme le sacrifice et le dévouement volontaire, conscient et libre.

Les poètes chantent l'amour, et les plus grands ont célébré l'amour chaste et fidèle, l'amour d'une seule compagne pour toute la vie, l'amour dévoué jusqu'au sacrifice du bonheur, jusqu'à l'acceptation de la souffrance et de la mort : l'amour qui fonde la famille, qui transmet aux générations nouvelles la sève de force et de vie, d'enthousiasme et de noble passion pour le bien; l'amour qui fait le courage des fils et la pudeur des filles.

Mais l'amour humain ne s'arrête pas à la famille; il s'étend plus loin et monte plus haut.

Le poète chante la vaillance et la mort héroïque du soldat. Et ses vers sont redits par la vierge timide...

La guerre est déclarée. L'armée va partir, demain peut être, pour arrêter l'ennemi sur les frontières menacées. Le régiment défile dans la rue, paré comme pour une fête : et la fanfare, ardente et martiale, jette aux fatigues, aux souf-

frances, aux périls, à la mort son superbe et joyeux défi.

Le jeune homme passe, droit sur son cheval, le front pâle et fier. Il salue de son épée. Et de sa fenêtre, la fiancée se penche vers lui, l'œil rempli d'orgueil et de passion sous ses larmes. L'éclat et le bruit; l'or des uniformes et l'acier des armes; les hourras de la foule et la voix stridente des cuivres la mordent au cœur d'une angoisse délicieuse et terrible. Ah! comme elle l'aime, cet homme qui sacrifie l'amour à la patrie, et la quitte pour chercher la mort. Et Dieu le veut ainsi. La race des braves ne doit point s'éteindre : il est digne de vivre, le peuple où la femme sait aimer l'homme qui sait mourir.

Mais il est un dévouement plus beau, plus noble encore.

Les plus grands, les plus purs des poètes, les seuls vraiment *inspirés* ont célébré la gloire incomparable des apôtres et des martyrs.

Le missionnaire va partir. Il va verser son sang pour des hommes féroces et stupides, souillés de vice et de fange, qui le haïssent déjà sans le connaître. Jeune, il va quitter sa mère et n'a pas voulu de fiancée. Cet homme a du génie peut-être; il pourrait prétendre à la gloire, il sacrifie sa réputation même. On rit de son dévouement; on le calomnie, on l'abreuve de persécutions viles et mesquines, plus dures à supporter pour un homme de cœur que les supplices qu'il va chercher au-delà des mers.

Mais qu'il est beau, son dévouement! Il sème la foi qui fait la vie des nations; il enfante des âmes à Jésus-Christ. « Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui portent l'Evangile! »

L'amour qui fonde la famille est digne d'admiration. Plus admirable encore est le courage, l'abnégation qui fondent la patrie. Plus grand et plus noble encore, le zèle qui fonde le Royaume de Dieu.

Plus j'étudie l'histoire littéraire à travers les âges et mieux je vois que ce sentiment de la beauté, de l'admiration, le plus désintéressé des sentiments humains, de plus en plus pur à mesure qu'il s'élève, a pour fonction divine de provoquer le dévouement de l'homme à la grandeur et au progrès du genre humain.

Ce sentiment qui s'éveille confusément avec la vie, et qui va se développant de plus en plus dans l'échelle des êtres, c'est, pour parler avec Leibnitz, un des leviers dont Dieu se sert dès l'origine des choses pour faire marcher l'univers, d'un mouvement de plus en plus libre, vers un ordre de plus en plus parfait.

Le sentiment du beau doit être fécond, comme l'amour. Le poète qui, volontairement perverti, verse l'enthousiasme, l'émotion, le génie, la vie de l'âme enfin dans une œuvre stérile et funeste, une œuvre qui arrête le développement humain ou le fait rétrograder vers la brute, celui-là, de même que celui qui corrompt et déshonore

l'amour, celui-là commet un crime contre la nature et contre Dieu. —

De ces radieux sommets, laissez-moi vous ramener dans l'Inde : il y a là-bas tant de mines précieuses, à peine explorées, où les savants promènent curieusement leur lampe investigatrice! M. Colinet va nous dire, pour cette fois, la conception que l'on se faisait de *la divinité personnelle dans l'Inde ancienne*. C'est dans le Rig-Véda qu'il faut étudier la première phase historique de la religion indienne, car plus tard l'idée d'un principe supérieur et d'un dieu personnel finira par s'évanouir dans l'idée de l'unité universelle et indéterminée.

Mais d'abord, quelle est la valeur des renseignements puisés dans la littérature védique? Tout en admettant avec Withney Barth, que la plupart des hymnes portent un cachet artificiel, l'auteur du travail défend leur valeur, comme sources authentiques et fécondes pour la connaissance de la religion populaire. Il ne s'occupe dans cette étude que des dieux éléments du Rig-Véda.

Ces divinités représentent quelque chose d'analogue à la personne humaine où le principe intelligent et le principe matériel forment un être unique. Les Dévas sont des êtres personnels, intelligents et actifs, indépendants et absolus dans leur nature et dans leur action, immortels, mais non sans naissance en général, et doués

d'une perfection illimitée. Où faut-il chercher l'origine de cette conception des dieux védiques Ce n'est pas dans le fétichisme. Serait-ce dans le mythisme ou dans l'anthropomorphisme? L'idée de la divinité ne serait-elle que le résultat de la pensée humaine attribuant aux forces de la nature l'intelligence que l'homme reconnaît en sa propre activité? M. Colinet ne le pense pas. Le caractère le plus saillant des dévatâs, celui qui les élève au-dessus du monde visible et force l'homme à se prosterner devant eux dans des hommages religieux, c'est leur suprême et absolue indépendance. Mais qui ne voit qu'on ne peut expliquer ce caractère des dieux du Rig-Véda qu'en admettant une notion antérieure de la divinité comme cause première?

Puisque nous parlons d'histoire des religions, je veux placer ici le mémoire de M. Hebbelynck sur une publication de M. Goblet d'Alviella : *L'évolution religieuse contemporaine chez les anglais, les américains et les hindous.*

Cet ouvrage n'est qu'une manifestation nouvelle de ce procédé des écrivains rationalistes qui se plaisent à nous représenter la religion comme subissant une continuelle transformation sous l'influence du progrès humain. M. l'abbé Hebbelynck, après avoir donné un aperçu général du livre de M. Goblet, étudie de plus près quelques pages de sa conclusion. Appliquant au christianisme sa théorie de l'évolution, l'écrivain

prétend expliquer l'origine et le développement de la *Religion du passé*. Malheureusement pour M. Goblet, cette explication n'a aucun fondement dans l'histoire religieuse des peuples chez lesquels le christianisme se développa tout d'abord; elle est en désaccord avec les données de l'histoire de la philosophie et ne saurait justifier la propagation du christianisme sans recourir à des hypothèses inadmissibles.

Selon M. Goblet, une évolution semblable à celle qui prépara l'avènement du christianisme amènera bientôt le règne d'une religion nouvelle. Dans la seconde partie de son mémoire, M. Hebbelynck examine les caractères que l'auteur prête à cette *foi de l'avenir*, et il conclut qu'elle ne réunit pas les conditions essentielles à toute religion. Enfin il démontre que M. Goblet d'Alviella répudie à tort le christianisme comme l'ennemi des arts et de la science. Non seulement, notre foi donne à la loi morale sa plus haute sanction, mais, aujourd'hui comme toujours, elle répond parfaitement à la triple tendance de l'homme vers le vrai, vers le beau et vers le bien.

M. Deschamps nous a donné lecture de quelques pages où il retrace la *Chute de Napoléon III*. Il nous a fait le sombre tableau de la décadence du second empire et des fautes accumulées comme à plaisir pour mériter enfin, ainsi qu'un châtiment, les hontes et les désastres qui aboutirent au renversement de la dynastie.

A son tour, Messieurs, votre secrétaire voulut étudier la *Situation de l'Irlande et de l'Angleterre*.

Les malheurs séculaires de l'Irlande retentissent à travers l'histoire. Rappelez-vous les conquérants anglais prétendant substituer tout d'un coup à la propriété familiale, collective de l'Hibernie primitive la féodalité normande, et ensuite à la religion catholique une religion ennemie. Au prix de quels crimes l'Angleterre consomma son œuvre, on ne le sait que trop.

Au XVIIIe siècle cependant, l'Irlande put saluer l'aurore des mesures réparatrices : Grattan, Burke et William Pitt y ont attaché leurs noms. Peu après O'Connell, cette glorieuse incarnation de la patrie, ouvre à ses concitoyens les hautes fonctions civiles et militaires et force l'entrée du Parlement. Enfin en 1869, les catholiques irlandais obtiennent la liberté de leur foi et la pacification religieuse. Mais Albion égoïste et cupide n'a pas encore effacé toutes les souillures de son passé. La *question agraire*, la règlementation des rapports entre les propriétaires et leurs fermiers, reste toujours debout. Le péril social est là, terrible et non encore conjuré. Ici, Messieurs, je me suis appliqué à préciser la position des deux parties, l'organisation de la propriété, en un mot les misères et les revendications de l'Irlande.

A cet état de choses, la législation de 1860 et

celle de 1870 furent presque impuissantes à remédier. Aucun mouvement contre le régime agraire n'atteignit autant d'énergie et d'universalité que celui de ces dernières années. Le 22 août 1881, est voté le Land Act, qui consacre l'adoption du programme des trois F : fixité de la tenure, fermage modéré, garantie contre l'éviction arbitraire. Mais chaque jour fait tomber les illusions qu'on s'était formées sur l'efficacité de cette loi. Comme je pense l'avoir prouvé dans mon travail, le fond du problème n'est point encore touché.

Pour conclure j'indiquais timidement comme remède l'expropriation des landlords, la formation d'une classe de paysans propriétaires, la création de l'industrie : toutes réformes que devrait opérer sous le contrôle anglais, un parlement autonome. Assez longtemps, Messieurs, l'Angleterre a traité l'île sœur en paria et en victime ; qu'elle le veuille ou non, une solution radicale s'imposera tôt ou tard. Comme l'a dit M. Paul Fournier, « c'est à l'État, auteur des confiscations, d'en réparer les conséquences ».

Nous rentrons dans les sereines régions de l'art, et c'est M. Vanden Gheyn qui sera notre guide. Dans une double étude : *L'art chrétien aux VIII premiers siècles de l'Église* et *Les origines du style ogival*, il nous esquisse l'histoire de l'architecture chrétienne depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la Renaissance.

S'inspirant de cette maxime : « le style, c'est l'homme », il insiste surtout sur la manière dont l'architecture est devenue chrétienne, de païenne qu'elle était. Quand le temps fut passé où les premiers convertis devaient cacher leurs mystères dans les catacombes, nous voyons, avec le triomphe de la religion sous Constantin, surgir de toutes parts les temples du culte nouveau : la basilique romaine en fut le type et le modèle. En suivant les différentes modifications que la basilique a subies au cours des temps, nous avons constaté les progrès du style *latin* de l'Occident.

Avec le transfert de la capitale impériale sur les bleus rivages du Bosphore, ce style pénétra en Orient. Là, grâce à l'influence exercée sur lui par l'étincelant génie oriental, il revêtit une forme nouvelle et s'appela désormais le style *byzantin*...

Au VIIIe siècle les invasions des Normands vinrent arrêter la marche progressive de l'architecture chrétienne. Mais bientôt, grâce aux efforts de Charlemagne, une renaissance s'épanouit. Les moines, ces gardiens de toutes les sciences et de tous les arts, avaient abrité dans leurs cloîtres quelques précieux vestiges de l'architecture; de leurs études et de leurs recherches sortit le style *roman*, auquel, dans la seconde moitié du XIIe siècle, succéda le style *ogival*. Quelle fut l'origine du style ogival ? Ni l'opinion

de Chateaubriand — ce poète! — qui voit dans le gothique l'imitation des forêts sacrées des Gaules, ni celle de Lenormant qui se plaît à croire que le style ogival est un produit étranger apporté d'Orient, ne sont acceptées par le conférencier. Ce style a, au contraire, été créé par nos architectes, voulant modifier le style roman et lui donner une forme plus svelte et plus élancée. M. Vanden Gheyn admet cependant que cette pensée leur est venue au spectacle des monuments arabes dont ils enviaient pour leurs édifices la richesse et l'élégance.

En terminant, notre confrère émet l'avis que le style ogival, pour être bien saisi, exige une étude approfondie du style roman dont il est l'heureux achèvement, et doit, s'il est employé à notre époque, suivre les progrès que l'art a réalisés depuis le XIIIe siècle.

Les deux derniers travaux dont j'ai à faire mention présentaient un attrait spécial pour les étudiants en droit; ils ont cependant intéressé vivement tous les membres de la Société. Le premier est l'*essai* de M. Standaert *sur l'histoire du barreau belge*. La pénurie des documents, la dispersion des sources, les vicissitudes politiques de notre pays rendaient cet essai difficile.

Il ne faut pas chercher l'origine du barreau dans les rapports qui existaient à Rome entre patrons et clients, ni dans le système des avoueries du moyen âge. Encore moins peut-on pré-

tendre que le barreau est contemporain de l'établissement de la justice et qu'il est la conséquence du droit de défense. C'est dans les monastères qu'on trouve, à l'origine, des hommes experts en droit et à même de l'enseigner; les documents à l'appui de cette thèse sont nombreux et indiscutables.

A une époque moins obscure, le conférencier recueille dans les établissements de Jérusalem de curieux et importants détails sur les mœurs judiciaires de notre pays. Mais ce n'est guère qu'au XIIIe siècle, avec la territorialité du droit se substituant aux lois personnelles qu'on voit se dégager nettement dans les débats judiciaires la personnalité de l'*avocat*. Plus tard encore, avec l'expansion des cours de justice, au XVe et au XVIe siècle, l'ordre des avocats nous apparaît avec tout son prestige et ses prérogatives; des ordonnances de François Ier, des placards de Flandre et de Brabant règlent minutieusement l'organisation du barreau.

A cet endroit, M. Standaert examine, dans leurs sources et phases successives, les privilèges des avocats : tels sont le droit d'être juges suppléants, d'être exempts de corvées, d'impôts et de patente, d'être crus sur parole, de porter la robe, etc. Toutes ces prérogatives, les avocats ne les doivent qu'à l'antique renommée d'honneur et de probité dont jouit leur ordre.

Quant aux devoirs de la profession, les fastes

du barreau ne nous offrent qu'un brillant tissu d'exemples et une galerie ininterrompue de modèles. Et franchement, Messieurs, les héritiers de ces hommes-là ne peuvent pas ne point éprouver un mâle sentiment de fierté devant ces grandes figures qui ont, dès longtemps, illustré la profession.

Mais les lugubres jours de 1789 se lèvent. Dans ce grand naufrage du droit et de la liberté, l'ordre des avocats ne pouvait manquer de disparaître, et avec lui furent chassées du prétoire la bonne administration de la justice, la dignité et la probité. Et cependant, bien qu'on les eût refoulés dans la solitude comme si l'on avait craint d'entendre résonner des accents libres et fiers, les avocats ne laissèrent point passer le flot des iniquités sans protestation et sans flétrissure. L'histoire a enregistré le dévouement du vieux Malesherbes sortant de sa retraite et bravant la guillotine pour défendre le roi et le droit.

M. Standaert, en manière de conclusion, nous lisait une page émue de Berryer que résumait cette leçon, ce conseil au jeune barreau d'aujourd'hui : « souvenez-vous des anciens et vous-mêmes transmettez leurs traditions pures, inviolées et enrichies par vos exemples à ceux qui, après vous, seront avocats. ».

Le travail de M. Sobry traitait une question autour de laquelle la passion politique a soulevé

de vives discussions. Sous ce titre : *l'Article* 117 *de la Constitution et ses motifs*, M. Sobry justifie pleinement la disposition qui met à la charge de l'État les traitements des ministres du culte catholique. Les motifs qui inspirèrent le congrès, c'est d'abord la haute estime où nos constituants tenaient le service social rendu par la religion; c'est ensuite la volonté d'indemniser le clergé de la perte des biens dont la révolution française l'avait dépouillé, et de s'acquitter ainsi d'une dette déjà reconnue par les gouvernements antérieurs.

Le devoir du législateur est de proportionner le traitement des ministres des cultes aux nécessités de la vie et au rang social qu'ils ont droit d'occuper. Il a fallu le règne du dernier ministère libéral pour ouïr contester cette doctrine strictement constitutionnelle. Le commentaire impartial de l'article 117 suffit à réfuter la théorie du service vérifié, laquelle, selon l'expression de M. Nyssens, n'est que le caprice du gouvernement érigé à la hauteur d'un principe.

Avant de clore ce rapport, laissez-moi vous féliciter, Messieurs, d'une œuvre à laquelle vous avez tous vaillamment coopéré : je veux dire la revision de notre charte fondamentale. Entr'autres réformes notables, vous avez restauré une institution qui avait longtemps existé parmi nous. Aux membres actifs, — qui oublient bien parfois un peu d'être actifs, — ont été adjoints

des membres assistants : ces nouveaux membres contribueront pour leur large part, nous en avons la ferme confiance, à la prospérité de notre Société et à l'attrait de nos réunions. — Pendant l'année qui vient de s'écouler, notre cabinet de lecture a été enrichi de nouvelles revues; vos ressources vous permettront de le développer encore et de vous procurer les ouvrages les plus remarquables et les plus actuels. — Le treizième volume des Mémoires choisis sera bientôt publié ; notre Cercle donnera ainsi une nouvelle preuve de sa vitalité et de sa volonté de garder le renom que son passé lui a valu. — Dans sa notice sur notre tant regretté M. Poullet, l'un de nos meilleurs historiens, en rendant hommage à l'intense activité intellectuelle qui distingue l'Université de Louvain, a bien voulu faire de la Société littéraire un éloge particulièrement flatteur.

Peut-être, Messieurs, devrais je m'arrêter ici. Mais celui qui s'en va se croit volontiers permis de glisser une petite observation. Permettez-moi donc de vous soumettre celle-ci : depuis quelques années presque toutes les places dans la Société ont été abandonnées aux étudiants en droit. L'article Ier de nos statuts ne porte-t-il donc plus que la Société est établie dans un but littéraire et scientifique ? Que nos condisciples des autres facultés viennent donc à nous! Notre main fraternelle leur est cordialement tendue. Toutes

les sciences ont droit de cité chez nous, et si les sociétés universitaires, sœurs de la nôtre, s'attachent à cultiver quelque science spéciale, le droit, la philologie, la biologie..., nous ne nous interdisons aucun de ces terrains. Seulement, et c'est là le caractère que nous visons à donner à nos causeries, au mérite nécessaire et avant tout précieux du fond, notre compagnie veut unir le culte d'une langue polie et le souci d'une diction élégante. Vénérons cette reine aux charmes austères mais éternellement jeunes, la pensée; — mais aimons aussi cette séduisante souveraine : la forme pure et artistement ciselée. Soyons amoureux du beau style et tachons d'être les athéniens de l'*Alma Mater* : l'expression pourra sembler un peu ambitieuse, je ne la retire pas!

Je le sais bien, Messieurs, l'étudiant est un peu sceptique, un peu gouailleur de sa nature; il aime, passez-moi le mot en faveur de sa justesse, il aime à se blaguer lui-même. A peine une société a-t-elle prononcé le *dignus est intrare*, que souvent, trop souvent, le nouveau venu néglige d'y travailler, et, pour justifier la douce somnolence où il s'engourdit, fait des traits d'esprit, fort jolis, fort agréables sans doute, sur la futilité de son titre de membre, et de plus en plus pratique la flânerie de l'esprit et cultive le farniente! Hélas! c'est ainsi que les intelligences s'étiolent, que les énergies s'éteignent, que les

esprits les mieux faits pour briller au premier rang et conquérir de fortes et salutaires influences se perdent dans la foule.

Messieurs, c'est un salutaire et légitime orgueil de prétendre conserver dans toute leur expansion et dans toute leur fierté l'élévation de nos idées, nos enthousiasmes et nos ardeurs, l'amour viril de nos croyances et la sereine indépendance du caractère. Or, il n'y a que le travail, le travail personnel et obstiné, qui puisse nous conserver ces grandes choses. Ne nous résignons donc jamais, quoi qu'il arrive et quoi qu'on dise, à nous enrégimenter dans le troupeau des moutons de Panurge qui broutent obstinément les pâturages de la commune et facile vulgarité. Gardons notre relief personnel; restons *nous-mêmes!*

De cette façon, Messieurs, nous imprimerons à notre chère Société littéraire un cachet particulier de noble travail et d'exquise distinction. Nous la maintiendrons, comme c'est notre désir à tous, à la place d'honneur où nos devanciers l'ont élevée parmi ces nombreuses et florissantes sociétés qui ont grandi sur le sol fécond de l'Université catholique!

—

Société de littérature flamande (taal- en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool onder de zinspreuk : MET TIJD EN VLIJT).

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer PIERAERTS, rector magnificus.

Oud Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. heer NAMÈCHE, rector emeritus.

Bestuur :

De Heeren :

P. G. H. Willems, hoogleeraer, *Bestendige Voorzitter.*

G. Helleputte, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar, *Tweede Ondervoorzitter.*

Em. Goetschalckx, *Eerste Schrijver.*

J. Delbeke, *Tweede Schrijver.*

H. Veltkamp, *Penningmeester.*

H. Lebon, *Boekbewaarder.*

A. Pauwels, *Raad.*

A. Verwilghen, *id.*

Eerelid.

Eerw. Heer Schuermans, pastoor te Wilsele.

Werkende leden.

De heeren P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; J. Barbieur, student; Bartholomeüssen, id.; E. Cappuyns, advokaat; Coenegracht, student; J. Dekeersmaecker, id.; J. Delbeke, id.; Devisscher, id.; J. De Winter, id.; P. Franck, id.; Em. Goetschalckx, id.; Helleputte, hoogleeraar; F. Heymans, student; A. Ingelram, id.; A. Laporta, id.; H. Lebon, id.; J. Michiels, id.; Noterdaeme, id.; A. Pauwels, id.; K. Peeters, id.; J. Raes, id; A. Roegiers, id.; L. Schepens, id.; E. Schiltz, id.; E. Standaert, id.: Steylaerts, id.; E. Van Coillie, id; A. Van den Berghe. id.; J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool; J. Vanreeth, advokaat; G. Van Winckel, student; H. Veltkamp, advokaat; R. Verhulst, student; Alf. Verwilghen, id.; P. Willems, hoogleeraar; F. Wyseur, student.

Bijwonende leden.

De heeren A. Aelbrecht, student; U. Aelbrecht, id.; L. Aertsens, id.; Aldernaght, id.; E. Baeten, id.; G. Berckmans, id.; L. Béthune, id.; K. Borreman, id.; K. Boutens, id.; G. Bossaerts, id.; A. Cailloux, id.; R. Camerlynck, id.; A. Carpentero, id.; A. Craenen, id.; Eerw. Craenen, onderpastoor, Wilsele; A. Cols, student; H Colsaerts, id.; R. Daems, id.; J. De Bie, id.; De Bock, id.; De Clippele, id.; M. de

Gottal, id.; E. de Groote, id.; E. De Herdt, id.; E. De Laet, id.; Denekker, id ; G. De Ridder, id.; J. De Ridder, id.; Descamps, hoogleeraar; Devers, student; J. D'Haenens, id.; G. du Parc, id.; F. Gessler, id.; Cl. Goemaere, id.; P. Guillemin, id.; Eerw. Hemeryck, hoogleeraar; K. Hertoghe, student; B. Hoebeke, id.; P. Hoho, id.; J. Indekeu, id.; Med. Jacobs, advokaat; Eerw. Jacops, hoogleeraar; E. Janssens, student; A. Kardinael, id.; A. Kempinck, id.; K. Kockerols, id.; M. Lintse, id.; A. Loix, id.; L. Luysterborghs, id.; Eerw. Maes, aalmoesenier; Eerw. Maes, onderpastoor; A. Mahieu, student; Martens, hoogleeraar; J. Masselus, student; A. Meyers, id.; Nyssens, hoogleeraar; J. Opsomer, student; Pattyn, id ; K. Peeters, zoon, drukker; A. Pelgrims, student; H. Planquaert, id.; L. Plessers, id.; A. Raemdonck, id.; D. Schoeters, id.; Fr. Schollaert, advokaat; Stille, student; R. Stroobant, id.; E. Struelens, id.; A. Stryckers, id.; Th. Surmont van Volsberghen, id.; E. Tibbaut, id.; Van Biervliet, hoogleeraar; J. Vandenhaute, student; Vande Put, id.; Vandeuren, id.; M. Vande Walle, id.; Vande Wouwer, id.; K. Van Doorselaar de Ten Ryen, id.; A. Van Gehuchten, id.; O. Van Malleghem, id.; L. Van Nayen, id.; J. Vanneste, id.; A. Van Vueren, id.; F. Venderickx, id.; J. Verhelst, id.; L. Verhoef, id.; A. Vermeire, id.; Verriest, hoogleeraar; A. Versteylen, student; J. Vuylsteke, id.

VERSLAG

over de werkzaamheden van het taal-en letterlievend Studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het verloopen schooljaar 1883-84.

—

MIJNE HEEREN,

De eervolle taak van verslaggever, die *Met Tijd en Vlijt* mij opdroeg, brengt dit jaar door bijzondere omstandigheden niet weinig bezwaring bij; doch de hoop dat de goedwilligheid der leden de menigvuldige leemten dezer samenvatting onzer werkzaamheden over het hoofd mocht zien, zal mij het werk lichter maken.

∴

Daar de fransche geest sinds verscheidene eeuwen reeds ons de vloeiende moedertaal uit de keel begon te ontwringen, en onze instellingen verkrachtte om Vlaanderen in een fransch pak te steken en het des te beter in te lijven, vonden de heeren De Visschere in *Een woordje taalstudie*, en De Decker door het behandelen van *Het dwangrecht*, het geraadzaam eenen blik op het verleden te slaan, om de reeks onzer redekundige voordrachten aan te vangen.

De heer De Visschere is een taaie studieman,

die zich door geen bestoven handschriftige infolio laat verschrikken. Om te bewijzen dat de slepende *e*, die tegenwoordig in Westvlaanderen nog in vollen zwang is, wel degelijk tot de oorspronkelijke zuivere taal behoort, aarzelt hij niet tot den Heliant zijne navorschingen voort te zetten; en springt van daar op Maerlants eeuw, om, door voorbeelden der meest geprezen schrijvers, zijn gezegde te staven. — De heer Goetschalckx betwist wel eenigszins de waarde van den Heliant voor hetgeen de eigentlijke vlaamsche taal betreft, doch de schrijver houdt zonder wankelen voet bij stek.

De heer Voorzitter eindigt die bespreking door eene zeer belangrijke voordracht over den rijkdom van den limburgschen tongval die eene zoo voortreffelijke plaats in onze oude letteren bekleedt.

In *Het dwangrecht* geeft de heer De Decker merkwaardige inlichtingen bijzonderlijk over de windmolens wier monopool de leenheer in handen had, over hunnen toestand, en de verplichting aller inwoners der leen er het graan te laten malen. Dit werk, voorgedragen met die bevallige stem en opgeruimdheid van geest die in ons Genootschap den heer De Decker sedert lang ieders hert had gewonnen, schenkt ons een uiterst aangenaam avonduur. De heeren F. Wyseur en A. Verwilghen volledigen die aantrekkelijke bespreking.

De heer Heymans kwam op zijne beurt den tol des ievers aan *Met Tijd en Vlijt* betalen met zijne studie : *Een oogslag op stof en kracht in betrekking met het Darwinismus*, zooveel te gretiger aanhoord, daar spreker in dergelijke vakken bijzonder wel thuis is. Vooreerst ontwikkelt hij het stelsel der eenheid van stof en kracht, dat in betrekking staat met de veronderstelling van Laplace, en bij iederen vooruitgang der natuurkunde, eenen stap verder naar de wezenlijke waarheid schijnt te doen.

Doch sedert een twintigtal jaren wordt dit stelsel op een ander terrein gevoerd, en degelijk overdreven. In die eenheid zoekt men eene brug om levende en onlevende, redelijke en onredelijke wezens te verbinden, en dén onsterfelijken geest, dien God ons ten deele schonk, geen anderen oorsprong te erkennen dan de regelmatige ontwikkeling der natuurkrachten. Zoo denkt er spreker niet over; edoch, daar dergelijke denkbeelden ontelbare aanhangers tellen in onze XIXe eeuw, wil hij die school van hare wieg tot den huidigen dag in het spoor treden, en door de aanstipping der feiten toonen hoe het mogelijk was dat verstandige mannen eene zoo vernederende leer aanpreken konnen. De heer Heymans doet het met veel bijval, en bewijst dat hij niet met lichtzinnigheid een zoo doornig onderwerp heeft besproken.

En toch, zich niet aan 't minste doorntje ste-

ken, dit was geen gering werk. Dit meenden toch de heeren Van Coillie en Peeters bij de bespreking dezer studie. De eerw. heer Van Coillie aanzag het vraagstuk van wijsgeerig standpunt. Met overtuigende stem hield hij de leering der katholieke Kerk scheutvrij; en, ofschoon het al vrij moeielijk is dergelijke rede met eenige bloemtjes te doorstrengelen, wist de sympatieke spreker de aandacht zijner toehoorders in dwang te houden, en welgemeende gelukwenschen in te zamelen.

Een tweede talentvolle en welsprekende redenaar, de heer Karel Peeters, wist zoo behendig de wetenschappelijke drogredenen van het Darwinismus uiteen te slaan, dat er bij niemand nog twijfel bestond of de erbarmelijk overdrevene gevolgen die men van het eerste steunpunt dezer leer tracht af te leiden, zouden door ieder weldenkend man met eenen schaterlach worden begroet, ware het niet dat het ongeloof er een wapen zoekt om de Kerk naar de kroon te staan.

Doch, zoolang redetwisten over stelsels die den mensch tot het dier verlagen, dit mocht op den duur toch besmettelijk worden, en ons den geest eenigszins benevelen. De heer Franck dacht dat het in zulke omstandigheden niet misstaan zou ons wat hooger dan de gewone sferen heên te voeren, en tusschen de hemelplaneten een avondstapje te wagen. Na eenen bewonderingsblik op die duizenden van zonnen die onver-

poosd dooreenwiemelen zonder ooit een vingerbreed van den voorgeschreven weg af te wijken, spreekt de heer Franck *over de meervoudigheid der bewoonde werelden*. Dergelijke voordrachten vermogen wel de toehoorders te verlustigen, doch tot eene ernstige bespreking aanleiding geven, dit kon niet. Edoch, laat het ons den heer Franck niet ten kwade duiden ons zoo dichterlijk te hebben verstrooid; zijn werk getuigt van wetenschappelijke nieuwsgierigheid en opzoekingsgeest die in ons midden steeds welkom heet.

Iets over Inkwisitie in België raakte een der gevoeligste vraagstukken onzer geschiedenis aan. Dat de Inkwisitie een eerste stap was naar de gewetensvrijheid der huidige tijden, en dat dezen die hedendaags de Inkwisitie het meest laken de opvolgers zijn harer onrechtveerdigheden, dit zou uw verslaggever trachten te bewijzen.

Wat bestond er immers ten tijde der Inkwisitie? De Kerk is eene volmaakte maatschappij, en heeft diensvolgens haar strafrecht. Welnu Kerk en Staat stonden gedurende de middeleeuwen onder dat opzicht op gelijken voet. Een misdrijf tegen den godsdienst gepleegd kon voor zooveel aanzien worden als een aanslag op de tijdelijke maatschappij. Het tribunaal der Inkwisitie zag van het kerkrecht, in zijn strengste genomen af. In plaats van den misdadiger on-

meedoogend te treffen zoohaast zijne dwaling bewezen was, trachtte het door overtuiging den zondaar van het dwaalspoor te helpen, en schonk elk berouw vergiffenis : waar bestaan nog zulke tribunalen? Zoo was dus de Inkwisitie een verdrag, eene transactie, met de strengheid der alsdan bestaande principepen. Of beweert men misschien dat de tijden veranderd waren in de XVIe eeuw, dat hetgeen vroeger geduld kon worden nu gruwel mocht heeten? Dat aan die principepen geen hand werd gestoken, bewijzen de onmenschelijkheden in Duitschland, Zwitserland en Engeland gepleegd, waartegen de Inkwisitie — en wel inzonderlijk de belgische — als eene voorbeeldige instelling mag worden gesteld.

In een tweede deel, werden beide politieken die heden ons vaderland verdeelen in vergelijking gebracht. Eenige feiten, door ons laatste liberaal bestuur daargesteld, dienden slechts herinnerd te worden en met reden te besluiten dat dezen, die zich van de Inkwisitie der XVIe eeuw een gestadig kiesreklaam smeden, waarlijk als apostels der onverdraagzaamheid optreden.

Geschiedkundige besprekingen waren altijd welkom in *Met Tijd en Vlijt*. Ook nam de heer Sobry de gelegenheid te baat om een volledig gedacht — want vorige spreker had zich op een bijzonder terrein geplaatst — over de Inkwisitie te geven. In klare en krachtvolle woorden, die

warme toejuichingen verdienden, legde hij voor oogen dat Philip II geen vingerbreed het hem toegekend recht te buiten was getreden; dat het doel der hervormers in Belgenland wel meer tegen den koning dan wel tegen den godsdienst was gericht; dat keizer Karel's verordeningen, waar Philip geen iota bijdeed, met de medewerking en toestemming werden vervaardigd der groote nationale korpsen, der ridders van het Gulden-Vlies en der Staten-Generaal.

Nu roept ons de heer Schepens op praktischen grond, en legt de vergadering *eenige middelen* voor *tot vervlaamsching van 't verfranschte Vlaanderen*. Na bewezen te hebben dat onze belgische nationaliteit enkel uit eene politieke overeenkomst, niet uit de natuur is geboren, raadt hij den studenten aan tot behouding van onzen vlaamschen landaard : hunne ledige uren aan vlaamsche studie te besteden; overal waar mogelijk de vlaamsche taal te gebruiken; vlaamsche tijdschriften te ondersteunen; plaatselijke gilden, tooneel- of letterkundige genootschappen tot stand te brengen.

Onze voorvaders! De heer Michiels wist hoe zoet dit woord in het oor eens Vlamings klinkt. Ons met die mannelijke ruiggebaarde typen nauwer kennis laten maken, ze afluisteren in gansch hunnen handel en wandel, 't zij tusschen het heimvol bladergeritsel van 't gewijde woud, 't zij bij het klingen der spiezen op de beu-

kelaars, 't zij bij het lustig schenken of het kwaadvoorspellend troetelen eener dagge, zulk was het doel zijner voordracht : *De Germanen*.

De bestudeering onzer oude letterkunde wordt al te veel verwaarloosd, dan dat wij niet met een waar genoegen aan elke poging van dien aard zouden toejuichen. En, wanneer wij in de galerij onzer middeleeuwsche dichters voorgeleid worden door den heer Goetschalckx, die, bij ervarenheid in de oude letteren eene dichterlijke tong paart, dan is de wandeling dubbel lief. In het verdienstelijk werk *Dat es van Maskeroen*, voerde hij ons op het vroegere tooneel terug.

Na een kort overzicht der eerste tooneelspelen, waar de Kerk door geestelijke voorstellingen den grondsteen van legde, vraagt spreker zich af of *Maskeroen* wel een Mariënspel genoemd mag worden. Het is in verhalenden trant geschreven, niet als tooneelstuk opgediend. Doch, daar een stuk van denzelfden naam reeds vroeger op de planken was gevoerd geweest, en daar het voorgedragen stukje gansch het opzicht heeft van een tooneelstuk waar de gezegden der verschillige sprekers door verhalend vers zijn aaneengebonden, mag men met zekerheid bijkans besluiten dat het oorspronkelijk *Maskeroen* een tooneelspel, een waar Mariënspel was. — Wie is nu de dichter van het stuk? Spreker voelt zich genegen den naam van Jan

Boendale vooruit te zetten; doch 't is een gissing. — Wat het stuk zelf betreft, dit is er eene onvolmaakte samenvatting van : Kristus, ter helle neêrgedaald, heeft de zielen van 't voorgeborchte den hemel geopend. Lucifer eischt den buit weêr, en de sluwe Maskeroen, advokaat der hel, wordt opwaarts gezonden om het menschdom als roofdeel weêr te halen. « God, zegt Maskeroen vóór 's Heeren vierschaar getreden, mag slechts één woord hebben; aan den appel van het Paradijs heeft Hij de eeuwige dood gehangen; de mensch heeft de dood ten aandeel gekozen : dus, ons is de mensch. » Maria biedt zich aan als voorspreekster van 't menschelijk geslacht, en na bitsige woordentwisten tusschen beide partijen, geeft de Heer aan de smeekingen zijner moeder toe, daar de erfzonde reeds genoeg is geboet door de dood des Verlossers.

De ieverige heer Laporta sloot die bespreking door merkwaardige opmerkingen over de « sinne-spelen » en taalkunde.

Het celibaat der geestelijke orden door den heer Verryt behandelde nog een geschiedkundig onderwerp. Ofschoon men de studie meer dan eene verdienste moest toekennen en bijzonderlijk den rijkdom der taal hulde brengen, meenen wij er te mogen bijvoegen dat het luimig karakter van den spreker in eene zoo ernstige en gloeiende kwestie eenigszins te veel doorstraalde.

De heer Aug. Van Coillie verdedigde deftig *het eerste kapittel der Genesis* tegen de aanvallen eeniger natuurkundigen, en tegen de bespreking door de heeren Vanden Berghe en Steylaerts uiteengezet.

Onze redekundige werkzaamheden werden gesloten door eenen warmen woordenstrijd over de gewestspraken. Deze levendige bespreking, die welhaast door meer gemachtigde monden in het Nederlandsch Taalkongres te Brugge op het tapijt gebracht zou worden, benam niet min dan vijf avondzittingen, en nog was het naderend verlof alleen in staat er een einde aan te stellen.

De heer Ingelram had in eene studie *over het westvlaamsch* zijn dialekt met veel kracht en vuur voorgestaan. Welhaast sprong de verdienstvolle westvlaming de heer J. Delbeke, met hem in de bres om de gewestspraken van de opwerpingen des heeren Schiltz en van uwen verslaggever vrij te waren. Men kwam toch t'akkoord : en wij bestatigen met genoegen dat onze voor- en tegenspraken op de bevredigende oplossing uitliepen door den heer De Vries te Brugge aangeduid.

Dat er eenheid van spelling en vervoeging noodig is om de edelheid en gepastheid van vorm na te streven die eene ontwikkelde taal kenmerken, dit leed welhaast geen twijfel meer. Doch niemand kan het westvlaamsch zijne be-

minnelijke en vloeiende uitdrukkingen, zijne onvervalschte termen ontzeggen : 't ware eenen stap meer gedaan naar de stroefheid die bij de Noordnederlanders eenigszins is binnengeslopen. Eens de Vlaamsche Beweging boven, eens onze billijke eischen ten volle bevredigd, zullen de gewestspraken nauwer kennis maken met elkander : het westvlaamsch zal onze taal van bastaardwoorden louteren en ze met zoetklinkende toonen verrijken; en van den anderen kant zal Antwerpen's spraakleer genoeg invloed uitoefenen om alle dialekten op de hoogte der letterkundige beschaving te brengen.

* * *

Er blijft mij te spreken, Mijne Heeren, over de zondagzittingen Vele gedichtjes van eigen hand hebben wij dit jaar het genoegen niet gehad te aanhooren. Buiten den naam van den heer Pauwels, die ons zijn spierige aanspraak van *Philip van Artevelde aan de Gentenaars*, zijn sombere *Satan*, en een fijn *hekeldicht* voorlas, zijn er weinige namen aan te stippen.

Doch hier is het dat de bezorgdheid van onzen hooggeachten heer ondervoorzitter Alberdingk Thijm voor den voorspoed van ons Genootschap bijzonder aan 't licht komt. Men zou het ons met recht ten kwade duiden, spraken wij hem hier geen diepgevoelden dank. Onder andere letterkundige vruchten zijns arbeids, lei hij ons eene

studie voor over *Het karakter der oude vlaamsche letterkunde.*

In de middeleeuwen, zegt heer Hoogleeraar, zochten de kunstenaars niet zooveel eigenaardigheid als thans : de volksbegeerten voldoen was hun hoogste roemzucht. Daaruit komt dat meestal de voortbrengselen die eenigen bijval genoten, een reisje rond Europa deden en in alle talen werden overgebracht, zoodanig dat het heden zeer lastig valt te beslissen, zelfs voor de befaamste verhalen als het Rolandslied, wie of er zich de uitvinding van toeëigenen mag. Een treffend voorbeeld daarvan is de Sint Theophilius' legende, van anglo-saxischen oorsprong naar het schijnt, en in alle landen vertaald. De oneenigheden tusschen wolf en vos, die M. Paulin Paris ten onrechte op franschen bodem doet aanvang nemen, waren reeds, naar Ibno 'l Djauzi, in 723 in het Oosten gekend.

Zoo stond het niet alleen met verhalen en legenden : de dramatische kunst ook had dit *internationaal* karakter. « Les prophètes du Christ » werden met verschillende bijzonderheden op ieder tooneel vertoond; en de menigvuldige namen van het stuk « Homulus », in Vlaanderen « Elckerlijc », bij de Duitschers « Hekastos », in Engeland « Every man », bewijzen dat, eens het plan ontworpen, elk volk er zich op oefenen wilde.

Eene bijtredende vraag : welk is de oorsprong

van ons tooneel? Overdreven is het te beweren dat het uitsluitend voortspruit uit germaansche gebruiken, even als het onjuist is vol te houden dat het tooneel het daglicht zag ten gevolge van geestelijke gebruiken alleen. De waarheid is dat er om zoo te zeggen terzelvertijd kerkelijke en wereldsche voorstellingen ontstonden, en dat deze door de Germanen, gene door den katholieken eeredienst ons overgezet geweest zijn.

De heer ondervoorzitter stelt ten slotte de noodzakelijkheid in volle licht der studie onzer oude vlaamsche letterkunde, daar zij als de spil was waarom al Europa's letterkunden draaiden.

* * *

Intusschentijd, Mijne Heeren, werd de vlaamsche dichtwereld in opschudding gebracht door het verschijnen van « Het menschdom verlost ». Het ware overbodig hier de bewonderingskreten te herhalen die over geheel vlaamsch België opstegen bij het aanstaren van dit reuzengewrocht; « Het menschdom verlost » heeft onze zwakke lofbetuiging niet noodig om eeuwig aan het hoofd onzer lettervruchten te staan. Nogtans, het is eenen koning soms niet onaangenaam nevens de lofuitgalmingen der machtigen van zijn rijk, een danklied uit den schoot van zijn volk, van zijne min bevoorrechte onderdanen, te hooren opstijgen; en dit spoorde *Met Tijd en Vlijt* aan om in de algemeene geest-

drift niet ten achter te blijven. Mijnheer De Koninck is immers een volkszoon, een volksvriend; en hij achtte het zich niet onwaardig voor ons Studentengenootschap eene bijzondere liefde te koesteren. Meer dan eens hoorden wij in ons midden zijne machtige stem, en schonk hij ons de eerstelingen zijner pogingen. Hoe konden wij dan beter onze erkentenis lucht geven, dan met het afbeeldsel van den grooten dichter—dat hem op eene plechtige vergadering overhandigd werd—in iederen familiekring, op iedere studentenkamer te bewaren opdat het aanschouwen dezer geliefde wezenstrekken elkendeen mocht aanleeren hoe men Vlaanderen dient, hoe geloof met genie kan gepaard gaan.

Wij waren de eerste geweest om den dichter van het epos plechtige hulde te brengen : daarop lei *Met Tijd en Vlijt* het hoofd niet neer. De prachtige Jubelfeesten der Hoogeschool kwamen aan. Hier zou ons Genootschap gelegenheid vinden om al zijne levenskrachten ten toon te spreiden, en te bewijzen dat de achting, door het vlaamsche land aan *Met Tijd en Vlijt* geschonken, ons niet blind is toegekend. *Met Tijd en Vlijt* is immers iets meer dan een ander Studentengenootschap : iets meer heeft het tot doel dan onze letterkunde bij zijne leden in bloei te bewaren; het vertegenwoordigt aan de Hoogeschool eene nationale zaak, de Vlaamsche Beweging. En de plaats die het in dien kamp

beneemt, is niet gering. *Met Tijd en Vlijt* is als een middenpunt waar de jongeren naar opzien als naar hun volmaaktste voorbeeld, waar de ouderen op terugzien als naar hun eenigste hoop tot voorzetting van den strijd voor onze vlaamsche rechten. Staan wij aan het hoofd dier honderde vlaamsche gilden en studenten onzer kollegiën, van dit talloos heir dat sedert luttel jaren uit al de hoeken des lands is opgerezen, — het is ook van ons dat onze katholieke voorvechters, reeds in het harnas vergrijsd, de vollediging verwachten der zegepraal waar zij zoo dapper naar streven.

Met Tijd en Vlijt zou zich waardig toonen van het vertrouwen van 't Vlaamsche volk, en beter gelegenheid dan de Jubelfeesten was er nooit. Hoe joegen onze herten van dankbaarheid en iever toen de goedwilligheid onzer Overheden ons volmacht gaf om het katholieke België op een vlaamsche toonfeest te onthalen.

Edoch, het was geen kleine zaak. Groote moeielijkheden zou dergelijke onderneming onvermijdelijk na zich slepen. Maar ons Genootschap vertrouwde op zijnen jongen moed en zijn vlaamsch hert : welhaast was ons de medehulp verzekerd der Leuvensche burgers- en studentenmaatschappijen, en dank aan de lofwaardige vlijt aller medewerkers, dank aan de onvermoeide werking der Inrichtingscommissie, dank en nogmaals dank aan de nooit volprezen

pogingen en milde zelfopoffering des heeren voorzitters van ons Genootschap, insgelijks voorzitter der Commissie, zagen wij met fierheid den dag te gemoet waarop het aan *Met Tijd en Vlijt* te beurt zou vallen de vlaamsche zaak, in de oogen van gansch het land, ten gloriezuil te voeren.

Daags vóór het toonfeest, toen de studentenmaatschappijen door hunne Hoogheden de Heeren Bisschoppen ontvangen werden, voerde de heer voorzitter Hoogleeraar Willems, in ons aller naam, aldus het woord :

« Hoogeerwaarde Heeren Bisschoppen,

» Aan ons Studentengenootschap *Met Tijd en* » *Vlijt* valt als oudste studentenmaatschappij » der Hoogeschool de eer toe aan uwe Door- » luchtige Hoogheden het eerste zijne hulde te » mogen bewijzen. Gedurende bijna eene halve » eeuw was in België de katholieke Hoogeschool » de eenige waar onze Moedertaal wierd onder- » wezen, de eenige waar een Vlaamsch Studen- » tengenootschap, door de Hoogeschool zelve » erkend, werkte en bloeide.

» Met het oog op het verheven doelwit waar- » naar wij streven : de handhaving van den » godsdienstzin en der oude zeden door de hand- » having der Moedertaal, drukken wij aan uwe » Doorluchtige Hoogheden onzen innigen dank » uit voor de hooge bescherming die ons Genoot- » schap, onze zaak, immer van UEd. mochten » genieten.

» Het verleden is ons een waarborg dat de
» hooge ondersteuning, welke wij thans meer
» dan ooit noodig hebben, in de toekomst niet
» zal ontbreken.

» Derhalve roepen wij luid : Leven onze Hoog-
» eerwaarde Heeren Bisschoppen! »

Dat *Met Tijd en Vlijt* weerdig was aan dat groote doel te werken : de handhaving van godsdienst en zeden door de handhaving der moedertaal, dit zou ons toonfeest bewijzen.

Voor de eerste maal misschien, sedert de herontwaking van onzen ouden landaard, zou de kunstrijke vlaamsche geest, in het bijzijn van al wat België aan vernuft en adel bezit, in betooverende tonen zijne ontboezemingen lucht geven. Kroppensvol was de ruime zaal der HH. Josephieten, begeesterd was iedere toehoorder, toen vijf honderd stemmen, studenten, burgers en dames der stad, door de meesterlijke hand des Vlaamschen toondichters Tinel opgeleid, de *Kollebloemen* van Pol De Mont, *het Studentenlied* van H. Lebon, *De Drie Ridders* van den eerw. heer Claeys, met onbesproken talent uitvoerden. *De Marsch van de klokke Roelant*, door een machtig en uitgelezen orkest weêrgegeven, deed de geestdrift nog hooger stijgen, en gaf aan ieder Vlaamsch hert de innige overtuiging dat de Vlaamsche Zaak dien dag een' grooten stap naar de zegepraal had gedaan. Mocht het zoo zijn! Mochten onze Hoogeer-

waarde Bisschoppen de bewaring van onzen alouden Vlaamschen godsdienst door de handhaving van onze oude Vlaamsche zeden en taal betrachten! Mochten onze hooggeplaatste bestuurlijke Overheden, wier aanmoedigend gejuich op dien dag een milden straal van hoop in ons hert heeft doen dalen, zich den roem herinneren die Vlaanderen's genie weleer tot de verste hoeken der wereld ging plukken, en bedenken dat de eeuwenoude louwertakken slechts naar eenen dauwdroppel dorsten om het hoofd op te beuren en nieuwe loten over het vaderland te schieten!

—

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Commission directrice.

Président, M. le professeur Descamps.
Vice-Président, M. J. Jans.
Secrétaire, M. Bon H. Coppens.
Trésorier, M. A. Vandeput.
Membres : MM. Hoyois et Damoiseaux.

Membres protecteurs.

Mgr Pieraerts, *Président d'honneur*.
Mgr Namèche, id.
M. le professeur Fr. de Monge, *Vice-Président d'honneur*.
MM. les professeurs De Jaer, Jacops, Van Biervliet, Nyssens, Van den Heuvel, M. le ministre Thonissen et M. de Smet, membre de la Chambre des représentants.

Membres honoraires.

MM. Soenens, P. Verhaegen, Lowet, Leemans, Gilkin, Zwaenepoel, Herdewyn, Pil, Janssen, Lamothe, Losseau, Moens, Sanders, Simonard, Jonnart, Faucon, Michaux, Carlier, Delmée, Hoefnagels, Serigiers, De Ravenne, Streel, Cappuyns, Schicks, Tonnelier, De Walkenaere, Rops, Hayoit, Mussely, Lappau, Ortegat, Dermine, Coucke Albert, Coucke St., Chevalier, Joly, Mommaerts, Meyers, Verbruggen, Hano-

tieau, Vande Werve, Gourdet, Criquillion, Van Reeth, Solvyns, Dasry, T'Serstevens, Diricq, Dubois, Tibbaut, Witteveen, Buyse, Caprasse, Lepaige, G. Verbiest, Hecquet, Alhon, Van Dieren, Boeyé, Boekaert, Aglave, Vanham, Deville, Wellens, Christiaens, abbé Lemaître, Ancot, Scheyvaerts, Glorieux, Montens, Empain.

Membres actifs.

MM. les étudiants Fontaine, Hoyois, Parmentier, Ermel, Coppens H., Wauters, Leroy, Van Caster, Mineur, De Groote, Cambresy, Jans, Bartolomeussen, D'Heygere, Bertrand, Quirini, Demaret, Vanden Wouwer, Butaye, De Thier, Barbieur, Van Troyen, Standaert, Poliart, Decot, Leduc, Dupriez, Morelle, Singelée, Muûls, abbé Lecler, Decraene, Debrie, Opsomer, Dujardin, Aldernaght, Noterdaeme, Hoebeke, Jorion, Jacquemin, De Haene, De Roecke, J. Verbist, Vico, Vandeput, Neven, Rossay, Latour, Bodeux, Slotte, Raes, De Neckere, Carbon, Alb. Parmentier, Vander Heyde, Loix, Fontaine de Ghélin, Du Bus, Van Cutsem, Damoiseaux, De Voghel, Francq, Lebon, abbé Bouzin, Masselus, Ch. Lefebvre, Roest, Schramme, Plessers, Vande Velde, Van Mol, Van Reet, Arm. Coppens, St. Nolfs, Hannotte, Vande Walle, Gilles de Pelichy, Pullaert, Misonne, Wacrenier, De Bleeckere, Van der Eycken, Magnée.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ JURIDIQUE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1883-84, présenté au nom de la Commission directrice par l'abbé J. LEMAITRE, secrétaire.

—

MESSIEURS,

L'année qui est à son terme a été féconde en événements. L'Université de Louvain célébrait il y a quelques mois le cinquantenaire de sa résurrection. Si cette résurrection a été glorieuse, vous le savez. Je n'ai pas besoin de vous redire ce que vous avez entendu, ni de vous dépeindre ce que vous avez vu dans les jours de triomphe dont le souvenir est encore présent à vos esprits. Mais il est un incident que vous ne me pardonneriez pas d'oublier. L'*Alma Mater* voulut présenter à NN. SS. les Évêques les nombreuses et florissantes Sociétés qui sont nées dans son sein, et elle semblait dire alors comme la célèbre matrone romaine : *Hæc sunt mea ornamenta.* Notre jeune Société juridique figurait au nombre des joyaux dont elle orna sa couronne à l'occasion de ses noces d'or. M. le professeur Descamps, qui nous représentait en cette circon-

stance, fit ressortir dans le langage plein de tact et de distinction qui lui est propre, le but et l'utilité de nos efforts; et il reçut de la bouche de Mgr l'Archevêque de Malines une de ces paroles aimables et flatteuses qui ajoutent au succès du passé et à l'espoir de l'avenir.

Aux fêtes universitaires ont succédé des événements d'ordre politique.

Nous sommes bien loin déjà de nos séances de l'an passé. Nous étions alors sous l'influence de pénibles préoccupations : une politique fiévreuse bouleversait tout dans le domaine des lois : c'étaient l'instruction obligatoire, la question militaire, la réforme électorale, la revision du code civil qui s'annonçaient coup sur coup. Quelques-uns de nos travaux reflètent ces préoccupations. D'autres études non moins intéressantes, sont venues en leur temps nous distraire des questions à l'ordre du jour.

Ce fut M. Herdewyn qui entra le premier dans notre paisible arène et offrit le combat sur la *responsabilité ministérielle*. Le ministre est responsable de tous les actes qu'il pose en dehors de l'exercice de ses fonctions : c'est la responsabilité de droit commun. Mais il est encore responsable des actes qu'il pose dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice : c'est la responsabilité ministérielle proprement dite.

L'opinion est sans doute le premier juge des

ministres; le blâme populaire est une entrave et une peine pour un gouvernement. Les Chambres de leur côté arrêtent et châtient les dépositaires du pouvoir par des votes plus ou moins défavorables. Mais ces deux sanctions, à raison de leur caractère purement moral, sont insuffisantes. Il faut un tribunal pour des ministres coupables. Cela est juste, cela est utile, cela est même nécessaire au maintien de l'ordre public.

Notre Constitution a proclamé le principe de la responsabilité ministérielle, mais le Congrès a laissé au législateur le soin d'en organiser l'application. Toutefois notre loi fondamentale indique la solution dans ses grandes lignes.

Il n'y avait point de motif pour s'écarter du droit commun en ce qui concerne les infractions commises en dehors des fonctions gouvernementales; mais la loi en a décidé autrement.

Quel sera le juge des ministres? Sera-ce le Sénat, un tribunal ordinaire, ou un juge spécial? La Constitution répond encore ici. La cour de cassation par son impartialité, son indépendance, ses lumières et son organisation, lui parut seule digne de la mission délicate et redoutable de traduire à sa barre les ministres inculpés.

Telle fut la thèse défendue par M. Herdewyn. Le principe de la responsabilité judiciaire trouva un ardent contradicteur en M. G. Verbist qui voulait qu'un ministre fut seulement justiciable

devant l'opinion. M. Thibaut le suivit dans les détails de la compétence, et M. le président à la fin du débat appela l'attention sur un côté de la question qui avait été laissé dans l'ombre. Les Chambres pourraient trouver dans le droit d'enquête que la loi leur accorde un moyen de porter la lumière sur la gestion des ministres.

Après M. Herdewyn, j'abordai la tribune à mon tour pour entamer la question des ordres religieux. Exposer la vie religieuse dans sa pensée fondamentale, rappeler les services qu'elle a rendus à la civilisation, aux intérêts matériels, aux arts, à la littérature et à la science, dépeindre l'action bienfaisante qu'elle exerce encore sur la société actuelle, et rattacher la cause des associations religieuses à celle de toutes les associations qui sont nées et qui ont fleuri au soleil de la liberté, tel était le but de mon travail. C'est surtout à la situation légale des communautés religieuses que je me suis arrêté. Des menaces s'élevaient dans la presse, à la tribune et dans les assemblées politiques, et déjà un projet de loi était élaboré pour achever l'œuvre spoliatrice de la révolution française.

Pour M. Laurent et sa secte, le religieux n'est pas un citoyen ordinaire. Il ne peut posséder en son nom parce qu'il a fait vœu de pauvreté; s'il vit en commun avec ses frères il reconstitue la main-morte, œuvre de désolation sociale que

notre législation condamne. La conclusion de ces faits c'est que les biens des communautés religieuses sont des biens sans maîtres qu'il faut attribuer à l'État.

Voilà le résumé bref et fidèle du réquisitoire de l'impiété contre la vie du cloître. Pour le réfuter, il suffit de se mettre résolument sur le terrain du droit civil. Un homme vêtu d'un froc est un citoyen. S'il s'est engagé vis-à vis de sa conscience, la Constitution dit qu'il a bien fait puisqu'il a usé de sa liberté; qu'il possède donc en paix! S'il veut fonder une association dans un but scientifique, charitable ou même simplement religieux, c'est encore son droit. Le couvent est une réunion d'hommes qui ne sont pas hors la loi et dont le but n'a rien d'immoral.

Le religieux n'a point de privilège et il n'en réclame aucun. La personnalité civile ou la main morte est une création de la loi : une simple association ne saurait l'acquérir tant que le législateur n'est point intervenu. L'État ne voit et ne peut voir dans les couvents que des hommes et des biens soumis en tout aux lois existantes.

Mais du moins, dit M. Orts, il y a là une main-morte de fait, une perpétuité et une somme de biens immobiles que l'état social ne tolère plus. Ai-je besoin de dire que la main-morte de fait est une absurdité, que la main-morte est l'œuvre

du pouvoir ou qu'elle n'est rien? Si la perpétuité est un élément de la main-morte, il faudra supprimer violemment tout ce qui prospère, tout ce qui présente des symptômes de vitalité. Et quelle est l'immobilisation qu'on reproche aux moines? Est-ce que leurs biens ne subissent pas tous les droits d'impôt et de mutation? Est-ce que ces biens ne se répandent pas dans la société pour réaliser des idées nobles et généreuses?

Hommes experts et savants que le zèle de la légalité consume, ne vous arrêtez pas en chemin. Les couvents ne sont point seuls à menacer le repos des familles et la sécurité publique, pour parler votre langage. Il y a encore une Société de St-Vincent de Paul qui ose chercher de l'argent pour secourir les pauvres, il y a des sociétés savantes où l'on s'occupe de questions qui peuvent vous sembler dangereuses à la paix de l'État. Il y a même des sociétés de musique où l'on ne craint pas d'acheter un drapeau, de louer un local et de constituer un fonds commun pour les nécessités ordinaires. Tout cela un siècle après l'abolition de la main-morte! Que dirons-nous donc des sociétés souterraines qui veulent régner souverainement dans un pays libre et qui ont aussi leur main-morte pour exécuter leurs projets séditieux? C'est par là qu'il faudra commencer la réforme si l'on veut couper les vivres aux associations.

M. Meyers attendait l'adversaire sur un autre

terrain. L'instruction obligatoire s'annonçait à l'horizon; l'auteur se proposa d'examiner si elle est compatible avec notre Constitution. Il réclama la liberté absolue d'enseigner, et repoussa l'enseignement obligatoire pour les raisons suivantes :

L'art. 17 de la Constitution défend toute mesure préventive en cette matière, or, la surveillance est une conséquence nécessaire de l'enseignement obligatoire, et la surveillance constitue une mesure préventive. La liberté d'enseignement comprend la liberté active et passive, le droit d'enseigner, mais aussi le droit d'être enseigné où l'on veut et comme on veut. Enfin l'instruction obligatoire ne serait-elle pas chez nous contraire à la liberté de conscience? Elle forcerait par exemple les parents pauvres à envoyer leurs enfants à des écoles qui répugnent à leurs convictions. M. Meyers appuie aussi sa thèse sur l'autorité des discussions du Congrès, dont les théories étaient d'autant plus significatives qu'on sortait d'un régime saturé d'obligatoire.

Le problème de la population fut alors porté à la tribune par M. de Thier. Il n'est pas possible d'agiter ce problème délicat sans rencontrer le nom de Malthus. L'orateur, qui a lu consciencieusement les œuvres du pasteur anglican, n'hésite pas à laver sa mémoire des outrages dont elle a été l'objet par suite d'une confusion

trop grande entre les disciples et le maître. Il s'efforce de démêler la part de vérité et la part d'erreur contenues dans les œuvres de Malthus. En critiquant le travail de M. de Thier, M. Hanotieau s'attache surtout à montrer comment le christianisme met les sociétés dans les conditions de leur équilibre et de leur progrès au point de vue de la population.

Il était encore réservé à M. Hanotieau de nous présenter quelques considérations sur la question du serment judiciaire. Tout en reconnaissant l'honneur qu'il y a pour une législation de s'incliner devant la Majesté divine et à l'appeler à son aide dans les affaires judiciaires, l'orateur s'est demandé si le serment est conciliable avec nos principes constitutionnels.

Cette question a été portée devant notre cour suprême, et il suffira de résumer ici les considérations développées si magistralement dans le réquisitoire de M. le procureur général Leclercq. La croyance à la divinité est le fondement de la société civile comme de la religion. La liberté des cultes nous autorise à ne pas l'admettre, mais l'État a le droit et le devoir de maintenir cette vérité essentielle. L'athéisme est une monstruosité, c'est une de ces anomalies qu'il est permis au législateur de négliger dans ses prévisions. Le congrès a voulu sauvegarder la liberté des différents cultes, mais sans porter atteinte à la notion fondamentale du ser-

ment. Le serment, en effet, a toujours été considéré comme l'invocation du Souverain Maître des destinées humaines. Lui donner une autre signification c'est en faire une affirmation inepte et ridicule; le supprimer serait consacrer un privilège au profit des athées, car le serment est une arme pour l'âme honnête contre l'injustice et la mauvaise foi.

Ai je besoin de rappeler, Messieurs, que la Société juridique sait unir l'utile à l'agréable, et qu'au milieu des sentiers parfois épineux de la science du droit, la poésie trouve moyen de fleurir? M. Barbieur eut un jour l'heureuse idée de nous initier à ses inspirations, et M. le professeur Descamps voulut bien, à son tour, nous lire une pièce composée dans la mêlée scolaire, à un de ces moments, où, pour parler son langage *facit indignatio versum*.

Nous eûmes aussi des discussions dans lesquelles les questions d'art et de littérature venaient se mêler aux principes du droit. La propriété artistique et littéraire est un de ces sujets attrayants et féconds où la raison juridique trouve d'autant mieux à s'exercer que la législation sur la matière est incomplète. M. Jans sut profiter du caractère à la fois agréable et sérieux de son sujet. Il détermina d'abord la nature du droit généralement désigné sous le nom de propriété artistique, littéraire et industrielle. Ce n'est pas un droit de propriété : il n'en a pas

le caractère perpétuel et exclusif. On ne peut pas, comme des auteurs le prétendent, donner aux droits intellectuels la perpétuité. Ce serait se heurter à des difficultés pratiques impossibles à résoudre, et empêcher la publication d'œuvres de grand mérite. Bien moins encore devons-nous refuser, avec d'autres, l'existence aux droits intellectuels. Le travail de l'intelligence est aussi respectable que le travail matériel, et il doit être maître de ses œuvres comme l'autre.

Telle est la notion des droits intellectuels développée dans l'étude de M. Jans. Il s'occupe ensuite d'une espèce particulière : les droits d'auteur, ou si l'on aime mieux, la propriété littéraire. Ce droit en principe s'étend sur tous les ouvrages de l'auteur, mais il s'élève des controverses sur les discours prononcés en public et sur les œuvres posthumes. C'est à l'auteur qu'il appartient de publier, de vendre et de traduire son travail; et s'il y a plusieurs écrivains qui ont uni leurs lumières et leurs efforts, l'art 815 ne peut être invoqué pour sortir d'indivision. Une question délicate est la transmission de la propriété littéraire après la mort de l'auteur.

D'après notre législation, elle passe aux héritiers comme tous les autres droits. La nature particulière de la propriété qui nous occupe semble exiger, selon M. Jans, une faveur spéciale pour le conjoint survivant, qui par ses

soins et son assistance, a aidé plusieurs chefs-d'œuvre à se produire au grand jour; et en effet la loi française lui accorde un usufruit.

Un long et consciencieux travail fut alors présenté par M. Barbieur. Je ne puis malheureusement en donner qu'une courte analyse fournie par mes souvenirs. M. Barbieur est un partisan convaincu de la liberté testamentaire qu'il regarde comme la sauvegarde des familles, des fortunes et de la société elle-même.

L'accumulation de la fortune parternelle sur une seule tête semble à première vue chose exorbitante, mais on oublie que l'héritier favorisé a toujours des obligations à remplir vis-à-vis des puînés, et que ceux-ci conservent leur place au foyer paternel. Chez nous les enfants se dispersent avec leur part d'héritage; plus rien ne les unit sinon des relations trop tôt interrompues, et ces liens du sang que de misérables questions d'intérêt viennent souvent briser au chevet même du père défunt. Mais l'égalité des partages a amené un mal plus profond. Comprend-on le danger qu'il y a pour un jeune homme de s'éveiller à la vie possesseur d'une fortune qui l'invite à l'oisiveté et au plaisir? C'est une obligation bien salutaire pour les cadets de famille d'avoir à lutter et à travailler dans la jeunesse pour maintenir l'éclat d'un grand nom et retrouver par le mérite personnel une position que la naissance n'avait point donnée.

L'égalité des partages a tué le commerce et l'industrie en France, parce que les grandes entreprises n'ont plus de stabilité. Un père qui a fondé laborieusement une maison florissante doit se résigner à la voir périr avec lui. Aussi la richesse nationale est elle-même compromise. La propriété s'émiette comme la société elle-même. L'égalité testamentaire n'est du reste qu'une conséquence des principes qui préparent l'avènement du socialisme. Si l'État s'est mis au-dessus du chef de famille pour faire l'égale répartition de ses biens, pourquoi ne se mettrait-il pas un jour au-dessus du propriétaire pour réaliser une égalité plus parfaite dans la grande famille humaine?

L'égalité est une idée séduisante, elle nous apparaît comme le dernier terme de la justice entre les hommes. M. Leroy s'en fit le défenseur dans la question du remplacement militaire. Il fait abstraction des immunités accordées aux ministres des cultes, et il attaque résolument cette substitution d'hommes si funeste aux grands intérêts de la patrie.

Le remplacement, en effet, est une duperie pour l'État auquel il donne des soldats d'un mérite inférieur, c'est un fléau pour l'armée qu'il peuple de gens déclassés et sans aveu. C'est un danger pour le pays qui doit confier sa sûreté à des mercenaires, et ce danger est d'autant plus grave, aujourd'hui que la société doit se

défendre à l'intérieur contre les menées révolutionnaires. Le remplacement est contraire à l'art. 6 de la Constitution, car il consacre un privilège en faveur de l'aristocratie de l'argent. N'est-il pas encore une injustice pour ceux qui sont obligés de marcher sous les drapeaux? Au lieu de jeunes gens bien élevés, ils ne rencontrent souvent que la lie du peuple, une soldatesque qui n'a que peu d'intérêt à défendre l'ordre et la sécurité sociales.

Mais, dira-t-on, le service personnel sera une surcharge pour le budget de la guerre. Cela n'est nullement prouvé, répond M. Leroy, et ce point fût-il établi, on peut chercher à réaliser des économies là où le salut de la patrie n'est pas en péril. D'autres diront que le service personnel brisera la carrière des jeunes gens. Mais il n'en est rien. Dans bien des pays le service personnel ne nuit pas au mouvement intellectuel, l'exemple des compagnies universitaire le prouve assez.

M. Thonissen a démontré à toute évidence que le service personnel n'a pas pour conséquence nécessaire la vie de caserne et la démoralisation de la jeunesse. A partir de dix-sept ans, les jeunes gens peuvent passer une année dans le volontariat et servir la patrie tout en maintenant les traditions d'honneur qui sont le plus bel héritage de leurs familles. Pour tous ces motifs, M. Leroy émet le vœu que la loi du remplacement militaire soit abolie.

L'armée nationale a eu son défenseur. C'est maintenant à M. Standaert à faire l'éloge du barreau. Il le fera d'après les données de l'histoire. A la vérité, la dispersion des sources, l'absence des documents et les vicissitudes politiques de notre pays rendent ce travail difficile: mais il réussira néanmoins à nous intéresser en nous montrant dans son origine et son développement la profession d'avocat.

Quand le barreau a-t-il pris naissance? Remonte-t-il aux relations des patrons et des clients dans l'ancienne Rome, comme le dit M. Dupin? Reconnaîtrons-nous son berceau dans les avoueries du moyen âge, ou bien dirons-nous que le barreau est aussi ancien que la défense?

M. Standaert rejette ces opinions, et sur la foi des documents, il soutient que le barreau moderne est né dans les monastères où des hommes de science et de probité vinrent d'abord en aide à l'innocence opprimée.

Toutefois une grande obscurité règne sur les premiers défenseurs de la justice. Ce sont les *Établissements de Jérusalem* qui nous font connaître le plus sûrement les mœurs judiciaires de la Belgique à cette époque. Mais ce n'est guère qu'au XIIIe siècle que, les lois territoriales succédant aux lois personnelles, on voit se dégager la personnalité de l'avocat. Au XVe et au XVIe siècle, l'ordre des avocats nous apparaît avec son prestige et ses prérogatives dans les

cours de justice, comme on peut le voir dans les ordonnances de François I, les placards du Brabant et des Flandres. Grâce à leur probité et à leur dignité, les avocats devenaient à l'occasion juges suppléants, ils étaient exempts de la corvée, des impôts et de la patente; ils portaient la robe et étaient crus sur parole. Aussi l'avocat était le modèle du citoyen et de l'honnête homme, témoin Jean d'Udekem de Louvain, témoin ces plaidoiries naïves que le temps nous a conservées.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1789. Lors de la tourmente révolutionnaire, l'ordre des avocats ne devait point survivre à la ruine de la société. Mais le jour où les avocats quittèrent le prétoire, on y vit entrer la confusion et le désordre, et ceux-là même qui avaient fait mourir le barreau le firent ressusciter. En attendant les avocats relégués dans la solitude ne laissèrent point passer les grandes iniquités sans protester; ils surent aller comme Malesherbes jusqu'à l'échafaud de Louis XVI.

Une page émue de Berryer couronnait l'étude de M. Standaert, qui disait en finissant, comme Tacite : *Et majores et posteros cogitate !*

Une étude d'un intérêt tout actuel vint achever cette riche série de travaux. M. Morelle défendit à la tribune la thèse de la représentation proportionnelle dont il montra le fondement et l'application. Comme le disait un jour M. Beernaert dans une conférence donnée aux étudiants

de l'*Alma Mater*, notre système électoral est défectueux, parce qu'il ne donne qu'une idée inexacte de la volonté du pays. Non seulement des groupes nombreux d'électeurs ne sont pas représentés, mais ils sont représentés par des ennemis au parlement où les minorités cependant ont le droit de se faire entendre. Notre régime, sous prétexte de traduire l'opinion des majorités, les trahit parfois; car s'il y a entre deux partis une opinion intermédiaire, elle doit faire un compromis avec le parti le plus favorable, ou bien s'abstenir. En tout cas elle doit renoncer à se faire représenter en nom propre, ce qui est une injustice manifeste, surtout si elle a des partisans dans plusieurs circonscriptions électorales.

De tels inconvénients disparaitraient si le pays, au lieu d'élire ses représentants à la majorité, se bornait à se faire représenter tel qu'il est, et donnait à chaque groupe une députation proportionnée avec sa force numérique. Alors la minorité figurerait à la Chambre : on ne serait plus forcé, pour avoir une existence politique, de se rattacher à l'un ou l'autre grand parti, et le vote des députés élus à un millier de voix de majorité pèserait plus que celui des députés élus à une seule voix.

Mais la représentation proportionnelle est-elle praticable? M. Morelle le prouve à l'aide de plusieurs systèmes, surtout le système D'Hondt.

M. le professeur Nyssens, qui avait bien voulu

nous honorer de sa présence ce jour là, nous montra, dans une conférence brillante et chaleureusement applaudie, les avantages de cette thèse nouvelle, ses résultats heureux dans la vie publique et le mécanisme de son application, beaucoup plus facile en réalité que ses adversaires n'aiment à le dire.

Et maintenant, Messieurs, vous vous joindrez à moi pour rendre hommage aux membres protecteurs de la Société juridique qui secondent nos efforts d'une façon si bienveillante et si efficace. Ce sont ces maîtres intelligents et dévoués qui nous montrent la voie. Ce n'est point à moi d'adresser à M. le professeur Descamps, notre aimable président, un éloge qui est dans tous les cœurs; son assiduité à nos séances et son intelligente direction montrent assez combien il s'intéresse à nos travaux et à nos succès. M. le chanoine Jacops continue à mettre à notre disposition ce beau local et à concourir à notre œuvre par ses sympathies et ses encouragements.

Remercions aussi MM. les professeurs Nyssens et Van den Heuvel, qui ont bien voulu devenir aussi les membres protecteurs de notre vaillante Société : leurs conseils et leurs éminents travaux seront nos guides dans la science du droit.

Vraiment, Messieurs, nos membres protecteurs nous font honneur! Dans une de nos der-

nières séances nous avions au milieu de nous M. De Smedt, président de l'Association réformiste pour la représentation proportionnelle. Peu de temps après, le corps électoral de Bruxelles l'appelait à le représenter au Parlement. M. Thonissen arrivait au conseil de la couronne, puis au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Et déjà l'on entrevoit une réforme électorale basée sur la représentation proportionnelle.

Qu'ainsi grandissent plus tard dans l'opinion, Messieurs, toutes les nobles et généreuses idées défendues par vous dans nos discussions! Ces idées vous sont chères, elles vous inspirent un sincère et puissant enthousiasme; peut-être les porterez-vous un jour dans les débats de la vie publique. Je ne sais si l'avenir vous réserve de hautes destinées; mais ce que je puis vous dire, c'est que vous serez grands devant votre conscience et devant Dieu, si vous savez toujours défendre cette sublime chose que notre langue appelle le *droit*. Le droit vient de Dieu et nous mène à lui. Le droit c'est l'harmonie providentielle répandue dans l'humanité, c'est la loi des êtres doués de liberté et d'intelligence, c'est l'arme de la vérité et de la justice. Le droit est la base de la sécurité et de la dignité individuelle, du bonheur des familles, de la prospérité et de la paix sociales, il est le dernier mot de toutes les grandes causes.

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur, Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.
Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Masoin.
1r *Vice-président*, M. le professeur Debaisieux.
2d *Vice-président*, M. Vanderstraeten, étudiant en médecine.
Secrétaire, M. Brusselmans, id.
Membres, MM. Butaye, Giele et Wibin, id.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman et Bruylants.
MM. les docteurs Dandois et Denys, chargés de cours, Sansen, Glorieux, Van Roechoudt, G., Boine, Derode Léon.
MM. les étudiants en médecine Stroobant, Deroitte, Moyart, Vanderstraeten, Pourbaix, Godeau J., Butaye, Giele, Heymans, Haers, Brusselmans, Roose, Baivy, Wibin, Carlier,

Tamine, Lejear, Bricard, Belvaux, Declercq, Caucheteux, Valentin, Peeters, Debry, Mortiaux, Jobart, Martin, Burton, Demesmaecker, Laenen, Gits, Stubbe, Mooreels, Castelein, Wouters, Praet, Deleyn, Decorte, Scheepens.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1883-1884, fait, au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 5 novembre 1884, par M. A. VANDERSTRAETEN, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Le règlement de la Société médicale impose au secrétaire la tâche de faire, au commencement de chaque année, un rapport sur les travaux de l'année précédente. C'est de cette tâche que je viens m'acquitter. Parcourant la liste des communications qui vous ont été faites, je vais tâcher de vous en remémorer les points les plus importants. Vos souvenirs suppléeront à l'insuffisance des analyses écourtées auxquelles je dois me borner, et ainsi vous n'aurez pas de peine, je l'espère, à reconstituer les mémoires intéressants dont vous avez entendu l'exposition détaillée dans le cours de nos réunions. Tous, je n'en

---

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1883-1884 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Masoin ; 1e Vice-Président, M. le professeur Debaisieux; 2e Vice-Président, M. Baguet, étud. en médecine; Secrétaire, M. Vanderstraeten, id.; Membres, MM. Boutfeu, Lauwers, Coopman, id.

doute pas, vous trouverez, dans ce retour rapide vers le passé, le même profit, le même intérêt que j'ai trouvé moi-même, en résumant pour vous cette page nouvelle inscrite dans les annales de notre Société.

Lorsque nous aurons devant les yeux cet exposé des travaux qui ont rempli nos séances, nous tâcherons de nous rendre un compte exact de ce qu'a été la Société de médecine pendant l'année qui vient de finir. Cette année a-t-elle été pour elle une année de prospérité ou de décadence? Avons-nous su la maintenir au niveau où nous l'avions trouvée? Sommes-nous parvenus à atteindre le but que se sont proposé ses fondateurs? Telles sont, Messieurs, les questions que nous aurons à examiner.

Nous nous bornons ici à l'énumération des divers travaux présentés à la Société médicale pendant l'année 1883-1884 (1) :

Etude sur la fièvre puerpérale, par M. Lauwers.

La question de l'alcoolisme, par M. Boutfeu.

La médication révulsive, par M. Focquet.

L'extraction de la tête après la sortie du tronc, par M. Lauwers.

Physiologie pathologique de la fièvre typhoïde, par M. Baguet.

---

(1) La *Société médicale* fait imprimer à part un rapport détaillé sur tous ces travaux.

Le magnétisme animal, par M. Struelens.

Pathogénie du pied bot congénital, par M. Stordeur.

Théorie des bruits respiratoires, par M. Brusselmans.

Influence des appareils nerveux et musculaire sur la circulation, par M. Giele.

Parallèle entre la trachéotomie et la laryngotomie inter-crico-thyroïdienne, par M. Baguet.

Influence du rétrécissement sacro-pubien sur l'accouchement, par M. Lauwers.

Des symptômes nerveux du diabète, par M. Vanderstraeten.

L'iris et ses mouvements, par M. Thévelin.

J'ai terminé, Messieurs, l'exposé des travaux de la Société médicale. Le nombre de ces travaux s'est maintenu à peu près au chiffre ordinaire. En ce qui concerne leur valeur, nous n'avons rien, ce me semble, à envier à nos devanciers. Je crois, en effet, que tenant compte des éléments qui constituent notre Société, on doit le reconnaître : plusieurs des mémoires que je viens d'analyser offrent un caractère de haut intérêt et de réelle utilité; tous nous révèlent le zèle, la persévérance et l'esprit d'initiative de leurs auteurs.

Mais, Messieurs, l'importance et le nombre des travaux ne sont pas les seuls éléments qui

doivent être envisagés pour juger du degré de prospérité d'une société comme la nôtre. Il importe de tenir compte en outre de l'intérêt des discussions et de l'assiduité des membres à assister aux réunions. Or, j'éprouve un vif regret en vous le déclarant, mais je dois vous exprimer sincèrement toute ma pensée : nos discussions ont été parfois languissantes et nos séances n'ont pas été fréquentées avec toute l'assiduité désirable. Messieurs, j'en ai le ferme espoir, il n'en sera plus ainsi pendant l'année académique qui vient de s'ouvrir. Vous ne voudrez pas que cette année 1884, qui a vu célébrer au milieu de fêtes splendides un demi-siècle de prospérité et de gloire pour notre Université, ait marqué pour la Société médicale le début d'une période de décadence. Vous déploierez tout votre zèle pour rendre à notre association l'éclat et la splendeur de ses plus beaux jours. Vous vous ferez un devoir d'assister en grand nombre à ses séances. Chacun, choisissant dans le vaste champ des sciences médicales une question intéressante, viendra faire part à ses condisciples de ses recherches, exposer ses opinions et les soumettre à l'appréciation de tous dans une discussion courtoise et animée. Pénétrés de l'utilité de nos réunions, montrons à ceux de nos condisciples qui n'en font point encore partie, tous les avantages que leur offre la Société médicale. Stimulons leur zèle, dissipons les préjugés qui les

retiennent loin de nous, engageons les vivement à profiter d'un moyen de s'instruire à la fois si efficace et si agréable.

Permettez-moi, Messieurs, d'être votre interprète, pour exprimer toute notre reconnaissance à ceux de nos maîtres qui montrent l'intérêt qu'ils portent à la Société en daignant assister à nos séances. La reconnaissance! c'est une des vertus les plus chères au cœur des élèves de l'université de Louvain. Cette année encore, les étudiants en médecine l'ont prouvé en offrant son portrait à un de leurs maîtres les plus estimés, à notre vice-président M. le professeur Debaisieux. Choisi d'abord par ses condisciples, plus tard par ses élèves, M. Debaisieux n'a cessé, depuis l'époque où il occupait encore les bancs de l'Université, de faire partie de la Commission directrice de la Société médicale. Ici comme dans la chaire universitaire, comme au lit du malade, nous avons pu apprécier tout son dévouement. Aussi nous avons été particulièrement heureux de pouvoir accorder à ce maître aimé un gage de notre admiration et de notre affection.

A nos zélés président et vice-président, je me fais un devoir d'associer dans notre reconnaissance un de nos jeunes et savants maîtres, M. le docteur Dandois. Son zèle à assister à nos séances, l'intérêt qu'il portait à nos travaux ont été un noble exemple qui a grandement contribué à soutenir notre ardeur.

Merci donc à nos maîtres pour le dévouement qu'ils veulent bien nous témoigner. Ils nous continueront, nous en sommes persuadés, leur généreux dévouement. Moins que jamais leur zèle et leur sollicitude ne nous feront défaut, maintenant surtout que la Société médicale a particulièrement besoin de leur appui. Encouragés par leurs exemples, soutenus par leur haute influence et leur autorité, nous saurons affermir notre association, et nous ferons de l'année que nous inaugurons une année de succès et de prospérité.

Je viens, Messieurs, de faire allusion aux magnifiques fêtes jubilaires que notre Université a célébrées cette année. Composée de professeurs et d'étudiants, la Société médicale ne pouvait rester étrangère aux solennités qui ont marqué ce glorieux événement : elle a voulu y coopérer dans la mesure du possible. Je me plais à vous rappeler que la Commission directrice a été admise à présenter ses hommages à Nosseigneurs les Evêques réunis au collège du St-Esprit, le jour de l'ouverture des fêtes. M. le professeur Masoin, notre sympathique président, a remis aux chefs vénérés de l'Université une adresse que je ne résiste pas au plaisir de vous communiquer. Vous y reconnaîtrez, Messieurs, le style élégant, riche et fleuri du maître érudit à qui vous avez confié la direction de votre Société :

« En ces jours bénis qui rassemblent de toutes

parts les fils et ceux que nous pouvons nommer les pères de l'Université catholique, la Société médicale se réjouit de pouvoir vous offrir le tribut de son attachement inviolable et de ses hommages dévoués.

Notre Association, Messeigneurs, c'est, à côté du grand fleuve universitaire, le ruisseau tranquille auquel on vient demander quelque fraîcheur le soir après les rudes travaux du jour; la science et l'amitié se donnent volontiers rendez-vous sur ses bords comme dans une familière académie accessible à tous les esprits et à tous les cœurs; car, après les longues heures passées dans les laboratoires, dans les hôpitaux, dans la chambrette paisible, il est bon que l'étudiant exprime ses idées personnelles, qu'il les éprouve au creuset de la discussion et qu'il vérifie la rectitude de son jugement dans des luttes courtoises où s'aiguise l'arme de la parole.

Nous osons croire, Messeigneurs, que notre Association a déjà rendu par là quelques services à la jeunesse universitaire, et qu'elle a mérité votre haute sympathie. Nous pouvons d'ailleurs le dire sans nous flatter : nous avons vu passer dans nos rangs l'élite de ces médecins dévoués, instruits, honorables, qui, d'un bout de la Belgique à l'autre, visitant la chaumière ou le château, contribuent tant, — comme le disait récemment l'aimable Recteur que vous nous avez donné, — contribuent tant à rendre populaire le nom de l'*Alma Mater*.

Aujourd'hui, quand la sève circule à pleins bords dans le grand arbre universitaire, quand les fleurs et les fruits le couronnent à l'envi, et que le « vieux chêne plein d'oiseaux sent tressaillir ses branches », la Société médicale, modeste rejeton qui grandit à son ombre protectrice, se prend à espérer, sous vos auspices, Messeigneurs, un regain de verdure, une récolte plus ample et plus belle que jamais.

C'est dans ces sentiments que nous saluons en vous, à l'occasion d'un glorieux anniversaire, les chefs vénérables de l'Université catholique et de toutes ses œuvres, et, après vous avoir présenté ici nos respectueux hommages, nous serons heureux d'aller avec vous entonner le *Te Deum* d'un cinquantenaire qui nous inonde d'allégresse et d'espérance. »

—

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales des arts et manufactures du génie civil et des mines de l'Université catholique.

—

Bureau directeur (1884-1885).

Présidents d'honneur, MM. les professeurs A. Devivier et L. Cousin.

Président effectif, M. le professeur Fr. De Walque.

Vice-Président, M. A. Limelette.

Secrétaire, M. G. François.

Bibliothécaire, M. C. Crimont.

Trésorier, M. J. Lemaître.

—

RAPPORT
sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1883-1884, fait au nom du comité directeur (1) par L. DE PELSMAEKER, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Le Cercle industriel vient de terminer la douzième année de son existence. Le résumé des travaux qui ont occupé nos séances me permettra, dans les quelques pages que je puis y consacrer, de montrer que cette année encore a été pour notre Cercle une année de travail, et que nos membres ont pu retirer des avantages précieux du temps qu'ils ont consacré à nos réunions.

Dès le 2 novembre, nous reprenions nos travaux sous la présidence de M. le professeur Cousin, qui, bientôt, allait être empêché de nous donner, chaque jour, les preuves de son dévouement à notre œuvre. En effet, au début de la séance du 10 janvier, M. le vice-président nous

---

(1) Le Bureau était composé de MM. les professeurs Devivier et Cousin, *présidents d'honneur;* le professeur DeWalque, *président effectif;* H. Nagant, *vice-président;* L. De Pelsmaeker, *secrétaire;* P. De Bruicker, *bibliothécaire*, et C. L'Olivier, *trésorier*.

donna lecture d'une lettre dans laquelle notre président nous exprime tout le regret qu'il éprouve de devoir renoncer à la présidence du Cercle industriel, par suite de raisons majeures qui ne lui permettent plus d'assister régulièrement à nos séances. M. le professeur Cousin nous promet d'ailleurs de ne point rester étranger à nos travaux et de revenir de temps en temps parmi nous.

Cette retraite de notre bien-aimé président causa une vive émotion chez tous les membres du Cercle; il fut immédiatement décidé que le bureau se rendrait auprès de M. Cousin pour le remercier, au nom de tous les membres, de son grand dévouement et des services marquants qu'il a rendus au Cercle pendant huit ans et lui offrir en même temps de partager la présidence d'honneur de notre Cercle avec M. le professeur Devivier.

La perte du président dont le nom est lié à tous les travaux, à tous les progrès du Cercle, nous jeta dans un découragement profond; sans lui pour stimuler nos efforts, pour diriger nos discussions, toute existence nous paraissait impossible.

Heureusement, Messieurs, nous avons retrouvé dans M. le professeur De Walque, l'homme affable, le président dévoué que nous venions de perdre dans la personne de M. le professeur Cousin. Ce fut au milieu des applau-

dissements chaleureux et sympathiques que M. le professeur De Walque fit son entrée au Cercle, applaudissements qui purent lui prouver que déjà il avait acquis toute l'estime et la reconnaissance dont les membres du Cercle entourent leurs présidents. Notre nouveau président, répondant à la bienvenue lui adressée au nom des membres par M. le vice-président, nous promit tout son dévouement et exprima l'espoir de rendre, avec le concours de tous, notre Cercle de plus en plus prospère.

Nous avons eu pendant l'année trente séances qui ont été régulièrement suivies. Les unes ont été consacrées à des comptes-rendus substantiels des articles les plus intéressants parus dans les journaux techniques. Des comptes-rendus de ce genre nous été donnés par MM. Bihain, Ciantar, Emile et Lucien Dor, De Beer, Deckers, De Pelsmaeker, Lemaître, Lievens, Nagant, Stacquet et Vanden Bossche. Ces résumés ont des sujets divers dont nous nous contenterons de rappeler les titres :

Application de la traction funiculaire aux tramways.

Travaux du tunnel de l'Arlberg.

Construction des grands tunnels et chaleur souterraine.

Emploi de la règle logarithmique dans les levés au tachéomètre.

Développement et installations du port d'Anvers.

Projet d'égout pour la ville de Blankenberghe.

Projet de pont sur le Forth.

Fondations à l'air comprimé du pont de Cep s/la Charente.

Projet d'assèchement du Zuyderzee.

Système Dujour pour la manœuvre et le calage des excentriques.

Emploi des eaux de source et des eaux de rivière pour l'alimentation des villes.

Enveloppes calorifuges des conduites de vapeur.

Origine du pétrole.

Emploi des locomotives à air comprimé dans les mines.

Échantillonnage industriel.

Installation d'une grande minoterie à cylindres.

Procédés de fabrication du coke en recueillant les produits volatils.

Moteur Honigmann.

Accumulateurs d'électricité.

Établissement des lignes électriques souterraines.

Traction électrique.

Transport de la force par l'électricité.

Éclairage électrique des voitures de chemin de fer.

Les autres séances ont été consacrées à des travaux originaux de nos membres, les causeries ou conférences devraient être résumées en ce rapport, mais la place nous manque, cette

année surtout où l'*Annuaire de l'Université* va être si volumineux. Nous sommes forcés de ne donner que les titres des travaux, qui, chaque fois, ont été suivis d'une discussion en règle des idées émises par le conférencier. Cette simple énumération montrera que le Cercle se maintient en pleine vitalité et rend tous les services que ses fondateurs ont eu en vue et qui sont si légitimement appréciés par tous ceux qui ont suivi ses travaux.

M. *De Beer*. La téléphonie.

M. *Lange*. Les maisons ouvrières.

M. *Hoho*. De l'influence des forces chimiques sur les capacités calorifiques moléculaires.

M. *De Pelsmaeker*. Participation des ouvriers aux bénéfices des patrons.

M. *L'Olivier*. Du grisou.

M. *Stacquet*. Éclairage des mines.

M. *De Pelsmaeker*. Télégraphie et téléphonie simultanée, système d'antiinduction de M. Van Rysselberghe.

M. *De Bruycker*. Emploi de l'air comprimé dans les fondations.

M. *L. Dor*. Fabrication de l'alun dans le pays de Liège.

M. *De Pelsmaeker*. Rapport sur une excursion au Cleveland.

Outre ces travaux des membres du Cercle, nous avons eu l'heureuse chance d'entendre un de nos aînés, M. V. Mousel, directeur de l'usine

à gaz de Vilvorde, qui est venu nous faire une causerie très intéressante *sur l'emploi du gaz d'éclairage comme agent de chauffage* (1).

Enfin M. le professeur Henry a bien voulu nous donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à la prospérité de notre œuvre en nous faisant une très remarquable conférence *sur la solidarité fonctionnelle dans les composés organiques*. Nous regrettons beaucoup que la brièveté obligée de ce compte-rendu ne nous permette pas d'esquisser ce travail remarquable et original concernant l'*anatomie* et la *physiologie* de ces organismes, qui constituent les combinaisons si nombreuses que forme le carbone.

Telle est, Messieurs, l'énumération des travaux du Cercle industriel pendant l'année écoulée. Cette simple indication montre seule que le Cercle a bien rempli sa mission et que vous avez tenu, Messieurs, à marcher sur la trace de vos devanciers, à augmenter même l'état de prospérité dans lequel ils vous l'avaient légué. Vous avez compris la vérité de ces paroles d'un orateur célèbre : « *Il n'y a rien, dans l'ordre des choses humaines, de plus nécessaire, de plus décisif et de plus fécond que le travail.* »

---

(1) M. Mousel, après avoir donné au Cercle industriel la primeur des résultats obtenus dans ses recherches, vient de les faire paraître dans les Mémoires de l'Union des Ingénieurs de Louvain, année 1883-1884, 1e fascicule, p. 71 et 2e fascicule.

Quant à vous, Messieurs, qui nous suivrez bientôt dans la carrière, vous tiendrez à honneur de faire fleurir encore davantage le Cercle industriel; vous êtes suffisamment pénétré de la grande utilité du Cercle pour que vous assistiez nombreux aux séances et que vous tâchiez de les rendre aussi intéressantes que possible.

Je ne répondrais pas à votre attente, Messieurs, si je terminais ce rapport sans adresser nos remerciements les plus vifs à nos honorables présidents qui, nonobstant leurs occupations nombreuses, s'occupent avec tant de dévouement de notre Cercle et viennent prendre place parmi nous pour diriger nos travaux et apporter dans nos discussions la lumière de leur science et de leur longue expérience. N'oublions jamais Messieurs, que si nos réunions ont toujours présenté un caractère sérieux et pratique, que si notre Cercle est aujourd'hui en pleine vitalité, en pleine voie de progrès, c'est à eux que nous en sommes redevables.

Acclamons les donc et que Messieurs nos Présidents veuillent bien accepter l'expression reconnaissante des remerciements du Cercle industriel comme étant l'écho fidèle de tous nos cœurs.

N'oublions pas non plus que nous nous devons à notre chère *Alma Mater*, restons toujours fidèles à ces paroles qui résument tout ce que nous aimons :

Dieu, patrie et honneur.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1883-1884.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Schaus, Charles, de New-Oregon, diacre du diocèse de Buffalo (États-Unis); 17 juillet.
2 Weber, Georges, de Boston, diacre du diocèse de Buffalo; id.
3 Balcerzak, François, de Izabelin, prêtre du diocèse de Plock (Pologne); id.
4 Buelens, Wenceslas, de Molenbeek-St-Jean, prêtre de la congrégation des Sacrés-Cœurs; id.
5 Duhaut, Oscar, de Peissant, prêtre du diocèse de Tournai; id.
6 Hostert, Alphonse, de Martelingen, prêtre du diocèse de Luxembourg; id.
7 Lamesch, Mathias, de Bereldingen, prêtre du diocèse de Luxembourg; id.
8 Snels, Louis, de Wortel, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Lecler, Mathias, de Hondelange, prêtre du diocèse de Namur; 17 juillet.
2 Van Goubergen, Corneille-Louis, d'Anvers, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Réglements publiés dans les Annuaires*.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Ceulemans, François-Corneille, de Werchter, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 17 juillet.
2 Crets, Gommaire-Joseph, de Broeckem, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés à l'abbaye d'Averbode; id.
3 Leys, Jean-François, de Gheel, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
4 Van Hoonacker, Albin, de Bruges, prêtre du diocèse de Bruges; id.

LICENCIÉ EN DROIT CANON.

1 Lemaître, Jules, d'Escanaffles, prêtre du diocèse de Tournai; 17 juillet.
2 Van Spanje, Henri-A., d'Utrecht, prêtre du diocèse d'Utrecht; id.
3 Vanden Berghe, Henri, de Wercken, prêtre du diocèse de Bruges, professeur au Grand Séminaire de Bruges; id.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Cambier, Octave-François, de Souvret, prêtre du diocèse de Tournai (1); 17 juillet.

CANDIDAT EN DROIT.

Rossi, Louis, de Castelrotto (Suisse); 23 octobre.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 Rotsart de Hertaing, Paul, de Bruges; 15 juillet.
2 Bivort, Fernand, de Monceau-sur-Sambre; id.

---

(1) Les thèses de M. Cambier étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De institutione divina Confessionis sacramentalis*. — XVI-528 pages.

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES
ET ADMINISTRATIVES.

de Barros Moreira, Alfred, de Rio-de-Janeiro; 12 février.

DOCTEUR EN SCIENCES DIPLOMATIQUES.

Merry del Val, Alfonse, de Madrid; 15 juillet.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

1 d'Udekem d'Acoz, Arnold, de Louvain; 6 mai.
2 Chludzinski, Ladislas, de Mohilew; 22 juillet.

DOCTEUR EN PHILOLOGIE.

Avec grande distinction.

Remy, Edouard, de Soignies (1); 22 juillet.

DOCTEURS EN LETTRES ORIENTALES.

Avec grande distinction.

1 Casartelli, Louis, de Manchester (2); 25 juillet.
2 Colinet, Philémon, d'Alost (3); id.

LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE DE ST-THOMAS.

Avec grande distinction.

Fontaine, Théodore, de Tirlemont; 12 juillet.

---

(1) La dissertation doctorale de M Remy est intitulée; *De subjunctivo et infinitivo apud Plinium minorum.*

(2) La dissertation doctorale de M. Casartelli est intitulée : *La philosophie religieuse du mazdéisme sous les sassanides.*

(3) La dissertation doctorale de M. Colinet est intitulée : *Les doctrines philosophiques et religieuses de la Bhagavadgîtâ.*

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Cordonnier, Ignace, de Baelen, prêtre du diocèse de Liège ; 16 juillet.
2 Dassonville, Alphonse, de Heule, diacre du diocèse de Bruges ; id.
3 Delanote, Théophile, de Haringhe, prêtre du diocèse de Bruges ; id.
4 Depoorter, Camille, de Caster, prêtre du diocèse de Bruges ; id.
5 Lemesle, Edouard, de Santhoven, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
6 Lemmens, Charles, de Maeseyck, prêtre du diocèse de Liège ; id.

LICENCIÉ EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

Lootens, Léonard, d'Anseghem, prêtre du diocèse de Bruges ; 16 juillet.

INSTITUT AGRONOMIQUE.

I. Élèves réguliers.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

1 Trouet, Jules, de Namur.

Avec grande distinction.

2 Cesar, Joseph, de Perwez.
3 Boidenghien, de Rœulx.

Avec distinction.

4 Courtois, Louis, de Habay-la-Neuve.
5 Moretus, Arnold, de Bouchout.
6 Thieffry, Edmond, d'Anvers.
7 Hardy, Paulin, de Chapelle lez-Herlaimont.

D'une manière satisfaisante.

8 le cte Raymond du Val de Beaulieu, de Cambron-Castiau.
9 Niset, Michel, de Bodegnée.
10 Fichefet, Jean-Baptiste, de Velaine-sur-Sambre.
11 Boulvin, Isidore, de Gerpinnes.
12 Montens, Augustin, de Massenhoven.
13 Swéron, Emile, d'Ixelles.
14 Michiels, Alphonse, de Berlaer.
15 Jimenes, Siméon, de Costa-Rica.
16 Delcorde, Joseph, de St-Germain.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e (1).

Avec grande distinction.

1 Vanderyst, Hyacinthe, de Tongres.

---

(1) C'est par erreur que nous avons annoncé l'année dernière, le passage d'une manière satisfaisante de la 2e année d'études à la 3e pour l'élève Roure y Rovirola, Paul, de Damas, de l'Institut agronomique. M. Roure y Rovirola a obtenu la grande distinction.

D'une manière satisfaisante.

2 Franssen, Armand, de Liège.
3 Delvaux, Eugène, de Bousin.
4 Rigaux, Félix, d'Ebein.
5 François, Prosper, de Ternath.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

Avec grande distinction.

1 Bolle, Oscar, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

2 Faucon, Louis, de Villers-Perwin.
3 Dijon, Alfred, de Huy.
4 Fontaine, Joseph, de Daussoulx.
5 Deltenre, Ernest, de Fayt.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec succès.

Malbrun, Charles, de Havré.
Desseille, Alexis, d'Ave et Auffe.
Beaulieu, Louis, de Namur.

Avec grand succès.

Stasse, Georges, de Louvain.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Branykouski, Raphaël, de Zychlin (Pologne).
2 Snyers, Oscar, de Goyer.
3 Salmon, Désiré, de Temploux.
4 Laval, Armand, de Jenneret.
5 Pieraerts, Joseph, de Malines.

—

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

1° Élèves ordinaires.

I. *Examens d'admission.*

1 Baguette, Léonard, de Herve.
2 Bernard, Louis, de Bruxelles.
3 Bleyenheuft, Auguste, de Bruxelles.
4 Bonnaerens, Joseph, de Malines.
5 Bournonville, Victor, de Spy.
6 Busschodts, Alphonse, de Lierre.
7 Couvreur, Firmin, de Flobecq.
8 De Groote, Victor, d'Aardenburg (Hollande).
9 Derneden, Félix, de Doncols (G.-D. de Luxemb.).
10 de Velasco, François, de Puebla (Mexique).
11 De Wilde, Arthur, de Tirlemont.
12 De Zutter, François, de Ninove.
13 Gellé, Alphonse, de Chimay.
14 Gillès, François, de Menin.
15 Gilliot, Léon, d'Anvers.
16 Grapin, Auguste, de La Louvière.
17 Guiot, Joseph, de Forzée.
18 Lebrun, Edmond, de Berzée lez-Walcourt,
19 Linard, Firmin, de Wauthier-Braine.
20 Milcamps, Albert, de Bruxelles.
21 Montens, Joseph, de Massenhoven.
22 Neut, Georges, de Gand.
23 Perez Garcia, Pie Abdon, de Gergal (Espagne).
24 Pignolet, Louis, de Warmifontaine.
25 Sacrez, Victor, de Gilly.
26 Schepens, Henri, de Bulscamp.
27 Schloegel, Emile, de Ciney.

28 Schovaers, Oscar, de Bruxelles.
29 Stacquet, Armand, de Fleurus.
30 Stasse, Ernest, de Liège.
31 Timmermans, Benoît, de Gammérages.
32 Van de Putte, Hubert, d'Alost.
33 Warnier, Emile, de Couthuin.
34 Wouters, Emile, de Malines.
35 Wouters, Joseph, de Louvain.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

1 Doutrepont, Léon, de Herve.
2 Renders, Gustave, de Schaerbeek.
3 Van den Eynde, Hector, de Voorde.
4 Vuylsteke, Jules, de Menin.

Avec grande distinction.

5 Bidez, Léon, de Frameries.
6 Tasiaux, Alexis, de Schaltin.

Avec distinction.

7 Bauwens, Louis, de Lierre.
8 de Liedekerke, comte Florimond, de Bruxelles.
9 Derneden, Félix, de Doncols (G.-D. de Luxemb.).

D'une manière satisfaisante.

10 Blondieau, Etienne, de Peer.
11 Cornu, Florent, de Bernissart.
12 Liesens, Mathieu, de Tongres.
13 Perez Garcia, Pie Abdon, de Gergal (Espagne).
14 Thomas, Emile, de Gouy lez-Piéton.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec la plus grande distinction.

1 Pepinster, Joseph, de Herve.
2 Steylaers, Joseph, de Bruges.

Avec grande distinction.

3 Degand, Jules, d'Hellebecq.

Avec distinction.

4 De Ridder, Georges, de Louvain.
5 Marot, Fortuné, de Rochefort.
6 Moreau, Félicien, d'Ellezelles.

D'une manière satisfaisante.

7 Crimont, Charles, de Bernissart.
8 De Lannoy, Louis, de Messinnes.
9 Dewerpe, Auguste, de Jumet.
10 François, Alexandre, de Silenrieux.
11 Fréson, Léon, de Marbais.
12 Grognard, Emile, de Baranzy.
13 Michiels, Josse, de Berchem-Ste-Agathe.
14 Poncelet, Paul, d'Orsinfaing.
15 Vandermeulen, Jean, de Brée.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grande distinction.

1 Dor, Emile, d'Ampsin.

Avec distinction.

2 Croisieaux, Eugène, de Stambruges.
3 Deneubourg, Clément, de Châtelineau.
4 Dessery, Nestor, de Paliseul.

D'une manière satisfaisante.

5 Denies, Pierre, de Bruxelles.

6 De Vos, François, de Grammont.
7 Gobbe, Octave, de Lodelinsart.
8 Hoho, Paul, de Wittem (Hollande).
9 Lemaître, Jules, de Marcinelle.
10 Massart, Louis, de Meux.
11 Moreels, Constant, de Burst.
12 Roisin, Louis, de Châtelineau.
13 Stoesser, Fernand, de Quaregnon.
14 Thibaut, Maurice, de Mont-sur-Marchiennes.
15 Van den Bossche, Alphonse, d'Opdorp.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec la plus grande distinction.

1 De Pelsmaeker, Louis, de Denderleeuw.

Avec distinction.

2 Deckers, Alphonse, d'Anvers.
3 Dor, Lucien, d'Ampsin.
4 Gyselinx, Alphonse, de Sart-Custine.
5 L'Olivier, Camille, de Feluy.

D'une manière satisfaisante.

6 Beghin, Prosper, de Maeter.
7 De Bruycker, Polydore, d'Aeltre.
8 Englert, Louis, de Porto-Alegre (Brésil).
9 Lievens, Joseph, de Binche.
10 Mercier, Antoine, d'Ogy.
11 Siret, Alexis, de Mons.
12 Stacquet, Alexandre, de Fleurus.
13 Van Merhaeghe, Victor, d'Elseghem.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3me.

D'une manière satisfaisante.

Pel, Camille, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Lopez Doriga, Joseph Marie, de Santander (Espagne.
2 Magalhaes, Dominique, de Juiz de Fora (Brésil).

D'une manière satisfaisante.

3 Barboza, Joseph, de Rio de Janeiro (Brésil).
4 Bodinar, Antoine, de Londres.
5 Canga Argüelles, Joachim, de Madrid.
6 De Rode, Laurent, de Louvain.
7 De Volder, Hippolyte, de Thielt.
8 Enriquez, Edouard, de Curaçao (Antilles).
9 Hill, Harry, de la Nouvelle-Orléans (États-Unis de l'Amérique).
10 Smits, Joseph, de Louvain.
11 Tuyls, Désiré, de Louvain.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Dewalque, Léon, de Chênée.
2 Michaux, Alfred, de Rochefort.
3 Périn, Albert, de Louvain.
4 Pogorzelski, Stanislas, de Maciejowice (Pologne).
5 Treinen, Mathias, de Limpertsberg (G.-D. de Luxembourg).
6 Van Meerbeeck, Emile, de Bruxelles.

IV. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS DE SORTIE.

Avec distinction.

1 Claes, Paul, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

2 De Cock, Emile, d'Alost.

V. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2me.

D'une maniere satisfaisante.

Dony, Julien, de Rummen.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Christiaens, Mathieu, de Tongres.

D'une manière satisfaisante.

2 Mélotte, Emile, de Wyck-Maestricht (Hollande).

EXAMEN DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Lange, Louis, de Marchin.
2 Michaux, Alfred, de Rochefort.

2° Élèves libres.

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 3e ET DE LA 4e ANNÉE.

Avec grand succès.

Gyselinx, Joseph, de Hotton.

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 20 mai 1876, dans les deux sessions ordinaires et la session supplémentaire de 1884.

—

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec grande distinction.

1 Dijon, Eugène, de Huy.
2 Janssens, Edouard, d'Anvers.
3 Lebon, Hector, de Sottegem.

Avec distinction.

4 De Visschere, Emile, de Riddervoorde.
5 Demaret, Alfred, d'Aubel.
6 Dujardin, Narcisse, de Bastogne.
7 Raes, Joseph, de Hougaerde.
8 Lambreghts, Alphonse, de Waterloo.
9 Vermeer, Sylvain, d'Anvers.
10 Dom, Henri, de Liège.
11 Bauwens, Léon, d'Oostmalle.
12 Deckers, Paul, d'Anvers.
13 Verwilghen, Alphonse, de St-Nicolas.
14 Noterdaeme, Jérôme, de Loo.
15 Wyseur, Ferdinand, de Menin.
16 Smits, Jules, de Louvain.
17 De Voghel, François, de Lennick-St-Quentin.
18 De Néeff, Albert, de Louvain.
19 Petit, Louis, d'Auvelais.
20 Vico, Louis, de Maubrai.
21 T'Serstevens, Gaston, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

22 Delfosse, Paulin, de Manage.
23 Ermel, Charles, de Frasnes.
24 Irarrazaval, Fernando, de Santiago (Chili).
25 d'Udekem de Guertechin, Ferdinand, de Bossut-Gottechain.
26 Van Beeck, Théophile, d'Anvers.
27 Lambert, Zacharie, de Montigny-sur-Sambre.
28 Dubois d'Enghien, Arthur, de Seneffe.
29 Berrewaerts, Alfred, de Louvain.
30 Debrie, Alphonse, de Courtrai.
31 Claes, Pierre, de Tongres.
32 Wilmart, Adolphe, de Gosselies.
33 Siderius, Arthur, de Baillonville.
34 Vandermeerschen, Eugène, de Bruxelles.
35 Fichefet, Emile, de Sombreffe.
36 van Zuylen van Nyevelt, Raymond, de Bruges.
37 Seghin, Eugène, de Binche.
38 Roelandts, Aimé, de Wacken.
39 Maenhout, Jules, de Gand.
40 Dailly, Jules, de Schaerbeek.
41 Masselus, Georges, de Belleghem.
42 Bolle, Fernand, de Louvain.
43 Thienpont, Alphonse, de Hoorebeke.
44 Dortu, Ernest, de Battice.
45 Jacobs, Emile, de Louvain.
46 Schepens, Louis, de Bulscamp.
47 Buisseret, René, de Wavre.
48 Boutens, Charles, de Bruges.
49 Hannotte, Alphonse, de Battice.
50 Pecher, Léon, de Bossu.
51 Vanden Wouwer, Arthur, d'Anvers.
52 Mayart, Denis, d'Alost.
53 Quirini, Jules, de Velaines.
54 Roelants, William, de Hasselt.
55 de Troostembergh, Louis, de Louvain.
56 Bosquet, Hervey, de St-Nicolas.

57 Donnez, Alfred, de Gand.
58 Verbist, Joseph, de Zoërle-Parwys.
59 Goossens, Hubert, de Laer.
60 Balot, Victor, de Charleroi.
61 Hulin, Adrien, d'Estinnes-au-Val.
62 Leduc, Octave, de Velaines.
63 Coppens, baron Hubert, de Waelhem.
64 Van Winckel, Georges, de Lokeren.
65 Slotte, Nestor, de Quenast.
66 Poliart, Jean, de Fontaine-l'Evêque.
67 Frère, Edmond, de Gilly.
68 Borel, Jules, de Bruxelles.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Jonnart, Omer, de Masnuy-St-Jean.
2 De Lantsheere, Léon, de Bruxelles.
3 Dupriez, Léon, de Péruwelz.

Avec grande distinction.

4 Van Caster, Joseph, d'Anvers.

Avec distinction.

5 Wery, Eugène, de Mons.
6 Baeten, Ernest, de Nieuwerkerken.
7 Verstraeten, Charles, de Wetteren.
8 Jans, Jean, de Sichen.
9 Bartholomeeussen, Alphonse, d'Anvers.
10 Tibbaut, Emile, de Calcken.
11 Mineur, Emile, de Charleroi.
12 de Villers, Fernand, de Gand.
13 Detilloux, Théodore, de Berlingin.
14 De Bleeckere, Léon, d'Audenarde.

D'une manière satisfaisante.

15 Van Zuylen, Armand, d'Anvers.
16 Beauloye, Eusèbe, de Rhisnes.
17 Stamane, Edmond, de Chièvres.

18 Leclercq, René, d'Aeltre.
19 Stas, Joseph, de St-Trond.
20 Dailly, Eugène, de Bruxelles.
21 Bolle, Emile, de Fleurus.
22 De Cooman, Oscar, de Ninove.
23 Kumps, Auguste, de Limal.
24 Dumont, Guillaume, de Sart-Dames-Avelines.
25 De Groote, Eugène, de Dixmude.
26 D'Heygere, Camille, de Courtrai.
27 De Winter, Joseph, d'Anvers.
28 Duguet, Paul, de Liège.
29 Misonne, Edouard, de Gilly.
30 de Patin de Langemarck, vte Carlos, de Langemarck.
31 Fontaine de Ghélin, Edouard, de Horrues.
32 De Vuyst, Paul, de Borsbeke.
33 Boeyé, Aimé, de St-Nicolas.
34 Lambert, Camille, d'Anseremme.
35 Anthony, Joseph, d'Anvers.
36 Derroitte, Henri, de Ciney.
37 Maffei, Honoré, de Malines.
38 Savoné, Camille, de Louvain.
39 Wacrenier, Paul, d'Escanaffles.
40 Kempynck, Auguste, de Nieuport.
41 Denis, Eugène, de Liernu.
42 Kiecken, Joseph, de Ninove.
43 De Becker, Camille, d'Aerschot.
44 Gravis, Omer, de Peronnes.
45 Goossens, Edmond, de Vilvorde.
46 Leroy, Auguste, de Wasmes.
47 Drion, Adolphe, de Gosselies.
48 Van Buck, Théophile, d'Anvers.
49 Roberti, Max, de Louvain.
50 Vanden Staepele, Albert, de Louvain.
51 Van Outryve d'Ydewalle, Eugène, de Bruges.
52 De Briey, Camille, de Laclaireau.
53 Verhaeghe, Alphonse, d'Oyghem.

54 Lasalle, Victor, de Thuin.
55 Inghelram, Auguste, de Slype.
56 Cambier, Edmond, de Morlanwelz.
57 de Faudeur, Adelin, de Bruxelles.
58 Standaert, Eugène, de Bruges.
59 Loix, Arthur, d'Alken.
60 de Burlet, Paul, de Nivelles.
61 Cambresy, Léon, de Gand.
62 Irarrazaval, Fernand, de Santiago (Chili).
63 Thomas, François, de Godarville.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Renkin, Jules, d'Ixelles.
2 Ouwerx, Lambert, de Hasselt.

Avec grande distinction.

3 Nagels, Louis, de Hasselt.
4 Velghe, Oscar, de Hasselt.
5 Caprasse, Edmond, de Cherain.
6 Hanotieau, Victor, d'Ecaussines.
7 Diricq, Louis, de Glabais.
8 Indekeu, Joseph, de Neeroeteren.

Avec distinction.

9 De Bruyn, Eugène, de St-Trond.
10 Huskin, Théophile, d'Ossogne.
11 Vander Heyde, Jules, d'Ostende.
12 Glorieux, Paul, de Dottignies.
13 Tibbaut, Jules, de Calcken.
14 de Lalieux, Emile, de Nivelles.
15 Scheyvaerts, Léon, de Malines.
16 Empain, Louis, de Tongres-Notre-Dame.
17 De Becker, Auguste, d'Anvers.
18 Meyers, Armand, de Tongres.
19 Nieter, Louis, de Gand.
20 Verbiest, Georges, de St-Nicolas.
21 Lappan, Raphaël, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

22 Ségard, Edouard, de Bruxelles.
23 Streel, François, de Jeneffe.
24 Criquillion, Adolphe, de Lierre.
25 De Lannoy, Henri, de Bruxelles.
26 Solvyns, Emile, de Gand.
27 Cappuyns, Englebert, de Corbeek-Dyle.
28 Leroux, Gaston, de Wervicq.
29 Montens, Louis, de Massenhoven.
30 Deville, Félix, de Huy.
31 Herdewyn, Armand, de Lierre.
32 Ancol, Ftorimond, de Bruges.
33 Versteylen, Joseph, de Turnhout.
34 Verbruggen, Emile, de Gheel.
35 Parmentier, Antille, de Bavichove.
36 Vergote, Louis, de Bruxelles.
37 Huybrechts, Louis, d'Anvers.
38 Sobry, Henri, de Furnes.
39 De Decker, Théodore, de St-Nicolas.
40 Haumanne, Camille, d'Ath.
41 Bouckaert, Auguste, d'Oosterzele.
42 Witvrouwen, J.-J., de Bouwel.
43 De Decker, Paul, de Bruxelles.
44 Carly, Jules, de Nivelles.
45 De Gerlache, Alexandre, de Differdange.
46 Christiaens, Léon, d'Ostende.
47 Cornet d'Elzius, c^te^ Charles, de Bruxelles.
48 Tonnelier, Lucien, de Tournai.
49 Drion, Georges, de Gosselies.
50 de Troostembergh, Max, de Louvain.
51 De Hert, Félix, d'Alost.
52 Witteveen, Jacques, d'Anvers.
53 Kesel, Auguste, de Meensel.
54 de Bue, Xavier, d'Uccle.
55 Eeman, Gustave, de Lanaeken.
56 Van Ruymbeke, Charles, de Courtrai.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Wins, Albert, de Bernissart.

Avec grande distinction.

2 Van Cayzeele, Frédéric, de Watou.

Avec distinction.

3 Goossens, Jules, de Laer.
4 Masureel, Hector, de Bavichove.
5 De Pratere, Aimé, de Ruien.
6 Joos, Alfred, de Waesmunster.
7 Therry, Prosper, de Neuve-Eglise.
8 Decot, Gabriel, de Jumet.

D'une manière satisfaisante.

9 De Beule, Léonce, de Lokeren.
10 Van Cleemputte, Odilon, de Gand.
11 Saint-Omer, Alfred, de Pandrôme.
12 De Grave, Pamphile. de Keyem.
13 Hooghe, Aloïs, de Merckem.
14 Cambier, Georges, de Lens.
15 Thenaers, Isidore, d'Alken.
16 Debruyne, Eugène, de Maeseyck.
17 Claes, François, de Brasschaet.
18 De Geest, Fernand, de Lokeren.
19 Cools, Léon, de Becquevoort.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Paepen, Edouard, de Deurne.
2 Jansen, Désiré, de Baelen.
3 Ramault, Jules, de Kemmel.

Avec grande distinction.

4 Van Eecke, Victor, de Boesinghe.
5 Alenus, Egide, de Baelen.

Avec distinction.

6 Bouret, Herman, de Charleroi.
7 Soetaert, Pierre, de Ledeghem.
8 Meeus, Laurent, de Hove.

D'une manière satisfaisante.

9 Michiels, Alphonse, de Keerberghen.
10 Gaussin, Jules, de Neufchâteau.
11 Dierckx, Louis, de Turnhout.
12 Audenaert, François, de Saffelaere.
13 Begerem, Charles, de Courtrai.
14 Cruyt, Ernest, de Lokeren.
15 Back, Auguste, de Lokeren.
16 Desmons, Emile, de Froyennes.
17 Lecoutre, Emile, de Courtrai.
18 Bouckaert, Joseph, d'Oosterzele.
19 Geeraerts, Henri, de Heyst-op-den-Berg.
20 Servais, Prosper, de Louvain.
21 Ceysens, Joseph, de Beeringen.
22 Aerts, Edgard, de Lierre.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE (DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Steyaert, Emile, d'Eecloo.
2 Vannesse, Emile, de Trognée.
3 Van Steenberghe, Joseph, de Ninove.
4 Sobry, Henri, de Furnes.

Avec grande distinction.

5 Van Zeebroeck, Laurent, de Merchtem.
6 Van Reeth, Joseph, d'Anvers.

Avec distinction.

7 Persyn, Henri, de Wynghene.
8 Indekeu, Joseph, de Neeroeteren.
9 De Lannoy, Henri, de Bruxelles.
10 De Temmerman, Omer, de Leupeghem.

11 Nagels, Louis, de Hasselt.
12 Velghe, Oscar, de Hasselt.
13 Jeanmart, Anatole, de Namur.

D'une manière satisfaisante.

14 Streel, François, de Jeneffe.
15 Ortegat, Hippolyte, de Malines.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Van Gehuchten, Arthur, d'Anvers.

Avec grande distinction.

1 Castelain, Louis, de Gouy lez-Piéton.

Avec distinction.

3 Debrun, Octave, d'Andenne.
4 Wouters, Henri, de Louvain.
5 Leto, Hyacinthe, de Baudour.
6 Gits, René, d'Iseghem.
7 Vander Meulen, Gérard, de Brée.
8 Deman, Jacques, de Lierre.
9 Smets, Henri, de Malines.
10 Van Ongevalle, René, de Lierde-Ste-Marie.
11 Wullaert, Victor, de Courtrai.
12 Van Looveren, Henri, de Wuestwezel.
13 Keyaert, Félix, de Hoeylaert.
14 Cakembergh, Marcel, de Silly.
15 Sterpin, Edmond, de Bruxelles.
16 Henrard, Florimond, de Namur.
17 Nothelier, Jean-Fr., de Chiny.
18 Laruelle, Léopold, de Forville.
19 Bernard, Théophile, de Mons.
20 Allard, Léon, de Boussu-en-Fagne.
21 Dethier, Auguste, de Namur.

22 Colsaerts, Henri, d'Anvers.
23 Morren, Emile, de Malines.
24 Wilmaers, Léon, de Duffel.

D'une manière satisfaisante.

25 Linard, Libert, de Wauthier-Braine.
26 D'Hooghe, Félix, d'Anvers.
27 Balot, Charles, de Charleroi.
28 Van Geersdaele, Eugène, de Dampremy.
29 Léonard, Edouard, de Silenrieux.
30 Crochelet, Hector, de Gourdinnes.
31 Laenen, Romain, de Heyst-op-den-Berg.
32 De Bougnie, Léon, de Tournai.
33 Prévost, Ermire, de Tourpes.
34 Willocx, Gustave, de Merchtem.
35 Laloyaux, Paul, de Gosselies.
36 Van Velsen, Prosper, de Malines.
37 Lecomte, Fernand, de Nalinnes.
38 Pattyn, Camille, de Hooghlede.
39 Isaac, Edmond, de Quaregnon.
40 Philippe, Emile, de Trazegnies.
41 Crombé, Désiré, d'Audenhove-St-Marie.
42 Henault, Ernest, de Pontillas.
43 Lemaître, Edouard, de Charleroi.
44 Meert, Alfred, de Moorsel.
45 Buyle, Alphonse, d'Exaerde.
46 Dayez, Albert, de la Bouverie.
47 Veys, Eugène, de Bruges.
48 Crabbe, Cyrille, de Locre.
49 Royer, Emile, de Lens-St-Remy.
50 Vermeren, François, de Denderwindeke.
51 Vanderhoeydonck, Louis, de Heusden.
52 Laurent, Louis, d'Irchonwelz.
53 Trussart, Louis, de Mozet.
54 Cordier, Herman, de Rixensart.
55 Vereertbrugghen, Joseph, d'Opwyck.
56 Sevrin, Félix, de Namur.
57 Debie, Joseph, de Lichtaert.

58 Rombauts, Jean, de Malderen.
59 Deboeck, Pierre-Joseph, de Hofstade.
60 Luyckx, Eugène, de Casterlé.
61 Deruyter, Joseph, de Lovendeghem.
62 Laduron, Octave, de Warfusée.
63 Ciovini, Jean, de Buenos-Ayres.
64 Baudhuin, Léon, de Bois-de-Villers.
65 Willems, Jean, de Louvain.
66 Charlier, Ernest, de Gembloux.
67 Mahieu, Cyrille, de Villerot.
68 Laurent, Hadelin, de Dinant.
69 Cousinne, Oscar, de Velaines.
70 Donny, Frédéric, de Velthem.
71 Govaerts, Adrien, de Baer-le-Duc.
72 Vanlierde, Aimé, de Sottegem.
73 Heugebaert, Aloïs, de Dickebusch.
74 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht.
75 Wester, Pierre, de Clémency.
76 Nieles, Jean-Pierre, de Dudelange.
77 Chantraine, Henri, de Namur.
78 Dams, Robert, de Pael.
79 Dehert, Ernest, de Lebbeke.
80 Ameels, Charles, de Renaix.
81 Bodson, Hubert, de Marchiennes-au-Pont.
82 Borreman, Charles, d'Alost.
83 Franck, Léopold, d'Eeckeren.
84 Moulart, Charles, de St-Sauveur.
85 Vermylen, Florent, de Schrieck.
86 Degheselle, Gustave, d'Ingelmunster.
87 Devers, Eugène, de Dixmude.
88 Tellier, Elie, de Péruwelz.
89 Rademaekers, Joseph, de Maeseyck.
90 Gosse, Charles, de Gand.
91 Lommen, Ferdinand, de Moll.
92 Basyn, Georges, de Bruges.
93 Hupin, Herman, de Binche.

2me ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Doutreligne, Robert, de Courtrai.
2 Heymans, Jean François, de Ghoyck.

Avec grande distinction.

3 Verschraegen, Jean, de Beirvelde.
4 Hiriart, Jean, de Montevideo.
5 Dutilleux, Marcellin, d'Andenne.
6 Bovy, Jules, de Villers-le-Peuplier.

Avec distinction.

7 Lamal, Prosper, de Malines.
8 Lantmeeters, Louis, de Genck.
9 Gillet, Joseph, d'Anloy.
10 Bragard, Henri, de Charneux.
11 Louveaux, Charles, de Malines.
12 Depoitte, Emile, de Ronquières.
13 Foucart, Adhémar, de Mainvault.
14 Praet, Emile, de Grammont.
15 Hiriart, Pierre, de Montevideo.
16 Van Bever, Odilon, de Woubrechtegem.
17 Standaert, Léopold, d'Adegem.
18 Cafferata, Adolphe, de Waterloo (Angl.).
19 Vilain, Albert, de Paturages.
20 Piret, Prosper, de Tournai.
21 Fortemps, Gérard, de Trembleur.
22 Hemmer, François, de Clémency.
23 Wouters, Henri, de Louvain.
24 Castelain, Louis, de Gouy lez-Piéton.
25 Gits, René, d'Iseghem.
26 Lemaître, Edouard, de Charleroi.

D'une manière satisfaisante.

27 Possemiers, Victor, d'Anvers.
28 Van Coillie, Edouard, de Gits.
29 De Marbaix, Frantz, d'Eynthout.
30 Vincart, Antoine, de Saintes.

31 Vermeylen, Louis, de Louvain.
32 Caffet, Adolphe, de Haine St-Paul.
33 Lefebure, Ernest, de Thieusies.
34 Moercels, Céleste, de Willebroeck.
35 Van Heteren, Clément, de Cruybeke.
36 Tamine, Edmond, de Nivelles.
37 Alesch, Edouard, de Bacharage.
38 Lemaître, Charles, de Montreuil-au-Bois.
39 Pergens, Edouard, de Maeseyck.
40 Piret, Jules, d'Eghezée.
41 Decorte, Victorien, de Hove.
42 Rousseau, Léon, d'Onnezies.
43 Valentin, Eudore, de Gonrieux.
44 Buisseret, Emile, d'Erpion.
45 Vanden Hove, Constant, de St-Trond.
46 Gallez, Léon, de Châtelet.
47 Dessy, Jules, de Dion-le-Val.
48 Duren, Nicolas, de Bettembourg.
49 Faucon, Adolphe, du Rœulx.
50 Nihon, Toussaint, de Trembleur.
51 Stryckers, Alphonse, de Maeseyck.
52 Blancke, Auguste, de Wynghem.
53 Hancart, Oscar, de Dampremy.
54 Duvellié, Henri, de Mourcourt.
55 Delaet, Eugène, de Wommelghem.
56 Masen, Emile, de Lede.
57 Laurent, Louis, de Namur.
58 Van Looveren, Henri, de Wuestwezel.
59 Debie, Joseph, de Lichtaert.
60 Laenen, Romain, de Heyst op den Berg.
61 Duperroy, Louis, de Monceau-sur-Sambre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE)

Avec la plus grande distinction.

1 Compeeren, Emile, d'Anvers.

2 Peeters, Charles, d'Anvers.
3 Vanderstraeten, Anatole, de Nethen.
4 Declercq, Léon, d'Erembodegem.
5 Scohy, François, de Mont-sur-Marchienne.

Avec grande distinction.

6 Vansande, Victor, d'Erpe.
7 Clerfayt, Albert, de St-Symphorien.
8 Goreux, Henri, de Fallais.
9 Debecker, Alfred, d'Aerschot.
10 Gaudissart, Adolphe, de Court-St-Etienne.
11 Beauloye, Alfred, de St-Martin-Balâtre.
12 Butaye, Edouard, de Noordschote.
13 Roose, Arthur, de Courtrai.

Avec distinction.

14 Goetschalckx, Emile, de Hoogstraeten.
15 Cooreman, Franz, de Lebbeke.
16 Diegerick, Victor, d'Audenarde.
17 Vauthier, Alfred, de Philippeville.
18 Croquet, Fréderic, d'Ohain.
19 Desbonnet, Georges, de Tournai.
20 Ghion, Charles, d'Opprebais.
21 Defeyter, Joseph, de Bambrugge.
22 Moyart, Henri, de Celles.
23 Robinet, Théophile, de Graide.
24 Verhagen, Charles, de Bruxelles.
25 Blondeel, Hector, de Meulebeke.
26 Debry, Arthur, d'Emine.

D'une manière satisfaisante.

27 Lyssens, Joseph, de Tamise.
28 De Greny, Ferdinand, d'Arlon.
29 Vande Walle, Cyrille, d'Iseghem.
30 Vande Walle, Ferdinand, de Pitthem.
31 Vanderwaeter, Georges, de Nivelles.
32 Dejaeger, Charles, de Knesselaere.
33 Baivy, Zénon, d'Annevoie.
34 Vancoppenolle, Jean Baptiste, de Volkegem.

35 Yernaux, François, de Villers-la-Ville.
36 Fontaine, Max, de Béclers.
37 Vanderdonckt, Victor, de Segelsem.
38 Bastin, Albert, de Luttre.
39 Verscheure, Alphonse, de Moorzeele.
40 Dekeersmaecker, Joseph, d'Anvers.
41 Dewael, Alphonse, de Lubbeek.
42 Wouters, Joseph, de Winghe-St-Georges.
43 Bricard, Ernest, de Falmagne.
44 Devezon, Hector, de Chièvres.
45 Caufriez, Aristide, de Blaugies.
46 Lejear, Jean, de Dison.
47 Vanhemelryck, Pierre, de Humbeek.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Garnier, Louis, de Beauraing.
2 Lauwers, Emile, d'Ingelmunster.
3 Depla, Alphonse, de Ruddervoorde.
4 Baguet, Edouard, d'Ecaussines.
5 Blondeau, Emeran, de Gottignies.
6 Servais, Joseph, de Bossut-Gottechain.
7 Coopman, Otto, de Verviers.
8 Van Vyve, Charles, de Lanaeken.
9 Glorieux, Zénon, de St-Génois.
10 Vandenbril, François, de Merchtem.

Avec grande distinction.

11 Olivier, Camille, de Corroy-le-Château.
12 Nicolas, Auguste, de St-Léger.
13 Thiers, Hippolyte, de Deerlyk.
14 Boutfeu, Louis, d'Andenne.
15 Materne, Ernest, de Maillen.
16 Vannesse, Alfred, de Trognée.
17 Desneux, Léon, de Loupoigne.

Avec distinction.

18 Lefebure, Firmin, de Doissche.
19 Vandevelde, Hilaire, de Nieuwerkerken.
20 Bruwier, Aloïs, d'Ichtegem.
21 Delaet, François, de Malines.
22 Hubau, Théophile, de Nieukerke.
23 Gerniers, Charles, d'Elseghem.
24 Decloux, Louis, de Jodoigne.
25 Lantener, Henri, de Courcelles.
26 Evrard, Henri, de Fontenelle.
27 Corlier, Charles, de Tourinne-St-Lambert.
28 Vancauwenberghe, Achille, de Worteghem.
29 Walravens, Auguste, de Goyck.
30 Belvaux, Alzire, de Surize.
31 Huybrechts, Henri, de Louvain.
32 Somers, Louis, de Gierle.
33 Struelens, Alfred, de Grammont.
34 Debecker, Ju ien, d'Aerschot.

D'une manière satisfaisante.

35 Poliart, Charles, de Fontaine-l'Evêque.
36 Dieudonné, Jean-Paul, de Malines.
37 Collaert, Emile, de Meylegem.
38 Demol, Adhémar, de Deux-Acren.
39 Caluwaerts, Emile, de Corbeek-Loo.
40 Pierman, Adolphe, de Lens.
41 Lefebvre, Florimond, de Kain.
42 Meyers, Nicolas, de Weiswampach (Lux.).
43 Gailly, Charles, de Gerpinnes.
44 Van In, Cyrille, de Lierre.
45 Vanvaerenbergh, Prosper, d'Erembodegem.
46 Ost, Zénon, de St-Pierre-Chapelle.
47 Wéry, Emile, de Waleffe.
48 Delchevalrie, Théophile, de Temploux.
49 David, Félix, de Caneghem.
50 Goltfus, Joseph, de Haecht.
51 Biévez, François, de Haine-St-Pierre.

52 Coffé, Désiré, de Maurage.
53 Glibert, Désiré, de Braine-l'Alleud.
54 Merlier, Félix, de Waereghem.
55 Focquet, Louis, de Couvin.
56 Wyseur, Alphonse, de Menin.
57 Schayes, Jean-Baptiste, de Louvain.
58 D'Hondt, Charles, d'Alost.
59 Jaecques, Reré, de Zarren.
60 Masen, Aimé, de Lede.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Garnier, Louis, de Beauraing.
2 Van Vyve, Charles, de Lanaeken
3 Lauwers, Emile, d'Ingelmunster.
4 Glorieux, Zénon, de St-Génois.
5 Vandenbril, François, de Merchtem.

Avec grande distinction.

6 Olivier, Camille, de Corroy-le-Château.
7 Bruwier, Aloïs, d'Ichtegem.
8 Stordeur, Adrien, de Bruges.
9 Baguet, Edouard, d'Ecaussines.
10 Boutfeu, Louis, d'Andenne.
11 Thiers, Hippolyte, de Deerlyk.
12 Coopman, Otto, de Verviers.
13 Blondeau, Emeran, de Gottignies.
14 Materne, Ernest, de Maillen.
15 Depla, Alphonse, de Ruddervoorde.
16 Servais, Joseph, de Bossut-Gottechain.
17 Desneux, Léon, de Loupoigne.
18 Somers, Louis, de Gierle.

Avec distinction.

19 Lantener, Henri, de Courcelles.
20 Evrard, Henri, de Fontenelle,
21 Nicolas, Auguste, de St-Léger.

22 Delaet, François, de Malines.
23 Gerniers, Charles, d'Elseghem.
24 Decloux, Louis, de Jodoigne.
25 Poliart, Charles, de Fontaine-l'Evêque.
26 Lefebvre, Firmin, de Doissche.
27 Vandevelde, Hilaire, de Nieuwerkerken.
28 Vanvaerenbergh, Prosper, d'Erembodegem.
29 Vancauwenberghe, Achille, de Worteghem.
30 Gailly, Charles, de Gerpinnes.
31 Ost, Zénon, de St-Pierre-Capelle.
32 David, Félix, de Caneghem.
33 Vannesse, Alfred, de Trognée.
34 Huybrechts, Henri, de Louvain.
35 Walravens, Auguste, de Goyck.

D'une manière satisfaisante.

36 Hubau, Théophile, de Nieukerke.
37 Callaert, Emile, de Meylegem.
38 Demol, Adhémar, de Deux-Acren.
39 Caluwaerts, Emile, de Corbeek-Loo.
40 Dieudonné, Jean Paul, de Malines.
41 Lefebvre, Florimond, de Kain.
42 Meyers, Nicolas, de Weiswampach (Luxemb.).
43 Wery, Emile, de Waleffe.
44 Van In, Cyrille, de Lierre.
45 Delchevalrie, Théophile, de Temploux.
46 Corlier, Charles, de Tourinne-St-Lambert.
47 Goltfus, Joseph, de Haecht.
48 Pierman, Adolphe, de Lens.
49 Struelens, Alfred, de Grammont.
50 Wyseur, Alphonse, de Menin.
51 Coffé, Désiré, de Maurage.
52 Biévez, Francois, de Haine-St-Pierre.
53 Focquet, Louis, de Couvin.
54 Glibert, Désiré, de Braine-l'Alleud.
55 Merlier, Félix, de Waereghem.
56 Schayes, Jean Baptiste, de Louvain.
57 Debecker, Julien, d'Aerschot.

58 Jaecques, René, de Zarren,
59 D'Hondt, Charles, d'Alost.
60 Masen, Aimé, de Lede.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Gilson, Eugène, de Boitsfort.
2 Deflandre, Fernand, de Thuin.

Avec grande distinction.

3 Géronnez, Pierre, de Courcelles.

Avec distinction.

4 Vanhoorenbeeck, Jean-Victor, de Malines.
5 Dewit, Jules, de Tirlemont.
6 Scarmure, Eugène, de Jemmapes.
7 Vancleemput, Julien, d'Eecloo.
8 Roman, François, de Termonde.
9 Roegiers, Firmin, d'Eecloo.

D'une manière satisfaisante.

10 Verwee, Sylvain, d'Audenaerde.
11 Rombauts, Joseph, de Wolverthem.
12 Leclercq, Alexandre, d'Yves-Gomzée.
13 Carpentier, Jules, d'Auvelais.
14 Hebert, Joseph, de Tournai.
15 Degraux, Jules, de Tirlemont.
16 Jonet, Louis, de Fize-Fontaine.
17 Vanderplancken, Louis, de Lierre.
18 Meunier, Urmar, de Binche.
19 Gabaret, Alphonse, de Malines.
20 Créteur, Armand, de Renaix.
21 Thans, Jean, de Kesselt.
22 Gennotte, Anatole, de Havelange.
23 Derneville, Albert, de Houdeng-Goegnies.
24 Vandewyer, Ernest, de Ranst.
25 Mal, Emile, de Ransart.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec distinction.

1 Gilson, Eugene, de Boitsfort.
2 Roman, François, de Termonde.
3 Roegiers, Firmin, d'Eecloo.
4 Géronnez, Pierre, de Courcelles.
5 Scarmure, Eugène, de Jemmapes.

D'une maniere satisfaisante.

6 Hébert, Joseph, de Tournai.
7 Carpentier, Jules, d'Auvelais.
8 van Hoorenbeeck, Jean-Victor, de Malines.
9 Degraux, Jules, de Tirlemont.
10 Gabaret, Alphonse, de Malines.
11 Deflandre, Fernand, de Thuin.
12 Vancleemput, Julien, d'Eecloo.
13 Vanderplancken, Louis, de Lierre.
14 Dewit, Jules, de Tirlemont.
15 Verwee, Sylvain, d'Audenaerde.
16 Leclercq, Alexandre, d'Yves-Gomzée.
17 Rombauts, Joseph, de Wolverthem.
18 Derneville, Albert, de Houdeng-Goegnies.
19 Mal, Emile, de Ransart.
20 Meunier, Ursmar, de Binche.
21 Vandewyer, Ernest, de Ranst.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES).

Avec la plus grande distinction.

1 Jorion, Charles, d'Ath.

Avec grande distinction.

2 Decraene, Georges, de Courtrai.
3 Rousseau, Aimé, de Dour.

4 Couwenbergh, Adrien, de Hoeven (Pays-Bas).
5 Opsomer, Georges, de St-Génois.
6 Vandenberghe, Arthur, de Poperinghe.
7 de la Vallée-Poussin, Charles, de Louvain.
8 de la Vallée-Poussin, Joseph, de Louvain.
9 Bodeux, Michel, de Spa.
10 Damoiseaux, Maurice, de Mons.
11 Corbiau, Jean, de Bouillon.

Avec distinction.

12 Vandoorslaer de Ten Ryen, Charles, d'Elversele.
13 Golesco, Georges, de Spa.
14 Rossay, Emile, de Glons.
15 Lambrechts, Hector, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

16 Aelbrecht, Ulmar, de Louvain.
17 Félix, Léonard, d'Audenarde.
18 Ernotte, Lambert, de Bruxelles.
19 Stroobants, Emile, de Huldenberg.
20 Maquinay, Henri, de Verviers.
21 Tyrell, Fernand, d'Anvers.
22 Quersin, Henri, d'Esnes (France).
23 Gesché, Alfred, de Molenbeek St-Jean.
24 de Wappenaert, Charles, d'Anvers.
25 Stadnicki, comte Ladislas, de Lubin (Pologne).
26 Créteur, Géry, de Renaix,
27 Goemaere, Clément, de Courtrai.
28 Deridder, Alfred, de Louvain.
29 Verhelst, Joseph, de Bruxelles.
30 Materne, Alphonse, de Charleroi.
31 du Parc, vicomte Gustave, de Vlamertinghe.
32 Dullaert, Maurice, de Bruges.
33 Thienpont, Omer, de Hoorebeke Ste-Marie.
34 Marchant, Pierre, de Bruxelles.
35 Laurent, Paul, de Dinant.
36 Duquesne, Louis, de Vaulx (Tournai).
37 Declippele, Paul, de Grammont.

38 Meyers, Emile, de Tongres.
39 de la Brassine, Charles, de Stockheim.
40 Geerts, Remi, de St-Nicolas.
41 Cambier, Jean, de Renaix.
42 Delacroix, Léonard, de Wasmes.
43 Fourniez, Laurent, de Tournai.
44 Uyttebroeck, Jules, de Tirlemont.
45 Dyon, Paul, de Huy.
46 Desclée, Paul, de Tournai.
47 Loos, Edouard, de Louvain.
48 Vancutsem, Paul, d'Anvers.
49 Walschot, Firmin, de Bruxelles.
50 Tielemans, Joseph, d'Aerschot.
51 Bernaerts, Georges, d'Assche.
52 Guillemin, Paul, de Grammont.
53 Gorlia, Emile, d'Ath.
54 Moressée, André, de Dinant.
55 Malherbe, Louis, de Liège.
56 Lemmens, Edmond, de Coursel.
57 Boulogne, Charles, de Paris.
58 Mommen, Edmond, de Boom.
59 Picard, Charles, de Virton.
60 Davalos, José, de Morelia (Mexique).
61 Labis, Albert, de Tournai.
62 Poisket, Léopold, de Glons.
63 Vandereycken, Albert, de Herck-la-Ville.
64 David, Adolphe, de Moustier.
65 Coppens, Armand, de Waelhem.
66 Declèves, Philippe, de Papignies.
67 Vanbaestelaer, René, de Marcinelle.
68 Verstraeten, Jean, de Malines.
69 Caillioux, Arthur, de Tirlemont.
70 Jacquemin, Emile, de Paris.
71 Vanroye, Jules, de Bruxelles.
72 Goemaere, Joseph, de Bruxelles.
73 Dewilde, Albert, de Tirlemont.
74 Leblux, Henri, de Brugelette.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

Avec distinction.

1 Vandenrydt, Georges, de Nivelles.
2 Voisin, Henri, de Wodecq.
3 du Roy de Blicquy, Edouard, de Blicquy.

D'une manière satisfaisante.

4 Pauwels, Adolphe, de Berchem.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec la plus grande distinction.

1 Dumortier, Henri, de Merendrée.
2 Decraene, Georges, de Courtrai,

Avec grande distinction.

3 de Villermont, cte Charles, de Bruxelles.
4 Deroeck, Henri, de Bruxelles.
5 Vankerckhoven, Jules, de Louvain.
6 Debecker, Emile, de Louvain.

Avec distinction.

7 de Croy, prince Alfred, de Rœulx.
8 Gilbert, Eugène, de Louvain.
9 Ernst, Alexandre, de Louvain.
10 Claes, Raoul, de Bruxelles.
11 Vandewalle, Maurice, de Bruxelles.
12 Palmans, Arthur, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

13 Letellier, Pol, d'Ath.
14 Gofflot, Louis, de Rochefort.
15 Bertrand, Auguste, de Noire-Fontaine.
16 Hollay, Paul, de Neufchâteau.
17 Vanham, Léon, de Braine-l'Allend.
18 Leduc, Octave, de Velaines.
19 Bourlard, Edmond. de St-Ghislain.

20 Delehoye, Victor, de Bruxelles.
21 Borel, Jules, de Bruxelles.
22 Dutrieux, Firmin, de la Hestre.
23 de Faudeur, René, de Bruxelles.
24 Nève, Paul-Auguste, de Maestricht.
25 Vanderstegen de Schrieck, cte Philippe, de Louvain.
26 Stouffs, Louis, d'Ohain.
27 Dekinder, Victor, d'Anvers.
28 Dinon, Waldor, de Ciney.
29 Lannoy, Gustave, de Comines.
30 Ravelli, Albert, d'Ixelles.
31 Hanquet, Emile, de Tourinne-St-Lambert.
32 Vanhoorde, Henri, de Bruxelles.
33 Georis, Edgar, de Marcinelle.
34 de Limburg-Stirum, cte Henri, de Gand.
35 Roman, Honoré, de Bruxelles.
36 Vanderborght, Victor, de Tournai.
37 Géron, Victor, de Montzen.
38 Staes, Auguste, de Louvain.
39 Vandoren, Casimir, de Bruxelles.
40 Despature, Jules, de Roubaix.
41 Francq, Adrien, de Velaines.
42 de Limburg-Stirum, cte Adolphe, de Lumay.
43 Denefve, Joseph, de Mons.
44 Quersin, Henri, d'Esnes (France).
45 David, Adolphe, de Moustier.
46 Creteur, Gery, de Renaix.
47 Mattagne, Charles, de Bierges.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec la plus grande distinction.

1 Dehaene, Joseph, de Furnes.

Avec grande distinction.

2 Roegiers, Alphonse, de Termonde.

Avec distinction.

3 Vanwinckel, Georges, de Lokeren.
4 Vanderdonckt, Edmond, d'Etichove.
5 Aldernaght, Léon, d'Anvers.
6 Dekinder, Ernest, d'Anvers.
7 Deneckere, Louis, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

8 Degroote, Alfred, de Grammont.
9 Michiels, Joseph, de Berlaere.
10 Deploige, Florent, de Tongres.
11 Desomer, Clément, de Turnhout.
12 Rotsart de Hertaing, Richard, de Bruges.
13 Raemdonck, Auguste, de Lokeren.
14 Neven, Corneille, de Metteçoven.
15 Félix, Léonard, d'Audenarde.
16 Vanhuffel, Paul, de Seeverghem.
17 Tubbax, Joseph, de Turnhout.
18 Rouchet, Louis, de Melckwezer.
19 Cols, Alphonse, d'Anvers.
20 Vandeput, Albert, d'Anvers.
21 Ketelers, Henri, de Pervyse.
22 Parmentier, Albert, d'Ostende.
23 Dierckx, Henri, de Turnhout.
24 Stroobants, Emile, de Huldenberg.
25 Dewaepenaert, Charles, d'Anvers.
26 Bettonville, Jean, de Canne (Limbourg).
27 Aelbrecht, Arnold, de Louvain.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE).

D'une manière satisfaisante.

1 Gillès de Pélichy, Henri, d'Anvers.
2 Vanderstegen de Schrieck, Rodolphe, d'Anvers.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Dijon, Eugène, de Huy.
2 Voisin, Henri, de Wodecq.
3 Vandenrydt, Georges, de Nivelles.
4 Piret, Arthur, de Tarciennes.

Avec distinction.

5 Dujardin, Narcisse, de Bastogne.
6 du Roy de Blicquy, Edouard, de Blicquy.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

1 Pauwels, Adolphe, de Berchem.

D'une manière satisfaisante.

2 Goossens, Hubert, de Laer.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec grande distinction.

1 Béthune, bon Léon, d'Alost.

Avec distinction.

2 Terrens, Jean, de Waldbillig.

D'une manière satisfaisante.

3 Doppler, Pierre, de Maestricht.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Feys, Victor, de Thielt.

2 Vanwaesberghe, Jules, de Mullem.
3 Pouillon, Henri, d'Estinnes-au-Mont.
4 Somers, Emile, de Gierle.

Avec distinction.

5 Wynants, Fernand, d'Opwyck.
6 Compagnion, Jean, de Roubaix.
7 Renoirte, Marius, de St-Ghislain.
8 Feys, Odilon, d'Eggewaertscapelle.
9 Stasse, Georges, de Liège.
10 Huriaux, Pierre, de Hantes-Wiheries.
11 Scruel, Vincent, d'Anvers.
12 Moulin, Jules, d'Audeghien.
13 Demade, Paul, de Comines.
14 Jacobs, Albert, d'Anvers.
15 Charlier, Jean Baptiste, de Montignies-sur-Sambre.
16 Vercruysen, Clément, de Westdorpe (Hollande).
17 Vanhoonacker, Pierre, de Bruges.
18 Verhulst, Raphaël, de Wommelghem.
19 Derême, Emile, de Grand-Reng.

D'une manière satisfaisante.

20 Nanson, Jean, de Verviers.
21 Deneef, Joseph, de Louvain.
22 Verryt, Jean François, de Tremeloo.
23 Cornelis, Emile, d'Ostende.
24 Jullien, Albert, de St-Hubert.
25 Baivier, Louis, de Momignies.
26 Hollebecq, Jules, d'Ooteghem.
27 Gevaert, Charles, d'Eyne.
28 Vanhorenbeeck, Alphonse, de Malines.
29 Brehain, Clovis, de Thieulain.
30 Buyse, Henri, de Menin.
31 Céa, Emile, de Horrues.
32 Devos, Michel, de Melle.
33 Boucquey, Hilaire, de Poperinghe.
34 Lefevre, Lubin, de Bouvignes.
35 Wicot, Jules, d'Ixelles.

36 Vanmeerhaeghe, Jules, de Mullem.
37 Vandoorslaer, Georges, de Malines.
38 Custers, Michel, de Groote-Brogel.
39 Verbelen, Charles, de Buggenhout.
40 Debraekeleer, Xavier, d'Ophasselt.
41 Debisschop, Emile, d'Etichove.
42 Moulaert, Théodule, de Bruges.
43 Alenus, Gustave, de Baelen-sur-Nèthe.
44 Cambron, Charles, d'Ath.
45 Mahieu, Emile, de Comines.
46 Spillemaeckers, François, de Boom.
47 Venderickx, François, de Bruxelles.
48 Vermeesch, Emile, de Houthem lez-Furnes.
49 Lecouturier, Edmond, de Walhain St-Paul.
50 Verhoef, Léon, de Bruges.
51 Laenen, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
52 Janssens, Emile, de Linth.
53 Vuylsteke, Arthur, de Moen.
54 Beaulieu, Léon, de Namèche.
55 Seghin, Emile, de Ste-Marie-d'Oignies
56 Haelewyck, Aimé, de Charleroi.
57 Byl, Jean, de Perck.
58 Boisdenghien, Clément, de Marcq.
59 Reners, Louis, de Hasselt.
60 Vannoyen, Louis, de Wilryck.
61 Gabriels, Raymond, de Munckzwalm.
62 Vanhoutte, Alidor, de Desselghem.
63 Wauters, Emile, de Grobbendonck.
64 Goemaere, César, de Wytschaete.
65 Van Egroo, Alphonse, de Stavele.
66 Collot, Joseph, de Lustin.
67 Beurskens, Antoine, de Neer.
68 Ameye, Emile, de Roulers.
69 De la Haye, Louis, de Lierre.
70 Lefevre, Théophile, de Louvain.
71 Witvrouwen, Isidore, de Bouwel.
72 Ortegat, Lucien, de Malines.

73 Petit, Arthur, de Bruxelles.
74 Haveau, Jules, de Chapelle lez-Herlaimont.
75 Ancot, Désiré, de Bruges.
76 Asselberghs, Jean, de Bruxelles.
77 Lox, Basile, de Neerlinter.
78 Pousseur, Emile, de Gedinne.
79 Blerot, Edmond, d'Ixelles.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Vanbiervliet, Jules, de Bruges.
2 François, Eugène, de Binche.
3 Deschamps, Alfred, de Châtelineau.
4 Deleval, René, d'Aubel.

Avec distinction.

5 Mostaert, Georges, de Watou.
6 Rubbens, Emile, de Zele.
7 Brebant, Adhémar, de Warquignies.
8 Fourez, Joseph, de Wasmuël.
9 Dusollier, Cyrille, de Luingne.
10 Planquaert, Cyrille, de Mouscron.
11 Helsmoortel, John, d'Ostende.
12 Vandenwouwer, Louis, d'Itegem.
13 Carlier, Emile, de Meerbeke.
14 Wilmaers, Léon, de Duffel.
15 Deridder, Joseph, de Deurne.
16 Xhonneux, Jacques, de Lontzen.
17 D'hauwer, Pierre, de Castre.
18 Bauwens, François, de Viersel.
19 Vanholder, Auguste, de Herinnes.
20 Dubois, Charles, de Graty.
21 Lebrun, Nestor, de Seloignes.
22 Claes, François, d'Oetinghen.
23 Pelgrims, Albéric, de Louvain.
24 Hesbeens, Ernest, de Tirlemont.

25 Vantricht, Emile, de Louvain.
26 Stiernet, Jean-Baptiste, d'Ottignies.
27 D'hainaut, Alphonse, de Baudour.
28 Feys, Victor, de Thielt.

D'une manière satisfaisante.

29 Devaux, Léon, de Philippeville.
30 Hoyois. Jean, de Tournai.
31 Vandaele, Achille, de Thielt.
32 Vancampenhout, Emile, de Vilvorde.
33 Hertssens, Pierre, de Stekene.
34 Tellier, Arthur, de Barbençon.
35 Maeyens, Eugène, de Knesselaere.
36 Mahaux, Léon, de Boignée.
37 Ameels, Charles, de Renaix.
38 Billouez, Antoine, de Maulde.
59 Tellier, Emile, de Péruwelz.
40 Drousie, Jules, de Hornu.
41 Allard, Eloi, de Châtelineau.
42 Vaneynde, Henri, de Moll.
43 Reusens, Georges, de Malines.
44 Fauconnier, Edmond, de Mignault.
45 Morren, Emile, de Malines.
46 Laporta, Auguste, de Lierre.
47 Vanbaelen, Adolphe, de Louvain.
48 Thielemans, Ferdinand, de Hingene.
49 Ciovini, Jean, de Buenos-Ayres.
50 Butaye, Désiré, de Stavele.
51 Fostie, Antoine, de Signeulx.
52 Planquart, Godefroid, de Mouscron.
53 Kuyl, Clément, de Vilvorde.
54 Vandenbergh, Théodore, d'Anvers.
55 Derycke, Léon, de Tamise.
56 Vangorp, Eugène, de Boortmeerbeek.
57 Moens, Evence, de Lombeek-Ste-Catherine.
58 Flahou, Camille, de Wulveringhem
59 Laduron, Octave, de Warfusée.

60 Hupin, Herman, de Binche.
61 Delantsheere, Joseph, d'Assche.
62 Eeckman, Jean, de Tournai.
63 Lemmens, Henri, de Berlaere.
64 Lamal, Louis, de Ninove.
65 Debock, Louis, de Saffelaere.
66 Minet, Auguste, de Ronquières.
67 Mahieu, Albert, de Rumbeke.
68 Demeyst, Paul, de Lessines.
69 Rooryck, Emile, de Hoogstaede.
70 Temmerman, Philémon, d'Erembodegem.
71 Duchâteau, Alphonse, de Malines.
72 Sonnet, Octave, de Leugnies.
73 Cornelis Emile, d'Ostende.
74 Cambier, François, de Bury.
75 Jullien, Albert, de St-Hubert,
76 Vanreysen, Joseph, de Bruxelles.
77 Goossens, Edmond, de Malines.
78 Hollebecq, Jules, d'Ooteghem.
79 Renoy, Oscar, de Ciney.
80 Parent, François, d'Audeghien.
81 Gielis, François, de Liège.
82 Loor, Edmond, de Soignies.
83 Nanson, Jean, de Verviers.
84 Govaert, Charles, d'Eyne.
85 Leemans. Charles, de Malines.
86 Verstappen, Henri, de Diest.
87 Haverland, Eugène, de Thy le Chateau.
88 Theunis, Jules, de Wygmael.
89 Berx, Constant, de Diepenbeek.
90 Verryt, Jean-François, de Tremeloo.
91 Baivier, Louis, de Momignies.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Avec grande distinction.

1 Vansteen, Florimond, d'Anvers.

Avec distinction.

2 Vansull, Georges, de Gand.
3 Bouillart, Charles, de Trazegnies.
4 Helsmoortel, Philippe, d'Anvers.
5 Mauroy, Emile, de Grand-Reng.
6 Gobeaux, Jules, de Forges.

D'une manière satisfaisante.

7 Gillain, Prosper, de Fleurus.
8 Brasseur, Alphonse, de Namur.
9 Vanschoubroeck, Louis, de Diest.
10 Mathy, Joseph, de Louvain.
11 Masure, Emile, de Tournai.
12 Moens, Léon, de Malines.
13 Gossiaux, Louis, de Niederpalen (Luxemb.).
14 Gallez, Maurice, de Binche.
15 Cousinne, Jean Baptiste, de Velaines.
16 Dehondt, Louis, d'Aertselaer.
17 Nuyers, Jules, de Bruxelles.
18 Bellefroid, Arthur, de Verlaine.
19 Friart, Gustave, du Rœulx.
20 Robyns, Pierre, d'Attenhoven.
21 Moreau, Adolphe, de Namur.
22 Dewinne, Joseph, de Grammont.
23 Wyckmans, Alphonse, de Huldenberg.
24 Cornélis, Joseph, de Nivelles.
25 Boulvin, Augustin, de Gerpinnes.
26 Collet, François, de Rendeux.
27 Versluysen, Herman, de Diest.
28 Laruelle, Clément, de Forville.
29 Mottoulle, Emile, de Jauche.
30 Halloy, Adelin, de Rosée.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Smets, Gérard, de Hombourg.

Avec grande distinction.

2 Meunier, Alphonse, de Lessines,
3 Mathieu, Antoine, de Huppaye.

D'une manière satisfaisante.

4 Champagne, Camille, de Gilly.

2me ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Buisseret, Anatole, de Thuin.

Avec distinction.

2 Gedoelst, Louis, de Louvain.
3 Heymans, Jean-François, de Goyck.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
Totaux	142	35	42	15	6	4	244

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bachelliers en théologie.	Bachelliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	142	35	42	15	6	4	244
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	11
1876	6	2	2	1	»	»	12
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
Totaux	295	79	106	35	23	12	550

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	36	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Science	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642[1]
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
Totaux	5535	6204	3517	3319	18575

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2606	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 244.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	2606	765	446	147	3664
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	482	709	11556

(1) Voyez note 2, p. 247.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	7396	2931	482	709	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	534	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
Totaux	11760	4560	1083	1172	18775

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 244.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1883—84.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 1	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 2	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
Totaux	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1895 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 251.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1854—55 à 1883—84.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 1	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
Totaux	1893	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1854-55 à 1883-84.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Écoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	»	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604
1865-66 1	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876 77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883 84	184	»	342	206	414	350	59	1555
Totaux	3052	1932	7064	5546	9128	10370	3891	42876

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1883-1884 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1555 élèves inscrits pendant l'année 1883-84 1464 sont Belges; 91, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	185
— de Brabant	316
— de Flandre occidentale	161
— de Flandre orientale	176
— de Hainaut	305
— de Liège	84
— de Limbourg	70
— de Luxembourg	45
— de Namur	122
Total	1454

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne	6
Angleterre	6
Antilles	2
Brésil	9
Colombie	1
Costarica	1
Chili	1

Espagne	5
États-Unis	5
France	6
Irlande	1
Italie	1
Luxembourg (grand-duché)	20
Malte	1
Mexique	1
Pays-Bas	10
Pologne	10
République Argentine	1
Suisse	1
Turquie	2
Uruguay	2
Total	91

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 286-288.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élémentaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1884-85 (1).

Théologie	49
Droit	316
Médecine	411
Philosophie et lettres	206
Sciences	325
Écoles spéciales	195
Total	1502

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 286, 287 et 288 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

II MACHAB. XII, 45.

—

23 janvier 1884 PECQUEREAU, Oscar-C.-A., étudiant en droit, né à Pottes le 14 juillet 1863, décédé à Louvain.

janvier. BILTERYST, Vital-Joseph, étudiant en notariat, né à Galmaerden le 5 septembre 1858, décédé à Santbergen.

mars. VUYLSTEKE, Jules, étudiant en notariat, né à Zonnebeke le 23 mai 1861, y décédé.

31 mars. Monseigneur JEAN-THÉODORE BEELEN, prélat de la maison du Pape, consulteur de la S. Congrégation de l'Index, chanoine de la cathédrale de Liège, docteur en théologie, professeur émérite d'Écriture Sainte et de langues orientales, né à Amsterdam le 12 janvier 1807, décédé à Louvain. *(V. aux Analectes.)*

10 avril.	DUHEM, Pierre, étudiant en sciences, né à Tournai le 3 avril 1864, y décédé.
1r mai.	CROMBÉ, Désiré, étudiant en médecine, né à Audenhove-Ste-Marie le 13 novembre 1861, y décédé.
1r août.	BROSENS, Constant-J.-M., étudiant en notariat, né à Hoogstraeten le 20 octobre 1861, y décédé.

R. I. P.

—

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

—

Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi. Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.
4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876.

dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'His-

(1) Voir la note à l'art. 34.

toire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

---

(1) Voir la note à l'art. 54.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne

ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

—

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873 et de 1884.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* —V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage.* — *Règlement.* — *Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

—

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE » L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de Lou- » vain, siège de cette ancienne et célèbre Uni- » versité catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire,

» fondé avec le louable concours de quelques
» Évêques de notre province, a déjà envoyé
» onze missionnaires pleins de zèle et de pru-
» dente activité. Son existence prospère nous est
» un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé
» à rendre à notre sainte Religion; c'est là le
» résultat que nous en attendions. Nous prions
» les Prélats belges de daigner lui continuer
» leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège
» établi pour les missionnaires de ce pays près
» l'Université de Louvain, ce très célèbre siège
» des lettres et des sciences, par les Évêques de
» Belgique, et dont nous avons déjà recueilli des
» fruits fort nombreux et très salutaires. Car,
» depuis neuf ans que ce collège est fondé, il
» nous a envoyé plus de cinquante missionnaires
» pour travailler à la culture de la vigne du
» Seigneur. »

Au Concile actuel de Baltimore assistent deux archevêques et six évêques sortis du Collège américain de Louvain.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collège, rue de Namur, n° 110.

—

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

1883-84.

Publications.

—

Voir la *Bibliographie académique* 1834-1884 (sous presse).

La bibliographie sera désormais continuée régulièrement dans l'*Annuaire*.

—

Nominations et distinctions scientifiques.

—

C. PIERAERTS. — Élu membre de l'*Académie de la religion catholique* à Rome.

M. VAN BENEDEN. — Nommé membre de l'*Académie royale de Stockholm*, de la *Société royale d'Édimbourg*, membre associé de la *Société de Biologie de Paris*, correspondant de l'*Académie de Voldarnese del Poggio*.

Dr LEFEBVRE. — Nommé membre associé de la *Société de Statistique de Paris*.

E. HAYOIT. — Élu membre titulaire de l'*Académie de Médecine de Belgique*, dans la séance du mois de juin.

C. DE HARLEZ. — Élu membre titulaire de la *Royal Asiatic Society of great Britain*, membre de la *Société ethnographique* et de la *Société Américaine* de France.

E. REUSENS. — Nommé, par arrêté royal du 28 juillet 1884, membre effectif de la *Commission royale centrale des monuments de Belgique*.

F. DE WALQUE. — Médaille d'or (médaille de 1re classe) votée par l'*Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale* de Paris, pour l'ouvrage intitulé : *Manuel de manipulations chimiques*.

D. MERCIER. — Élu membre de l'*Académie philosophico-médicale de Bologne*.

A. NYSSENS. — Chargé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg de rédiger un projet de loi sur les sociétés commerciales.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 15 octobre 1884, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr PIERAERTS, Recteur Magnifique de l'Université.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

L'année qui vient de s'écouler, marquera dans les fastes de notre histoire universitaire. Nous avons pu voir ici même quelle place l'Université catholique de Louvain occupe après un demi-siècle d'existence, dans l'estime du monde. Rien n'a manqué — je le dis avec une profonde reconnaissance — à l'éclat de notre jubilé : ni la splendeur des fêtes, ni l'ordre et la dignité des solennités, ni le zèle unanime des habitants de la cité académique, ni le concours empressé des étrangers. Le 12 et le 13 mai 1884 sont des dates qui ne s'effaceront jamais de notre mémoire. Ces jours-là, nous avons reçu le témoignage de l'Église, dans les bénédictions du Souverain Pontife et des Évêques; le témoignage du pays, dans les acclamations enthousiastes d'une foule immense accourue de tous les points de la Belgique; le témoignage de la science, dans la faveur marquée avec laquelle d'illustres savants

ont agréé le titre de docteur *ad honores* de Louvain; et enfin, le témoignage si précieux des nôtres, dans les ardentes sympathies des anciens étudiants, l'honneur de la nation, que nous avons vus se réunir en rangs serrés aux chers étudiants actuels, quinze cent cinquante-sept jeunes gens d'élite, pour former, si j'ose ainsi parler, l'escorte et le cortège triomphal de leur *Alma Mater*. Et, lorsque, dans la séance académique, tous debout et les bras étendus vers le crucifix, nous acclamions Jésus-Christ, Dieu lui-même, n'en doutez pas, nous aura accordé son témoignage, et Jésus-Christ nous aura confessés devant son Père.

Nos annales semi-séculaires ont été closes par deux événements que je ne puis passer sous silence : je veux désigner les importants travaux qui ont valu à quatre de nos étudiants les palmes du concours universitaire (1), et les bril-

(1) Par arrêté royal du 12 septembre 1884 huit bourses de voyage ont été, à la suite du concours, conférées à des docteurs des quatre universités du pays. Des huit mémoires couronnés, quatre sont l'œuvre de docteurs sortis de l'Université catholique de Louvain.

Trois bourses de voyage ont été accordées pour des mémoires sur le droit, dont deux à nos anciens étudiants : M. Jean Dubois, pour un mémoire sur le droit commercial, et M. Alfred Zwaenepoel, pour un mémoire sur le droit civil.

Nos Facultés de Médecine et de Sciences ont obtenu deux bourses de voyage pour des mémoires concernant la biologie générale, œuvres de deux jeunes docteurs déjà attachés à l'Université catholique comme chargés de cours : M. Joseph Denys et M. Gustave Gilson.

lants examens à la suite desquels deux étudiants ecclésiastiques ont emporté le grade exceptionnel de docteur en langues éraniennes.

Ce dernier fait évoque naturellement le souvenir de l'homme éminent que nous avons perdu, pendant l'année du jubilé : Mgr Beelen, le premier restaurateur des études orientalistes en Belgique, dont vous avez tous prononcé l'éloge, le 12 mai dernier, et auquel je suis en droit de prêter aujourd'hui, après le triomphe décisif des études orientalistes à Louvain, le mot si beau de saint Paul : *opus consummavi*. Oui, il a consommé son œuvre, et il laisse des successeurs et continuateurs entre les mains desquels cette œuvre ne saurait périr.

Quel vaste champ la connaissance des langues orientales a ouvert à l'activité humaine! Là comme ailleurs, il fallait que nos maîtres et nos disciples occupassent un rang distingué. Cela était nécessaire. L'Université catholique doit ambitionner une place d'honneur dans tous les ordres des connaissances humaines. C'est son devoir professionnel, comme Université; c'est sa vocation spéciale, comme Université catholique, puisqu'elle a pour mission de travailler, par la culture de toutes les sciences humaines, à la gloire de Dieu et de l'Église.

Et, en effet, toutes les sciences sont tenues de se mettre au service de leur « Père ». Il ne peut y avoir pour nous de science séparée, systéma-

tiquement en dehors de la vraie religion, faisant totalement abstraction de Dieu et de sa parole. Loin de vouloir servir, ne fût-ce qu'indirectement, les aspirations coupables de ceux qui rêvent une opposition définitive entre ce qu'ils appellent dédaigneusement « la théologie » et la science moderne, le savant chrétien doit tenir à honneur de mettre de plus en plus vivement en lumière la puissante harmonie du savoir humain et de la vérité religieuse.

Phénomène étrange! Cette crainte de rencontrer Dieu, que le comte de Maistre reprochait à la philosophie, d'où vient-il qu'elle se manifeste aujourd'hui tout particulièrement dans le domaine des sciences naturelles? Comme si la nature, ses agents et ses lois, n'avaient pas Dieu pour auteur, Dieu, la cause première à laquelle tous les peuples ont toujours cru, au témoignage même de M. Albert Reville, si peu suspect de sentiments religieux excessifs. Le naturaliste qui par système ne va jamais jusqu'à nommer Dieu, se met donc manifestement à part de l'humanité.

Toutes les sciences sont solidaires les unes des autres : il n'en est pas une qui ne s'appuie sur des principes philosophiques et ne rencontre souvent des conclusions du même ordre; par conséquent, il n'en est pas une qui ne touche de quelque manière au domaine de la foi : car la religion révélée, elle aussi, comprend un grand nombre de vérités de l'ordre rationnel.

Et pourquoi serait-il interdit aux nobles esprits qui s'occupent des sciences naturelles de s'élever plus haut que la matière et d'affirmer *Celui qui est?* Est-ce que le spiritualisme et la religion peuvent faire déprécier un savant? Et serait-on compromis comme homme de science, parce que l'on serait un homme de foi?

J. B. Dumas en a jugé différemment :

« Les gens, dit-il, qui ne font qu'exploiter les » découvertes des autres et qui n'en ont jamais » fait eux-mêmes, s'en exagèrent beaucoup l'im- » portance, parce qu'ils ne se sont pas heurtés » aux mystères qui ont arrêté les vrais savants. » De là, leur irréligion et leur fatuité. Il en est » tout autrement de ceux qui ont fait eux-mêmes » des découvertes. Ils savent par expérience » combien le champ en est restreint et ils se » trouvent à chaque pas arrêtés par l'incom- » préhensible. De là, leur *religion* et leur mo- » destie... La *foi* et le respect des mystères leur » est facile. Plus ils ont fait faire de progrès » à la science, plus ils demeurent confondus » devant l'infini. »

Je sais bien, Messieurs, que les cours de sciences ne doivent pas être transformés en cours d'apologétique et de polémique religieuse. Les sciences d'ailleurs ne touchent pas d'aussi près à nos dogmes ou à la parole inspirée que la philosophie, par exemple, et l'histoire. Il y a là moins d'occasions de communiquer la lumière

et l'ardeur de la foi. Mais n'est-ce pas une raison de saisir avec d'autant plus d'empressement les occasions qui se présentent? Un mot souvent peut suffire. Tout ne doit-il pas être rapporté à Dieu, absolument tout, la science aussi bien que la fortune et le succès, *propter quem omnia?* Et de fait, n'est-ce pas la boussole de la foi qui empêche entr'autres le biologiste et le chimiste chrétiens, dans la poursuite du même but par des procédés identiques, d'aboutir aux conclusions matérialistes où d'autres viennent tristement échouer? N'y a-t-il pas ingratitude à paraître ignorer cette boussole de salut? De plus, jamais la foi n'a contredit la science, jamais elle ne la contredira : nous en sommes sûrs de certitude divine. Pourquoi les savants chrétiens hésiteraient-ils? Qu'est-ce qui expliquerait de leur part cette injuste défiance ou ce timide respect humain?

Ah! je le confesse, il y a une vaste conspiration ourdie contre eux pour les empêcher d'obtenir un nom dans la science. Les adversaires de l'Église et des dogmes ont tout intérêt à cela. Mais — les faits l'attestent — la vraie science, obstinée et sérieuse, ne perd pas à attendre, elle finit tôt ou tard par s'imposer d'elle-même. J'ajouterai que sur ce terrain aussi, la vie du chrétien est une lutte, et je demanderai avec le saint Docteur d'Hippone : « Pensez-vous que vous êtes devenu chrétien, pour être florissant en ce siècle? »

A Louvain — j'aime à le proclamer hautement — tous les maîtres sont des maîtres chrétiens. Leurs cours inaugurés par la messe du Saint-Esprit, commencent chaque jour par la prière et se poursuivent jusqu'à la fin de l'année académique en présence du Crucifix qui orne tous les auditoires universitaires, comme il ornait l'observatoire à jamais célèbre où Leverrier découvrit la dernière planète de notre système.

Nous venons d'exprimer avec une entière franchise notre sentiment sur les sciences et surtout les sciences naturelles, séparées et neutres, pour employer le langage du temps. Qu'il nous soit permis de montrer par un exemple, ou plus justement, par une application, que ce système est particulièrement faux, incomplet, impossible, dans la science du Droit, et que la neutralité déguise mal l'hostilité. Si je m'arrête, Messieurs, d'une façon spéciale à cette partie du haut enseignement, c'est qu'on veut actuellement proscrire Jésus-Christ du Droit, et qu'ici, à l'Université catholique, se forment les hommes auxquels incomberont un jour les travaux législatifs et la glorieuse mission de prendre la parole ou de revêtir la toge là où s'abrite le Droit et où siège la Justice.

Un monument aux proportions colossales a été élevé parmi nous. L'on y découvre la statue de Thémis, déesse de la Justice, et le buste de Minerve, déesse de la Sagesse. Ces réminis-

cences païennes, ces symboles surannés nous rappellent du moins que les païens rendaient leurs jugements dans des temples et qu'ils donnaient à la justice une origine divine, d'accord avec la solennelle affirmation du Dieu vivant : « C'est par moi que les fondateurs de lois décrètent ce qui est juste »

Oui, c'est de la justice divine et de la loi éternelle que dérivent la justice et la loi humaines. Celles ci ne créent pas la justice, elles la présupposent. Aussi Gaius a-t-il eu raison de définir le Droit : « La connaissance des choses *divines* et humaines. »

Cicéron, parlant de la loi naturelle, qui est dans la créature raisonnable — selon l'expression de saint Thomas — « la participation de la loi éternelle », modèle de toute législation positive, Cicéron, dis-je, a écrit ce mémorable passage :

« Il y a une loi, non écrite, mais innée, que » nous n'avons pas apprise de nos maîtres ni » reçue de nos pères, ni étudiée dans les livres ; » nous la tenons de la nature même. C'est cette » loi naturelle qui est l'esprit et la raison du » sage, la règle du juste et de l'injuste... C'est » de cette loi suprême, universelle, née avant » qu'aucune loi eût été écrite, aucune cité fon- » dée, que dérive le Droit » (1).

---

(1) De Legibus.

Ainsi en a jugé la France du siècle de saint Louis, quand, pour donner au peuple une grande idée de la justice, elle a bâti, au sein même du Prétoire de Paris ce chef-d'œuvre d'architecture échappé comme par miracle à l'embrasement de la Commune, et que nous nommons avec vénération la Sainte-Chapelle.

Après la mythologie, après Minerve et Thémis, voici l'histoire, représentée par Lycurgue, le rude législateur de Sparte. Je n'y contredirai pas trop. Les lois de Lycurgue, qui sacrifiaient tout à l'État, furent pourtant un effort vers l'idéal mal compris de la justice : mais elles ne regardaient que Sparte, et il y a des siècles qu'elles ne sont plus, bien que le législateur eût obtenu de ses concitoyens qu'ils n'y changeraient rien jusqu'à son retour d'un voyage destiné par lui à consulter les Dieux, voyage — vous le savez — dont il ne revint point, aimant mieux ne jamais revoir la Laconie que de lui fournir, en la revoyant, une cause d'instabilité.

D'autres villes, d'autres nations encore ont eu leur législateur. Athènes a eu le sage Solon; Rome a eu le religieux Numa, mythe qui symbolisait pour elle la Loi ; et plus tard les décemvirs, auteurs de cette forte législation des douze Tables qui furent comme les assises fondamentales du *Jus romanum*. Les Hébreux ont eu Moïse illuminé des rayons divins du Sinaï.

Mais il s'est trouvé, passé dix-huit siècles, un

législateur à part de tous les autres, un législateur que la terre entière connaît et aime, que tous les peuples civilisés vénèrent comme le leur, parce qu'il a apporté aux hommes un droit non plus local ou national, mais un droit-principe, immuable et universel, source féconde de la civilisation nouvelle dont nous recueillons encore chaque jour les impérissables bienfaits.

Et ce législateur, notre Maître Jésus, n'a pas reçu une place, si petite soit elle, au grand Palais de Justice de notre catholique Belgique! C'est donc là que conduit la science séparée et neutre! Laissez-moi, Messieurs, protester au nom même de la science et de la justice.

Ceux-là qui font profession de ne pas croire à la divinité de Jésus, n'ignorent pas pourtant l'histoire au point de vouloir contester la place unique qui revient à Jésus parmi les législateurs des nations. Pourquoi donc lui refusent-ils le piédestal accordé au législateur païen? Ne serait ce pas précisément parce que, sous l'enveloppe humaine du Christ, ils ont entrevu, sans consentir à l'avouer, cette transcendance divine dont ils ne veulent point? *Nolumus hunc regnare super nos.*

Ah! qu'elle était mieux inspirée cette Angleterre toujours chrétienne qui devant tout récemment bâtir un nouveau palais de justice dans une de ses cités, ne trouva rien de plus beau ni de meilleur pour en orner le frontispice

que la statue de Jésus-Christ entre deux prophètes.

Jésus-Christ, c'est le Juste et la Justice même. En tout semblable à nous, moins le mal, il a passé accomplissant tout bien, et lui seul a pu dire avec une assurance divine : « Qui me convaincra de péché? »

Jésus-Christ, c'est encore le Juge par excellence. Même sous l'ignominie, insulté, bafoué, tourné en dérision, il n'a pas craint d'affirmer, fort de la conscience de sa double nature : « Vous » me verrez venir sur les nuées du ciel, et je » jugerai les vivants et les morts. »

Ce Législateur universel, ce Juste, ce Juge, encore une fois, pourquoi l'a-t-on banni? Quel mal a-t-il donc fait, *quid enim mali fecit?*

Aujourd'hui, nos lois protègent les faibles; l'enfant n'a plus à craindre le meurtre ou l'exposition, et il n'est plus la propriété de l'État; la femme relevée de son abaissement, est placée sur un trône d'honneur au sein de la famille; les étrangers ne sont plus appelés des ennemis, *hostes;* il n'y a plus d'esclaves ni de gladiateurs, et la victoire ne jette plus ce cri féroce : *væ victis.*

Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Il y eut des siècles d'oppression, où les hommes « étaient sans affection, » où nul ne songeait ni à l'instruction, ni à la guérison, ni à l'affranchissement du pauvre; où le faible était constamment immolé au fort, le pauvre au riche, l'enfant à tous.

Et cela se passait chez les nations les plus policées de l'ancien monde, aussi bien à Sparte et à Athènes que dans la Rome des consuls et des empereurs!

Un jour enfin, la lumière se leva sur l'univers avec la vérité qui devait nous rendre libres. Alors on entendit des voix qui chantaient : Paix aux hommes! Le Sauveur promis, figuré et attendu était né. A dater de lui, une autre ère commence. La face de la terre est renouvelée; l'individu, la famille, l'État, la société, les mœurs, les lois, tout change.

Au milieu de restrictions qui n'étonnent pas de sa part, un savant publiciste belge, adversaire déclaré de l'Église, M. le professeur Laurent, l'a reconnu en ces termes :

« L'influence du christianisme sur la législa-
» tion ne peut — dit-il — être niée. — La doc-
» trine Évangélique... était appelée à modifier
» insensiblement les mœurs; et une fois les
» mœurs imprégnées du sentiment de l'unité
» humaine, tous les vices de l'ancien monde
» disparaîtront » (1).

Cette prodigieuse métamorphose, Jésus l'a accomplie, Messieurs, sans décrets d'aucune sorte, sans révolution violente, sans force armée, pacifiquement, par le seul empire de sa

(1) Laurent. Etudes sur l'histoire de l'humanité. — Le Christianisme.

parole de vie, rien qu'en prêchant le droit sous forme de devoir et de vertus.

Il a dit : « Vous êtes tous frères (1); vous n'avez qu'un Père, qui est aux Cieux (2). » C'était la proclamation de l'unité et de la fraternité humaines, d'où devait naître la liberté.

Il a dit : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu (3). » C'était la distinction nettement établie entre l'Église et l'État, qui devait être si féconde en biens.

Il a dit encore : « Les rois des nations exercent sur elles leur empire; pour vous, au contraire, que le premier soit le serviteur des autres, comme le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir (4). » C'était la nature bien définie du pouvoir, dans quelqu'ordre qu'il s'exerce, et la condamnation du despotisme.

L'Apôtre, qui avait été à l'école du Maître, a dit de même : « Le prince est le ministre de Dieu pour le bien » (5).

Et pareillement en ce qui concerne l'égalité des hommes devant Dieu : « Il n'y a plus ni Juif

---

(1) Math. XXVIII, 10.
(2) Math. XXIII, 9.
(3) Math. XXII, 21.
(4) Math. XX, 28.
(5) Rom. XIII.

ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme; mais vous êtes tous un en Jésus-Christ » (1).

La voilà donc réalisée cette *societas generis humani* qu'avaient rêvée les Stoïciens! Le voilà accompli ce relèvement si nécessaire de tout ce qui est faible, de tout ce qui avait été foulé aux pieds si longtemps et si cruellement!

Et joignant l'exemple au précepte — car il fut le premier à pratiquer et à enseigner — Jésus vint au secours de la faiblesse intellectuelle, par l'enseignement du pauvre; de la faiblesse physique, par la guérison de la foule; de la faiblesse morale, par le pardon accordé au péché et par l'appui efficace préparé à tous dans l'institution des Sacrements.

J'emprunte encore à l'écrivain que je citais à l'instant ces autres passages :

« L'antiquité était l'âge de la violence. Les » êtres faibles devaient plier sous les plus forts... » Dès que le christianisme pénètre dans le monde » païen, la voix de l'humanité se fait entendre... » C'est une grande gloire pour la religion d'avoir » imprimé cette tendance à l'esprit humain. »

« L'action du christianisme devient plus sen- » sible dans la législation sur le mariage... La » société païenne n'avait pas le sentiment de la » pureté qui distingue la morale de l'Évangile ..

(1) Galat. III, 28.

» La virginité relève les femmes de leur abais-
» sement, l'idéal de la Mère du Christ les sanc-
» tifie... »

« Les Barbares étaient méprisés ou haïs dans
» l'antiquité : nés pour servir les fiers citoyens
» d'Athènes ou de Rome, ils fournissaient les
» marchés d'esclaves et de gladiateurs... *Le*
» *christianisme leur ouvrit l'église, et plus*
» *que cela les civilisa.* »

L'auteur en question essaie d'attribuer la majeure part de ce renouvellement universel à l'action du droit romain, « cette raison écrite », comme on l'a nommée ; à l'action aussi des Barbares, et il croit que la philosophie eût pu par elle-même atteindre à ce progrès. Nous ferons remarquer, Messieurs, que le droit romain seul n'y avait certes point réussi avant Jésus-Christ, et que son influence efficace date du jour où l'esprit chrétien s'y introduisit. Quant aux Barbares, avant de recevoir d'eux quelque civilisation, il a fallu — je reprends les mots de l'auteur — que le *christianisme leur ouvrît l'église, et plus que cela les civilisât.* De la philosophie je ne dirai qu'une chose, c'est que de la possibilité pour elle de renouveler les hommes au fait de les avoir renouvelés, la conclusion n'est pas légitime, outre qu'elle est d'une manière évidente contredite par l'histoire.

A propos de l'abolition de l'esclavage, l'écrivain que je continue à citer, reproduit d'abord

le témoignage de Montesquieu dans l'*Esprit des Lois* (1) :

« Plutarque nous dit que, du temps de Saturne, » il n'y avait ni maîtres ni esclaves. Dans nos » climats, le christianisme a ramené cet âge. »

Puis il ajoute, toujours avec des restrictions, son propre jugement :

« Le christianisme... a eu sa part dans cette » grande révolution, en moralisant les classes » serviles et en répandant la croyance de l'éga- » lité humaine. »

L'auteur reconnaît donc que de l'égalité devant Dieu proclamée par Jésus-Christ est sortie l'égalité devant les hommes. Sans doute cela se fit par degrés, cela demandait du temps. L'esclavage était une institution sociale; l'affranchissement subit de la classe servile eût produit un bouleversement total et jeté dans la société une population indigente et corrompue.

L'Église dut opérer lentement la transformation du monde et des lois : car elle exerçait son action sur une société déchue, toute imprégnée de paganisme de la base au sommet, au milieu de persécutions sanglantes, à travers de redoutables invasions, des guerres continuelles, d'incessants cataclysmes, de profonds déchirements intérieurs, nonobstant l'intérêt et la passion coalisés, dans un Empire en dissolution : et ceci

(1) XV, 7.

explique, pour tout observateur non prévenu, qu'à côté d'innombrables types de pureté, de douceur et de sainteté, il se soit rencontré encore longtemps, en dépit de l'Évangile, dans l'Église, mais malgré elle, malgré ses Pères, ses Souverains Pontifes et ses Conciles, principalement parmi les païens récemment convertis, des individus qui firent de lamentables chutes et des hommes cruels.

Jésus Christ n'a pas supprimé l'élément humain ; il l'a relevé, il l'a établi sur la voie du progrès, et ce progrès n'a d'autre limite que la perfection, la perfection de Dieu lui-même, *sicut Pater vester cœlestis perfectus est*.

Eh bien, messieurs, voilà ce que la science du droit doit montrer, et ce que la science séparée et neutre couvre de silence ou s'efforce de diminuer.

De là cet aveuglement qui n'a pas laissé entrer le Père de l'humanité et des lois régénérées dans le monument « dont trente législatures ont généreusement payé le prix », et dont il a été dit, au jour de son inauguration, qu'il est « le type de » notre admirable civilisation, qu'il est la civili- » sation belge, civilisation perfectionnée, géné- » reuse, protectrice. »

M. de Mazade, de la *Revue des deux mondes*, chargé de faire à l'Académie française l'éloge de M. de Champagny, prononça un discours remarquable de fermeté et d'ironie, dans lequel il fus-

tige à l'avance l'ingratitude de notre temps envers Jésus-Christ. Écoutez :

« M. de Champagny — disait-il — n'était pas » de ceux qui se figurent que le progrès consiste » à retourner en arrière, au-delà de la croix, à » débarrasser les hommes de la doctrine qui les » a relevés, ennoblis, pour revenir à un paga- » nisme mal déguisé, et qui commencent par » bannir Dieu de leur évangile, les emblêmes » religieux des écoles, *des prétoires*, même des » asiles de la mort. Il ne croyait pas encore » cela! Il restait convaincu avec les plus illus- » tres esprits de tous les temps, que cette doc- » trine descendue de la croix avait renouvelé la » terre, qu'elle avait pénétré dans les mœurs, » dans les pensées, *dans les lois*, dans les insti- » tutions, et que, de ce travail auquel ont con- » couru tant de peuples, tant de générations, est » sortie en définitive cette belle œuvre qui s'ap- » pelle la civilisation européenne. Ceci, il le » croyait pour l'avoir lu dans l'histoire, pour » avoir suivi en quelque sorte à la trace cette » influence chrétienne qu'il avait vue naître » dans la décadence romaine. C'était la convic- » tion réfléchie d'un esprit éclairé par l'étude ; » c'était aussi la foi profonde d'une âme reli- » gieuse, et cette foi n'avait pour lui rien d'ab- » strait ou de simplement idéal; elle était toute » pratique, elle passait dans sa vie, dans ses » actions de chaque jour comme dans ses opi- » nions. »

Quelle leçon, Messieurs, et quel exemple!

Ai-je besoin, pour compléter mes observations sur le sujet présent, de vous apprendre que les disciples ont été traités comme le Maître? Aucun d'eux n'a été jugé digne de pénétrer dans le Palais de justice de notre capitale.

J'y rencontre Cicéron et Démosthènes : et assurément, bien que la parole ait revêtu aujourd'hui au tribunal une autre forme, ce sont là des princes de l'éloquence judiciaire.

J'y rencontre Ulpien, le grand légiste, qui fut malheureusement un persécuteur du nom chrétien, et auquel il eût fallu du moins joindre Papinien, Gaius et Tribonien, lesquels partagent avec lui l'honneur d'avoir préparé l'œuvre de Justinien et d'avoir donné une forme impérissable, un corps, CORPUS JURIS, aux tempéraments chrétiens qu'avait successivement reçus le droit romain.

Cicéron, Démosthènes, Ulpien : tels sont les seuls types qui nous sont proposés par la science neutre. C'est en vain que je cherche un orateur, un légiste, un magistrat chrétien.

Nulle place pour Domat, un des pères du code civil, l'ami de Pascal, savant et religieux comme lui.

Nulle place pour Berryer, le maître du barreau moderne, l'incomparable défenseur de toutes les causes opprimées, l'homme de foi qui, après avoir été l'avocat de tant d'autres, mourut en

invoquant Celle qu'il appelait avec la Sainte Église : *Advocata nostra!*

Nulle place non plus pour Daguesseau, qui fut, au jugement de M. Villemain, « le modèle des savants et des orateurs » : puissant avocat, jurisconsulte éminent, chancelier illustre, le type le plus accompli de l'intégrité, du désintéressement, du dévoûment au bien des particuliers et au bien de l'État.

Nulle place enfin — je ne puis citer tous les noms belges justement célèbres — nulle place pour ce vénérable baron de Gerlache, l'honneur de notre magistrature, savant distingué, écrivain d'élite, historien reconnu, ancien Président de ce mémorable Congrès national à qui nous devons le Pacte fondamental de 1830, œuvre de l'union qui fait la force, la Monarchie, ce palladium de notre indépendance, et l'auguste Dynastie qui nous a placés si haut dans la considération de l'Europe entière.

Loin de moi, Messieurs, l'intention de plaindre Domat, Daguesseau, Berryer, de Gerlache. C'est un honneur d'être assimilé au Maître, d'encourir la même proscription. Ah! si on eut mis là leur statue sans le Crucifix, qui avait toujours jusqu'ici présidé aux travaux de la justice, ils eussent protesté du fond de leur tombe.

J'ai fini ma tâche, Messieurs, je conclus.

Il s'est levé aujourd'hui une science qui se prétend neutre et une science franchement

athée. Nous voulons nous une science franchement chrétienne. Nos dogmes, nos Livres saints, notre histoire sont attaqués au nom de la science; c'est au nom de la science que nous les défendrons. Quelqu'un a écrit dans la *Revue des deux mondes* que la période théologique est définitivement close et il appelle de tous ses vœux, non plus une Université neutre, mais une Université matérialiste et athée. Nous sommes, Messieurs, une Université spiritualiste et catholique; nous ne l'avons pas oublié un seul instant, nous ne l'oublierons jamais. Notre science à nous, tout en se tenant constamment à la hauteur de tous les progrès, se maintiendra sans défaillance dans l'atmosphère religieuse et chrétienne où ont toujours pu respirer à l'aise et prendre leur essor tous les plus grands savants et tous les plus fiers génies de la terre.

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Cinquante années couronnent notre chère Université catholique.

En avant! Dans la recherche de tous les secrets de la science, dans l'étude de tous les problèmes qui peuvent intéresser l'humanité.

En avant! Avec une ardeur nouvelle, avec un courage toujours plus viril, avec une confiance que rien ne démente jamais. La science est sem-

blable à l'Océan. Elle a, comme lui, ses profondeurs, ses mystères, ses silences, ses obscurités, et parfois ses tempêtes. N'ayons peur de rien; prenons le large, poussons notre vaisseau en pleine mer, *duc in altum*.

Pour rendre nos recherches et notre pêche fructueuses, il y a Quelqu'un qui veille debout sur le rivage; et, pour nous diriger à travers les flots, il y a une Étoile qui brille toujours au firmament, celle-là même dont l'image domine les armes de l'Université.

Je vous salue, Étoile de la mer; c'est à votre lumière sereine et douce que j'ouvre aujourd'hui, en la place de NN. SS. les Évêques, l'année académique 1884-85 et le nouveau demi-siècle qui commence.

—

FÊTES JUBILAIRES

CÉLÉBRÉES A L'OCCASION DU

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,

LE LUNDI 12 ET LE MARDI 13 MAI 1884.

—

Un *Compte-Rendu général* qui a paru, donne tous les détails de ces fêtes (1). Il formera avec la *Bibliographie académique* le LIBER MEMORIALIS de l'Université catholique.

Nous nous contenterons de reproduire ici le Programme général des fêtes; le Rapport présenté par le Recteur; la liste des Docteurs *honoris causa* proclamés dans la séance académique du 12 mai; les Adresses, et enfin la Cantate jubilaire, le *Studentenlied* et *Louvain! Souvenir du cinquantième anniversaire.*

---

(1) Louvain. Ch. Peeters, rue de Namur, 22.

Toute l'élite du pays a assisté aux fêtes jubilaires. Au *Te Deum* et à la Messe pontificale, la Sérénissime Maison d'Arenberg occupait une tribune d'honneur. Plusieurs députations de l'étranger sont arrivées et une foule de télegrammes, adresses, etc. de félicitations ont été reçus. Toutes les maisons étaient pavoisées et la ville regorgeait de monde.

Programme général des fêtes.

—

DIMANCHE 11 MAI, VEILLE DES SOLENNITÉS JUBILAIRES.

Fêtes des pauvres (1) organisée par la Société de Saint-Vincent de Paul

Sérénades à Mgr le Recteur et aux plus anciens professeurs de l'Université.

A 7 heures du soir, sonnerie des cloches et du carillon.

LUNDI 12 MAI, PREMIER JOUR DES FÊTES.

A 10 heures, réception, au collège du Saint-Esprit, des sociétés universitaires et des comités du cortège historique, par NN. SS. les Archevêque et Evêques de Belgique.

A 11 heures, lunch offert, dans les salons de la Société de Lecture, par le comité général du cortège, aux membres des comités provinciaux.

A la même heure, à la Maison des Étudiants, réception des délégués des universités belges et étrangères.

A 12 heures, *Te Deum* (2) solennel, chanté en

---

(1) Messe célébrée à Saint-Michel, par Mgr le Recteur. Pendant la messe, sermon par M. le chanoine Van der Moeren; communion générale des membres de la Société de St-Vincent de Paul et de leurs pauvres. Après la messe, repas de fête.

(2) Tout le corps épiscopal était présent ainsi que Mgr van den Branden de Reeth, Mgr Seghers, archevêque d'Orégon, le révé-

l'église primaire de Saint-Pierre par S. G. Mgr l'Archevêque de Malines, assisté de LL. GG. NN. SS. les Évêques de Belgique.

A 1 heure, séance académique au grand auditoire du collège du Pape :

1. Lecture du Bref pontifical, par M. le secrétaire de l'Université.

2. Rapport présenté par Mgr Pieraerts, Recteur magnifique.

3. Adresse de M. le comte Edouard de Liedekerke, au nom des anciens étudiants.

4 Adresse de M. Wyseur, au nom des étudiants actuels.

5. Allocution de S. G. Mgr Goossens, Archevêque de Malines.

6. Promotion des docteurs *honoris causa* par Mgr le Recteur de l'Université.

A 2 1/2 heures, première sortie du cortège historique (1).

---

rendissime prélat de Parc et un grand nombre de prélats du pays et de l'étranger. La maîtrise de Saint-Pierre exécuta, sous la direction de M. le chevalier X. van Elewyck, le *Te Deum* de Witzka, avec le *Patrem immensæ majestatis* et le *Domine salvum fac regem* de M. le chevalier. A l'entrée et à la sortie, exécution de la marche jubilaire composée par M. le chevalier A. van Elewyck, étudiant en droit.

(1) Comité général du cortège historique :

Président : M. Willems, sénateur.

Vice-Présidents : M. Jules de Trooz, conseiller provincial M. G. Mascard, avocat.

Secrétaires : MM. Aug De Becker, docteur en sciences politiques et administratives ; Alb Vanden Stacpele, étudiant en droit.

A 4 1/2 heures, à la grande salle de la biblio-

Trésorier : M. Jules Baguet.

Membres : MM. le comte de Liedekerke Pailhe, président de l'Association des Anciens Étudiants; de Troostembergh, L., docteur en droit; chevalier de Wargny, Léon; d'Udekem de Guertechin, Léon; Dumont, A., président de l'Union des ingénieurs; Orban de Xivry, A., docteur en droit; Roberti, M., étudiant en droit; Scholiaert, F., avocat, conseiller provincial; comte van der Stegen de Schrieck, A., docteur en droit et en sciences politiques et administratives; Van Even, archiviste; Vermeylen, fils, F., statuaire; Wyseur, A., président de la Société Générale des étudiants.

Partie ancienne. — Groupe initial. Les premiers étudiants de l'Université (1426).

Premier char. Les fondateurs de l'Université (1426-1432).

Première série de groupes intermédiaires. L'Université de Louvain en 1450.

Deuxième char. Jean de Westphalie, introducteur de l'imprimerie en Belgique, imprimant en 1474 son premier livre à l'Université de Louvain.

Seconde série de groupes intermédiaires. Les nations de la Faculté des arts de l'Université de Louvain (commencement du XVIe siècle).

Troisième char. Charles Quint, élève à l'Université de Louvain en 1522.

Troisième série de groupes intermédiaires. I. Le comte de Buren, fils de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, élève à l'Université en 1566. II. Albert et Isabelle se rendant à une leçon de Juste-Lipse en 1599. III. Les étudiants de Louvain revenant du siège de 1655.

Quatrième char. Le professeur Rega implorant la clémence du maréchal de Saxe en faveur de la ville de Louvain menacée de bombardement en 1746.

Quatrième série de groupes intermédiaires. Les 44 collèges de l'Université (XVIIIe siècle).

Cinquième char. Le baron de Sécus, primus de l'Université de Louvain en 1778.

Sixième char. Les hommes illustres sortis de l'Université de Louvain.

thèque, aux Halles, banquet (1) offert aux autorités par le corps professoral.

A la même heure, banquet offert par la Société Générale des étudiants aux confrères des universités belges et étrangères et aux anciens fondateurs de la Société.

A 8 heures, à la salle De Bériot, grande fête musicale (2) organisée par l'Union chorale et symphonique des étudiants (500 exécutants).

MARDI 13 MAI, DEUXIÈME JOUR DES FÊTES.

A 9 heures, messe pontificale (3) d'actions de grâces, célébrée en l'église primaire de Saint-

---

Partie moderne. — Septième char. Char de l'industrie, rappelant la fondation de l'école des mines à l'Université catholique.

Huitième char. Char de l'agriculture, rappelant la fondation de l'institut agronomique à l'Université catholique.

Neuvième char. Apothéose de l'Université catholique.

(1) Les toasts ont été portés : Au Pape et au Roi, par Mgr Pieraerts, recteur magnifique; à NN. SS les Évêques, par Mgr Cartuyvels, vice-recteur; réponse de S. G. Mgr Goossens, archevêque de Malines; aux invités, par M. le professeur Willems, secrétaire de l'Université; réponse de M. Delcour, membre de la Chambre des représentants.

(2) Programme : 1. *Cantate jubilaire*, paroles de M. le professeur Descamps, musique de Lassen. 2. Le duetto de *la Nuit*. 3. Le chœur du *Printemps*. 4. La *Ronde des Étudiants*, musique de Gounod. 5. Grande cantate *Van Artevelde*, musique de Gevaert. — Ce programme fut exécuté sous la direction de M. Fischer.

(3) La messe composée par M. Jules Busschop, pour le mariage de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges ; à l'Offertoire, le *Tu es Petrus*, de M. le chevalier X. van Elewyck ; après l'élévation, un motet de Palestrina ; pendant le défilé du cortège, la Marche jubilaire de M. le chevalier A. van Elewyck.

Pierre, par S. G. Mgr l'Archevêque de Malines, Primat de Belgique.

A 11 heures, dans la salle du collège de la Sainte-Trinité, grande fête musicale (1) organisée par la société universitaire *Met Tijd en Vlijt* (500 exécutants).

A 1 heure, aux Halles, assemblée générale de l'Association des anciens étudiants (2).

A 2 heures, deuxième sortie du cortège.

A 5 1/2 heures, à l'institut des Frères de Charité, grand banquet universitaire (3), honoré de la

---

(1) Programme : 1. *De Kollebloemen*, cantate, paroles de M. Pol de Mont, musique de M. Tinel. 2. *Studentenlied*, poésie de M. Lebon, étudiant en droit. 3 *Drie Ridders*, ballade, paroles de M. Claeys. 4. *Zegemarsch* de la cantate *De Klokke Roeland*. — Ce programme fut exécuté sous la direction du compositeur M. Tinel.

(2) La réunion a eu lieu à la salle des Promotions, sous la présidence de M. le comte Ed. de Liedekerke Pailhe. Lecture et adoption du procès-verbal. Rapport présenté par M. l'avocat C. De Jaer, secrétaire. Communications diverses. Renouvellement du bureau central.

Dans la matinée a eu lieu également la réunion spéciale de l'*Union des ingénieurs*, sous la présidence de M. le professeur Dumont.

(3) Les convives étaient au nombre de mille environ. Les toasts ont été portés : Au Pape et au Roi, par Mgr Pieraerts, recteur magnifique ; à l'Épiscopat, par M. le comte Ed de Liedekerke ; réponse de S. G. Mgr Faict, évêque de Bruges ; à l'Université, par M Beernaert, membre de la Chambre des représentants ; aux anciens étudiants et aux étudiants actuels, par M. le professeur Dr Lefebvre ; réponse de M. l'avocat G. Verspeyen, au nom des anciens étudiants ; réponse de M. A Wyseur, président de la Société Générale des Etudiants, au nom des étudiants actuels ; *op het welzijn, den vooruitgang en de toekomst der Alma Mater*, toast porté par M. l'avocat M. Jacobs, conseiller provincial.

présence de NN. SS. les Archevêque et Évêques de Belgique.

A 8 1/2 heures, fête de nuit au parc St-Donat. Feu d'artifice. Illumination générale de la ville.

A 10 heures, retraite aux flambeaux (1) organisée par la Société générale des étudiants.

DIMANCHE 18 MAI, CLÔTURE DES FÊTES.

A 1 heure, troisième et dernière sortie du cortège. Le soir, seconde fête de nuit au parc St Donat (2).

---

(1) Le lendemain des fêtes universitaires coïncidait avec l'anniversaire solennel de Mgr de Ram, premier recteur. NN. SS. les Évêques présents ont tenu à assister à la cérémonie, avec tout le corps académique en toge.

(2) Le lendemain deux proclamations furent adressées par M. le Recteur : l'une aux habitants pour les remercier de leurs unanimes sympathies, l'autre aux étudiants pour les féliciter de leur magnifique attitude pendant toute la durée des fêtes.

RAPPORT
sur les cinquante premières années de l'Université catholique, par Mgr PIERAERTS, recteur magnifique.

—

MESSEIGNEURS,
MESSIEURS,

Je ne puis mieux commencer ce rapport qu'en évoquant un grand et cher souvenir qui plane sur toute cette journée, et auquel les années ont donné un charme plus attendrissant.

Il y a un demi-siècle — c'était dans le courant de l'été de 1833 — Nosseigneurs les Évêques de Belgique se trouvaient réunis à Malines, cherchant ensemble les moyens d'étendre l'enseignement catholique, à la faveur de la liberté récemment garantie par le Pacte fondamental.

A l'origine, nos vénérés Pasteurs ne songeaient qu'à fonder dans la ville métropolitaine un séminaire pour les hautes études théologiques et pour les cours de philosophie.

Après la première séance, Mgr Van de Velde, évêque de Gand, eut un entretien particulier avec l'archevêque, Mgr Sterckx. « Devons-nous — disait-il — nous contenter des études supérieures de théologie? Serait-il donc si difficile de créer d'autres Facultés encore, et même une *Universitas studiorum?* »

Le projet sourit au Métropolitain. Mais comment parer aux frais qu'exigerait cette colossale entreprise? Une partie de la nuit se passa à supputer les aumônes du clergé et des fidèles : car c'étaient les seules ressources sur lesquelles on pût compter pour le budget d'une Université catholique. Pourquoi hésiter? L'esprit de foi était vivace au sein du peuple belge et les bénédictions du Ciel ne devaient point faire défaut.

Le lendemain, l'Archevêque proposa à ses augustes collègues le projet en question avec un plan élaboré dans les lignes principales. Mgr Delplanque, évêque de Tournai, Mgr Boussen, évêque administrateur de Bruges, et Mgr Barrett, évêque de Namur, ne pouvaient croire à la possibilité d'exécuter un tel dessein. Mais celui qui se récria le plus, ce fut Mgr van Bommel, évêque de Liège, destiné cependant à devenir le plus ardent promoteur, le protecteur constant et un des pères de l'Œuvre nouvelle.

Les explications fournies par Mgr Sterckx et par Mgr Van de Velde — que l'illustre mémoire de ces deux hommes de Dieu soit à jamais bénie! — eurent bientôt calmé toutes les craintes. L'érection d'une Université catholique fut décidée à l'unanimité des suffrages. De concert avec l'Archevêque, Mgr van Bommel proposa comme Recteur l'abbé de Ram, son ami, dont il connaissait toutes les aptitudes spéciales.

Saluons, Messieurs, ce Recteur incomparable

ce génie d'administration, auquel nous devons les traditions toujours vivantes qui sont notre force et notre honneur. Après un demi-siècle écoulé, grand laps de temps pour les institutions humaines, *grande mortalis ævi spatium*, c'est encore à lui qu'on en appelle, comme à une autorité incontestée; et son nom, désormais historique, reste intimement lié à l'œuvre grandiose, à laquelle 31 années durant, il présida avec tant de sagesse, de magnificence et d'éclat.

Mais poursuivons l'histoire de notre origine. Par lettre collective du 14 novembre 1833, le corps épiscopal s'adressa à Sa Sainteté Grégoire XVI pour obtenir l'approbation nécessaire. La réponse pontificale ne pouvait être douteuse. Un bref du Pape, daté du 13 décembre suivant, érigea canoniquement l'Université catholique.

C'est ainsi, Messieurs, qu'une fois de plus la religion fut l'inspiratrice du progrès intellectuel, comme elle l'avait été dans les siècles précédents, par la création d'abord des écoles épiscopales, ensuite de leurs héritières, les universités, qui ont toutes, on ne peut l'oublier sans ingratitude, été marquées, au début, d'un sceau catholique.

Le pape Martin V, dans la bulle d'érection de l'*Alma Mater*, en 1425, parle du devoir qui lui est imposé comme chef de l'Église *de dissiper les ténèbres de l'ignorance*, d'étendre et d'encourager autant qu'il est possible les sciences de

tout genre, *par le moyen desquelles de nouveaux germes de prospérité se développent dans toutes les classes de la société.*

Une même pensée présida à l'érection de notre Université catholique. Celle-ci, comme pour mieux affirmer son origine religieuse, eut pendant quelques mois son siège à Malines, sous les yeux mêmes de l'archevêque. Mais bientôt, à la demande de la ville de Louvain et à la suite de négociations amicales entre l'épiscopat et le conseil communal, l'Université catholique fut transférée solennellement en son lieu naturel, au siège vénérable de l'antique Université créée, elle aussi, après les démarches de la ville près du duc Jean IV et du pape Martin V, et que quatre siècles ont contemplée dans sa gloire, avec ses quarante-trois collèges, avec sa population d'étudiants, qui atteignait parfois le chiffre de plusieurs milliers, avec ses quatre Facultés des arts ou de philosophie, de théologie, de droit canonique et de droit civil, et enfin de médecine. A coup sûr, l'Université catholique recueillait un lourd héritage en succédant à ce célèbre asile des études qui avait possédé tant de maîtres ou formé tant de disciples éminents, des docteurs dans les sciences sacrées comme Adrien VI, Driedo et Stapleton; comme Tapperus, Rythovius, Hasselius, Ravesteyn et Sonnius, lumières du Concile de Trente (1); comme Lindanus, Luc

(1) Voir de Ram, *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et*

de Bruges et les deux Jansenius (1); comme Malderus, Wiggers, Steyart, Hermannus Damenius, Daelman et tant d'autres (2); des médecins comme Vésale, Réga et Verheyen (3); des chimistes comme Van Helmont et Minkelers, qui trouva le gaz de houille; des géographes comme Mercator; des botanistes comme Dodoens et Coudeberg, le père de la pharmacie belge; des érudits dans l'art chrétien comme Molanus; des historiens comme Raepsaet; des biographes comme Valère André; des lettrés comme Érasme (4) et Vivès; des philologues comme

---

spécialement les Docteurs de l'Université de Louvain ont prise au concile de Trente.

(1) Cornelius Jansenius, évêque de Gand, et Cornelius Jansenius auquel le plus célèbre adversaire des jansénistes, Hermannus Damenius a consacré le discours : *Jansenius non fuit Jansenista* (voir : *de Hermanni Damenii vita et meritis oratio*, par le Dr Haine, professeur de la Faculté de théologie de l'Université catholique). On peut dire que l'École de Louvain était toute attachée au Saint-Siège : le discours *de cathedra Petri* de Hermannus Damenius e prouve, ainsi que son autre discours : *De pontificio hoc oraculo* : *Universitas Lovaniensis Sactæ Romanæ Ecclesiæ devota et fidelis est filia.*

(2) Parmi eux Baius qui enseigna des erreurs condamnées p r l'Église, mais dont le savant cardinal Toletus a dit : *Fateor et fatebor nihil me vidisse Baio doctius, nihil Baio humilius* (cfr. Wouters, *Hist. Eccl.*, III, p. 62, Lov. 1863). L'illustre cardinal De Lugo, dans son traité *de virtute fidei* (disp. XX, sect. III, n° 74, tom. II, p. 2. Parisiis 1868) atteste : *Pius V et Gregorius XIII... nullam pertinaciam agnoverunt in Baio, qui semper catholicus fuit et Ecclesiæ obediens.*

(3) *Prodrôme de l'histoire de la Faculté de médecine de l'ancienne Université de Louvain par C. Broekx.*

(4) Érasme a professé des erreurs, mais il est mort dans la com-

Juste-Lipse; des jurisconsultes comme Viglius, comme Wamesius, comme Gabriel Mudée dont le cher et si regretté Edmond Poullet a écrit : « Louvain peut s'enorgueillir de la part que ses » professeurs ont prise à la révolution qui fit » changer la face de la science du droit, en sub- » stituant l'enseignement théorique et synthé- » tique à la méthode presque barbare des » glossateurs. Gabriel Mudée prit en Belgique » l'initiative d'un progrès qu'il avait appris à » connaître en France, et c'est en grande partie » à ses élèves qu'est due l'introduction de la » méthode nouvelle en Allemagne. »

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de rappeler plus longuement les commencements de notre Université. La suite vous est connue.

Religieuse, nous l'avons dit, est l'origine des centres de lumière que l'on appelle *studia generalia;* religieuse aussi est l'origine des jubilés, et je n'ai, pour en donner la preuve, qu'à emprunter à nos livres saints ce texte vieux de tant de siècles : *Jubilæus est et quinquagesimus annus.*

C'était donc justice qu'avant tout nous rendissions grâces à Dieu, *Te Deum laudamus.* Vers

---

munion de l'Église. C'est lui qui a dit : « *Est Lovanii coelum quod vel italico praeferas, non amœnum modo, verum etiam salubre. Nusquam studetur quietius nec alibi felicior ingeniorum proventus. Nusquam professorum major aut paratior copia.* »

Dieu doivent s'élever nos chants de jubilé, *Jubilate Deo*. Comme nos docteurs, aux jours des promotions académiques, se rendent à la vénérable collégiale de Saint-Pierre, et là, se dépouillant des insignes de leur triomphe, les déposent humblement sur l'autel du *Siège de la Sagesse*, patronne de l'Université, notre fidèle Protectrice et Mère bien-aimée, ainsi il nous faut aujourd'hui dans un accent unanime rapporter tout au Seigneur. Nous avons arrosé le modeste gland devenu au bout d'un demi-siècle ce chêne majestueux; mais c'est le Seigneur qui lui a donné la luxuriante croissance, objet de l'admiration du monde, *incrementum autem dat Deus*.

En 1834, quand l'Université fit ses débuts à Malines, elle comptait 86 étudiants, parmi lesquels l'illustre Cardinal Dechamps et le savant évêque de Namur, Mgr Gravez, que Dieu a voulu du moins nous laisser assez longtemps pour qu'ils pussent bénir encore avec tendresse les préparatifs de notre jubilé.

Après cinq ans, le chiffre de nos inscriptions s'élevait à 590; au xxve anniversaire, l'Université comptait 754 étudiants; à la fin de la présente année académique, mère toujours féconde, elle pourra montrer avec une légitime fierté seize cents fils dignes d'elle.

Au lieu de treize professeurs qui figurent au programme des cours de 1834-35, nous sommes

aujourd'hui septante, en y comprenant l'École normale des humanités, l'Institut agricole organisé il y a six ans, et les Écoles spéciales créées en 1865, un des titres de gloire du rectorat de Mgr Laforêt.

Je viens de nommer ce savant et doux Recteur qui a été l'idole de la jeunesse universitaire, l'ami et le père de ses collègues, et dont la mort prématurée fut un deuil pour la science, une cruelle épreuve pour l'Université, un profond déchirement pour nos cœurs. Déposons ensemble sur sa tombe honorée un tribut de pieux regrets.

J'ai dit, Messieurs, le nombre de nos étudiants actuels; vous jugerez quel est celui de nos anciens étudiants, lorsque vous saurez que le total des inscriptions prises depuis 1834 jusqu'à ce jour, est de 42,750.

Si nous divisons ce nombre par 5, chiffre qui répond à la moyenne des études universitaires sous les divers régimes d'examens, nous arrivons à un contingent de 8850 étudiants faisant en ce moment partie des classes dirigeantes dans presque tous les pays du monde.

Laissez-moi, Messieurs, répondre au sentiment de vos âmes en envoyant une pensée et un souvenir à nos chers morts, à tant de professeurs, à tant d'étudiants qui ont passé parmi nous et qui ne sont plus de cette terre. Dans une fête de famille, les absents ne peuvent être

oubliés, nous leur restons unis : car la mort ne saurait briser les liens du cœur ni nos espérances immortelles.

Ici chacun de nous se nomme tout bas ceux qu'il a connus et qu'il ne retrouve pas en cette fête. Mais pour moi, je ne saurais m'empêcher — et c'est un devoir de reconnaissance, — de prononcer à haute voix au moins un nom, le nom du dernier de nos morts, de ce savant et excellent Mgr Beelen, que la Providence est venue chercher à l'entrée même de nos fêtes, comme pour attirer notre attention spéciale sur lui et nous dire : voilà comment il faut jusqu'au bout servir la science et la foi.

Car ce service nous incombe; c'est le but même de notre institution; nous avons été établis pour faire des hommes instruits et des chrétiens. Je voudrais examiner brièvement, si nous pouvons nous rendre le témoignage d'avoir rempli cet important devoir.

Où sont nos hommes instruits, nos savants? Quels efforts avons nous tentés dans l'intérêt de la science? Je me bornerai à une sommaire énumération.

Dans la Théologie, l'annuaire de l'Université signale 96 promotions de licenciés et 22 de docteurs; pour le droit canon, 31 promotions de licenciés et 10 de docteurs. Dans les Facultés laïques (je ne parle que des diplômes reconnus par la loi) nous comptons 1249 docteurs en

droit, 788 candidats notaires, 1045 docteurs en médecine (sans compter 156 docteurs créés avant la loi qui exigeait les trois doctorats réunis de médecine, de chirurgie et d'accouchements), 158 diplômes de pharmaciens, 128 docteurs en philosophie et lettres, 25 docteurs en sciences naturelles, 14 docteurs en sciences physiques et mathématiques.

Dans les Écoles spéciales de date plus récente l'Université a délivré 316 diplômes d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; et, à l'École d'agriculture qui n'est que d'hier, 24 diplômes d'ingénieur agricole.

J'arrive aux distinctions scientifiques, recueillies par l'Université; et ici encore je me contente d'énumérer :

Pour ne point parler des concours universitaires dans lesquels nos étudiants, quand ils ont voulu y participer, ont remporté plus d'une couronne, je dirai qu'il suffit d'ouvrir les annuaires de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts ou de l'académie royale de médecine, pour constater les grands succès obtenus non seulement par des membres du corps académique, mais encore par des étudiants ou des anciens étudiants.

Concours annuels des deux académies royales, prix perpétuel de Stassart pour l'histoire nationale, prix quinquennaux des sciences morales et politiques, de la littérature flamande, des

sciences naturelles ou des sciences médicales : partout nos professeurs, nos étudiants ou anciens étudiants ont mérité de nombreuses et éclatantes palmes.

L'ordre de Léopold, accordé par notre auguste Souverain, la dignité d'académicien décernée par les premiers corps savants du pays, furent pour un nombre considérable des maîtres de l'Université catholique la juste récompense de leurs importants travaux.

Mais la réputation de notre corps professoral s'est étendue bien au-delà des frontières de la Belgique. Tant de décorations d'ordres étrangers; tant de nominations dans presque toutes les Académies de l'Europe; à l'Institut de France trois professeurs membres, un grand prix des sciences physiques, des mémoires couronnés : voilà, pour nous borner, quelques témoignages irrécusables rendus à la science des professeurs de Louvain. Leurs travaux qui ont reçu tant de fois le plus explicite hommage des revues du pays et de l'étranger, même de celles qui suivent une direction religieuse et philosophique entièrement opposée à la nôtre, constituent à eux seuls toute une bibliothèque de publications dont la nomenclature va former la meilleure partie du *Liber memorialis* de l'Université catholique pendant cette période de cinquante ans.

Ce sont là les fruits glorieux du mouvement scientifique qui a toujours régné parmi nous.

Ce mouvement a pu être constaté à chaque heure de notre histoire : témoin toutes les sociétés de littérature et de science qui n'ont cessé de fleurir dans notre sein depuis l'origine jusqu'à ce jour; témoin le développement considérable donné successivement, surtout dans ces derniers temps, à nos musées, cabinets, collections et bibliothèques; témoin la longue suite de laboratoires anciens et nouveaux, quelques-uns tout récents, où la vie scientifique déborde avec une abondance chaque jour plus marquée; témoin les cours nouveaux fondés en grand nombre, même en dehors des programmes officiels, pour l'avancement des sciences, et particulièrement le cours de philosophie supérieure dû à l'auguste initiative du grand Pontife que Dieu a mis à la tête de son Eglise, et les cours de langues orientales qui font école dans le monde savant, autant et plus peut-être que les cours similaires du *collège des Trois-Langues* de la première Université de Louvain.

Tel est, Messieurs, notre bilan. Il a été revu et signé par des autorités de la science. Vous vous en convaincrez tout à l'heure, quand j'aurai la joie de vous dire les noms de ceux qui ont accepté avec bonheur le titre de docteur *honoris causa*, à l'occasion de ces fêtes jubilaires, témoignant ainsi que l'Université catholique de Louvain est une grande institution scientifique, et que lui être attaché par les liens du Doctorat

est un honneur, même pour ceux qu'une vie entière consacrée aux labeurs de la science a couronnés de célébrité et de gloire.

Nous avons donc servi la science. Mais avons-nous dans la même mesure servi la foi? Où sont les chrétiens de conviction et d'action sortis de nos mains?

Messieurs, regardez vous vous-mêmes; écoutez les battements de vos cœurs, sondez vos sentiments intimes, interrogez vos croyances religieuses : n'est-ce pas que vous appartenez tous du fond de vos entrailles à Jésus-Christ et à l'Église? Eh bien, Vous êtes nos fils, les fils de l'Université; c'est elle qui vous a nourris et élevés, et elle a bien le droit d'en être fière aujourd'hui devant Dieu et devant les hommes.

Mais cette assemblée, quelque nombreuse qu'elle se presse en cette enceinte, n'est qu'une faible députation de la grande armée du dehors. Salut à tous les fils fidèles de l'*Alma Mater!* Ils se trouvent partout à la tête des œuvres de Foi, et rien ne se fait sans eux pour la cause de la vérité et du bien.

N'entendez-vous pas, Messieurs, répéter chaque jour que l'Université de Louvain est le boulevard de la foi dans notre belle et noble patrie; que là est la force, l'espérance et le salut, parce que là règnent les saines doctrines, parce que là tous les efforts tendent au maintien des bonnes mœurs, parce que là les jeunes gens

trouvent des sociétés que j'appellerais volontiers des sociétés de préservation et de secours mutuels : *les Conférences de la Société de saint Vincent de Paul* qui ont fait naître et qui alimentent continuellement dans le pays entier tant d'autres Conférences où l'on conserve la foi sous l'égide de la charité; *la Sodalité de la sainte Vierge*, qui n'inscrit plus au nombre de ses membres, comme sous la première Université, des empereurs et des rois, mais dont les fastes toujours illustres enregistrent à l'heure présente sept cent quatre-vingt-quatre étudiants, enrôlés sous le nom et le drapeau de Marie; *la Conférence de saint Thomas d'Aquin*, héritière de la *Milice angélique* de l'ancienne *Alma Mater*, et qui groupe en un cercle d'élite ceux qui ont pris pour Protecteur spécial le saint Docteur donné par Léon XIII comme patron aux Universités catholiques du monde ; *l'École d'adultes* qui présente au ciel et à la terre ce touchant spectacle de soixante-dix jeunes gens employant chaque soir leurs heures de récréation à instruire et à moraliser les fils des ouvriers, et que rien ne fatigue, rien ne décourage, quand il s'agit de se dévouer à une œuvre dont le but est d'ennoblir les âmes, de prévenir les cataclysmes, de se porter courageusement au secours de la société en détresse.

Enfin, Messieurs, à Louvain, je le répète, est la force, l'espérance et le salut, parce que là

l'esprit est profondément chrétien, et que l'Université n'a pas peur de montrer publiquement ses croyances, soit que précédée de la croix elle parcourre, bannières déployées, au chant des prières liturgiques, les rues de la cité, chaque fois que le successeur de Pierre ouvre sur le monde les trésors et le pardon du jubilé; soit qu'elle organise, au mois de mai, avec une ardeur qui augmente d'année en année, ces beaux pèlerinages à pied, parmi les cantiques et les prières, vers le sanctuaire de Notre-Dame de Montaigu, que nos Princes jadis ont fondé et où nos Princes encore vont accomplir, à l'édification de la Belgique catholique, le vœu de leur royale piété.

Le Souverain Pontife sait ces choses de l'Université catholique : et voilà pourquoi il nous a réservé pour ce jour la plus belle récompense qu'il nous est possible d'ambitionner : un admirable bref tout rempli de tendresse et une paternelle bénédiction sortie de son cœur ému pour être le gage assuré de nos destinées futures.

Nosseigneurs les Évêques aussi savent ces choses : et voilà pourquoi les chefs augustes et pères bien-aimés de l'Université ont tenu à venir tous, tous sans exception, présider nos fêtes, nous apporter leurs félicitations et leurs vœux, unir leur bénédiction à celle de Léon XIII, le Pontife des hautes études et de la paix.

Enfin, le pays et l'étranger savent ces choses : et voilà pourquoi une multitude immense est accourue avec des acclamations, qui s'adressent sans doute à l'Université de Louvain, centre fécond de science, mais d'abord et surtout à l'Université catholique, centre vivant de foi.

La science est l'honneur d'un pays et la foi est sa meilleure sauvegarde : en sorte que l'Université de Louvain, en même temps qu'elle est une institution scientifique et religieuse, est aussi une institution éminemment patriotique et nationale.

Nous le disions, il n'y a pas longtemps, devant le Représentant du Roi dans la province : « Trois vénérables monuments, si rapprochés » qu'ils semblent s'embrasser, ne cessent de » nous rappeler notre but et notre histoire : les » vieilles Halles universitaires, c'est-à-dire la » science ; l'hôtel de ville, représentation magni- » fique de nos franchises et de nos libertés histo- » riques ; la somptueuse collégiale de St-Pierre, » témoignage toujours debout de la foi de nos » pères, qui nous a vus tant de fois prier pour » la Belgique et pour le Roi.

» La science, nos libertés traditionnelles, » notre foi : voilà un demi-siècle que nous y » sommes fidèles. »

Ces paroles, Messieurs, nous aimons à les répéter aujourd'hui ; oui, nous avons été fidèles à la science, à nos libertés, à notre foi. Demandez-

le à ces quatre professeurs (1) de notre première année académique à Louvain — deux professeurs émérites et deux professeurs encore enseignant — que la Providence semble avoir voulu nous conserver jeunes de forces et de cœur comme pour être nos témoins en ce jour. Demandez-le aussi au plus ancien de nos étudiants, au fils ainé de l'*Alma Mater* devenu plus tard son guide respecté et tendrement chéri, à ce vénérable Mgr Namèche, le créateur du collège Juste-Lipse, du nouvel Institut anatomique, de l'École d'agriculture, le fondateur de la *Maison des Étudiants*, ce légitime objet de ses soins et de son orgueil paternels! Ah! Combien nous regrettons que son grand âge, sa sensibilité et sans doute aussi son extrême modestie l'aient empêché de venir ici, par sa presence, témoigner pour nous et recevoir en même temps de nous tous le tribut d'hommages dû à l'écrivain, à l'érudit, au noble chef de l'Université, notre ami et notre modèle.

Messieurs, j'ai étalé un peu longuement peut-être nos titres d'honneur. Toutefois ce n'est pas notre gloire que j'ai cherchée : *non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Un voile d'humilité doit couvrir les œuvres chrétiennes; mais il doit être permis de lever ce voile au moins une fois, afin que les hommes

(1) MM. Craninx, Smolders, Michaux et Van Beneden.

voyant nos œuvres glorifient le Père qui est aux cieux, *ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.*

Mais il faut abréger, car voici l'heure de la reconnaissance :

Vive et filiale reconnaissance à Sa Sainteté Léon XIII, l'illustre Pontife glorieusement régnant, qui ne cesse de donner à l'Université catholique des preuves éclatantes de son estime, de sa confiance, de son affection, comme avaient fait avant lui le saint Pape Grégoire XVI, notre fondateur, et cet immortel Pie IX dont le nom est encore sur toutes les lèvres, le souvenir dans tous les cœurs.

Respectueuse reconnaissance au Roi qui gardant envers l'Université les sentiments hautement reconnus de son auguste Père, a daigné, par un don de royale munificence, s'associer à nos fêtes et sous le règne duquel l'enseignement supérieur a été doté d'une loi d'affranchissement éminemment en harmonie avec l'esprit de la Constitution de 1830, et déjà si féconde en progrès scientifiques dus à l'initiative et à la liberté.

Profonde reconnaissance à Nosseigneurs les Évêques qui ont hérité de tout l'amour de leurs généreux prédécesseurs pour l'Université, et qui mettent aujourd'hui, par leur présence ici, le comble à tous les bienfaits de l'Épiscopat : car cette présence atteste l'union intime de l'*Alma Mater* avec ses chefs, des enfants avec leurs

Pères, de la partie choisie du troupeau avec les Pasteurs.

Reconnaissance au cher et noble clergé belge qui nous a soutenus pendant cinquante ans de ses ardentes et précieuses sympathies avec une constance, une abnégation, un dévouement auxquels nous ne pouvons penser sans émotion.

Reconnaissance au pays catholique qui, ayant trouvé dans sa foi assez de ressources pour la fondation de l'Université, en a su trouver aussi pour son maintien et pour son développement, et qui, en ces jours de gêne générale, a voulu pourtant s'imposer encore des sacrifices extraordinaires pour organiser, par le concours de tous, ces magnifiques fêtes jubilaires dont le souvenir marquera dans nos annales.

Reconnaissance à la ville de Louvain qui nous a appelés au siège de l'antique *Alma Mater*, nous honorant d'une confiance aujourd'hui si bien justifiée et mettant à notre disposition les locaux et les richesses scientifiques du passé, « pour l'avancement des études, pour la gloire du pays, pour le bien-être des habitants. » Ainsi s'exprimait dans cette même salle, lors de l'installation de l'Université, M. le bourgmestre Van Bockel. Et il ajoutait : « Ah! si le bonheur » m'était réservé de voir encore une fois accou- » rir cette belle et généreuse jeunesse, l'espoir » des familles, l'élite de l'avenir de notre heu- » reuse patrie, je me verrais au comble de mes

» vœux. » Ces vœux sont remplis, et nous avons élevé à M. Van Bockel, dans la collégiale de Saint-Pierre, un monument qui est le témoignage de la gratitude publique.

Messieurs, je n'ai pas tout dit, tant la liste de nos bienfaiteurs est longue!

Reconnaissance à la presse dont l'appui ne nous a jamais fait défaut, qui a pris constamment en mains tous nos intérêts, qui s'est toujours fait un devoir d'ouvrir ses colonnes à tout ce qui regarde le mouvement et la vie académiques, et qui a véritablement bien mérité de l'Université.

Reconnaissance à l'*Association des anciens Étudiants* et à l'*Union des Ingénieurs*, œuvres providentielles, venues en leur temps, pour procurer à tant de frères moins heureux des biens autrefois très abondants, mais dont la source ne saurait tarir, parce que cette source, c'est la foi et c'est la charité.

Reconnaissance aux familles chrétiennes qui continuent, souvent par un effort de courage, à nous confier leurs fils; et aux établissements d'instruction moyenne qui, chaque année, nous envoient ces jeunes gens — au nombre de 400 — bien préparés, vertueux, ayant appris à respecter l'autorité, à aimer l'ordre et le travail.

Et ici, chers étudiants de la Belgique et de l'étranger, je m'adresse à vous, non pour vous remercier vous aussi (un père ne doit pas remer-

cier ses enfants), mais pour vous présenter à Nosseigneurs les Évêques, à cette noble assemblée, au pays, à toutes les nations auxquelles vous appartenez, pour vous présenter, dis-je, comme notre gloire la plus pure, comme nos plus précieux trésors, ou, selon l'expression de l'Apôtre, comme *notre joie et notre couronne*.

Et si je l'osais, je présenterais également au nom des grands Recteurs qui ont précédé ma faiblesse, cette légion d'anciens étudiants, aussi courageuse, aussi dévouée à Jésus-Christ que la légion thébaine; et levant les yeux au ciel, je m'écrierais : « Seigneur, c'est votre œuvre, et elle est admirable sous nos yeux. *Domine, opus tuum, et est mirabile in oculis nostris.* »

C'est vers vous, monseigneur le Vice-Recteur et messieurs les Professeurs, que je me tourne en finissant. A vous en particulier la reconnaissance de l'*Alma Mater!*

A vous, messieurs les Professeurs émérites, qui nous avez laissé de si beaux exemples à imiter et qui pouvez légitimement dire devant les triomphants résultats des cinquante années de notre vie universitaire : *quorum pars magna fui.*

A vous tous, mes honorés et bien chers collègues. A vous, Faculté de théologie, dont les savants travaux sont si grandement appréciés, au point qu'une célèbre Revue américaine, parlant des docteurs de la Belgique, leur adresse ce

cri de reconnaissance : « *Proficiant!* Les écoles de Rome elles-mêmes font usage de leurs livres et ils prennent place parmi les premiers dans l'Église de Dieu! » (1). Oui, à vous, Faculté maîtresse, qui avez donné à notre Mère la Sainte Église un martyr aux jours néfastes de la Commune (2), comme votre devancière avait compté plusieurs disciples parmi les martyrs de Gorcum; à vous qui avez fourni des missionnaires aux pays les plus lointains, des docteurs aux deux continents, des théologiens et des canonistes au concile du Vatican, un Cardinal-Archevêque au siège de Malines, un Archevêque au siège de Varsovie, deux Archevêques et cinq Évêques à l'Amérique, grâce à l'un desquels — nous pouvons l'espérer — les États-Unis auront bientôt à leur tour une université catholique, qui vérifiera le mot de Montalembert : « L'Université de Louvain est le modèle des universités futures. »

A vous, Faculté de droit, d'où sont sortis tant de magistrats intègres, des représentants de la nation, des hommes d'État, des conseillers de la Couronne, qui avez su établir, au sein même de la capitale, tout un barreau composé de vos disciples; à vous dont les docteurs tiennent toutes les plumes au service du droit et portent la

---

(1) *The Pastor*. Janvier et mars 1883.

(2) Le R. P. Tardieu, de la congrégation des Sacrés Cœurs (Picpus).

parole dans toutes les assemblées où se débattent les grands intérêts de l'Église et de la Patrie belge.

A vous, Faculté de médecine, justement renommée, qui avez occupé tant de sièges à l'Académie et qui depuis cinquante ans envoyez partout des médecins instruits, des médecins chrétiens. C'est par vous que l'Université est si populaire en Belgique et que nous avons le droit de nous écrier comme les chrétiens des premiers siècles : *Nous remplissons les villes et les villages.*

A vous, Faculté de philosophie et lettres, qui malgré l'ardeur des controverses brûlantes et au milieu de l'agitation des questions les plus épineuses, avez su néanmoins conserver toujours la soumission des esprits et des cœurs à la sainte Église romaine ; à vous qui avez eu une si grande part dans les travaux sur l'histoire nationale et sur notre belle littérature flamande, et qui parmi vos autres titres d'honneur pouvez-vous glorifier de voir bon nombre de vos disciples occuper avec éclat des chaires de haut enseignement dans les Universités officielles.

A vous, Faculté des sciences, que les académies ont si souvent récompensée, qui n'avez peur — vous l'avez prouvé — d'aucun progrès accompli ou à accomplir, d'aucune découverte faite ou à faire, d'aucune lutte scientifique soutenue ou à soutenir ; à vous qui avez largement

contribué à ranger notre Université parmi « les plus célèbres universités du monde », pour employer les termes mêmes dont se servait l'Université d'Édimbourg lorsqu'elle nous invitait aux fêtes de son trois centième anniversaire.

A vous enfin, Écoles spéciales et Institut agricole, deux fondations sœurs, également utiles, également nécessaires, et j'ajouterai également chères à tous, qui, jeunes encore, avez déjà jeté un très vif éclat et placé le nom de Louvain dans une auréole nouvelle jusqu'au delà des mers. L'antique *Alma Mater* bénit ces fils qu'elle n'avait point connus et qui s'apprêtent à devenir un des plus riches fleurons de son diadème.

Ma tâche est terminée.

Quand un père de famille, un magistrat, un prêtre célèbrent leur jubilé d'or, il se mêle à la fête un sentiment mélancolique : car les années ont emporté la meilleure partie d'eux-mêmes, c'est la fin qui approche.

Il n'en est pas ainsi du jubilé d'or d'une institution qui a ses racines dans le passé et dont on peut dire qu'elle fait partie intégrante de la vie nationale. Appuyée sur les sympathies de la nation et de l'étranger, forte comme la foi dont elle est l'œuvre privilégiée, l'Université de Louvain peut regarder l'avenir d'un œil tranquille et assuré. Elle marchera de progrès en progrès — car le progrès est la loi de la science comme elle est celle de la vie — et elle verra, de géné-

ration en génération, sa jeunesse se renouveler comme celle de l'aigle, *renovabitur ut aquilæ juventus tua.*

Et maintenant, Messieurs, je vous invite tous, ceux du passé et ceux du présent, à rendre ensemble publiquement gloire à Dieu, *senes cum junioribus laudent nomen Domini*, et à acclamer Jésus-Christ. C'est lui, c'est Jésus-Christ que nous voulons servir en servant — comme je crois l'avoir prouvé par des faits — la science, la religion et la patrie!

Liste des Docteurs « honoris causa ».

—

THÉOLOGIE.

Son Éminence le cardinal Simor, primat de Hongrie.

Mgr Hettinger, professeur à l'Université de Wurzburg.

Don Vicente de la Fuente, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Madrid.

DROIT.

M. Lucien Brun, membre du Sénat français, professeur à la Faculté catholique de Lyon.

M. Demolombe, professeur de la Faculté de droit de Caen.

M. Vering, professeur de droit romain et de droit canonique à l'Université de Prague.

MÉDECINE.

M. Ceccarelli, médecin en chef de l'hôpital de l'Enfant Jésus et de l'hôpital *Fate bene fratelli*, à Rome.

M. St George Mevart, membre de la Société royale de Londres.

PHILOSOPHIE ET LETTRES

Mgr Baunard, professeur à la Faculté catholique de Lille.

M. le commandeur de Rossi, conservateur des musées du Vatican, membre de l'Institut de France.

M. le baron von Ertling, professeur à l'Université de Munich, membre du Reichsrath.

M. Léon Gautier, professeur à l'École des chartes de Paris.

Mgr Janssen, professeur d'histoire à Francfort-sur-le-Mein.

M. Italo Pizzi, professeur de langues orientales à l'Université de Florence.

M. Schaepman, professeur au Séminaire d'Utrecht, membre de la seconde Chambre des Pays-Bas.

M. Auguste Snieders, le grand romancier flamand.

Mgr Salvatore Talamo, préfet des études du Séminaire pontifical à Rome, secrétaire du conseil de l'Académie de St-Thomas d'Aquin.

Mgr Van Weddingen, aumônier de la Cour, l'un des trente membres de l'Académie romaine de St-Thomas d'Aquin.

M. Arthur Verhaegen, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, auteur de l'*Histoire des cinquante dernières années de l'ancienne Université de Louvain.*

SCIENCES.

Sa Majesté l'Empereur du Brésil, membre de l'Institut de France et de l'Académie royale de Belgique.

S. A. Impériale et Royale l'archiduc Rodolphe, prince héritier d'Autriche, auteur de savants travaux sur l'ornithologie.

Son Éminence le cardinal Haynold, archevêque de Colocsa (Hongrie).

M. le prince Baldassaro Boncompagni, membre de l'Académie des Nuovi-Lincei.

M. Barré de Saint Venant, comte romain, membre de l'Institut de France.

M. J. B. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris, membre de l'Académie française et de l'Académie royale de Belgique.

M. D'Abbadie, membre de l'Institut de France.

M. de Lapparent, professeur à la Faculté catholique de Paris.

M. De Lesseps, membre de l'Institut de France.

M. Albert Gaudry, membre de l'Institut de France.

M. Pasteur, membre de l'Institut de France et de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'École normale de Paris.

M. George Ville, professeur et administrateur du Musée d'histoire naturelle à Paris.

—

A ces noms il faut ajouter deux promotions qui ont été faites avant ou après les fêtes, mais à l'occasion du Jubilé, savoir :

Docteur *honoris causa* de la Faculté de philo-

sophie et lettres, M. Beaune, ancien procureur général aux cours d'appel d'Alger, d'Aix et d'Alger, professeur à la Faculté catholique de droit de Lyon, auteur avec M. J. d'Arbaumont de l'ouvrage intitulé : *Les Universités de Franche-Comté.*

Docteur *honoris causa* de la Faculté de théologie, M. le chanoine Walsh, sénateur de l'Université royale, secrétaire du synode national d'Irlande, président du grand séminaire de Maynooth.

—

Adresse du Corps académique à Sa Sainteté LÉON XIII.

BEATISSIME PATER.

Omnibus sane notum est, sed tamen nostris hisce temporibus memoratu dignum Romanos Pontifices, orthodoxae fidei vindices ac magistros, non modo religionis sed litterarum quoque incrementis quovis seculo quam maximo studio incubuisse. Ad tam salutare institutum ab eis provisum est sive erectis ubicumque scholis, efformatisque piis simul ac doctis antecessoribus, sive sapientissimis editis constitutionibus, sive conditis etiam universitatibus studiorum celeberrimis : ita quidem ut eos historia testetur non minus civilis societatis bono quam religioni et bonis artibus christianae juventutis consuluisse.

Inter quae praeclara pontificiae sollicitudinis docu-

TRÈS SAINT PÈRE.

Un fait de notoriété universelle et qui mérite cependant d'être rappelé, dans les temps où nous sommes, c'est que les Pontifes romains, défenseurs et maîtres de la vraie foi, ont travaillé avec le plus grand zèle, à toute époque, au développement non-seulement de la religion mais aussi des sciences et des lettres. Ils ont pourvu à l'accomplissement d'un but si salutaire, soit en érigeant partout des écoles et en assurant la formation de professeurs à la fois pieux et savants, soit en publiant les constitutions les plus sages, soit encore en fondant les Universités les plus célèbres. Aussi l'histoire leur donne-t-elle le témoignage qu'ils n'ont pas moins servi les intérêts de la société que ceux de la religion et de l'instruction de la jeunesse chrétienne.

Parmi tant de preuves éclatantes de la sollicitude

menta non infimo loco recenseri debet Lovaniensis illa Academia quae a Martino V° S. P. erecta A° 1425 amplissimis et ornata facultatibus per quatuor fere secula totius Belgii populis veluti fax praeluxit et reipublicae innumera contulit beneficia. Quae cum seculo praeterito ad finem vergente in universa rerum perturbatione eversa jacuisset, consilio episcoporum nostrae regionis, favente imprimis S. P. Gregorio XVI felicis memoriae, omnium catholicorum voto et sumptibus surrexit, egregium specimen antiqui foederis divinam inter humanamque sapientiam praestitura.

Haec igitur per dimidiam hujus seculi partem ita adolevit, ut plus quam x millia alumnorum quorum mores fidem tuita est ad varia societatis civilis vel etiam sacrae hierarchiae munia obeunda praeparaverit; et adeo sibi parentum animos devinxit, ut in dies crescat numerus dis-

pontificale, ce n'est pas au dernier rang qu'il faut mentionner cette Université de Louvain qui, fondée par le souverain Pontife Martin V, en 1425, et enrichie de très larges privilèges, a été, pendant près de quatre siècles, la lumière de toute la Belgique et la source d'innombrables avantages pour l'Etat Renversée à la fin du siècle dernier dans la perturbation universelle des institutions, elle se releva par l'initiative de nos évêques, à la faveur surtout de l'autorité de Grégoire XVI d'heureuse mémoire, d'après les vœux et avec les générosités de tous les catholiques, pour fournir un brillant exemple de l'antique alliance entre la sagesse divine et la sagesse humaine.

Aussi, pendant le demi siècle qui vient de s'écouler, elle a pris de si heureux développements, que plus de dix mille jeunes gens qui lui avaient confié le soin de conserver leurs mœurs et leur foi, ont été préparés par elle a l'exercice des diverses fonctions de la société civile ou même aux

cipulorum (quorum MDC anno proxime elapso recensebantur); et omnium, etiam adversariorum, consensu non modo de scientia deque litteris bene merita, sed totius gentis ornamentum, patriaeque decus existimetur.

In tanta certe theologorum, jurisperitorum, medicorum, doctorum philosophiae et scientiae naturalis peritorum virorum etiam ingenio artes excolentium propagine imprimis elucet fidei constantia, amor Ecclesiae, vita christianis imbuta principiis : ita ut *Alma Mater* Lovaniensis non modo firmissimum reipublicae subsidium per optimos cives quos aluit, sed etiam acerrimos doctrinae et libertatis ecclesiae vindices necnon omnis veri assertores omnisque boni opifices et patronos per filios suos praestare merito gloriari possit.

devoirs de la hiérarchie sacrée; elle a su tellement s'attacher les familles que chaque jour, croît le nombre de ses élèves (le recensement de l'année dernière en comptait seize cents), et que de l'aveu de tous, même des adversaires, tout en ayant bien mérité de la science et des lettres elle est considérée comme l'honneur du pays tout entier et l'illustration de la patrie.

Dans cette multitude de théologiens, de jurisconsultes, de médecins, de docteurs en philosophie, d'hommes versés dans la connaissance des sciences naturelles, d'ingénienrs sortis de son sein, ce qui brille surtout c'est la constance de la foi, l'amour de l'Eglise, une vie pénétrée des principes chrétiens : a ce point que notre *Alma Mater* a droit de se glorifier non-seulement d'être un des plus fermes soutiens de l'Etat par les excellents citoyens qu'elle a éleves, mais aussi de fournir dans la personne de ses fils d'ardents défenseurs de l'enseignement et de la liberté de l'Eglise, des protecteurs de

Quapropter, quum jam favente Deo quinquagesima recurrat faustissimae instaurationis anniversaria dies, memores istius praecepti quod in Levitico profertur : « *Sanctificabis annum quinquagesimum quia jubilaeus est et quinquagesimus annus.* » (Lev. XXV), attollimus manus nostras ad Deum Optimum, Patrem luminum, totius boni Fontem; ad Deum scientiarum Dominum expandimus gratos animos pro collatis Academiae nostrae beneficiis; attollimus et oculos ad illam Petri sedem unde jugis sollicitudo et benedictio divina in nos abunde manaverunt. In mentem potissimum recurrit, B. P. quod Tu, in hac excelsa sollicitudine constitutus, quemadmodum olim et academiam nostram Tuâ praesentiâ cohonestare non dedignatus es, ita et nunc, licet totius Orbis obrutus negotiis, licet doloribus oppressus universalis Ecclesiae et

la vérité sous toutes ses formes, des hommes dévoués au bien et à toutes ses œuvres.

C'est pourquoi, profitant de la faveur divine qui nous permet de célébrer le cinquantième anniversaire d'une heureuse restauration, nous souvenant de ce précepte du Lévitique : « Vous sanctifierez la cinquantième année parce que c'est le Jubilé et la cinquantième année » (Lev. XXV), nous levons les mains vers le Dieu très bon, Père des lumières, Source de tout bien; nous nous répandons envers ce Dieu, maître des sciences, en sentiments de gratitude pour les bienfaits accordés à notre Université; nous portons aussi nos regards vers cette chaire de Pierre d'où nous sont venus des gages d'une incessante sollicitude et les flots de la bénédiction céleste.

Une pensée surtout se présente à notre esprit, c'est que Vous, Très Saint Père, établi dans cette charge sublime, Vous qui, autrefois avez daigné honorer de Votre présence

in ipsa Urbe veluti exul, tamen scientiarum incrementis,rectae philosophiae instituendae, instaurandis historicis studiis impense providere non desinis. Imo et nos vehementissime movet quod nullam deseris occasionem quin ostendas quanto et nos et gentem nostram amore prosequi digneris. Inter haec tam praeclara tantae benevolentiae documenta illud quoque recenseri juvat quod optimam philosophandi tramitem doctrinamque D. Thomae in scholis catholicis propagare enixe studueris, novumque inde academia nostra incrementum a Te gratuletur acceptum.

Æquum est igitur ut in hac solemni opportunitate, B. P. Academia Lovaniensis

notre Université, aujourd'hui encore, malgré Vos accablants soucis pour le monde entier, malgré les douleurs de l'Eglise universelle qui pèsent sur Vous, tout condamné que Vous soyez à une sorte d'exil dans Votre propre ville éternelle, Vous ne laissez pas de pourvoir largement aux progrès des sciences, à l'établissement des fondements d'une saine philosophie, à la rénovation des études historiques. Nous sommes aussi profondément émus en voyant que Vous n'omettez aucune occasion de témoigner Votre grand amour pour nous et pour notre pays. Parmi tant de preuves de Votre insigne bienveillance, nous aimons aussi à mentionner Votre zèle à propager dans les écoles catholiques l'excellente méthode philosophique et la doctrine de St-Thomas et nous tenons à signaler avec reconnaissance le nouvel honneur qui en est résulté pour notre Université.

Il est donc juste qu'en cette circonstance solennelle, T. S. P., l'Université

Tibi grates persolvat debitas : et sicut Te, amantissimum Patrem Protectoremque fidissimum tenero filiorum affectu veneratur, ita quoque Te, Christi Vicarium, Petri successorem, totius Ecclesiae Pastorem et infallibilem Magistrum, summâ cum reverentiâ, summa religione fideliter agnoscit. In hisce temporum aerumnis illud certe non parvam animo tuo consolationem attulit, quod crescente periculo crescat etiam in dies omnium bonorum in Petri sedem fides et amor. Nos igitur hodie LXXIV Doctores istius Academiae Lovaniensis ad pedes Sanctitatis Tuae provoluti, humillimum fidei, pietatis, gratissimi et obsequentissimi animi testimonium deferimus, probe tenentes Academiam nostram quo magis adhaerebit Petro, eo magis in docendo adhaesuram veritatis, genuinamque gloriam uberrimumque laboris fructum consecuturam.

de Louvain Vous paie le tribut de sa gratitude. En Vous, elle vénère avec une tendresse filiale un Père, très aimant, le Protecteur le plus fidèle, mais en Vous aussi elle reconnaît avec le plus profond respect, avec la soumission la plus religieuse, le Vicaire de J. C., le successeur de Pierre, le Pasteur et le Docteur infaillible de toute l'Eglise. Dans nos temps malheureux, Votre cœur n'a pas dû voir sans consolation croître de jour en jour avec les dangers le dévouement et l'amour des hommes de bien pour le Siége de Pierre. Et, en ce jour, nous les LXXIV professeurs de cette Université de Louvain, prosternés aux pieds de V. S., nous Lui offrons l'hommage de notre piété filiale, de notre vive reconnaissance, de notre parfaite obéissance, persuadés que plus notre Université s'attachera à Pierre, plus aussi son enseignement s'attachera à la vérité et plus elle en retirera une vraie gloire et des fruits abondants pour ses travaux.

Sanctitatis Tuae devotissimi obsequentissimi, filii.

De Votre Sainteté,
Les fils très dévoués et très obéissants,

C. PIERAERTS, Univ. Cath. Rect. magn.
C. CARTUYVELS, » vice-Rector.
P. WILLEMS, a Secretis.
R. VAN DER MOEREN, S. Fac. Theol. p. t. decanus.
J. THONISSEN, Fac. Jur. » »
E. HUBERT, Fac. Med. » »
F. COLLARD, Fac. Phil. » »
H. PONTHIÈRE, Fac. Scient. » »

Lovanii in die festo S. Thomae Aquinatis, 1884.

Louvain, jour de la fête de St-Thomas, 1884.

Bref de Sa Sainteté au Corps académique.

—

LEO PP. XIII.

Dilecti Filii, Salutem et apostolicam Benedictionem.

Accepimus ex litteris vestris quas die sacrâ S. Thomae Aquinati ad Nos dedistis, vos quinquagesimo anno jam appetente cum Academia ista in universa rerum perturbatione superiore seculo exeunte eversa, Pastoribus istius regionis curantibus, suffragante in primis Gregorii XVI praedecessoris Nostri auctoritate felicibus auspiciis restituta fuit, fausti istius eventus solemnia communi gratulatione celebrare decrevisse, ac Deo scientiarum Domino debitum honorem tribuere gratamque voluntatem testari, quod propitio numine istius nobilissimi studiorum domicilii, incolumitati et gloriae prospexit. Hac occasione muneris vestri putastis, Dilecti Filii, huic Apostolicae Sedi cui Aca-

LÉON XIII, PAPE,

Chers Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

Nous avons appris par la lettre que vous Nous avez adressée en date de la fête de S. Thomas d'Aquin, qu'à l'approche du cinquantième anniversaire du jour où votre Université, après avoir été renversée dans le bouleversement général qui marqua la fin du siècle dernier, a été rétablie sous d'excellents auspices par les soins de vos Pasteurs et surtout par l'appui de l'autorité de Grégoire XVI, Notre Prédécesseur, vous avez résolu de célébrer par de communes actions de grâces la solennité de cet heureux évènement, de rendre à Dieu, le Maître des Sciences, l'honneur qui Lui en revient et de Lui témoigner votre gratitude pour la faveur providentielle avec laquelle Il a veillé à la conservation et à la gloire

demiae vestrae exordia et jugis sollicitudinis curas debere meministis, peculiare testimonium fidei pietatis et obsequii unanimi studio exhibere, declarantes nihil vobis potius esse, quam supremo Ejus magisterio firmiter adhaerere ac divinae humanaeque sapientiae foedere sancto servato, Christianae Juventutis bono et utilitati consulere. Gratissimae Nobis fuere hujusmodi vestrae declarationes veris Ecclesiae filiis omnino dignae, nec minus delectati sumus intelligentes ex litteris vestris, magno alumnorum numero qui in spem Patriae et Religionis succrescunt sedem istam florere, severiores ist hic doctrinas tradi ad eam rationem quam Nobis cordi esse novistis, et omnes a vobis curas impendi, ut cum scientiarum et artium laude recta morum disciplina vigeat, atque ita catholicum istud Institutum jure ac merito totius gentis ornamentum patriaeque decus existimetur. Aequum igitur est, Dilecti Filii, ut beneficia Dei erga vos, hoc tem-

de ce très illustre asile des études. A cette occasion, vous avez cru de votre devoir, Chers Fils, d'attester d'une manière toute particulière et avec un empressement unanime vos sentiments de foi, de piété, de soumission envers ce Siège Apostolique, auquel votre Université, ainsi que vous le mentionnez, est redevable de son origine et des attentions d'une sollicitude incessante; et vous déclarez que vous n'aspirez à rien tant qu'à rester fermement attachés à son suprême enseignement et à travailler au bien et à l'avantage de la jeunesse chrétienne en respectant scrupuleusement l'accord de la foi et de la science humaine. Elles Nous ont été très agréables ces déclarations tout à fait dignes de vrais fils de l'Eglise, et, avec un non moindre plaisir. Nous avons conclu de votre lettre que votre Institut fleurissait par le grand nombre des élèves dont les générations successives font l'espoir de la Patrie et de la Religion; que le haut enseignement y était donné

pore potissimum recolentes, debitam Ei gloriam gratissimis animis habeatis, atque operam detis, ut tum ex ea memoria quam celebratis cujus eo major est gloria, quo majores utilitates ex ista Universitate in sacram et civilem rem profluxere, tum ex divina protectione quam feliciter experti estis, animi vestri ad demerendam magis magisque Dei opem, et ad partes strenue obeundas nobilissimi vestri muneris alacrius incitentur. De Nobis autem sic volumus persuasum habeatis, Nos Academiam vestram non minori existimatione ac benevolentia prosequi, quam olim cum in ista regione versaremur, cujus in Nos studia dulci cum sensu recordamur; immo eo libentius hac occassione gratulationem Nostram vobis expromimus, et dilectionem profitemur, quo magis intelligimus Nos in prosequendo benevolentiae Nostrae testimoniis ordini vestro, utilem in hoc ipso operam rectae doctrinae, virtuti ac religioni praestare. Votis autem quae hac opportuni-

d'après les principes que vous savez Nous être à cœur, et que vous consacriez tous vos soins à maintenir, en même temps que votre renom scientifique et littéraire, une saine discipline morale : de telle sorte que cette institution catholique mérite d'être regardée comme l'honneur de toute la nation et la gloire de la Patrie. Aussi est-il juste, Chers Fils, que, vous rappelant tout spécialement en cette circonstance les bienfaits de Dieu envers vous, vous lui en rendiez gloire, le cœur tout pénétré de reconnaissance, et que, animés non seulement au souvenir de l'évènement dont vous célébrez l'anniversaire et dont la gloire est en proportion des grands et nombreux services rendus par votre université à la société religieuse et civile, mais encore à la pensée de la protection divine qui s'est si heureusement fait sentir dans votre œuvre, vous vous appliquiez à mériter de plus en plus le secours de Dieu et à remplir avec une ardeur toujours plus

tate suscipitis pro incolumitate et dignitate istius nobilissimae disciplinarum sedis, Nostra etiam ex corde conjungimus, Dilecti Filii, et Patrem luminum ac auctorem bonorum omnium effuso cordis affectu rogamus, ut in ea concordia quam rectus animorum consensus efficit, in filiali observantia Episcopalis auctoritatis quae summam dignitatis vestrae curam gerit, vestra virtus, doctrina, pietas, veluti fax semper praeluceat solidam quaerentibus sapientiam, utque vestrorum alumnorum in omni laudis genere praeclarus ardor spes Patriae et Ecclesiae cumulate impleat, ac divina vos benignitate jugiter prosequente Academia vestra novis in dies incrementis efflorescat prosperitatis et gloriae. Haec ut feliciter ex votis Nostris contingant, Apostolicam Benedictionem vobis Dilecti Filii, singulis universis, cunctisque alumnis disciplinae vestrae, in auspicium omnium caelestium gratiarum et munerum, et in pignus paternae dilectionis

vive les devoirs de votre mission. Quant à Nous, soyez persuadés que Nous n'avons pas moins d'estime et de bienveillance pour votre Université qu'à l'époque à laquelle Nous Nous trouvions dans ce pays où Nous avons recueilli des marques d'attachement dont Nous gardons l'heureux souvenir; bien plus, en cette occasion, Nous vous adressons Nos félicitations et Nous vous exprimons hautement Notre affection d'autant plus volontiers que Nous comprenons mieux qu'en accordant à votre corps académique le témoignage de Notre bienveillance Nous travaillons utilement par là même aux progrès des saines doctrines, de la vertu et de la Religion. Aux vœux qu'en cette heureuse circonstance vous formez pour la conservation de ce très illustre foyer des études et pour le maintien de la haute considération dont il est environné, Nous joignons les Nôtres de tout cœur, Chers Fils, et Nous demandons ardemment et avec effusion au Père des

Nostrae, peramanter in Domino impertimus.

Lumières, Auteur de tous les biens, que, unis entre vous par ce lien des cœurs qui résulte de l'accord des esprits dans la vérité, filialement soumis à l'autorité de vos Evêques, qui ont la haute direction de votre digne corps académique, votre vertu, votre doctrine, votre piété soient comme un flambeau éclairant toujours et guidant ceux qui cherchent la solide sagesse; que vos élèves, par leur brillante ardeur pour tout ce qui est grand et noble, comblent les vœux de la Patrie et de l'Eglise, et que, objet constant des bienfaits divins, votre Université fleurisse et croisse de jour en jour en prospérité et en gloire. Pour que Nos vœux de bonheur se réalisent, Nous vous donnons très affectueusement Chers Fils, à tous et à chacun de vous en particulier, et à tous vos élèves la bénédiction apostolique, comme présage de toutes les grâces et faveurs célestes et comme gage de notre tendresse.

Datum Romae apud S. Petrum die 30 Martii. An. 1884.

Pontificatus Nostri Anno Septimo.

LEO PP. XIII.

Dilectis Filiis,

Constantino Pieraerts, Rectori, Administris et Doctoribus Decurialibus Academiae Lovaniensis.

Lovanium.

Donné à Rome, près de S. Pierre, le 31 mars de l'an 1884.

De notre Pontificat le septième.

LÉON XIII, PAPE.

A nos Chers Fils,

Constantin Pieraerts Recteur, à ses aides, et au corps professoral de l'Université de Louvain.

à Louvain.

—

Adresse à Sa Majesté Léopold II.

—

SIRE,

L'Université catholique de Louvain est à la veille de célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation. A cette heure solennelle la pensée de tous les membres du corps académique s'élève vers le Chef auguste de la dynastie qui a su se concilier le respect et l'affection de la Belgique entière en demeurant le ferme soutien de la paix et de la prospérité nationales.

La part que Votre Majesté a daigné prendre à nos fêtes jubilaires (1), en nous rappelant bien d'autres preuves de sa haute sympathie, remplit les cœurs des maîtres et des élèves d'un sentiment d'inaltérable gratitude.

Membres d'une institution éminemment nationale, nous offrons respectueusement l'hommage de notre fidélité au Chef de la nation, au Gardien suprême de toutes nos libertés politiques et religieuses, au Protecteur éclairé des lettres et des arts, au Roi qui encourage tous les nobles efforts, toutes les tentatives généreuses.

Fondée sous le règne de votre auguste Père, l'Université catholique de Louvain, fille de la religion et de la liberté, a continué de grandir

(1) Sa Majesté a gracieusement fait don d'une somme de mille francs pour le cortège historique.

depuis l'avènement de Votre Majesté; pendant un demi siècle elle a fourni, à toutes les carrières, des milliers de citoyens unissant aux lumières de la science, la fidélité aux convictions religieuses qui sont le plus ferme appui des états, le dévouement à la patrie et l'amour de nos institutions nationales.

Nous sommes certains de répondre aux vœux de Votre Majesté, Sire, en nous efforçant de remplir avec un zèle infatigable la noble mission qui nous a été confiée de former aux sentiments qui nous animent la nombreuse et patriotique jeunesse qu'amène à Louvain la confiance des familles.

En déposant au pied du trône cet hommage d'inaltérable fidélité, nous sommes heureux, Sire, d'associer à l'expression de notre profond respect le nom de l'auguste Souveraine dont les aimables vertus sont le plus bel ornement du trône et le digne objet de l'affection d'un peuple entier.

De Votre Majesté,

Les très humbles et très dévoués serviteurs,

Le Recteur et les membres du Conseil rectoral au nom de l'Université catholique de Louvain.

Louvain, 4 mars 1884 (1).

---

(1) Cette adresse a été remise dans une audience que Sa Majesté a daigné accorder à Mgr le Recteur Le Roi a exprimé toute sa haute satisfaction et formé les meilleurs vœux pour l'Université, pour le corps académique et pour les étudiants.

Adresse
à NN. SS. les Évêques de Belgique.

—

MESSEIGNEURS,

Au moment où l'Université catholique s'apprête à célébrer le cinquantième anniversaire de sa restauration, nos cœurs reconnaissants se tournent vers les Chefs auxquels, après Dieu, nous sommes redevables de cinquante années d'existence et de prospérité.

Ce que la courageuse initiative de nos premiers évêques avait eu la gloire de fonder, leurs dignes successeurs ont eu le mérite de le maintenir et de le développer, à l'admiration de l'Europe chrétienne, grâce à la constance éclairée de leurs sollicitudes, à la sagesse paternelle de leur direction, à l'inépuisable générosité de leur concours.

Dans quelques jours il nous sera donné de rendre au Très-Haut de solennelles actions de grâces; dans quelques jours il nous sera donné, Messeigneurs, de Vous voir au milieu de nous présider à nos fêtes jubilaires et recevoir l'hommage d'un respect filial et d'une gratitude d'autant plus désireux de s'affirmer, que nos évêques, défenseurs de tous les droits religieux, sont plus péniblement accablés aujourd'hui de travaux, de soucis, d'anxieuses sollicitudes.

Parmi tant de peines il est au moins une préoccupation qui leur est épargnée. Lorsqu'ils repassent en esprit tant de causes saintes dont la garde leur est confiée, nos évêques peuvent se dire que l'Université catholique s'efforce plus que jamais de répondre à leurs vœux et de leur donner une consolation exempte d'inquiétude par la paix dont elle jouit, par son respect des bonnes doctrines, par l'union de tous ses membres, par le zèle et le succès avec lesquels elle poursuit l'alliance salutaire des sciences avec la foi, par le bon esprit qui anime sa nombreuse jeunesse, par la confiance qu'elle inspire aux familles et le renom dont elle jouit à l'étranger. Affermie dans ces sentiments qui la rendent chère à tous les chrétiens, puisse-t-elle demeurer toujours le digne couronnement des œuvres d'éducation qui sont la force et la gloire du catholicisme dans notre pays! Indissolublement unie à ceux qu'elle révère comme ses Chefs et ses Pères dans la foi, puisse-t-elle répondre de mieux en mieux à leur paternelle sollicitude, et servir d'une manière de plus en plus efficace les intérêts de la science, de la religion et de la patrie!

Tels sont les vœux que nous vous prions, Messeigneurs, d'agréer et de bénir comme l'expression du profond respect et de la vive grati-

tude avec lesquels nous avons l'honneur d'être

De Vos Grandeurs,

Les fils très respectueux, très obéissants et très dévoués,

Le Recteur et les membres du conseil rectoral.

Louvain, le 19 mars, fête de St-Joseph, patron de la Belgique.

—

Lettre de NN. SS. les Évêques au Corps académique.

—

A Mgr le Recteur et à MM. les Professeurs de l'Université catholique.

MESSIEURS,

Les sentiments exprimés dans la lettre que vous nous avez adressée à l'occasion du jubilé de l'Université catholique, sont une grande consolation de notre ministère épiscopal dans les temps difficiles que nous traversons.

L'Université catholique constitue à nos yeux la plus importante institution destinée à sauvegarder la foi de nos contrées. Elle est à bon droit l'objet incessant de nos sollicitudes comme elle est notre gloire devant l'Église universelle. Grâces soient donc rendues au Très-Haut de nous avoir permis d'assister au triomphe pacifique qui a fait briller à tous les yeux l'excellent esprit dont l'Université est animée, la prospérité croissante de ses développements, l'ordre qui règne parmi sa chère et nombreuse jeunesse, la place qu'elle occupe dans l'estime de la Belgique et de l'étranger.

En répondant, Messieurs, aux sentiments de foi et de dévouement qui respirent dans votre adresse, c'est pour nous un devoir en même

temps qu'un bonheur d'exprimer publiquement au Recteur, au corps professoral tout entier la reconnaissance de l'Église et des familles chrétiennes. L'Université catholique, Messieurs, n'est autre que vous-mêmes. C'est vous qui êtes les principaux dépositaires de sa gloire et les premiers auteurs de sa prospérité.

Une mission bien haute vous a été dévolue. Appelés en participation de nos sollicitudes, vous avez été choisis par nous pour enseigner toutes les doctrines de la vérité divine et toutes les traditions de la sagesse et de la science humaines. Tel est le champ immense ouvert à votre activité. Appuyés sur la certitude de la vérité chrétienne, vous approfondissez toutes les recherches du savoir humain, et vous restez à la hauteur du mouvement intellectuel de notre temps. Louvain plus que jamais doit être un foyer de science sérieuse qui rayonne sur tout notre pays. C'est le but que sauront réaliser vos nobles travaux.

La Providence vous a réunis, Messieurs, dans un milieu paisible entouré d'honneur afin que vous fussiez les infatigables pionniers de la science en même temps que les gardiens et les défenseurs de toute vérité. Vous montrerez de plus en plus, et dans toutes les sphères de l'activité intellectuelle, qu'aujourd'hui, comme à travers les âges, le Christianisme est encore le héraut de la vérité sociale, de la vérité scienti-

tique, de la vérité philosophique, comme de la vérité religieuse. *Ut filii lucis ambulate.*

Qu'ils sont grands les intérêts qui reposent sur cette noble mission d'enseigner! Et quel magnifique devoir, Messieurs, que celui de former des hommes et de préparer l'avenir de notre pays! Car il y a plus ici qu'un enseignement d'école, il y a une grande œuvre patriotique et toute la gloire d'un apostolat. Nous, Évêques, chargés de pourvoir au salut des âmes, à la conservation du patrimoine religieux de ces contrées, nous qui ne pouvons ni ne voulons rester étrangers à aucun des intérêts de la patrie, et qui voyons chaque jour la portée d'une éducation chrétienne supérieure, nous vous disons avec toute l'émotion de nos sollicitudes pastorales : Appréciez le dépôt qui vous est remis par la confiance des familles chrétiennes et par la confiance de l'Église, cette mère immortelle! Continuez à être pour vos élèves plus que des maîtres, à être des pères! Vous ne croyez pas, et nous vous en félicitons, avoir rempli toute l'étendue de votre devoir, lorsque vous avez répandu la science du haut de vos chaires, et assuré le travail par la sanction d'un examen. Votre âge, vos travaux, l'exemple de votre vie, votre légitime renom vous donnent une immense action sur ces jeunes âmes. Vous vous en servez pour former des hommes et des chrétiens. Ils vous seront redevables de quelque chose de bien

autrement précieux que des notions professionnelles et que la science même; ils acquièrent par vos exemples et dans vos entretiens, par vos encouragements et par vos conseils, l'énergie virile du caractère, le dévouement au bien, l'amour de la Belgique et de son glorieux passé, l'attachement à la divine foi de nos pères!

Nous comprenons sans peine, Messieurs, l'étroite union qui règne à Louvain entre les maîtres et les disciples, et dont nous avons été les heureux témoins pendant toute la durée des fêtes jubilaires. A quels beaux spectacles il nous a été donné d'assister! Sans doute, c'était un splendide cortège que ce cortège historique promenant avec tant de dignité et d'éclat à travers les rues de la vieille cité universitaire la glorieuse histoire du passé de l'*Alma Mater* et l'apothéose du présent. Mais ce qui nous a le plus émus, c'est cet autre cortège de tant de sociétés universitaires où les professeurs confondus avec les élèves s'adonnent librement à toutes les œuvres de la piété et de la charité chrétiennes, comme aux travaux de la science et de la littérature; ce sont ces marques non équivoques de l'affectueux respect dont la jeunesse entoure ses maîtres, son Recteur, l'autorité; ce sont surtout les longues et unanimes acclamations qui ont salué dans les vastes assemblées du jubilé, toutes les grandes et saintes causes, Jésus-Christ, l'Église et la Patrie!

Puisse l'Université persévérer fermement dans cette voie! C'est ainsi qu'elle répondra dans une prospérité durable à l'attente de l'Église, au concours que lui donne la Belgique chrétienne, aux nécessités scientifiques et religieuses de notre temps, et qu'elle méritera de plus en plus la bénédiction du Ciel, que nous appelons sur vous de tout notre cœur.

Malines, le 15 mai 1884.

† PIERRE-LAMBERT, archev. de Malines.
† JEAN-JOSEPH, évêque de Bruges.
† HENRI, évêque de Gand.
† VICTOR-JOS., évêque de Liège.
† ISID.-JOS , évêque de Tournai.
† ED.-JOS., évêque de Namur.

—

Lettre des étudiants à S. S. Léon XIII.

—

Sanctissimo Domino nostro Leoni PP. XIII, Pontifici Maximo.

BEATISSIME PATER,

Nos alumni Academiae Lovaniensis in universalem coetum congregati atque quinquagesimum ab erecta illa Academia annum hodierna luce celebrantes, Sanctitati Tuae vota nostra atque animi nostri sensus expromere cupimus. Quid in Te atque in sorte Tua, Beatissime Pater, veneremur, diligamus, defleamus atque summis exoptemus votis, significare nobis liceat, ut plane innotescat filios tuos Academiae Lovaniensis discipulos pro genuinis esse habendos utpote qui catholicum e nativo fidei et caritatis fonte hauriant spiritum.

Profecto in Te, Beatissime Pater, Petrum veneramur, cui tanquam firmissimo fundamento, medio

A Sa Sainteté Léon XIII, Souverain Pontife.

TRÈS SAINT PÈRE,

Élèves de l'Université de Louvain, réunis en Société générale et célébrant aujourd'hui le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université, nous ne pouvons résister au plaisir de déposer aux pieds de Votre Sainteté nos vœux et l'expression de nos sentiments. Qu'il nous soit permis de redire avec la vénération et l'amour filial dont nos cœurs débordent, tout ce que la situation du Saint-Siège nous inspire de regrets et de vœux ardents. Nous prouverons ainsi que les élèves de l'Université de Louvain sont vos vrais fils, des fils qui puisent aux sources pures de la foi et de la charité, un esprit vraiment catholique.

En Vous, Très Saint Père, nous vénérons la *Pierre sacrée* qui, au milieu de tant d'erreurs et dans le

in errorum conflictu atque humanarum opinionum certamine, unitas Ecclesiae innititur; Pontificem penes quem summa ac plenissima in rebus divinis est agnoscenda potestas; Doctorem, qui universos Christi discipulos, omni caligine falsi nominis scientiae patefacta, sana doctrina uberrime imbuit; Pastorem denique qui tum verbo tum exemplo nos in laetis Christi pascuis tutissime custodit. Quae munera ita in Tua Sanctitate veneramur, ut in singularem admirationem rapiamur, considerando qua animi fortitudine atque constantia Ecclesiae hostes vincas, fideles confirmes, universos, « tanquam Deo hortante per Te, » ad viam salutis aeternae, quae est via verae in terris felicitatis, perducere coneris.

Praeterea in Te Patrem amamus, qui nihil intentatum relinquit quod ad officium paternae providentiae pertineat. Unum

tourbillon des opinions humaines, maintient sur un fondement inébranlable l'unité de l'Église; le *Pontife* qui dispose des choses divines avec une puissance et une autorité qu'ici-bas personne n'a le droit de limiter; le *Docteur* qui dissipe les ténèbres amoncelées par de fausses théories et fait briller dans tout son éclat la lumière des vraies doctrines; le *Pasteur* enfin dont la parole et l'exemple nous font trouver une pleine sécurité dans le bercail de Jésus-Christ. En vénérant ces prérogatives de Votre Sainteté, nous ne pouvons voir, sans être ravis d'admiration, cette force d'âme, cette incomparable énergie qui triomphe de tous les ennemis de l'Église, affermit tous les fidèles et s'efforce d'amener tous les hommes sur le chemin où nous trouvons, avec le bonheur du temps, les promesses du salut éternel.

En outre, nous Vous aimons, Très Saint Père, comme le plus dévoué des pères. Rien n'échappe à Votre sollicitude, rien ne

autem est quod, utpote Academiae lovaniensis alumni, silentio premere nolumus, nimirum curam illam qua Doctoris sapientissimi ac Patris providissimi munera miscens, humanarum disciplinarum progressum, renovato antiquae philosophiae lumine, summopere fovere atque recto tramite promovere videris. Sanctissimum igitur pariter ac gratissimum nostrum est officium Amantissimo Patri gratias referre imo ex corde prolatas neque unquam defuturas.

Verum, Beatissime Pater, non possumus quin exprimendo nostra erga Sanctitatem Tuam venerationis ac gratitudinis sensa, plurimam luctus causam reperiamus. Lugemus et quidem vehementer monita Tua quae pro sapientia Tua saluberrima, ad populos christianos dirigis, non raro cum summo animarum et universae societatis damno fuisse neglecta ; lugemus in patria nostra veterem consuetudinem, quae foedere faustissimo

lasse Votr zèle. Mais il est un bienfait cher entre tous, que nous, élèves de l'Université de Louvain, nous ne pouvons passer sous silence. Inspiré par la haute sagesse du Docteur et la prévoyance du Père, Vous avez voulu rendre son éclat à l'antique philosophie. C'est ainsi que Vous donnez un essor nouveau aux sciences humaines et que Vous les poussez en avant sur la route du progrès et de la vérité. Qu'il nous est doux de Vous en témoigner notre gratitude ; cette gratitude Vous reste à jamais acquise !

Mais à ces sentiments de vénération, d'amour et de reconnaissance que nous Vous exprimons, se joint, Très Saint Père, un profond sentiment de tristesse. Oui, nous le déplorons du fond de nos âmes : les avis, que Votre sollicitude, toujours si bien éclairée et si noblement inspirée, envoie aux peuples chrétiens, ont été, pour le malheur des âmes et de la société, trop souvent méconnus. Nous déplorons aussi la rupture des relations heureuses et

inter Sanctitatem Tuam et gubernium Regis vigebat, fuisse abruptam; lugemus potissimum neque satis deplorare unquam poterimus dominium Tuum temporale, quod tum origine legitima et sacra, tum continuis Sanctae Sedis beneficiis ac populi Romani votis per tot retro secula conservatum, ad servandam incolumem et ab omni servitute immunem Tuam spiritualem potestatem, non modo utile, verum in his rerum adjunctis plane necessarium arbitramur, fuisse vi ereptum atque a sapientissima sanctitatis Tuae providentia contra jus gentium penitus avulsum.

Spes tamen e medio luctu exsurgit, Beatissime Pater, fore ut Deus qui « Tecum est in tribulatione, inde Te eripiat atque Te glorificet. » Deus enim « non delectatur in perditionibus Ecclesiae suae, quia post tempestatem tranquillum facit et

traditionnelles, qui unissaient dans notre patrie le gouvernement du Roi au Saint-Siège. Mais il est un malheur plus déplorable encore et que nos regrets ne pourront jamais égaler : la spoliation violente de Votre souveraineté temporelle. Cette souveraineté qu'au mépris du droit des gens et par un odieux abus de la force on a osé arracher aux Pontifes romains, a pour elle, outre la légitimité et le caractère sacré de son origine, la consécration dix fois séculaire que les bienfaits du Saint-Siège et les vœux du peuple romain lui ont assurée. Nous la proclamons non-seulement utile, mais moralement nécessaire, vu l'état du monde, pour sauvegarder l'indépendance et l'intégrité de Votre pouvoir spirituel.

Cependant, Très Saint Père, au sein des tristesses de l'heure présente, brillent les espérances de l'avenir. Dieu « qui est avec Vous dans la tribulation, Vous en délivrera et Vous glorifiera, » car « Il n'a point plaisir aux ruines de son

post lacrymationes et fletum exsultationem infundit. » Procella igitur, qua nunc vehementissime Ecclesia concutitur et cujus vi erepta est dominii Tui temporalis potestas, opitulante Deo et patrocinante immaculata et gloriosa Virgine Maria, ita sedabitur ut luctus noster, Beatissime Pater, in clarissimum sedis apostolicae triumphum et commune orbis catholici gaudium convertatur.

Église, Lui qui ramène le calme après la tempête, Lui qui éveille les tressaillements de la joie après les larmes et les gémissements. » Avec le secours de Dieu et grâce à la protection de la glorieuse et Immaculée Vierge Marie, cette tourmente, qui maintenant se déchaîne si furieuse contre l'Église et dont la violence Vous a enlevé votre pouvoir temporel, s'apaisera en dissipant nos douleurs et nos alarmes. Le monde catholique pourra un jour célébrer dans une allégresse universelle le glorieux triomphe du Saint Siège. Telle est notre ferme espérance.

Interim, Beatissime Pater, ad Sanctitatis Tuae pedes provoluti, Apostolicam Benedictionem pro se suisque sociis universis, implorant

En attendant que cette espérance se réalise, nous nous prosternons aux pieds de Votre Sainteté et nous Vous demandons, Très Saint Père, pour nous et pour tous nos compagnons, Votre bénédiction apostolique,

Sanctitatis Tuae
humillimi ac devotissimi
servi ac filii :

De Votre Sainteté
les très humbles et très dévoués serviteurs et fils,

Alph. WYSEUR, *praeses.*

Alph. WYSEUR, *président.*

Em. TIBBAUT, } *vice-*
A. LIMELETTE, } *praesides.*
Ed. FAUCON, } *a*
M. VAN DE WALLE, } *secretis.*
A. VERWILGHEN, *a thesauris.*

Datum Lovanii die duodecima mensis Maii, anno ab instaurata Academia quinquagesimo

Em. TIBBAUT, } *vice-*
A. LIMELETTE, } *présidents.*
Ed. FAUCON, } *secrét.*
M. VAN DE WALLE, } *secrét.*
A. VERWILGHEN, *trésorier.*

Fait à Louvain, le 12 mai, cinquantième année de la fondation de l'Université catholique.

—

Bref de S. S. aux étudiants.

Dilectis Filiis, A. WYSEUR, *Praesidi et sodalibus Societatis Universae Alumnorum Academiae Lovaniensis.*

LEO PP. XIII.

Dilecti Filii Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Libenter excepimus litteras vestras, quibus vos solemnia anni quinquagesimi ab instaurata Academia ista Lovaniensi peragentes, communibus studiis egregios filiialis vestri animi sensus Nobis exprimere voluistis. Cum eas legeremus plurimum Nos delectavit, Dilecti Filii, tum sincerus religionis amor, et veneratio ac obsequium erga Nos et hanc Apostolicam cathedram quod in illis luculenter enitebat, tum nobilis ardor quo vos incensos ostenditis, ut in disciplinis excolendis votis et curis Nostris respondeatis, tum firma illa spes in Deo posita, qua in certa-

A nos chers Fils A. WYSEUR, *Président, et aux membres de la Société Générale des Étudiants de l'Université de Louvain.*

LÉON XIII, PAPE,

Nos chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu avec bonheur la lettre par laquelle, en célébrant le cinquantième anniversaire du rétablissement de l'Université de Louvain, vous avez voulu Nous envoyer l'expression collective de vos sentiments si distingués de piété filiale. La lecture que Nous en avons faite, Nos chers Fils, Nous a causé une bien vive allégresse. Nous avons été heureux de voir se manifester avec tant d'éclat votre amour sincère de la religion, votre respect et votre dévouement envers Nous et envers ce Siège Apostolique, la noble ardeur qui vous enflamme pour répondre dans vos

mine quod Ecclesia sustinet vestros animos erigitis, et omnipotentem Deum lucem e tenebris ac tranquillitatem e turbulenta tempestate adducturum populo suo plene confiditis. Haec testimonia pietatis vestrae gratissima habuimus, ac Nos qui vehementer dolemus miserum tot juvenum naufragium, quos error saeculi in impietatis et nequitiae scopulos abripuit, jucunda ex vobis consolatione affecti sumus, laetam spem ex praeclaris voluntatibus et virtute vestra suscepimus. Vestrum autem est, Dilecti Filii, vota Paterni Nostri cordis implere : vestrum est firmo vestigio virtutis et sanae doctrinae semitam alacriter insistere, nec ullis difficultatibus aut laboribus in muneribus vestris explendis deterreri, cum sciatis labores illos vobis suo tempore gaudium et gloriam, et fructus pulcherrimos parituros. Vota porro quae Nobis obtulistis, Dilecti Filii, digna omnino pietate vestra invenimus, cum ex iis Dei et Ecclesiae causam vobis

études à Nos vœux et à Nos sollicitudes, et cette ferme confiance en Dieu qui vous anime dans les luttes actuelles de l'Église et vous donne la pleine assurance que la Toute-Puissance divine fera sortir, pour l'avantage de son peuple, la lumière des ténèbres et le calme du sein de cette violente tempête. Ce témoignage de vos sentiments chrétiens Nous a ravi : dans la profonde douleur que Nous fait éprouver le triste naufrage de tant de jeunes gens, que les erreurs du siècle ont emportés vers les écueils de l'impiété et de la licence, vous Nous avez donné une consolation pleine de joie et d'espérance. Oui, Nous pouvons tout espérer de vos nobles résolutions et de votre chrétienne énergie. A vous donc, Nos chers Fils, de réaliser les désirs de Notre cœur paternel, à vous de marcher d'un pas viril et résolu par les chemins du vrai et du bien, sans vous laisser détourner de l'accomplissement de vos devoirs par aucune difficulté ni aucun péril. Restez convaincus

maxime cordi esse probetur. Nos pariter summo cordis affectu Deum rogamus, ut vos omnes ad bonum certamen certandum gratiae suae virtute roboret, atque omnes ita suo praesidio custodiat et servet, ut religioni et patriae praeclaro ornamento ac utilitati esse jugiter valeatis. Sit demum auspex coelestium munerum, et pignus dilectionis Nostrae Apostolica Benedictio quam vobis, Dilecti Filii, singulis universis, ac Familiis vestris, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romae apud S. Petrum die 3 junii anno 1884. Pontificatus nostri anno septimo.

(S.) LEO PP. XIII.

que vous récolterez un jour sur le champ de vos labeurs des moissons de joie et de gloire. Nous n'avons pas moins retrouvé, Nos chers Fils, votre piété filiale dans les souhaits que vous Nous avez offerts, souhaits qui témoignent si hautement de votre intime attachement à la cause de Dieu et de l'Église. En retour de ces souhaits Nous prions Dieu avec toute l'ardeur de Notre amour pour vous, que sa grâce vous affermisse dans le bon combat, qu'elle vous conserve sous l'égide de sa toute-puissante protection et qu'elle fasse de vous l'honneur de la religion et de la patrie. Comme présage de ces faveurs célestes et comme gage de Notre affection paternelle, Nous vous envoyons dans l'effusion de Notre tendresse, à vous tous et à chacun de vous, Nos chers Fils, ainsi qu'à vos familles, Notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de S. Pierre, le 3 juin de l'an 1884. De Notre Pontificat la septième année.

(Signé) LÉON XIII, PAPE.

Cantate Jubilaire.

—

HOSANNA!

Hosanna! Gloire à Dieu! Honneur à la patrie,
Au Lion de Brabant, à toi, belle cité,
Deux fois reine, par la Science et l'Industrie!
Honneur à tes enfants, noble Université!

L'APPEL

Ministres du Dieu des Lumières,
Soldats du Droit et du Progrès,
Savants qui, dans mille carrières
Sur vos pas semez les bienfaits,
Frères qu'un jour la même vie
Rassembla sous un même ciel,
Une Mère ici vous convie :
Entendez-vous son tendre appel?

« Trève aux soucis, trève aux souffrances,
» Trève aux luttes de tous les jours!
» Riche de jeunes espérances
» Le passé revient sur son cours.
» O vous, des premières journées
» Vétérans, blanchis par le temps,
» Venez, dépouillez vos années :
» Ici tous les cœurs ont vingt ans! »

LES SOUVENIRS

O doux printemps de la jeunesse
Aurore pleine de promesse,
Premiers plaisirs purs de tristesse,
Premier rayon de Liberté!

Rêves d'or aux ailes de flamme!
Joyeux devis sans fin ni trame!
Première et sainte ardeur de l'âme,
Premier vol vers la Vérité!

Amitiés si fraternelles
Que le temps ne peut rien contre elles!
Vieux souvenirs, fleurs éternelles
Croissant dans les replis du cœur!

Courses par monts, courses par plaines,
Sous le ciel bleu, sans frein ni rènes :
Longs jours vécus libres de chaînes,
Revenez nous, jours de bonheur!

LE RÉVEIL

Antique Alma Mater, toi qui dans la poussière
Dors, calme, sous la croix,
Réveille-toi! Réveille, en leurs tombes de pierre,
Les Maîtres d'autrefois!
Parcours encore la ville aux quarante collèges,
Déployant l'étendard
Que, fière, tu levais dans les anciens cortèges,
Quand le peuple acclamait ton char.
Vivat! Vivat! Vivat!

LE CORTÈGE

Vivat! Clairons sonnent
Fanfares entonnent
Leurs hymnes vainqueurs!

Dans l'immense foule
Le flot vivant roule
Ses mille splendeurs!

Sur ton char gothique,
Salut, Vierge antique,
Vierge de Louvain!

Honneur à l'Histoire
Célébrant la gloire
Du savoir humain!

Place à la Science
Versant l'abondance
De sa docte main!
Vivat! Vivat!... Louvain! Louvain!

LA CHAINE DE LA SCIENCE

Ici, pendant des siècles, sans relâche,
De nobles cœurs ont recherché le Vrai,
Toujours suivis, dans leur sereine tâche,
Par d'autres cœurs épris du même attrait!
Chaîne sublime où tout est harmonie,
Où chaque anneau est rayon de clarté,
Forgée au feu pur du Génie,
Sous ton souffle ardent, Liberté!

LE GÉNIE

Qui marche sur la terre
Le front dans la lumière,
Comme un hôte du Ciel?

Qui domine l'espace?
Qui trouve en ce qui passe
Le sceau de l'Éternel?

A l'éclair, sous les ondes,
Qui trace un sûr chemin?

Qui scrute au cœur des mondes?
C'est toi, Génie humain!

LA LIBERTÉ

Qui nous prit sous son aile?
Qui de force immortelle
Arme nos jeunes bras?
Qui sourit à nos veilles?
Qui, semant les merveilles
Et la Paix sur ses pas,

Dit : je suis l'Espérance!
Je vis de Loyauté?

Qui garde la Science?
Ton ange, ô Liberté!

LES FILS DE L'UNIVERSITÉ

Au grand soleil de la Belgique,
Fiers et joyeux, gardant au cœur
L'amour du travail dans l'honneur,
Gardant notre devise antique :
« POUR DIEU, LA PATRIE ET LE ROI! »
Liberté, nous suivons ta Loi,
Et dans l'avenir qui rayonne
Nous entrons, la main dans la main!
Dieu protège toujours Louvain
Et l'Alma Mater, sa couronne!

E. DESCAMPS, prof.

—

Studentenlied.

I.

Noordzee die ons kust bespoelt,
Beekjes door ons weiden dartlend,
Vooglen die in 't bosch krioelt,
Vischjes bont in 't zonlicht spartlend,
Steekt uw zang en vreugde bij;
Belgie's zonen, heft de stemme,
Klinke in zegeharmonij
Over stad en gouw met klemme :

Vlaandren, Walenland, één land,
Zij aan zij en hand in hand,
Zingt wie 't hert u beiden voedt :
Alma Mater, wees gegroet!

II.

Midden zee, met vuurgen top,
Staat een baak in 't wilde weder;
Springt de golf de muren op,
Tweemaal ploft zij duizlig neder,
En herglanst 't aloude Kruis,
Trouw aan God en Kerkbelangen,
Wijl het boven 't Reddingshuis
Dreunt in grootsche koorgezangen :

Immer vast gelijk een rots,
Blinkt ten top ons leuze, trots
Vreemde dwinglandspolitiek :
Alma Mater katholiek!

III.

Koningin met eedlen stoet
Van een aantal gulden namen,
Die elke eeuw aanbiddend groet
En vooruitstuwt op haar Fame :
Niets heeft Leuvens Hoogeschool
Heden van haar roem verloren :
Wat de wereld woele en dool',
In ons hert blijft het gezworen :

Nooit, nooit taant uw glorieglans,
Stijg' hij voort ten hemeltrans
Uit uw schitterende kroon :
Alma Mater, groot en schoon!

IV.

Vijftig jaren vlogen heen,
Sinds in schitterend gewemel
't Vrijheidsvaandel weer verscheen
Onder d'onbewolkten hemel;
Nu, o Moeder, rijst gij fier,
't Oog op 't glorievol verleden,
In de hand Gods kruisbanier,
Steunend op het kroost van heden.

Juicht en hoopt, en juicht weerom,
Galme 't stad en wereld om,
Onafzienbre zonenrij :
Leuvens Hoogeschool is vrij!

Louvain!

Souvenir du cinquantième anniversaire.

—

Au sein bruyant d'étudiants en fête
J'ai vu paraître un homme aux cheveux blancs,
La neige en vain semble glacer sa tête :
Son front rayonne et ses yeux ont vingt ans.
Pendant qu'à tous il tend la main d'un frère,
Vers le passé son cœur s'est reporté;
Il dit soudain : « Honneur à notre mère!
Honneur à l'Université! »

« Le voyageur que le poids du jour presse
Aime à chercher un frais repos le soir.
Louvain, Louvain, cité de ma jeunesse,
Dans tes vieux murs, vieillard, je viens m'asseoir.
A ton foyer plein d'images sereines
Si doucement je me sens abrité!
Un sang plus chaud circule dans mes veines,
Ton sang, jeune Université! »

« Ici ma lèvre à ta coupe, Science,
Puisa pour la première fois! Ici
Germe l'esprit et fleurit l'espérance
En des cœurs vierges de souci.
Mon âme ici s'abreuva de la vie
Comme la fleur s'abreuve de clarté;
D'un jour doré chaque aurore est suivie
Au ciel de l'Université! »

« Je vois encor voler dans ma chambrette
Le tourbillon des rêves enchanteurs!
Au coin du manuscrit que je feuillette,
Tu me souris, diplôme de docteur.
On frappe... Au seuil de ma porte entr'ouverte,
Un jeune ami soudain s'est présenté;
Le soleil brille... Adieu, je vous déserte,
Mes cahiers d'Université! »

« Et nous partons. Qui sait où va la feuille
Qu'un vent mobile emporte dans son sein?
Par tout chemin que le caprice accueille,
Légers, gaiement, un bâton à la main,
Nous cheminons, humant l'air frais qui passe,
Dressant au ciel notre col indompté,
Pendant qu'au loin, fantôme qui s'efface,
Disparaît l'Université. »

« Et nous causons, heureux, de bagatelles,
(Les seuls tourments de nos jeunes esprits!)
Ou, déployant toutes larges nos ailes,
D'attraits plus hauts plus noblement épris,
Nous parcourons de l'atôme à l'étoile
De l'âme à Dieu, suprême Vérité,
La chaîne d'or que cherche et que dévoile
Ta science, Université! »

« Nous confions aux fleurs de la campagne
Mille projets, fils de mille désirs.
Nous bâtissons des cités... en Espagne

Ou nous cinglons vers l'île des plaisirs!
Au bel État que la jeunesse fonde
Tout est justice, honneur et loyauté.
D'un tour de main l'on reforme le monde
Aux bancs de l'Université. »

« Sur le retour, quelque tonnelle ombreuse
Par sa fraîcheur semble nous inviter...
Brune liqueur, en ta coupe fumeuse
L'étudiant sut toujours te fêter!...
Mais qu'entend-il? C'est un cri de misère...
Nous te suivons, divine Charité!
Que la mansarde où la croix dit : « Espère! »
Bénisse l'Université! »

« Chers souvenirs, parfum, baume, richesse
Qu'on ne perd point, brise qui va soufflant
L'essaim léger des plus douces caresses
Au cœur qui saigne, au front pâle ou brûlant.
Passez, passez sur mes vieilles années!
Je t'aime encor, première liberté!
Fleurs du printemps, vous n'êtes point fanées :
Je revois l'Université! »

« Etudiants, frères, gardez la flamme,
Du Vrai, du Beau, du Juste, du Divin!
Dans le travail trempez, jeunes, votre âme :
Le temps est court et le plaisir est vain.
Fourbissez-vous des armes lumineuses!
Ceignez vos fronts de force et de fierté!
Soyez soldats de luttes glorieuses,
Enfants de l'Université! »

Au sein bruyant d'étudiants en fête
Ainsi parlait un homme aux cheveux blancs.
En vain la neige a couronné sa tête :
Son front rayonne et ses yeux ont vingt ans.
Joyeux, à tous il tend la main d'un frère :
Le passé chante en son cœur transporté !
Sa voix répète : « Honneur à notre mère !
Honneur à l'Université ! »

E. DESCAMPS, prof.

—

NOTICE
sur la vie et les travaux de Mgr BEELEN.

—

La *Notice* qu'on va lire retrace brièvement la vie et les travaux d'un savant modeste, qui ne chercha point à faire parler de lui et qui dut toute sa réputation à son mérite.

Élève, ami, collègue de Mgr Beelen, son successeur dans la chaire d'Écriture Sainte et de langues sémitiques, j'ai pu apprécier les qualités de l'homme privé, l'enseignement du professeur et les talents de l'écrivain. Le témoignage que je rends ici au prêtre et au savant est l'acquit d'une dette de reconnaissance et d'amitié en même temps que l'accomplissement d'un devoir académique. Pour remplir ma tâche je n'aurai à me départir en rien de l'exactitude véridique et rigoureuse qu'exige l'histoire. Si le cœur et l'attachement à un maître vénéré se montrent dans ces pages, la vérité n'en sera nullement lésée. Toutefois, comme le regretté défunt a brûlé ses notes et une partie de sa correspondance, quelques jours avant de mourir, il y aura forcément dans cette notice bien des lacunes.

Beelen naquit à Amsterdam le 12 janvier 1807, et reçut au baptême les noms de Jean-Théodore. Ses parents, chrétiens fermes et convaincus, appartenaient à cette classe bourgeoise à qui le

travail et la vertu plus que la fortune procurent une certaine aisance et concilient l'estime publique. Ils inculquèrent de bonne heure à leur fils avec l'ardeur du travail les sentiments d'une vertu simple et solide et d'un profond attachement à la foi chrétienne. Ils ne négligèrent rien pour son éducation et pour développer ses talents précoces. Car le jeune Jean montra, dès ses premières années, les plus heureuses dispositions pour s'instruire. Il avait aussi une aptitude spéciale pour la musique. A l'âge de dix ans il touchait de l'orgue dans une église d'Amsterdam. Il conserva, au milieu des plus graves études, un goût particulier pour cet art récréatif. Après de longues heures de travail, il aimait à reposer, par quelques variations sur le piano, son esprit fatigué. Peu de mois avant de mourir, dans une fête académique, cédant à des instances réitérées, il montra par une improvisation qu'il avait conservé jusqu'à la vieillesse le goût musical et l'aptitude de ses premières années.

A l'âge de treize ans il entra au petit séminaire de Hageveld, près de Harlem, pour y faire ses humanités. Il y eut pour ami et pour émule le jeune Bernard Hafkenscheid, d'Amsterdam comme lui et du même âge que lui. Les deux jeunes séminaristes furent dès lors liés d'une amitié qui ne s'éteignit qu'avec la vie, malgré la distance qui les sépara plus tard. Bernard devint, comme on sait, cet éloquent Père Bernard,

rédemptoriste, dont la parole puissante ramena tant d'âmes à Jésus-Christ en Hollande et même en Amérique. Le séminaire de Hageveld était alors sous la direction d'un homme du plus haut mérite, l'abbé van Bommel que le gouvernement hollandais essaya en vain, cinq ans plus tard, de mettre à la tête du *Collège philosophique* établi à Louvain. Il se forma, dès lors, entre le directeur et l'élève des rapports d'estime et d'affection qui se manifestèrent souvent lorsque le directeur de Hageveld fut devenu évêque de Liège.

Beelen ne demeura à Hageveld que cinq ans. Survinrent les jours néfastes où le roi Guillaume, par ses arrêtés du 14 juin et du 11 juillet 1825, ferma tous les petits séminaires et voulut obliger tous ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique à passer par le *Collège philosophique*. Le séminaire de Hageveld fut fermé au mois de septembre. L'abbé van Bommel, les larmes aux yeux et la douleur dans l'âme, fit ses adieux à ses élèves, après les avoir fortement engagés à persévérer dans la piété et dans leur attachement à la sainte Église (1).

---

(1) On peut voir tous ces détails racontés plus longuement dans l'ouvrage intitulé : *Vie du R. P. Bernard, prêtre de la congrégation du très saint Rédempteur, docteur en théologie, par M. J. A. Lans*, prêtre et professeur au petit séminaire de Harlem. Tournai, Casterman. 1882. C'est à cet ouvrage et à la correspondance de Beelen que nous avons emprunté les détails que nous donnons sur la jeunesse et les études de notre regretté défunt.

Beelen et son condisciple Bernard retournèrent à Amsterdam, où ils passèrent trois ans faisant par leur conduite et leur piété le bonheur et l'édification de leurs parents. Pour utiliser leur temps, les deux amis — car ils étaient toujours ensemble — prirent des leçons d'hébreu et de rabbinique auprès d'un juif qui donnait des leçons particulières. C'est ainsi que la divine Providence préparait le jeune Beelen, à son insu, à la chaire qu'il devait occuper plus tard. En même temps les deux séminaristes s'initiaient à l'étude de la théologie sous l'abbé Antoine Bogaerts, un de leurs anciens maîtres de Hageveld. Ils y mêlaient l'étude des belles lettres et des langues étrangères. La vocation sacerdotale des deux amis s'accentuant de plus en plus, ils voulurent entrer au séminaire de Warmond; mais, comme ils n'avaient pas fait leurs études préparatoires au *Collège philosophique*, ils ne purent y être reçus. Dès lors, que faire, sinon aller étudier la théologie à l'étranger? Il y avait cependant un grand obstacle. Un décret du roi Guillaume du 14 août 1825 défendait d'admettre aux fonctions ecclésiastiques tout sujet né en Hollande, qui, après le 1er octobre suivant, aurait fait ses études théologiques à l'étranger. Malgré l'affligeante perspective que cette défense faisait naître, les deux amis, avec le consentement de leurs parents, résolurent d'aller étudier à Rome, où d'autres Hageveldois

les avaient précédés. Le 28 septembre 1828, tout baignés des larmes de leurs parents et de leurs proches, fortifiés par les bénédictions de leurs pasteurs et de leur ancien directeur de Hageveld van Bommel, qu'ils virent à La Haye en passant, se confiant aux soins de la divine Providence, les deux séminaristes prirent le chemin de la ville éternelle.

Ils se dirigèrent d'abord sur Paris, puis sur Lyon, où les formalités de passeport les arrêtèrent durant dix huit jours. De Lyon ils prirent le chemin du mont Cenis. Arrivés au pied de la montagne, ils quittèrent la diligence pour faire une partie de la route à pied et mieux contempler la nature grandiose qu'ils avaient sous les yeux. « Cette montagne, écrit Bernard, nous l'avons gravie à pied, bâton à la main et pipe en bouche (1). Tous les autres voyageurs dormaient dans la diligence; mais moi, j'avais trop entendu parler du mont Cenis, pour ne pas sacrifier quelques heures de repos au plaisir de le contempler. Nous arrivâmes à nous deux jusqu'au sommet de la montagne en devançant toujours la voiture et cependant elle était tirée par six chevaux. Autour de nous, tout dans la nature était revêtu d'un habit d'hiver, toutes les cimes des montagnes et même notre chemin en cer-

(1) On sait que l'habitude de fumer est générale en Hollande. Le clergé ne fait point exception. Beelen a fumé jusqu'à la fin de sa vie.

tains endroits étaient couverts de neige et de glace; mais l'idée que nous voyagions sur le mont Cenis faisait que nous ne songions pas même au froid. Vous ne manquerez pas de dire que c'était bien téméraire à nous d'entreprendre de nuit un tel voyage; mais vous auriez dû voir quel beau clair de lune il faisait, et comment nous pouvions tout distinguer à merveille. » Enfin, après un voyage de sept semaines, que l'on fait aujourd'hui en trois jours, ils entraient dans Rome.

Ils firent des démarches pour entrer soit au séminaire de la Propagande soit au collège germanique. A leur vif regret, ils ne purent être admis ni dans l'un ni dans l'autre de ces établissements. Ils se choisirent donc un appartement *via dell' angelo custode* et se mirent immédiatement à suivre les cours du collège romain. Ils suivirent aussi quelques cours à la Sapience. Ils vivaient dans leur appartement comme dans un séminaire, partageant leur temps entre la prière et l'étude et utilisant même pour s'instruire leurs récréations. Voici ce que Beelen écrit en français à son frère, sous la date du 7 janvier 1829 : « Je commence à parler l'italien assez aisément; je n'ai presque pas de peine à entendre les prosateurs. Quand on est dans le pays cela s'apprend presque en jouant. En général, je ne pourrais nulle part rencontrer une occasion plus favorable pour apprendre les langues. Le latin,

cela s'entend, c'est la langue vulgaire des étudiants entr'eux. Pour l'anglais, je le parle tous les jours avec deux ou trois anglais qui siègent à mon côté au collège. Le dimanche, je vais presque toujours au sermon anglais. Au sortir du sermon je vais presque toujours me promener avec un abbé anglais qui est au collège de la Sapience. La langue vulgaire entre nous est le français que je parle comme le hollandais. Je ne parle l'allemand que rarement, faute d'occasion. J'ai été quelquefois aux leçons d'hébreu dans notre collège. Mais on commençait justement un cours. Cela ne nous convient pas; nous savons un peu trop pour commencer aux lettres de l'alphabet. Peut-être irai-je à la Propagande. Pour le grec, je vais tous les après-midi à l'explication de Démosthène. »

Cette étude des langues ne lui faisait pas négliger les études théologiques. Dans une lettre à ses parents il leur apprend qu'il a soutenu une thèse et que le professeur l'a attendu au sortir pour le complimenter. Il ajoute : « Je crois, chers parents, que je puis bien vous dire cela. »

Ils eurent à Rome pour condisciple et pour émule ce grand promoteur des hautes études qui est aujourd'hui Léon XIII. Au concours de 1829, Pecci obtint le premier prix pour la classe du matin, et Bernard l'accessit, Bernard au contraire fut premier pour la classe du soir et le pape actuel second; dans un autre concours

nous trouvons Bernard Hafkenscheid premier, Beelen second, et Pecci troisième. Léon XIII n'oublia pas son ancien condisciple. La preuve nous en est donnée dans la lettre suivante qu'écrivit à Beelen, le 2 mai 1878, son Em. le cardinal Dechamps : « Enfin, je suis exaucé, et ce que j'ai demandé à Léon XIII dernièrement à Rome m'est officiellement accordé. Le Pape, qui a très bien retenu votre nom, se souvient parfaitement de vous et de vos travaux. Il n'est donc pas étonnant qu'il vienne de vous nommer Prélat de sa maison. »

Cependant les dispositions du gouvernement hollandais étant devenues meilleures, l'archiprêtre Van Banning, qui gouvernait alors la Hollande et la Zélande, pensa à rappeler les deux étudiants : Beelen pour lui donner une chaire au grand séminaire de Warmond, Bernard pour lui donner la chaire de philosophie à Hageveld. Mais les deux amis obtinrent de pouvoir continuer leurs études à Rome. Beelen fut promu solennellement au doctorat en théologie le 10 septembre 1832 et ordonné prêtre le samedi des Quatre-temps de septembre de la même année. Bernard avait été ordonné au mois de mars précédent, et il avait quitté Rome pour entrer dans la congrégation du très saint Rédempteur.

Beelen continua néanmoins son séjour et ses études à Rome jusqu'au mois de mai de l'année

suivante. Il quitta la ville éternelle le 27 mai 1833 avec deux de ses amis qui avaient aussi terminé leurs études.

Les trois amis firent à pied le voyage de Rome à Amsterdam à travers les Etats Pontificaux, la Toscane, le Piémont, la Suisse et l'Allemagne. Ils baisèrent la main de sainte Rose à Viterbe, s'agenouillèrent près de la sainte maison de Nazareth à Lorette et y invoquèrent l'auguste Mère du divin Rédempteur. Le 9 juin ils étaient à Assise et vénéraient le tombeau du patriarche séraphique saint François. A Florence ils admiraient les arts. Puis, passant par Gènes ils arrivaient à Turin qu'ils quittèrent le premier juillet. Quelques jours après, nous les voyons à Aoste au pied des Alpes. Ici la police se montra fort soupçonneuse. Beelen, en même temps que la théologie avait étudié à Rome l'arabe et le syriaque, outre l'hébreu qu'il savait déjà. Pour utiliser, durant son long voyage, ses moments de repos, il avait pris avec lui le Nouveau Testament syriaque édité par Gutbir. La police en visitant les bagages trouva le volume syriaque avec ses caractères étranges; elle crut y découvrir des signes de Carbonari. Beelen discuta durant trois quarts d'heure avec les agents soupçonneux. Il eut grande peine à leur persuader que ces caractères syriaques étaient aussi inoffensifs que les caractères grecs ou latins.

Nos voyageurs firent l'ascension du Saint-Bernard sans incident, jusqu'à l'hospice où ils furent reçus avec cette hospitalité cordiale que les religieux donnent à tous les voyageurs qui traversent cette montagne périlleuse. Le lendemain, après avoir dit la messe, Beelen voulut tenter l'ascension du plus haut pic. Je transcris ici sa note de voyage écrite au crayon : « J'écris ceci assis sur une pointe de roc plusieurs centaines de pieds plus élevé que l'hospice. Je suis monté plus haut encore, mais la peur m'a fait descendre. J'eus l'intention d'aller jusqu'à la pointe la plus élevée de la montagne. Mais j'arrivai à un roc si escarpé que je ne savais où mettre le pied pour monter. Je réfléchis que si jamais le pied venait à me glisser, je serais déchiré en tombant. J'ai cru que dans ce cas la prudence me ferait plus d'honneur que la bravoure. J'eus bien de la peine à monter jusqu'ici. Il nous a fallu traverser de vastes neiges. Avant d'avancer, je tâtais avec le bâton pour en sonder la profondeur, la dureté ou la mollesse. Je n'ai pu marcher que fort peu de temps mesurant mes pas avec mon bâton. Après quoi il a fallu grimper sur les genoux et se traîner en haut en accrochant les mains aux morceaux de roc détachés qui encombrent le chemin. A chaque instant le pied glissait. Je n'apercevais autour de moi que des rocs, des neiges et des glaciers. Il semble que l'hiver a fixé ici son trône parmi

les neiges éternelles. Néanmoins, un peu plus bas on trouve, par ci par là, quelques brins d'herbes et quelques fleurs. Ma vue s'étend ici au loin. Je découvre quinze des plus hautes cimes des Alpes : elles élèvent leurs têtes glacées au-dessus des nuages où leurs pieds se baignent. » Rentré à l'hospice, Beelen dîna de grand appétit. Il écrivit sur le *liber memorialis* du couvent son nom avec ces mots :

. . . . . *Puer sudavit et alsit*
altos dum pedibus baculoque ascenderet Alpes.

Les voyageurs quittèrent les excellents religieux le cœur plein de reconnaissance et descendirent dans le Valais sans incident; ils furent bien accueillis chez les curés des villages valésiens par où ils passèrent. La Suisse offrit bientôt ses lacs et ses sites pittoresques à leurs yeux enchantés. Le 18 juillet, nous les voyons à Zurich. Beelen écrit le 24 juillet de Carlsruhe à ses parents pour leur annoncer son prochain retour. Le 31 juillet il arrive par le Rhin à Nimègue et bientôt à Amsterdam, où il chanta sa première messe entouré de toute sa famille. Mgr van Bommel, évêque de Liège, n'avait pas oublié son ancien élève de Hageveld qui avait fait de si brillantes études à Rome. Il lui offrit la chaire d'Ecriture sainte dans son grand séminaire. Beelen accepta et fut dès lors attaché au diocèse de Liège. Il commença ses leçons par la Genèse.

Les élèves étaient émerveillés. L'évêque aimait à s'entretenir avec le jeune savant. En 1834, il le prit avec lui pour assister à Malines à l'inauguration de l'Université catholique.

La révolution française avait brisé la tradition du haut enseignement théologique dans nos diocèses; les prêtres trop peu nombreux pour suffire aux besoins du ministère, n'avaient ni le temps de prolonger leurs études ni des maîtres pour les former. Les prêtres que les évêques chargeaient de l'interprétation des Livres saints dans leur séminaire y apportaient plus de bonne volonté que de préparation. Il n'en était pas ainsi pour Beelen. Le jeune professeur avait été formé à Rome par des maîtres éminents. Il connaissait à fond l'hébreu et le grec, deux langues dont la connaissance est indispensable à l'interprête de l'Écriture. Sa grande facilité pour l'étude des langues lui avait permis d'apprendre l'arabe et le syriaque et d'acquérir quelques notions du samaritain et de l'éthiopien. Aussi la chaire d'Écriture sainte du grand séminaire de Liège jeta-t elle bientôt un vif éclat. L'enseignement de l'abbé Beelen attira l'attention de l'épiscopat. Le 5 septembre 1836 les évêques belges nommaient l'abbé Beelen à la chaire d'Ecriture sainte de l'Université catholique avec le titre de professeur ordinaire. Il avait alors vingt-neuf ans.

Dès lors, commença pour lui, cette vie d'étude qu'il continua durant quarante-huit ans, jusqu'à ce

que les forces l'abandonnèrent. D'une belle taille, d'une constitution robuste, l'abbé Beelen jouissait d'une santé qui résistait aux fatigues de l'esprit. Son front était large et élevé, ses cheveux noirs, ses yeux vifs, ses traits accentués. Des manières distinguées, une mise propre, parfois élégante, un caractère franc, loyal, sincère, candide jusqu'à la naïveté et toujours charitable, des réparties fines, une originalité de bon aloi, mêlée à de petites distractions de savants (1), lui donnaient une physionomie caractéristique que l'on aimait. Lui seul semblait ignorer qu'il fut savant. Après sa messe qu'il disait de bon matin, il rentrait dans son appartement au collège du Saint-Esprit, et déjeûnait au milieu de ses livres. Souvent il interrompait son repas et quelquefois l'oubliait pour faire une recherche dans un in-folio couché sur le parquet, ouvert sur son bureau ou sur une chaise. Il était toujours entouré de livres et ne savait guère ménager les volumes, aimant à répéter que « les livres sont faits pour les hommes et non les hommes pour les livres. » Toute la matinée il étudiait et n'interrompait son étude que pour donner son cours et pour la récitation de son bréviaire, à laquelle il mettait un soin

(1) Une de ses distractions habituelles était d'oublier son parapluie dans le train. Ce qui l'avait porté à ne plus acheter que des parapluies à bon marché. C'était, disait-il, une économie.

scrupuleux. Malheur à l'importun qui venait l'interrompre durant son étude : il était promptement congédié. C'était une grande faveur, s'il pouvait s'asseoir et causer quelques instants. Durant le dîner qu'il prenait en commun avec ses collègues de la Faculté de théologie et durant la récréation ou la promenade qui suivait, il animait souvent la conversation par des observations fines et des remarques linguistiques qui montraient un esprit cultivé et une grande connaissance de la philologie. En effet, outre les langues sémitiques dont nous avons parlé, outre le grec et le latin qu'il connaissait à fond, outre la langue néerlandaise qu'il avait apprise sur les genoux de sa mère, Beelen savait et parlait le français, l'allemand, l'anglais, l'italien et l'espagnol. Il étudiait durant les vacances comme pendant les cours. C'était à peine si, dans une année, il prenait quelques jours de repos complet. En vacances ou en voyage, il avait toujours dans sa malle quelques livres pour utiliser ses loisirs. Cette précaution lui fit passer sans ennui une captivité de cinq semaines qu'il aimait à raconter sans jamais y mêler un mot d'amertume ou de récrimination

C'était au moment où la cession du Limbourg excitait une grande animosité entre la Belgique et la Hollande. L'abbé Beelen, profitant des vacances résolut d'aller à Amsterdam revoir ses vieux parents pour lesquels il fut toujours un

fils dévoué. Il passa par Liège pour prendre les ordres de son évêque Mgr van Bommel, hollandais comme lui, mais soupçonné de favoriser le nouveau royaume de Belgique et, en conséquence, noté à la cour de Hollande comme un ennemi de son pays natal. De Liège Beelen se rendit à Aix-la-Chapelle, puis à Cologne, d'où il descendit le Rhin jusqu'à Nimègue. A sa sortie du bateau il vit sur le quai une escouade d'agents de la force publique qui, sans mot dire, s'emparèrent de lui, le conduisirent au fort malgré ses protestations et l'incarcérèrent sans qu'il sut pourquoi. Il apprit plus tard qu'on l'avait pris pour un émissaire envoyé dans un but hostile par l'évêque de Liège. Il fut huit jours au secret. Heureusement on lui avait laissé ses livres. Il s'en servit pour préparer ses leçons de l'année suivante. On le fit ensuite comparaître devant une espèce de tribunal. Il écouta tranquillement la lecture de l'acte d'accusation et n'interrompit que pour redresser les phrases incorrectes. Il se préoccupait moins de rester en prison que de laisser violer les règles de la grammaire. Enfin, après cinq semaines, on le laissa sortir. Deux gendarmes le conduisirent jusqu'à la frontière et le mirent en liberté sur le territoire belge. En prison il avait si bien gagné la confiance du gardien, qu'il put sortir deux fois pour aller dire sa messe. Les enfants de ce brave homme pleuraient lorsque Beelen partit.

Le jeune professeur commença son cours par l'explication de l'Épître aux Hébreux, explication qu'il reprit souvent par la suite et qu'il eut même l'intention de donner au public. Cette Épître renferme beaucoup de passages obscurs et offre par là de grandes difficultés à l'interprête. A la grande surprise des auditeurs, elles disparaissaient comme par enchantement sous la parole du professeur. C'est que Beelen possédait à un haut degré les qualités de l'interprête : connaissance profonde des Livres saints et des langues dans lesquelles ils sont écrits, ainsi que de la théologie dogmatique, diction correcte et élégante, voix agréable. Il parlait et écrivait le latin avec une pureté toute cicéronienne ; jamais il ne recommençait une phrase ; jamais il ne la laissait inachevée. Comme il avait vécu au milieu des protestants et des juifs, il cherchait, avant tout, à établir le sens littéral du texte par l'application rigoureuse des règles de la philologie aux textes originaux, parcequ'il savait que c'est le seul moyen efficace pour les combattre victorieusement. Il était l'ennemi déclaré des interprétations arbitraires, quelque ingénieuses qu'elles fussent. Outre le sens littéral, il admettait néanmoins un sens mystique dans beaucoup de passages de l'Écriture ; souvent il a fait défendre ce principe dans des thèses (1). Il avait le

(1) Voyez thèses n. XXXIV, XXXIX, XL, LIII, XCI dans la collection générale.

plus profond respect et la plus haute estime pour la Vulgate, que le Concile de Trente a déclarée authentique, mais il voulait qu'elle fût interprêtée d'après les textes originaux. Selon lui, comme selon les meilleurs interprètes, le Concile de Trente en déclarant la Vulgate authentique, n'a ni privé les textes originaux de leur autorité ni défendu de recourir aux sources. La déclaration d'authenticité n'empêche pas qu'il y ait dans la Vulgate des expressions fautives. On peut cependant avec la Vulgate seule avoir le sens général et la substance de la parole sacrée. Beelen n'exagérait rien. Un de ses premiers élèves devenu un grand écrivain, Mgr Namèche, a exactement exprimé la doctrine du maître dans cette thèse : « C'est avec raison qu'Estius déclare que la connaissance des langues dans lesquelles les Livres saints ont été écrits est très utile et même nécessaire pour les comprendre. En ce sens toutefois qu'il s'agit d'une connaissance approfondie et complète du texte sacré ».

Beelen expliqua successivement la Loi mosaïque, un choix de psaumes, le livre des Proverbes, l'Ecclésiaste, la Sagesse et presque tout le Nouveau Testament. Outre ses leçons d'Écriture sainte, Beelen donnait, par semaine, deux ou trois leçons d'hébreu, de chaldéen, de syriaque et d'arabe. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir restauré en Belgique l'étude des langues orientales tombée avec le collège des Trois-

Langues et l'Université de Louvain sous les coups de la révolution française. M. P. Burggraff commença à l'Université de Liège son cours d'arabe et d'hébreu un an après Beelen. Ce fut même par les langues sémitiques que le savant professeur inaugura la série de ses publications.

Dès 1838, Mgr van Bommel pour lui témoigner sa satisfaction le nomma chanoine honoraire de sa cathédrale.

Dans ses leçons sur les langues sémitiques, Beelen commençait par l'hébreu. Il autographia même, pour l'utilité de ses élèves, une grammaire et une chrestomathie hébraique qui sont demeurées inachevées. Aux élèves plus avancés il expliquait la langue néo-hébraique des rabbins, le chaldéen, le syriaque et l'arabe.

Durant les premières années il s'était contenté, pour ses leçons de chaldéen et de rabbinique, de la dictée et de l'explication de vive voix. Il sentit bientôt tout ce que cette méthode avait d'incommode et de désavantageux pour les élèves. Ne trouvant pas de manuel à leur mettre entre les mains, il s'occupa d'en rédiger un. Telle est l'origine de la *Chrestomathia rabbinica et chaldaica*, dont les deux premiers volumes parurent en 1841 et le troisième en 1843 (1).

---

(1) Nous donnons à la fin de la notice la liste complète de tous les ouvrages de Mgr Beelen.

Il rédigea ce livre et choisit les morceaux de manière à donner à ses élèves une connaissance suffisante de la langue et de la littérature rabbinique et chaldaïque en même temps qu'il leur fournissait des armes utiles pour l'exégèse et l'apologétique.

Le premier volume est divisé en deux parties. La première est consacrée à la littérature rabbinique et contient un choix de réparties spirituelles, de pensées, de proverbes, de paraboles, de fables, de lettres familières empruntées aux meilleurs auteurs. Viennent ensuite des extraits historiques tirés principalement du *Seder 'Olam* et du *Pseudo-Gorionide*, puis des extraits des principaux grammairiens et lexicographes. A ceux-ci succèdent les interprètes de l'Ecriture sainte : Aben-Ezra, le premier et le principal, Raschi, autrement Rabbi Salomon Ben-Isaac, David Kimchi, Abarbanel long et prolixe, Salomon Ben-Melech, les livres appelés *Mechilta* et *Siphra*, les *Midrasch Rabbot* et *Jalkout Schimhoni*. Suivent les philosophes, les théologiens et les poètes, parmi lesquels Rambam ou Maïemonides, le plus célèbre de tous. La seconde partie donne des extraits tirés des parties chaldaïques des livres d'Esdras et d'Esther, des Targums d'Onkelos, de Jonathan et de Jérusalem, du Midrasch *Echa Rabbathi*, du *Zohar*, ce livre cabalistique écrit en dialecte Jérosolymitain qui semble tout imprégné d'idées chrétiennes, de la

Gemara de Babylone et de la *Gemara* de Jérusalem qui avec la *Mischna* forment le Talmud. Un dernier chapitre donne quelques morceaux lyriques; enfin un appendice exerce les élèves à la lecture des caractères rabbiniques, dans lesquels sont écrits et souvent imprimés les écrits des docteurs de la synagogue.

Le second volume contient un choix de notes explicatives où l'auteur montre une vaste connaissance de la littérature juive. Le troisième, qui ne parut que deux ans après à raison du travail qu'il exigea, contient deux lexiques : le premier est pour l'interprétation des morceaux édités dans la chrestomathie; le second et le plus important est le *Lexique des abbréviations*. Les abbréviations fourmillent dans les livres des rabbins; c'est ce qui les rend difficiles à comprendre. Buxtorf, Wolf, Sélig avaient déjà donné des dictionnaires de ces abbréviations. Celui de Beelen est le plus complet et le meilleur que l'on possède jusqu'aujourd'hui.

La Chrestomathie fut et reste appréciée. Nous nous bornerons à un seul témoignage. Le célèbre rabbin converti P. Drach, juge compétent en ces matières, écrivait l'année suivante, en 1844, dans la préface du premier volume de *L'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue* : « La meilleure chrestomathie rabbinique publiée jusqu'à présent, c'est celle du savant et respectable abbé Beelen, professeur d'Écriture sainte et des

langues orientales à l'Université catholique de Louvain. Ce recueil mérite de grands éloges pour le choix des morceaux, pour les notes et le glossaire dont l'auteur l'a enrichi. Malheureusement M. Beelen n'a pas donné la version des textes. »

En même temps qu'il achevait la publication de sa chrestomathie, le savant orientaliste, pour satisfaire sa piété, éditait une traduction flamande des *Visites au Saint Sacrement* de S. Alphonse de Liguori. Ce petit opuscule de piété fut souvent réimprimé et lui-même en donna une édition corrigée deux ans avant sa mort.

L'année suivante il édita avec les principales variantes le texte grec du livre de la Sagesse, qu'il expliquait alors à ses élèves.

En 1845, le laborieux professeur livra au public la dissertation sur l'*Unité du sens littéral* de l'Écriture sainte. Il traite si à fond cette question controversée qu'on peut dire qu'il a épuisé le sujet. Il se prononce pour l'unité du sens littéral et son opinion est aujourd'hui communément adoptée. Ce travail fut bien accueilli et augmenta encore la réputation du jeune professeur qui commençait à être connu hors de son pays.

Quatre années plus tard parut le *Commentaire sur l'Épître aux Philippiens*, suivi en 1850-1851 du *Commentaire sur les Actes des Apôtres*

et en 1854 du *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, qui est son chef-d'œuvre. Dans la préface de son Commentaire sur l'Épître aux Philippiens, l'auteur nous apprend que, dès son arrivée à Louvain, il s'était imposé comme règle d'écrire brièvement toutes ses leçons d'exégèse. Son dessein était de corriger, au fur et à mesure que l'occasion se présenterait, ce premier jet, et de le retravailler quand il expliquerait une seconde fois le même livre. Quant à publier ses Commentaires ainsi préparés il n'y pensait pas. Il ne se décida à publier que sur les instances qui lui furent faites.

Dans cette même préface l'auteur explique ainsi sa méthode : « En commentant l'Écriture sainte, j'ai toujours présente à la pensée la règle si sage imposée par le Concile de Trente à tout interprète catholique (sess. IV). Du reste, en observant religieusement cette règle et en me défiant de mes forces, j'use en toute liberté de mon propre discernement, sans jamais suivre à l'aveugle aucun interprète. Je lis attentivement les écrits exégétiques des SS. Pères; à ce premier travail je joins l'étude des grands interprètes du moyen âge, d'Œcumenius, de Théophylacte, d'Euthymius, de saint Thomas, et des plus illustres commentateurs des temps modernes. Je recueille avec soin les observations judicieuses qui ont été faites par mes devanciers. Comme je suis persuadé qu'aucune interpréta-

tion, quelque spécieuse qu'elle soit, ne saurait être vraie si elle pèche contre les règles du langage, ou si elle attache aux mots des notions fausses, je mets une attention particulière à ne point m'écarter des règles de la grammaire et à déterminer exactement le sens des mots. Je m'attache aussi à saisir et à faire voir l'enchaînement des diverses pensées. »

Le caractère distinctif des commentaires de Mgr Beelen est effectivement cette exactitude rigoureuse à déterminer le sens des mots et des phrases et à montrer l'enchaînement des pensées d'après la connaissance du langage des Livres saints. C'est en cela qu'il excelle. Ses vastes connaissances du grec, de l'hébreu et des langues en général le rendaient éminemment propre à employer cette méthode avec fruit. Dans ses leçons il insistait sur la nécessité de bien établir l'enchaînement des pensées, la suite et le lien des phrases. Ce « nexus », comme il l'appelait, est souvent difficile à saisir dans les Épîtres de saint Paul. Beaucoup d'interprètes ont fait fausse route pour l'avoir négligé. Beelen, pour le faire mieux saisir, a placé à côté du texte de l'Épître aux Romains et de l'Épître aux Philippiens, une paraphrase qui met en lumière toute la suite de l'enseignement de l'Apôtre et la liaison de ses pensées. Ces qualités ne sauraient se montrer avec le même succès dans un livre historique. Aussi le Commentaire sur les Actes des Apôtres

qui requiert plus de connaissances historiques, géographiques et chronologiques, bien qu'il soit justement apprécié, est-il inférieur aux deux autres. Le P. Patrizzi, qui a écrit sur les Actes des Apôtres après Beelen, élève très haut le côté philologique du commentaire de Beelen; mais il eût désiré quelque chose de plus pour le côté chronologique.

C'est surtout dans le commentaire sur l'Épître aux Romains que Beelen a montré ses grandes qualités d'interprète. On ne sait ce qu'il faut y admirer avantage ou sa grande science du langage des Écritures ou sa profonde connaissance de la dogmatique. Cet écrit acheva la réputation du professeur de Louvain. C'est son principal titre de gloire. La méthode exégétique de Beelen fut louée par des savants, tels que les cardinaux Wiseman et Maï. Le premier écrivit même à Beelen pour l'engager à commenter toutes les Épîtres de saint Paul. Pie IX encouragea les travaux du professeur, et dans une lettre signée de sa main, il lui dit : « C'est avec beaucoup de plaisir que Nous avons reçu votre commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains, que vous venez de publier; car Nous savons, cher Fils, combien les plus savants philologues de notre siècle estiment votre jugement; et par la lettre que vous Nous avez adressée, Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que dans l'interprétation des saintes

Écritures, vous vous attachez à suivre la règle que le Concile de Trente a prescrite avec raison à tout interprête catholique. »

Beelen termine la préface de son commentaire sur l'Épître aux Romains par une déclaration de soumission entière au jugement de l'Église pour tous les ouvrages qu'il publierait. Il fut toujours fidèle à cette déclaration; il en donna une preuve toute particulière lorsqu'il fut, en 1860, mêlé accidentellement aux questions philosophiques qui concernent le développement de la raison humaine.

Entretemps l'infatigable professeur ne perdait pas de vue les langues sémitiques. En 1851 il acheta à Leipzig un corps complet de caractères hébreux, syriaques, samaritains, arabes et éthiopiens; puis se faisant ouvrier typographe, faute de compositeurs sachant manier les caractères orientaux, il se mit à imprimer une grammaire syriaque qui devait être suivie d'une chrestomathie. Cet ouvrage est demeuré inachevé.

Bientôt Beelen, cédant aux instances de Mgr de Ram, entreprit un travail syriaque plus considérable. Les deux Épîtres grecques de saint Clément romain *sur la Virginité* que saint Jérôme et saint Épiphane avaient lues, passaient pour être entièrement perdues comme tant d'autres monuments littéraires de l'antiquité chrétienne quand, vers le milieu du siècle dernier, par un bonheur inattendu, Wetstein les découvrit dans

une version syriaque, placée à la fin d'un manuscrit du Nouveau Testament syriaque, qui lui avait été envoyé d'Alep. Wetstein publia bientôt après cette traduction syriaque en y ajoutant sa version latine. Les Épîtres furent plus tard insérées dans la *Bibliothèque des Pères de Gallandi* et traduites en diverses langues. Beelen, en lisant ces Épîtres, s'aperçut que la traduction de Wetstein était très défectueuse et chercha à se procurer le manuscrit. Aidé par Iuynboll, professeur de langues orientales à l'Université de Leyde, il le trouva au séminaire des Remontrants à Amsterdam et l'obtint en prêt. L'examen qu'il en fit lui persuada qu'une nouvelle édition était nécessaire. Il se mit à l'œuvre.

L'ouvrage dédié à Pie IX parut en 1856 et valut à son auteur les éloges les plus flatteurs. Depuis trois siècles on n'avait plus rien publié en Belgique en langue syriaque. Le jeune duc de Brabant, aujourd'hui Léopold II, offrit à l'auteur une belle tabatière en témoignage de satisfaction pour le don d'un livre si savant. Pie IX le nomma camérier d'honneur. Deux prélats orientaux, Mgr Bartatar, archevêque de Seerd et un autre évêque Chaldéen ont joint par des lettres et par une pièce de vers leurs félicitations à celles des savants européens. Dans les prolégomènes l'auteur développe avec beaucoup de science les arguments qui établissent l'authen-

ticité des deux Épîtres. Ce point avait à peine été effleuré par ses devanciers. Néanmoins, jusqu'aujourd'hui la démonstration n'a pas fait taire tous les doutes. Peut-être l'avenir par de nouveaux documents achèvera-t-il l'œuvre. Pour ma part, je ne désespère pas. Car, aux preuves que l'on possédait, sont venus se joindre un fragment de la première Épître qui se trouve dans un manuscrit syriaque extrêmement ancien du musée Britannique (1) et le témoignage d'un prélat oriental fort instruit, Mgr Sambiri, autrefois chef des Jacobites. Après les prolégomènes vient le texte syriaque avec la traduction latine à côté et des notes théologiques au bas des pages. Puis, l'auteur, voulant aider ceux qui commencent l'étude du syriaque, donne de nouveau le texte syriaque. Cette fois, le texte est orné de points voyelles et accompagné de notes grammaticales et d'observations critiques sur la version latine de Wetstein et sur la version allemande du Père Zingerlé. Un premier appendice donne ces deux versions, un second ajoute quelques fragments exégétiques qui se trouvaient dans le manuscrit syriaque. Une table de matières et un erratum terminent le volume.

Entretemps Beelen continuait ses leçons d'exégèse. Il donnait par semaine une leçon sur la grécité du Nouveau Testament. C'est ce qui lui

(1) Ce manuscrit est de l'an 562 et est côté « add. man. 12, 156. »

fit rédiger la *Grammatica graecitatis Novi Testamenti* qui vit le jour en 1857. Sans doute le catholique n'est pas comme le protestant, obligé de recourir à l'exégèse pour connaître sa foi : il a dans l'autorité infaillible de l'Église une règle plus sûre que toutes les règles de la grammaire. L'enseignement divin de l'Église et le consentement unanime des Pères, forment en matière de foi et de mœurs une interprétation à laquelle l'exégèse elle-même se sent obligée de se soumettre. Cependant il faut remarquer que le nombre des passages dont l'Église a déterminé le sens dogmatique est très restreint. Au commentateur incombe le devoir de défendre l'interprétation de l'Église, et de rechercher le sens des textes obscurs. Or, quand il s'agit du Nouveau Testament, il est indispensable, pour combattre efficacement les protestants et les rationalistes, de recourir au texte grec. Mais ce grec n'est pas le même que le grec classique; il est mêlé d'hébraismes, il a ses formes grammaticales, ses règles de syntaxe, ses tournures de phrases particulières. C'est le grec parlé en Palestine, en Syrie et en Égypte après les temps d'Alexandre. De nos jours les protestants, nommément Haab, Alt, Trollope, et surtout Winer ont publié sur la grécité du Nouveau Testament des études approfondies, mais trop souvent imprégnées des préjugés de leur secte. Du côté des catholiques un semblable travail manquait

encore. Beelen a comblé cette lacune. Il s'en explique ainsi dans la préface : « J'ai été obligé, dit-il, depuis quelques années d'ajouter chaque semaine à mon cours d'exégèse une leçon sur l'idiome grec du Nouveau Testament. Il n'y avait point de grammaire de cet idiome que je pusse expliquer à mes élèves, et de laquelle ils pussent se servir avec avantage. C'est ce qui m'a inspiré le dessein de composer, d'après la grammaire de Winer, un livre qui pût convenir à mes leçons ; car l'ouvrage même de Winer ne pouvait être d'usage dans nos cours académiques. En effet, sans rappeler que Winer n'est pas catholique et que souvent ses paroles blessent les oreilles fidèles, la langue seule dans laquelle est écrite sa grammaire la rendait inapte à nos cours. Les jeunes théologiens qui de la Belgique, de la France, de l'Angleterre, de l'Irlande se rendent à l'Université de Louvain, pour la plupart, ne connaissent pas l'allemand. En outre, j'avais trouvé que l'exégèse de Winer n'était point sans reproche, et que son ouvrage présentait d'une part des lacunes et renfermait d'autre part plusieurs choses inutiles à mes élèves. » Mgr Beelen a non seulement corrigé Winer, mais il l'a refondu et complété, de sorte que la *Grammatica graecitatis N. T.* est en somme un nouvel ouvrage beaucoup supérieur au premier.

Durant ses moments de loisir Beelen, depuis une dizaine d'années déjà, travaillait à une

version néerlandaise du Nouveau Testament. C'était un vœu général dans les Flandres et en Hollande d'avoir une nouvelle version, et ce vœu avait été souvent exprimé au savant exégète que l'on regardait, avec raison, comme l'écrivain le plus capable de le réaliser. Les versions qui existaient étaient en effet insuffisantes. La traduction Janséniste de De Witte, celle du protestant Vander Palm, outre qu'elles étaient très défectueuses, n'inspiraient aucune confiance au point de vue de l'orthodoxie. Il ne restait donc que la traduction de Van Winghe, plus connue sous le nom de *Bible de Moerentorf*. Mais les exemplaires étaient devenus rares. De plus cette version n'était pas accompagnée de notes explicatives; elle était en vieux flamand brabançon et laissait beaucoup à désirer tant pour le fond que pour la forme. Les pères Smits et Van Hove avaient bien, il est vrai, entrepris au siècle dernier une nouvelle version; mais la mort ne leur avait permis de traduire qu'une partie de l'ancien Testament. Il y avait donc un grand service à rendre aux Flandres et à la Hollande. L'œuvre était longue et difficile; mais personne n'était préparé comme Beelen. Lui seul pouvait, semblait-il, la réaliser. Elle allait occuper le reste de sa vie. Il ne recula pas. Aussitôt que sa grammaire fut achevée, il consacra à la traduction flamande tout le temps que n'absorbaient pas les devoirs du professorat.

Comme préparation à ce long et important labeur, il publia en 1858 ses *Grondregels, voor het vervaardigen eener nederduitsche vertaling van het Nieuwe Testament ten gebruike der katholieken.* (*Règles fondamentales pour la préparation d'une traduction du Nouveau Testament à l'usage des catholiques*). Cet écrit avait un double but. Il préparait le terrain; il faisait connaître les règles qui avaient guidé l'auteur dans son travail et les justifiait; en même temps il sondait l'opinion et provoquait les observations des hommes compétents, particulièrement des évêques de Belgique et de Hollande, afin de pouvoir, s'il y avait lieu, retoucher sa traduction.

Beelen impose au traducteur dix-huit règles, qui se réduisent, comme l'a observé Mgr Malou, à ce double principe : 1° le traducteur doit rendre *fidèlement* la Vulgate; 2° à ce précepte il y a quelques exceptions. L'auteur justifie chacune de ses règles par des exemples bien choisis. Il donne ensuite trois chapitres de sa traduction pour montrer comment il a observé ses règles, et termine par une critique, souvent juste mais quelquefois trop sévère, des versions françaises du Nouveau Testament.

Mgr Malou, évêque de Bruges et son ancien collègue, écrivit à l'auteur la lettre suivante qui nous dispense de porter nous-même un jugement dont la compétence pourrait justement être contestée :

Bruges, le 29 mars 1858.

Mon cher Monsieur,

« Je n'ai pu achever que ce matin la lecture attentive et scrutatrice des Règles fondamentales que vous avez publiées en flamand pour faire connaître la marche que vous avez suivie dans la traduction flamande du Nouveau Testament, que vous allez mettre sous presse. J'ai reconnu et admiré dans ce travail votre exactitude et votre ponctualité habituelle; et je ne doute point que la version flamande composée d'après ces règles, ne satisfasse les critiques les plus difficiles, et ne serve ensuite de modèle aux écrivains qui tenteraient de traduire le Nouveau Testament en d'autres langues modernes. Voici les seuls points que j'ai à relever. » Le savant prélat relevait ensuite certaines expressions et certains petits détails dont le plus important est celui-ci : « J'ai remarqué que vos notes ne sortent pas du domaine exégétique et historique. Des notes pratiques et ascétiques auraient leur utilité; mais vous avez redouté sans doute l'étendue. »

Dans une seconde lettre le docte évêque engageait l'auteur à traduire ses Règles en latin.

Bientôt le savant traducteur reçut une approbation flatteuse de l'Épiscopat belge réuni à Malines. En voici les termes :

Malines, le 4 août 1858.

Monsieur le Professeur,

« Après avoir examiné et fait examiner les Règles de traduction que vous avez rédigées sous le titre de *Grondregels*, etc., nous vous autorisons à publier une nouvelle traduction du Nouveau Testament en langue vulgaire et nous sommes disposés à accorder notre approbation à votre travail. Vos connaissances étendues, votre long enseignement à l'Université catholique nous inspirent une entière confiance sur la fidélité de cette version; mais afin de donner plus d'autorité à votre important travail, nous examinerons et nous ferons examiner toutes les parties de cette traduction qui contribuera, nous l'espérons, à l'édification des fidèles et à l'étude des vérités saintes.

Recevez, etc. »

† Engelbert Card. Arch. de Malines.
† Gaspar Jos., évêque de Tournay.
† Nicolas Joseph, év. de Namur.
† Louis Jos., év. de Gand.
† Joan. Bapt., év. de Bruges.
† Théodore, év. de Liège.

En conséquence de cette lettre, chaque évêque nomma un reviseur chargé d'examiner, feuille par feuille, avant qu'elle sortît de presse la

traduction et les notes et de transmettre ses observations à l'auteur, afin que celui-ci pût en profiter. L'évêque de Bruges, Mgr Malou, examina scrupuleusement le travail et adressa à son ancien collègue de sagaces et judicieuses notes. Mgr Van Hemel, vicaire général de Malines, ajouta les siennes. L'évêque de Gand, Mgr Delebecque, transmit les observations de M. le chanoine Bracq, alors professeur d'Ecriture sainte depuis vingt-neuf ans. Ces observations marquées au coin d'une grande science des Ecritures et tirées des meilleurs commentateurs ont plus d'une fois servi à l'auteur pour améliorer soit sa traduction soit ses notes. Malheureusement il ne reste que quelques fragments de cette correspondance exégétique. Ce qui reste fait regretter ce qui est détruit.

La traduction de l'Évangile de saint Mathieu parut en 1859; les autres parties du Nouveau Testament suivirent successivement. L'Apocalypse, qui termine la loi nouvelle fut achevée en 1869. La publication a donc duré dix ans. Il a fallu, pour la réaliser, un travail long, hérissé de difficultés, une vaste science, une connaissance profonde de la langue néerlandaise et une grande clarté d'exposition.

La traduction est accompagnée de notes explicatives qui forment un commentaire solide, clair et complet du texte. On y remarque facilement la science vaste et sûre d'elle-même que possé-

dait l'auteur. Elles sont si condensées qu'elles valent un long commentaire. Son Em. le Cardinal Dechamps, qui appréciait hautement Beelen et qui eût voulu l'avoir à Rome à côté de lui durant le Concile, insista à diverses reprises par des lettres pressantes pour que l'auteur mît ses notes en latin et fît ainsi un commentaire utile aux membres du clergé belge et étranger qui ne connaissent pas le flamand.

Il lui écrivit le 9 octobre 1870 : « J'entends exprimer de tous côtés un vœu, auquel je m'associe : ne publierez-vous pas vos commentaires en latin?

« Je sais que la langue flamande ou hollandaise est très noble et très riche, et qu'elle peut concourir avec la langue allemande, sa sœur puînée, mais il n'en reste pas moins vrai que la sphère où se parle l'allemand primitif n'est pas très étendue, ne l'est pas du moins assez pour vos travaux. Vous avez très bien fait de les publier en flamand, pour le bien d'une foule d'âmes, mais en les publiant en latin, vous seriez utile à une foule de prêtres de toute nation. »

Tous les évêques de Belgique félicitèrent chaleureusement l'auteur d'avoir mené à bonne fin sa grande et difficile entreprise et lui donnèrent une approbation collective des plus flatteuses, dans laquelle ils louent la fidélité de la version, l'habileté consommée et la grande exactitude du traducteur, l'érudition et la saine doctrine des

notes qui font si bien saisir le sens de la parole divine.

Les évêques de Hollande se rangèrent à l'appréciation des évêques belges. Le souverain Pontife encouragea de sa bénédiction l'auteur à continuer ses travaux. Comme marque de la considération dont il était l'objet à Rome, Beelen fut nommé consulteur de la congrégation de l'Index en 1859. Le savant jésuite Victor De Buck parla et écrivit dans le même sens. Ce ne fut pas seulement le clergé des Flandres qui exalta le travail de Beelen; mais ce furent aussi des protestants. Le Dr Vissering, protestant et littérateur hollandais, s'exprime ainsi dans le *Tydspiegel* de juin 1861 : « La traduction de Beelen se distingue par une fidélité, une exactitude de détails, une propriété et une clarté d'expression, une pureté de style et de langage, comme on n'en rencontre que très rarement. » Plusieurs fois cependant ces mêmes personnes qui payaient au savant traducteur un juste tribut d'hommages, lui exprimèrent le désir de voir disparaître certaines phrases, certaines tournures hollandaises, difficiles à comprendre dans les Flandres. On trouvait aussi la traduction si absolument littérale en certains endroits qu'elle s'éloignait du génie de la langue flamande et qu'elle perdait cette facilité à être comprise que le peuple recherche. Mais ce ne sont là que de ces légères imperfections dont aucun ouvrage

n'est exempt. Un de ses élèves jugea que ses notes traduites en français formeraient un excellent commentaire en cette langue; mais il ne consentit pas à les laisser traduire. Il eut pendant quelque temps l'intention de faire lui-même ce travail; il laisse en effet, en manuscrit, des notes critiques sur les versions françaises de Sacy, de Carrières, de Gaume et de Lallemand, et un essai de traduction française qui comprend tout le Nouveau Testament. Il ne poussa pas plus loin ce travail, pressé qu'il était de tous côtés de continuer ses traductions flamandes.

En effet, à peine Beelen avait-il achevé l'œuvre magistrale qui a rendu son nom cher au clergé des Flandres, que les évêques belges l'engageaient à un nouveau travail. Depuis des siècles, il est d'usage dans nos catholiques contrées flamandes, que chaque maison possède un livre des Épîtres et des Évangiles, destiné soit à suivre les offices liturgiques, soit à édifier la famille aux pieuses lectures du soir. C'était le vœu d'un grand nombre de fidèles et de pasteurs de voir Mgr Beelen donner une traduction avec notes de ce livre traditionnel. Ce vœu semblait facile à réaliser. Il n'y avait qu'à ajouter la traduction des morceaux tirés de l'Ancien Testament et d'y joindre les annotations requises. Tous les morceaux tirés du Nouveau Testament étaient déjà traduits et annotés. Néanmoins quelques personnes auraient voulu un travail

différent; elles auraient voulu des annotations pieuses qui fissent de cet ouvrage un livre de piété à lire en famille. C'était un travail tout nouveau et rentrant moins dans les aptitudes spéciales de Beelen. L'infatigable écrivain se mit donc à l'œuvre; mais il suivit sa méthode habituelle. Au mois d'août 1870, les *Épîtres et Évangiles des dimanches et des fêtes*, traduction néerlandaise et notes avec une longue préface, sortaient des presses et venaient remplacer avantageusement les livres de ce genre dont on se servait auparavant. L'année suivante les *Épîtres et Évangiles du carême* vinrent compléter les Épîtres et Évangiles des dimanches et des fêtes.

Les évêques de Belgique dans leur approbation collective s'expriment ainsi : « Cette nouvelle *Traduction des Épîtres et Évangiles des dimanches et des fêtes de l'année*, avec son commentaire perpétuel faite, à notre invitation, par l'excellent M. Beelen, a été soumise par nous à un examen attentif. Nous lui donnons notre entière approbation et nous recommandons instamment l'emploi de cette nouvelle version aussi bien pour le service public dans les églises que pour l'usage privé dans les familles. » Cette approbation est répétée pour la traduction des Épîtres et Évangiles du carême. Le langage épiscopal dispense de tout éloge. Nous ne pouvons cependant passer sous silence le jugement

que le savant Bollandiste Victor De Buck porta, à cette occasion, dans les *Précis historiques* (1) sur cet écrit et sur les ouvrages de Mgr Beelen en général. « Le catalogue des livres de Mgr Beelen, écrit ce savant religieux, s'accroît constamment, c'est le moindre mérite de l'auteur. Ce qui le distingue de la foule des écrivains, c'est que toutes ses publications sont excellentes dans leur genre. Or, après tant de livres publiés sur la sainte Écriture, ce n'est pas là un éloge sans valeur. Pour dire toute notre pensée, nous doutons que la Belgique aît produit en ce siècle des ouvrages plus savants, plus solides, de meilleur goût que ne le sont, en général, les écrits de Mgr Beelen, et nous pensons qu'ils lui survivront autant que ceux d'A Lapide, de Maldonat, de Stapleton, etc., ont survécu à leurs auteurs.

» *Les Épîtres et Évangiles* qui viennent de sortir de presse sont naturellement, en très grande partie, une reproduction de la traduction annotée du Nouveau Testament par le même auteur. Il n'avait pas besoin de refaire ce qui avait été bien fait dès la première fois. Il n'a eu qu'à ajouter la traduction et l'explication d'un nombre restreint de leçons tirées de l'Ancien Testament.

» La routine sera peut-être cause que, pendant quelque temps, la traduction de Mgr Beelen ne

(1) Livraison du 15 novembre 1870.

soit pas d'un usage commun, et qu'on continue de se servir au prône d'anciennes traductions plus ou moins renouvelées; mais à la longue, la raison l'emporte sur la routine, et il n'est pas douteux que, vu l'infinie distance qui sépare la traduction de Mgr Beelen des traductions en vogue, la raison ne conseille de se servir du travail du savant traducteur. »

Tandis qu'il publiait tous ces savants ouvrages Mgr Beelen continuait ses leçons d'exégèse et de langues sémitiques et faisait l'admiration de ses auditeurs, autant par la pureté de la diction et la clarté de l'exposition que par l'étendue et la profondeur de sa science. Durant un long professorat de 39 ans, jamais sa réputation ne se démentit. Deux fois ses élèves lui offrirent son portrait lithographié. Lorsque l'Université ou la Faculté de théologie devait rédiger une pièce latine, Beelen était toujours chargé de ce travail. Tant de services rendus à l'enseignement et aux lettres méritaient une récompense. Le roi le nomma en 1871 chevalier de son ordre.

De divers côtés, on demandait à Beelen de faire pour les Psaumes ce qu'il avait fait pour le Nouveau Testament. Comme nous l'apprend M. F. Nève (1), le savant exégète avait eu, vingt ans auparavant, l'intention de publier un commen-

(1) *Des travaux d'exégèse de M. J. T. Beelen* dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1852.

taire des Psaumes, mais son projet avait été interrompu par d'autres travaux. Il était donc déjà préparé à ce nouveau et difficile travail. Quoiqu'il eût déjà trente-cinq années de professorat, qu'il fût arrivé à l'âge où l'on peut aspirer à un légitime repos, il entreprit l'œuvre demandée. L'ouvrage fut publié en deux volumes en 1877-1878, deux ans après que le savant professeur, sentant ses forces diminuer, avait demandé et obtenu l'éméritat bien légitimement acquis, mais qu'on ne lui donna qu'à regret.

On retrouve dans la traduction des Psaumes et dans les notes qui l'accompagnent toutes les qualités que l'auteur a montrées dans ses précédents écrits. Il y a toutefois une différence à noter. Le livre des Psaumes offre des difficultés particulières. Il est quelques endroits des psaumes qui exigent, pour être bien élucidés, d'assez longs développements; d'autres sont l'objet de controverses qu'il est impossible de résoudre en quelques mots; d'autres enfin demandent la discussion attentive du texte hébreu. Pour ne point entraver la marche du commentaire, l'auteur a traité ces questions en appendice C'est là aussi qu'il apporte les passages des Pères qui sont un peu longs, et qu'il réfute les rationalistes qui ont voulu nier le caractère prophétique des Psaumes. Selon le désir de beaucoup de lecteurs, il mit le texte latin en regard de la version.

C'est alors que le Souverain pontife Léon XIII, se souvenant de son ancien condisciple, le nomma, à la demande du cardinal Dechamps, prélat de sa Maison.

Les Psaumes terminés, il commença la traduction des *Proverbes*, qui parut l'année suivante. Il avait soixante-douze ans et commençait à ressentir les infirmités de la vieillesse. Une toux opiniâtre le privait souvent du sommeil; il passait des nuits pénibles; ses forces diminuaient. Une plaie à la jambe l'empêchait de faire ses promenades habituelles et quelquefois de dire la messe. Il n'en continua pas moins sa traduction néerlandaise des livres de l'Ancien Testament et ne l'abandonna que lorsqu'il fut lui-même abandonné par les forces physiques. L'*Ecclésiaste* parut en 1880, la *Sagesse* en 1881, l'*Ecclésiastique* en 1883. Il commença les *Machabées* qu'il n'a pu achever. *Pendent opera interrupta*. Il avait choisi de préférence les livres qu'il avait autrefois expliqués à ses élèves, parce qu'il les connaissait mieux et que ses forces affaiblies ne lui permettaient plus le travail ardu d'autrefois. En outre ces livres n'avaient pas été traduits par les Pères Smits et Van Hove. Ainsi, sa traduction comblait un vide et offrait une utilité spéciale.

Épuisé par tant de travaux, il vit approcher la fin de sa vie laborieuse et le moment où les joies d'un monde meilleur allaient remplacer les

souffrances, qui remplirent les derniers mois de son existence sans lui ôter ni le courage ni la patience. Quand il sut que ses derniers jours approchaient, il fit appeler le curé de la paroisse, se confessa et ne s'occupa plus que de bien mourir.

Il avait toujours eu une grande dévotion au saint Sacrement. Il aimait à aller, durant ses promenades, le visiter dans les églises où il y avait exposition. Lorsque le président du collège du St-Esprit lui apporta le saint Viatique et fit appel à ses sentiments de foi et de piété, il se leva sur son séant, et d'une voix vibrante qui émut tous les assistants il s'écria : « O Jésus, mon créateur, mon rédempteur, je crois en vous, je mets en vous toute ma confiance, je vous aime de tout mon cœur. Venez, venez, ô mon amour, venez et ne tardez pas. » Puis levant les mains, il articula avec l'ardeur d'une foi vive et profondément convaincue les paroles liturgiques : « Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen. » Durant les six jours qu'il vécut encore il reçut de nouveau la Sainte Communion avec les mêmes sentiments de foi. Plein de résignation il répétait à ceux qui venaient encourager ses derniers moments : « C'est comme le bon Dieu voudra. » Enfin, le 31 mars 1884, il s'endormit doucement dans le Seigneur, mourant en paix avec Dieu comme il avait vécu en paix avec les hommes.

Beelen fut l'un des maîtres les plus illustres de la première génération de l'Université catholique. Il contribua, plus que tout autre, à la renaissance des études d'exégèse sacrée en Belgique. Il fit revivre l'étude des langues orientales, s'acquit la reconnaissance des deux Flandres et de la Hollande par sa traduction néerlandaise du Nouveau Testament et laisse des écrits qui lui survivront et le feront ranger parmi les grands commentateurs.

Son corps repose dans le cimetière bénit de l'abbaye de Parck. On lit sur sa modeste tombe :

HIC JACET
ILLUSTRISSIMUS AC REVERENDISSIMUS
JOANNES THEODORUS BEELEN
S. S. PRÆLATUS DOMEST.
QUI · NATUS · AMSTELODAMI · PRID. · ID · JANUAR.
A. · MDCCCVII
PROFESSOR · IN · ALMA · UNIVERS. · CATH. · LOVAN.
RENUNTIATUS · A. · MDCCCXXXVI
IBIDEM · PER · ANNOS · XXXIX · EGREGIIS
EDITIS · LIBRIS
S. · SCRIPTURAM · EST · INTERPRETATUS · ET
LINGUAS · ORIENTALES · DOCUIT
VARIISQUE · AUCTUS · HONORIBUS · TUM
ECCLESIASTICIS · TUM · CIVILIBUS
PIE · AC · CANDIDE · CEU · VIXIT · IN · DOMINO
OBDORMIVIT
PRIDIE · KALEND · APRILIS · A. · MDCCCLXXXIV.

—

LISTE DES OUVRAGES DE MGR BEELEN.

—

1. *Chrestomathia rabbinica et chaldaica, cum notis grammaticis, historicis, theologicis, glossario et lexico abbreviaturarum, quæ in Hebræorum scriptis passim occurrunt.* — Lovanii, Vanlinthout et Vandenzande, 1841-1843; 3 vol. in-8° de VI-322 et 170, 326 et 201, 343 pp., en 5 parties.
2. *Bezoeken bij Jesus Christus in het Allerheiligste Sacrament des Altaars, door den heiligen Alphonsus Maria de Liguori. Uit het italiaansch vertaald door J. Th. Beelen.* — Leuven, Ickx en Geets, 1843; in-16.

   Plusieurs fois réimprimé à Louvain et à Amsterdam. Nouvelle édition. Leuven bij Karel Fonteyn, 1882. Vol. in-18 de VIII-156 pages.
3. *Liber sapientiæ græce secundum exemplar Vaticanum. In usum suorum auditorum, addita selecta varietate lectionis codicis Alexandrini atque editionum complutensis et Aldinæ.* — Lovanii, Vanlinthout et Vandenzande, 1844; in 4° de 16 pages.
4. *Dissertatio theologica, qua sententiam vulgo receptam, esse sacræ scripturæ multiplicem interdum sensum litteralem, nullo fundamento satis firmo niti, demonstrare conatur J. T. Beelen.* — Lovanii, Van-

linthout et Vandenzande, 1845; vol. in-8° de VIII-143 pages.

5. *Interpretatio epistolæ S. Pauli ad Philippenses.* — Lovanii, Ickx et Geets, 1849; in 4.
Réimprimé sous le titre de : *Commentarius in epistolam S. Pauli ad Philippenses. Accedunt textus græcus atque latinus, et continua totius epistolæ paraphrasis.* Editio secunda. — Lovanii, C. J. Fonteyn, 1852; in 4° de IV-142 pages.

6. *Commentarius in Acta Apostolorum, cui integre adduntur textus græcus et latinus.* — Lovanii, C. J. Fonteyn, 1850-1851; 2 vol. in-4° de XII-272 et 266 pages. Deuxième édition, sans les textes grec et latin. — Ibid. 1864; vol. in 8° de 606 pages.

7. *Commentarius in epistolam S. Pauli ad Romanos. Accedunt textus græcus atque latinus, et continua totius epistolæ paraphrasis.* — Lovanii, Fonteyn et Vanlinthout, 1854; vol. in-4° de XIX-517 pages.

8. *Sancti patris nostri Clementis Romani epistolæ binæ de virginitate syriace, ad fidem codicis manuscripti Amstelodamensis, additis notis criticis, theologicis, et nova interpretatione latina. Accedunt fragmenta nonnulla Syriaca exegetici argumenti, ex eodem codice manuscripto deprompta, nunc primum edita et latine reddita.* — Lovanii, C. J. Fonteyn, 1856, in 8° de XCVII-327 pages.

9. *Grammatica græcitatis Novi Testamenti.* — Lovanii, C. J. Fonteyn, 1857; in 8° de VIII-584 pages.
10. *Grondregels voor het vervaardigen eener nederduitsche vertaling van het Nieuwe Testament ten gebruike der katholieken.* — Leuven, Vanlinthout, 1858; in-8° de VII-142 pages.
11. *Het Nieuwe Testament Onzes Heeren Jesus-Christus volgens den latijnschen tekst der Vulgaat, in het nederduitsch vertaald en indoorloopende aanteekeningen uitgelegd.* — Leuven, C. J. Fonteyn, 1859-1869; 3 vol. in-8° de XI-678, 690 et 439 pages.
12. *De Epistels en Evangeliën op alle de zondagen en op de voornaamste feestdagen van het kerkelijk jaar, naar den latijnschen tekst van het romeinsch Missaal, opnieuw in het nederduitsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd.* — Leuven, C. J. Fonteyn, 1870; vol. in 8° de XLVI-332 pages.
13. *De lessen en Evangeliën op al de dagen van den heiligen tijd van den vaste, naar den latijnschen tekst van het romeinsche Missaal, opnieuw in het nederduitsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd.* — Leuven, C. J. Fonteyn, 1871; vol. in-8° de XII-266 pages.
14. *Het boek der psalmen naar den latijnschen*

tekst der Vulgaat, in het nederduitsch vertaald en in doorlóopende aanteekeningen uitgelegd. — Leuven, K. Fonteyn, 1878; 2 vol. in-8° de XII-357 et 322 pages.

15. *De spreuken van Salomo, naar den latijnschen tekst der Vulgaat, in het nederlandsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd.* — Leuven, Karel Fonteyn, 1879; vol. in-8° de VII-237 pages.

16. *Het boek genaamd de Predikeer, naar den latijnschen tekst der Vulgaat, in het nederlandsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd.*— Leuven, Karel Fonteyn, 1880; vol. in-8° de VI-74 pages.

17. *Het boek der Wijsheid, naar den latijnschen tekst der Vulgaat, in het nederlandsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd.* — Leuven, Karel Fonteyn, 1881; vol. in-8° de VIII 133 pages.

18. *Het boek genaamd Ecclesiasticus, naar den latijnschen tekst der Vulgaat, in het nederlandsch vertaald en in doorloopende aanteekeningen uitgelegd.*— Leuven, Karel Fonteyn, 1883; vol. in 8° de VIII-360 pages.

19. *Grammatica syriaca*, sans titre ni date; restée inachevée, 88 pages in-8° imprimées vers 1854.

20. *Grammatica et chrestomathia hebraica*, inachevée et autographiée par l'auteur vers 1851.

Dans la Revue catholique de Louvain.

21. *Remarques sur la théologie dogmatique du P. Perrone*, IV-V. 1846 1847.

En manuscrit.

22. *Archæologia biblica.* Traité fort étendu, mais incomplet qui comprend les leçons données en 1840 1841.
23. *Scholia in quatuor Evangelia, in Epistolas ad Corinthios, ad Hebræos, in psalmos, in librum Sapientiæ, in Isaiam.* Ces commentaires sont inachevés; mais on les consultera avec profit. Le commentaire sur Isaïe renferme une introduction générale sur les prophètes et est plus achevé que les autres.
24. *Version française du Nouveau Testament avec des remarques critiques sur les versions de Sacy, de Carrières et de plusieurs autres.*

T. J. LAMY,
de la Fac. de Théol.

—

NOTICE
sur l'institut de microscopie.

—

La création d'un laboratoire de cytologie, à l'Université catholique de Louvain, remonte à l'année 1876. Monsieur le professeur J. B. Carnoy, premier titulaire de la chaire de biologie cellulaire, érigée à cette époque, en jeta les fondements, le dota, à ses frais, de cinquante excellents microscopes, y groupa le mobilier, l'outillage et les matériaux; et, dès le début, le mit à même de satisfaire aux exigences de l'enseignement exclusivement pratique qu'il voulait y donner.

Successivement ces premières installations furent perfectionnées et enrichies.

Rappelons en passant que l'*Alma Mater* est encore actuellement la seule Université qui puisse se glorifier d'avoir une chaire autonome de biologie cellulaire. Cette heureuse initiative est conforme d'ailleurs à ses traditions.

Monseigneur le recteur Pieraerts, qui apprécie hautement la nécessité d'un enseignement intuitif et pratique dans les sciences, et qui a manifesté tant de fois son estime pour cet enseignement par la création et l'amélioration de plusieurs laboratoires et musées, n'a pas manqué d'accorder à l'institut micrographique la

part de sollicitude que celui-ci réclamait. Aussi, grâce à ses libéralités éclairées, les installations de l'institut furent élargies et le mobilier considérablement augmenté et approprié aux travaux des étudiants. Actuellement les laboratoires de cytologie peuvent rivaliser avec ceux dont les allemands ont tant de raisons d'être fiers.

Nous devons à l'histoire de l'Université catholique de donner une description sommaire de l'institut micrographique.

Les locaux en sont situés au collège du Pape Adrien VI, place de l'Université. Ils y occupent le premier étage du corps de bâtiment principal, au fond de cet imposant quadrilatère dont l'architecture à la fois sévère et grandiose rappelle le prestige et les gloires de la vieille *Alma Mater*.

Composés de trois pièces contigues, d'inégale dimension et en rapport chacune avec sa destination spéciale, ces locaux constituent un ensemble très harmonieux et sont admirablement appropriés aux usages variés quoique connexes, auxquels ils doivent servir.

La première salle, la plus vaste, occupe le centre; c'est tout à la fois le laboratoire et l'auditoire habituel du cours. A la vue de cette grande salle, on a peine à croire qu'un professeur puisse s'y faire entendre aux cent et quarante étudiants qui viennent journellement s'initier aux méthodes scientifiques. Mais la régularité de la

pièce en rend l'acoustique facile. Sa longueur est de vingt-huit mètres, sa largeur de dix mètres; son élévation de six à sept mètres. L'aérage et l'hygiène ne laissent rien à désirer.

De hautes fenêtres ouvertes au levant, dispensent partout une lumière vive et abondante, élément de première nécessité pour les observations microscopiques.

Ajoutons que des fontaines distribuent de tous côtés l'eau de pluie recueillie dans des bassins placés à l'étage supérieur.

La chaire du professeur occupe le centre de la paroi opposée aux fenêtres; elle porte à son arrière-plan un tableau noir monté sur pivot et mobile dans tous les sens. D'autres tableaux noirs sont disposés aux extrémités de la salle.

Vingt-quatre tables de très grande dimension, solides, très pesantes et bien dressées, sont placées sur trois rangées perpendiculaires à la direction du jour et graduellement plus élevées de manière à ménager sur toutes le libre accès de la lumière. Chaque table reçoit deux ou trois microscopes suivant son étendue; et les étudiants, associés deux par deux pour travailler ensemble pendant toute la durée des exercices, prennent place devant chaque microscope. Un rasoir, des aiguilles à dissection, une pince, des verres de montre, des verres porte objets et couvre-objets, divers réactifs complètent l'outillage afférent à chaque microscope. Ces menus objets sont re-

misés, à la fin de chaque leçon, dans des armoires spéciales où l'élève trouve une case qui lui est personnellement affectée.

Dans un établissement de cette nature, ce qui doit avant tout fixer l'attention, ce pour quoi on a le droit de se montrer exigeant, ce sont les instruments d'optique. Nous sommes heureux de pouvoir le dire : la collection de ces instruments, qui sont mis quotidiennement à l'usage de la jeunesse laborieuse de l'Université catholique, constitue l'ensemble le plus complet et le plus perfectionné qu'il soit possible de réunir; elle peut, sans conteste, être proposée comme modèle du genre. Soixante-dix microscopes construits sur les indications de M. le professeur Carnoy, par l'habile opticien d'Iéna, M. Karl Zeiss, forment la partie essentielle. Ces microscopes sont tous munis de deux oculaires et des deux objectifs A et D du même constructeur, les mieux appropriés aux observations ordinaires.

A côté de ces instruments qui sont d'un usage constant, le laboratoire dispose d'une foule d'appareils qui prêtent leur concours aux investigations : le microscope grand modèle de Zeiss, avec ses derniers perfectionnements, pourvu du condensateur Abbe et enrichi de ses multiples accessoires; le stativ IV du même constructeur; toute la série des objectifs si parfaits de l'opticien allemand, sans en excepter ses objectifs à immersion dans l'eau, et ses admirablas 1/12 et

1/18 de pouce à immersion homogène, merveilles de l'art, qui analysent les détails les plus délicats de la cellule et en surprennent les secrets; le microscope pétrologique de Voigt et Hochgesang de Göttingen, avec goniomètre et appareils de polarisation; le prisme de Hartnaek pour la lumière monochromatique, le microspectroscope du professeur Abbe, l'objectif spectral de Engelmann, le spectropolariseur de Rollett, des micromètres, plusieurs chambres claires de Nachet et du professeur Abbe, un oculaire stéréoscopique, enfin et pour ne citer que les principaux, le nouvel et excellent appareil microphotographique de Zeiss auquel nous réservons quelques lignes plus loin.

Tous ces instruments sont conservés entre les leçons dans de spacieuses armoires vitrées où s'accumulent également les matériaux du cours empruntés aux deux règnes organisés, des collections intéressantes de préparations types de toutes sortes, qui s'accroissent chaque jour de ce que le travail quotidien du maître et des élèves produit de meilleur; les nombreux réactifs employés dans les manipulations micrographiques, d'importantes collections de végétaux fossiles, un herbier belge complet, etc., etc.

De petits aquariums en verre, au nombre d'une trentaine, établis de distance en distance, rendent facile la culture des organismes inférieurs, animaux et végétaux, qui fournissent de si précieux objets d'étude aux cytologistes.

Le riche laboratoire que nous venons de décrire, est principalement affecté à l'usage des étudiants en seconde année de sciences et aux élèves pharmaciens, pour le cours de biologie cellulaire. Son outillage si complet le désignait tout naturellement pour les leçons d'embryologie humaine et comparée qui s'y donnent depuis l'an passé par M. G. Gilson, chargé de cours. Enfin les démonstrations microscopiques y sont faites subsidiairement aux élèves de l'institut agronomique.

La seconde pièce, contigue à la première et de dimension moitié moindre, est réservée comme laboratoire particulier au professeur. C'est là qu'il s'entoure de ses assistants pour diriger leurs premiers travaux micrographiques et les initier d'une manière plus spéciale aux méthodes scientifiques C'est là aussi que les matériaux, qui doivent servir aux cours de cytologie et d'embryologie, subissent les traitements et la préparation éloignée qu'ils requièrent souvent : dissection, macération, durcissement, congélation, enrobage, distribution en coupes minces, etc., etc. On y trouve un mobilier soigné, de grandes tables, d'immenses armoires vitrées, un outillage complet parfaitement adapté à ses multiples usages. Notons seulement les appareils d'incubation artificielle, les microscopes à dissection, tout le matériel que nécessite la technique microscopique. Une mention spéciale pour

le microtome grand modèle de Thoma et pour celui de Zeiss. Leur usage, devenu déjà familier à Louvain à toute une catégorie d'étudiants, ne contribue pas peu à y développer le goût des recherches scientifiques dont il donne la clef.

Tous les jours, à toute heure, cette seconde pièce est ouverte à tous les jeunes gens dont les goûts et les aptitudes font présager une vocation scientifique. La facilité de son accès en augmente l'utilité et en centuple les résultats heureux.

La microphotographie a réalisé dans ces dernières années des progrès qui semblent devoir définitivement lui assigner une place dans la science. A Louvain on a déjà reconnu l'importance de ce nouveau procédé de reproduction. On trouve ces installations spéciales dans une troisième salle, suffisamment spacieuse et attenante aux deux autres.

L'ingénieux appareil de Zeiss mentionné plus haut commence à y fonctionner; et tout fait prévoir que, dans un avenir prochain, il légitimera l'hospitalité qu'il reçoit, et dédommagera pleinement des sacrifices qu'il impose.

Cet aperçu, tout incomplet qu'il est, suffira pour établir que l'Université catholique est résolument entrée dans la voie de l'enseignement intuitif et pratique. Par là elle continue ses glorieuses traditions du passé; elle saura réaliser, n'en doutons point, les espérances qu'on est en droit de fonder sur elle. A. MEUNIER.

—

TABLE DES MATIÈRES.

—

PRÉLIMINAIRES.

Correspondance des ères anciennes, etc. v
Calendrier XI
Planètes principales XXXVII

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université 3
Corps épiscopal de Belgique 5
Personnel de l'Université 7
Collèges et établissements académiques . 27
Programme des cours de l'année académique 1884-1885 38
Société de Saint-Vincent de Paul . . . 84
Rapport présenté, au nom du Conseil, sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1883-1884 90
Societas philologa Lovaniensis 102
Rapport sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA *de l'Université catholique, pendant l'année académique* 1883-1884, *par M. le baron Léon Béthune, docteur en philosophie et lettres, secrétaire* . . 106
Société littéraire de l'Université catholique de Louvain 113

Rapport sur les travaux de la Société littéraire de l'Université catholique pendant l'année académique 1883-1884, *présenté, au nom de la commission directrice, par M. V. Hanotieau, secrétaire* 114
Société de littérature flamande (Taal- en letterlievend studentengenootschap der katholieke Hoogeschool, onder kenspreuk : MET TIJD EN VLIJT). 138
Verslag over de werkzaamheden van het taal en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, *gedurende het verloopen schooljaar* 1883 1884 . . 141
Société juridique de l'Université catholique de Louvain. 159
Rapport sur les travaux de la Société juridique de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1883-1884, *fait au nom de la commission directrice, par M. l'abbé J. Lenaitre, secrétaire* 161
Société médicale de l'Université catholique de Louvain. 179
Rapport sur les travaux de la Société médicale, pendant l'année 1883-1884, *fait au nom de la commission directrice, par M. A. Vanderstraeten, secrétaire sortant* 181
Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique 189

Rapport sur les travaux du Cercle industriel pendant l'année académique 1883-1884, *fait au nom du bureau directeur, par M. L. De Pelsmaeker, secrétaire* 190
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1883-1884 197
École normale pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen. 200
Institut agronomique. 201
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines . . . 203
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université pendant l'année 1883-1884 209
Statistique des admissions en théologie et en droit canon. 242
Statistique des admissions par les jurys d'examen. 244
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 247
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 *à* 1883-1884 250
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1883-1884 *et répartis d'après leur pays d'origine*. . . . 253
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 255

Inscriptions par Facultés, prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1884-1885 258
Nécrologe 259

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université . . . 263
Liste des règlements publiés dans les Annuaires 281
Le Séminaire américain de Louvain . . 286

APPENDICE.

Publications III
Nominations et distinctions scientifiques III
Discours prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 15 *octobre* 1884, *jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du St-Esprit, par Mgr Pieraerts, recteur magnifique de l'Université* . . V
Fêtes jubilaires célébrées à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Université catholique de Louvain, le lundi 12 *et le mardi* 13 *mai* 1884 XXVII
1° *Programme général des fêtes*. . . XXVIII
2° *Rapport sur les cinquante premières années de l'Université catholique, par Mgr Pieraerts, recteur magnifique*. XXXIV
3° *Liste des docteurs* « honoris causa » . LIX

4° *Adresse du Corps académique à Sa Sainteté Léon XIII.* LXIII
5° *Bref de Sa Sainteté au Corps académique.* LXX
6° *Adresse à Sa Majesté Léopold II* . . LXXVI
7° *Adresse à NN. SS. les Évêques de Belgique.* LXXVIII
8° *Lettre de NN. SS. les Évêques au corps académique* LXXXI
9° *Lettre des étudiants à S. S. Léon XIII* LXXXVI
10° *Bref de S. S. aux étudiants* XCII
11° *Cantate jubilaire.* XCV
12° *Studentenlied* C
13° *Louvain! Souvenir du cinquantième anniversaire* CII
Notice sur la vie et les travaux de Mgr Beelen CVI
Notice sur l'institut de microscopie . . CLV

—

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410